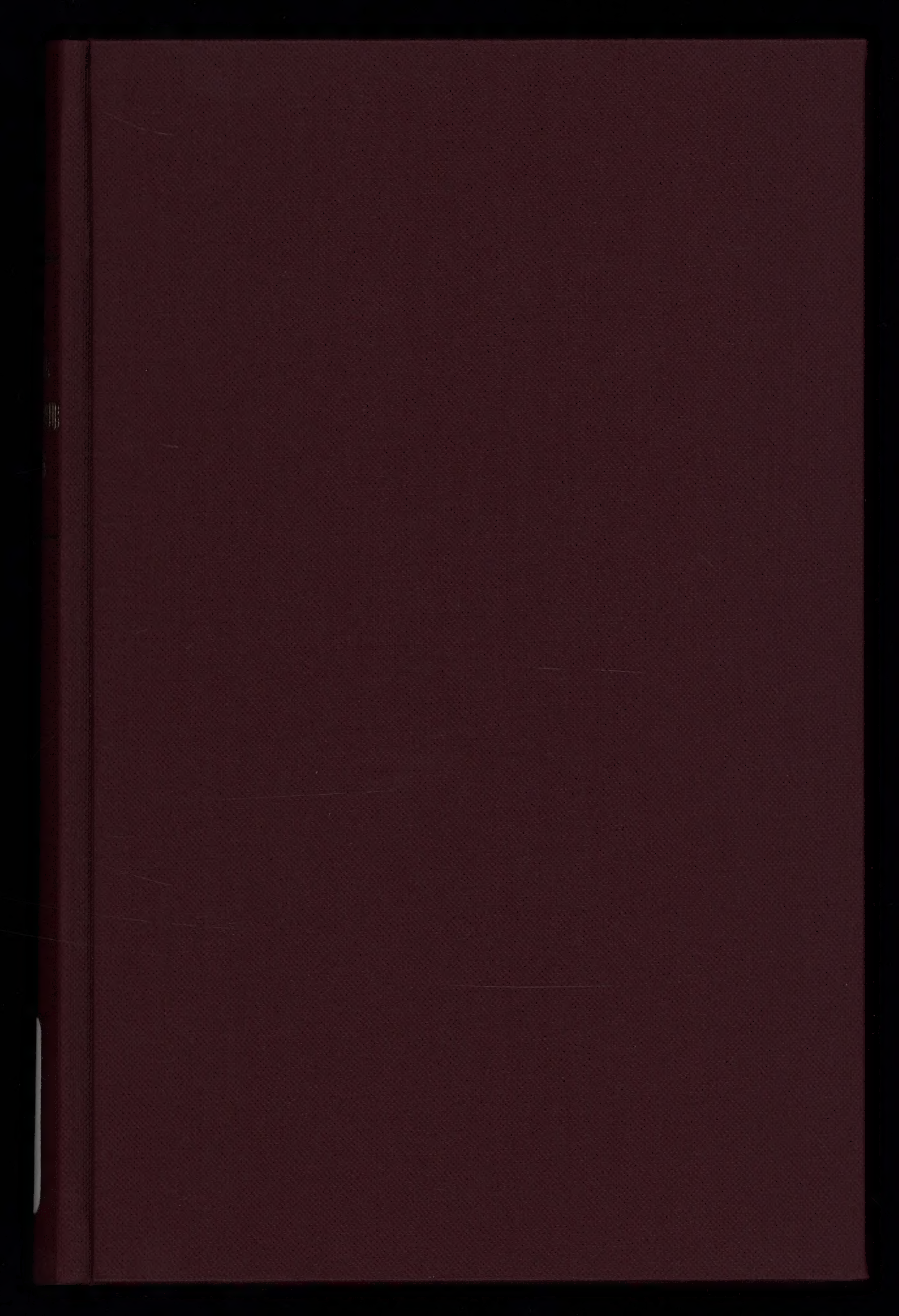
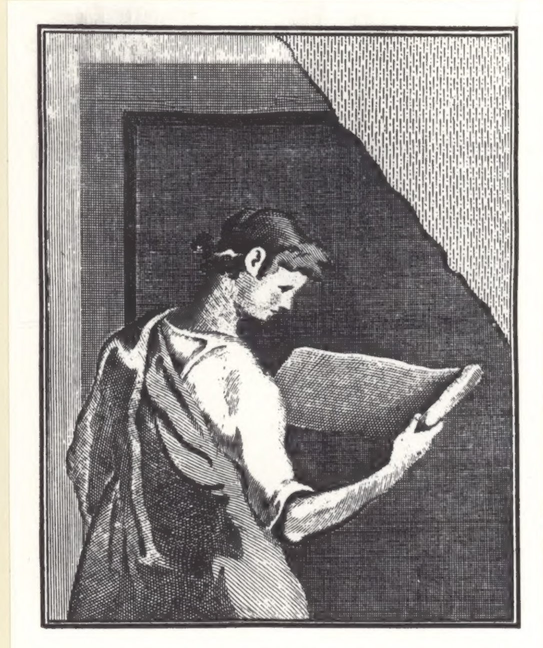




CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS.

1876.

Le Cercle n'est, en aucune façon, responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 25 des statuts.)

ANNALES

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

DE MONS.

TOME QUATORZIÈME.



MONS
HECTOR MANCEAUX, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1877.

LISTE

DES

MEMBRES DU CERCLE,

AU 1er DÉCEMBRE 1876.

PRÉSIDENT D'HONNEUR.

M. FRANÇOIS DOLEZ, *Bourgmestre de la ville de Mons.*

COMITÉ ADMINISTRATIF.

Président :	M. DEVILLERS ;
Vice-Président :	M. ROUVEZ ;
Secrétaire :	M. DEBERT ;
Trésorier :	M. le comte d'AUXY DE LAUNOIS ;
Conservateur des collections :	M. DOSVELD ;
Bibliothécaire-archiviste :	M. MATTHIEU ;
Questeurs :	MM. SOTTIAU et TOINT.

COMMISSION DES PUBLICATIONS.

MM. DEVILLERS, *Président ;* le comte D'AUXY DE LAUNOIS, MATTHIEU, ROUSSELLE, SOTTIAU, ROUVEZ, *Secrétaire* ; QUINET, *Membre honoraire.*

COMMISSION PERMANENTE DES FOUILLES.

MM. DEVILLERS, *Président ;* BERNIER, CLOQUET, CORNET, DE BOVE, HOUZEAU DE LEHAIE, LAIREIN, ROUVEZ, VAN BASTELAER, LEJEUNE, *Secrétaire.*

MEMBRES EFFECTIFS.

MESSIEURS :

ALBOT, *Hubert*, Instituteur communal, à *Antoing.*

ARNOULD, *Gustave*, Ingénieur principal des Mines, à *Mons.*

AUXY DE LAUNOIS (Comte d'), *Albéric-François-Philippe*, Propriétaire, à *Mons.*

BAUDELET, *Louis*, Curé, Inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, à *Bon-Secours-lez-Péruwelz.*

BECASSEAU, *Eugène*, Propriétaire, à *Mons.*

BERNARD, *Hector*, Docteur en médecine, à *Mons.*

BERNIER, *T.-A.*, Conseiller communal, à *Angre.*

BÉTHUNE, *Jean*, Docteur en droit, à *Gand.*

BOUSIES (comte de), *Adhémar*, Propriétaire, à *Harvengt.*

BRACONNIER, *Emmanuël*, Curé de *Gozée.*

BRUYENNE, *Justin*, Architecte, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à *Tournai.*

CADOR, *A.*, Architecte de la ville, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à *Charleroi.*

CAILLE, L., Secrétaire de la mairie, bibliothécaire-archiviste de la ville de *Condé.*

CARAMAN-CHIMAY (S. A. le Prince de), *Eugène*, Bourgmestre de la ville de *Beaumont.*

CARMON, *Adolphe-Marie-Hubert* (l'abbé), professeur au collége de *Charleroi.*

CARPENTIER, *Eugène*, Architecte, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à *Belœil.*

CHASTEL DE LA HOWARDRIES (comte du), *Paul*, Propriétaire, à *Kain.*

CLAUS, *Louis*, Curé et Inspecteur cantonal des écoles, à *Trazegnies.*

CLERFAYT, *Paul*, Agent de change, à *Mons.*

Clesse, *Antoine*, Littérateur, Vice-président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Mons.*

Cloquet, *Norbert*, Docteur en médecine, à *Féluy.*

Colmant, *Jules*, Bourgmestre et Conseiller provincial, à *Wasmes.*

Coquelle, *Alexis*, Avocat, à *Mons.*

Cornet, *François*, Ingénieur du charbonnage du Levant du Flénu, à *Cuesmes.*

Cossée, *Ad.*, Docteur en droit, Bourgmestre, à *Jurbise.*

Croy (S. A. le Prince de), *Alf.-Emmanuël*, Attaché de légation de S. M. le Roi des Belges, à *Rœulx.*

Daignie, *Jules-Charles*, Vicaire, à *Sirault.*

Dastot, *Jules*, Professeur à l'école des mines du Hainaut, Échevin de la ville de *Mons.*

Debert, *Félix*, Avocat, Juge suppléant, à *Mons.*

De Bettignies, *Charles*, Avocat, Trésorier de la Société des Bibliophiles Belges, à *Mons.*

De Bove, *Charles*, Propriétaire, à *Élouges.*

Decamps, *Alexandre*, Curé de *Nimy.*

Decamps, *Gonzalès*, Avocat, à *Nimy.*

Decat, *Jules*, Propriétaire, à *Mons.*

De Ceuleneer, *Adolphe*, Sous-Bibliothécaire de l'Université de *Liége.*

Declève, *Jules*, Candidat-notaire, à *Mons.*

Dejardin, *Victor*, Propriétaire, à *Harmignies.*

Delecourt, *Jules*, Vice-président du tribunal civil, à *Bruxelles.*

Delfosse, *A.-J.*, Curé de *Rièzes-lez-Chimay.*

Delhaye, *Lucien*, ancien Notaire, à *Bavai.*

Demarbaix, *Alexandre*, Sous-ingénieur, Directeur du service de la distribution d'eau de la ville de *Mons.*

Demeester, *Augustin*, Instituteur communal de *Bernissart.*

Demoulin, *Gaspard*, Conseiller communal, Président de la Société royale d'Horticulture, à *Mons.*

Desguin, *Louis*, Éditeur, à *Mons.*

Desoignie, *Jules*, Chef de Division au Gouvernement provincial, à *Mons.*

Despiennes, *Louis*, Curé d'*Attres.*

Destrebecq, *Magloire*, Prêtre, Directeur de l'hospice d'*Hautrage.*

Devillers, *Léopold*, Conservateur des archives de l'État, Archiviste de la ville, Membre suppléant de la Commission royale d'histoire, Membre de la Commission provinciale de statistique, Correspondant de la Commission royale des monuments, Archiviste de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Mons*; **Fondateur.**

DIDRY, *Louis*, Curé de *Grandrieu* (Beaumont).

DOCQUIER, *Ed.*, Géomètre-arpenteur, Instituteur et Receveur communal, à *Montbliart*.

DOSVELD, *Louis*, Architecte-adjoint de la ville, professeur de dessin à l'école normale de *Mons*.

DU BOIS, Propriétaire, à *Écaussines-d'Enghien*.

DUCHATEAU, *Gabriel*, à *Blaton*.

DUMONT, *Alfred*, Négociant, à *Binche*.

DURAY, *Vital*, Curé d'*Ellignies-Sainte-Anne*.

DURIAU, *G.*, Curé de *Saint-Denis*.

ÉVERAERT, *Léopold*, Instituteur communal, à *Hal*.

FOURDIN, *Emmanuël*, Professeur au collége royal, Bibliothécaire et Archiviste de la ville d'*Ath*.

FRANCART, *Adolphe*, Avocat, Secrétaire général de l'Administration des hospices civils, à *Mons*.

FRIART, *Norbert*, Vicaire, à *Morlanwelz*.

GILMONT, *Joseph*, Directeur de l'école moyenne de *Quiévrain*.

GUIGNIES, *V.-J.*, Docteur en médecine, à *Deux-Acren*.

HAGEMANS, *Gustave*, Membre de la Chambre des Représentants, à *Chimay*.

HECQUET, *H.*, Ingénieur du charbonnage du Grand-Bouillon du bois de Saint-Ghislain, à *Dour*.

HENNEBICQ, *André*, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de la ville de *Mons*.

HOUZEAU DE LEHAIE, *Auguste*, Bourgmestre, Secrétaire-général de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Hyon*.

HOYAUX, *Émile*, entrepreneur de travaux publics, à *Mons*.

HUBERT, *Joseph*, Architecte-Ingénieur de la ville, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à *Mons*.

JACQUES, *Adolphe*, Ingénieur civil, à *Mons*.

JENNEPIN, A., Directeur du pensionnat de *Cousolre* (France).

LA BOËSSIÈRE-THIENNES (le marquis de), *Gaëtan*, Bourgmestre de *Lombise*.

LADEUZE (l'abbé), *Fl.*, Aumônier de l'hospice de Willaupuis (*Leuze*).

LAFONTAINE, *Charles*, Curé-Doyen de *Chièvres*.

LAGNEAU, *Badilon*, Notaire, à *Ormeignies*.

LAIREIN, *Louis*, Curé d'*Estinnes-au-Mont*.

LA LOYAUX-DE BLOIS, *Rodolphe*, Propriétaire, à *Buvrinnes*.

LAMBERT, *Georges*, officier au 3e régiment de lanciers, à *Mons*.

LA ROCHE (Chevalier de), *Camille*, Bourgmestre de *Sars-la-Bruyère*.

LA ROCHE DE MARCHIENNES (de), *Émile*, Propriétaire, à *Harvengt*.

LAROCHE, *Hippolyte*, Littérateur, à *Mons*.
LAURENT, *Jules*, Curé de *Chapelle-à-Oie*.
LECLERCQ, *Louis*, Directeur du pensionnat de l'Athénée royal de *Tournai*.
LECOMTE, *Alphonse*, Docteur en sciences naturelles, Directeur de l'école normale de *Mons*.
LEJEUNE, *Théophile*, Instituteur pensionné et Géomètre, chevalier de l'Ordre de Léopold, à *Estinnes-au-Val*.
LE LOUCHIER, *Jules*, Avocat, à *Baudour*.
LESNEUCQ, *Théodore*, Secrétaire communal et de l'administration des Hospices, à *Lessines*.
LE TELLIER, *Abel*, Avocat, Vice-consul de Turquie, à *Mons*.
LEVECQ, *Léandre*, Instituteur communal, à *Élouges*.
LOISEAUX, *Jean-Joseph*, ancien Chanoine de la cathédrale de Tournai, religieux capucin, à *Enghien*.
LORENT, *Léopold-Alexandre*, Curé de *Vaulx*.
MAHIEU, *Émile*, Architecte, à *Binche*.
MANCEAUX, *Hector*, Éditeur, à *Mons*.
MARNEFFE (de), *Edgar*, Candidat en philosophie et lettres, à *Louvain*.
MATTHIEU, *Ernest*, Avocat, à *Mons*.
MISONNE, *Élie*, Régisseur du domaine de *Wallers* (France).
MONNIER, *Clément*, Lieutenant-colonel, Commandant de place, à *Diest*.
MONOYER, *Jules*, Conseiller provincial, à *Houdeng-Aimeries*.
MONTENEZ, *Gustave*, Instituteur communal de *Rouveroy*.
MOTTRIE, *Jean-Baptiste*, Architecte de la ville d'*Ath*.
NICAISE, *Jean-Baptiste*, Propriétaire, à *Mons*.
PARMENTIER, *Charles*, Avocat, à *Mons*.
PATTE, *E.*, Industriel, à *Quiévrain*.
PATTE, *Félix*, Propriétaire, à *Pommerœul*.
PETIT, *Émile*, Avocat, à *Bruxelles*.
PETIT, *L.-A.-J.*, Curé de *Baudour*.
PICQUET, *Charles*, Avocat, à *Mons*.
PILETTE, *Clovis*, Avocat, à *Ath*.
POURBAIX, *Fidèle*, Curé de Saint-Nicolas, à *Tournai*.
POURCELET, *J.*, Notaire, à *Écaussines-d'Enghien*.
PRUD'HOMME, *Émile*, Employé des Archives de l'État, à *Mons*.
QUINET, *Aimé*, Amateur des Beaux-Arts, à *Mons*.
QUINET, *Émile*, Lithographe, à *Mons*; **Fondateur**.
RANDOUR, *E.*, Curé de *Maubray*.
RENARD, *Bruno*, Lieutenant-Général, Aide de camp du Roi, Inspecteur général des gardes civiques du royaume, à *Bruxelles*.

ROBERSART (Comte de), *A.*, Bourgmestre de *Nouvelles*.
ROUSSELLE, *Charles*, Avocat, Secrétaire de la Société des Bibliophiles Belges, à *Mons*.
ROUVEZ, *Adolphe*, Propriétaire, Bibliothécaire de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Mons*.
SAVOYE (de), *Gustave*, Propriétaire, à *Baudour*.
SCHMIDT, *Henri*, Secrétaire de S. A. le Duc de Croy, à *Rœulx*.
SCHOUTHEETE DE TERVARENT (Chevalier de), *Amédée*, Conseiller provincial et communal, à *Saint-Nicolas*.
SCOUPREMANNE, *H.*, Curé de *Thiméon*.
SERVAIS, *Michel*, Conseiller communal, à *Mons*.
SIRAUT, *Émile*, Propriétaire, à *Mons*.
SOTTIAU, *Jules*, Professeur d'histoire à l'Athénée royal de *Mons*.
TELLIER, *Henri*, Industriel, Bourgmestre d'*Élouges*.
TERCELIN, *Auguste*, Banquier, à *Bruxelles*.
TERCELIN, *Jules*, Propriétaire, à *Mons*.
TOINT, *Charles*, Commis au gouvernement provincial, à *Mons*; **Fondateur**.
VAN BASTELAER, *D.-A.*, Pharmacien-Chimiste, Président de la Société archéologique, à *Charleroi*.
VAN DEN BROECK, *Henri*, Conservateur des Archives de l'État et de la ville, Trésorier de la Société historique et littéraire, à *Tournai*.
VAN DER STRATEN-PONTHOZ, *François*, Membre du Conseil supérieur d'agriculture, Vice-président de la Société centrale d'agriculture de Belgique, etc., à *Bruxelles*.
VINCENT, *Charles-Damas*, Architecte provincial, Membre correspondant de la Commission royale et Secrétaire du Comité provincial des Monuments, à *Mons*.
VORST-GUDENAU (baron de), *Ernest*, à *Ziadlowitz* (Moravie).
VOS, *Joachim*, Curé, Bibliothécaire-Archiviste de la Société historique et littéraire de Tournai, à *Bruyelles*.
WILLAIN, *Georges*, Docteur en médecine, à *Leuze*.
WILLAIN, *Jean-Baptiste*, Curé d'*Ormeignies*.
WILLIÈME, *Ferdinand*, Docteur en médecine, Membre de l'Académie royale de médecine, à *Mons*.
WINS, *Alphonse*, Avocat, à *Mons*.
WOUTERS (de), *Jules*, Chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, à *Braine-le-Comte*.
YSEBRANT DE DIFQUE, *Émile*, Propriétaire, à *Bruxelles*.

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS :

BOUSIES (Comte de), *Gustave*, Vicomte de *Rouveroy*.

CARAMAN-CHIMAY (S. A. le Prince de), Gouverneur du Hainaut, à *Mons*.

CHALON, *Renier*, Membre de l'Académie, Président de la Société royale de Numismatique et de la Société des Bibliophiles belges, Vice-Président de la Commission royale des Monuments, etc., à *Bruxelles*.

CORBISIER, *Frédéric*, ancien Sénateur, à *Mons*.

DEPORTEMONT, *P.-J.*, ancien Notaire, à *Mons*.

DERBAIX, *Napoléon*, Bourgmestre et Membre du conseil provincial, à *Havay*.

DETHUIN, *Alfred*, Membre de la Chambre des Représentants, à *Mons*.

DOLEZ, *François*, Bourgmestre et Sénateur, à *Mons*.

DOLEZ, *Hubert*, Sénateur, Ministre d'État, à *Bruxelles*.

DORZÉE, *François*, Bourgmestre de *Boussu*.

DU VAL DE BEAULIEU (Comte), *Adhémar*, Bourgmestre de *Cambron-Casteau*.

HÉRISSEM (Baron de), *Alfred*, ancien échevin de la ville de Mons, à *Maffles*.

HOUZEAU DE LEHAIE, *Charles*, Propriétaire, à *Mons*.

LATTRE DU BOSQUEAU (de), *Eugène*, Propriétaire, à *Mons*.

LESCARTS, *Isidore*, Avocat, à *Mons*.

LIGNE (S. A. le Prince de), Président du Sénat, Ministre d'État, à *Belœil*.

MAIGRET, *Auguste*, Propriétaire, à *Mons*.

MASQUELIER, *André*, Avocat, Échevin de la ville de *Mons*.

MASQUELIER, *Émile*, Avocat, Conseiller provincial, à *Mons*.

PÉCHER, *Adolphe*, Échevin et Conseiller provincial, à *Mons*.

SIRAUT (Baron), *Louis*, Propriétaire, à *Nimy*.

TERCELIN, *Victor*, Sénateur, à *Mons*.

WANDERPEPEN, *Gustave*, Bourgmestre de la ville de *Binche*.

WOUTERS (Chevalier de), *Camille*, Bourgmestre d'*Écaussines-Lalaing*.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MESSIEURS :

ALVIN, *A.-J.*, Préfet des études honoraire, à *Liége.*

BECH, *Th.*, Capitaine commandant du génie, à *Anvers.*

BONVARLET, *A.*, Secrétaire du Comité Flamand de France, à *Dunkerque.*

BORMANS, *Stanislas*, Conservateur des Archives de l'État, Membre de la Commission royale d'histoire et de la Commission royale des anciennes lois, Secrétaire général honoraire de l'Institut archéologique liégeois, à *Namur.*

BUISSERET (baron de), *Jean*, ancien Attaché à la Division des Ordres et de la Noblesse au Ministère des affaires étrangères, à *Schaerbeek.*

CELLIER, *Louis*, Secrétaire-archiviste de la Société d'agriculture, etc., Rédacteur du Courrier du Nord, à *Valenciennes.*

CHICORA, *L.-Ch.*, Membre du Conseil des Mines, à *Bruxelles.*

CUYPERS VAN VELTHOVEN, *Prosper*, Numismate, à *Bruxelles.*

DAUBY, *Joseph*, Régisseur du Moniteur belge, à *Bruxelles.*

DE BRUYNE, *Hyacinthe*, Président du Comité archéologique du Brabant, à *Bruxelles.*

DE BUSSCHER, *Edmond*, Archiviste de la ville, Membre de l'Académie, Secrétaire-général de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature, à *Gand.*

DEMARTEAU, *Joseph*, Inspecteur de l'Enseignement moyen, à *Bruxelles.*

DE SCHODT, *Alphonse*, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines, Secrétaire de la Société royale de Numismatique belge, à *Bruxelles.*

DIEGERICK, *J.*, Archiviste de la ville, Secrétaire-général de la Société historique, archéologique et littéraire, à *Ypres.*

DOGNÉE, *Eugène*, Avocat, à *Liége.*

DRIESEN, *François*, ancien Secrétaire-Trésorier de la Société scientifique et littéraire, à *Tongres.*

DUGNIOLLE, *Jean*, Conseiller provincial du Brabant, à *Ixelles.*

DUVIVIER, *Charles*, Avocat, à *Bruxelles.*

GACHARD, *Louis-Prosper*, Archiviste général du royaume, Membre de l'Académie, Secrétaire de la Commission royale d'histoire et de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, etc., à *Bruxelles.*

GALESLOOT, *L.*, Chef de section aux Archives générales du royaume, à *Bruxelles.*

GRÉGOIR, *Éd.-G.-J.*, Compositeur, à *Anvers*.

GUILLAUME (baron), *L.-G.-H.*, Lieutenant-général, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.

HABETS, Président de la Société archéologique du duché de Limbourg, à *Maestricht*.

HACHEZ, *Félix*, Docteur en droit, Directeur au Ministère de la Justice, à *Ixelles*.

HANSEN, *Vital*, prêtre, à *Namur*.

HELLWALD (de), *Ferdinand*, Littérateur, à *Rome*.

JOLY, *Édouard*, Avocat, à *Renaix*.

JUSTE, *Théodore*, Conservateur du Musée royal d'antiquités et d'armures, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.

LAMBERT, *Guillaume*, Professeur à l'Université de *Louvain*.

LEFÈVRE, *T.*, Aumônier de la Solitude, à *Toullens* (Somme).

LEGRAND DE REULANDT, *Éd.*, Contrôleur des finances, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'archéologie, à *Anvers*.

LÉVY, *Edmond*, Architecte et Professeur d'archéologie, à *Rouen*.

L'HEUREUX, *Jean-François*, Lieutenant-colonel en retraite, à *Gand*.

LHOEST, *Émile*, Avocat, à *Bruxelles*.

MARCHAL, *Edmond*, Secrétaire-adjoint de l'Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres, à *Bruxelles*.

MARCHAND, *Édouard*, Statuaire, à *Schaerbeek*.

O'KELLY DE GALWAY (comte), *Alphonse*, Secrétaire du Comité archéologique du Brabant, à *Ixelles*.

ONGHENA, *Charles*, Graveur, à *Gand*.

PAVOT, *Louis*, Architecte, à *Bruxelles*

PEIGNÉ-DELACOURT, Membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à *Ourcamp* (Aisne).

PETIT DE THOZÉE, *Jules*, ancien Président de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, Représentant, à *Grune* (Luxembourg).

PIÉRART, *Z.-J.*, Littérateur, à *Paris*.

PINCHART, *Alexandre*, Chef de section aux Archives générales du royaume, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, etc., à *Bruxelles*.

PIOT, *Charles*, Archiviste-adjoint aux Archives générales du royaume, Membre de la Commission royale d'histoire, de la Commission royale des Monuments, etc., à *Bruxelles*.

RICHARD, *P.*, chanoine, vicaire-général honoraire d'Alger, à *Montlieu* (Charente-Inférieure).

ROTTHIER, *Zacharie*, Chef de bureau au département de l'Intérieur, à *Bruxelles.*

SCHAEPKENS, *Alexandre*, Artiste-peintre, à *Bruxelles.*

SCHAEPKENS, *Arnaud*, Littérateur, à *Maestricht.*

SCHELER, *Auguste*, Bibliothécaire du Roi et de S. A. R. le comte de Flandre, à *Bruxelles.*

SCHOONBROODT, *F.-G.*, Conservateur des Archives de l'État, à *Liége.*

SCHOY, Architecte, à *Bruxelles.*

SCHUERMANS, *Henri*, Conseiller à la Cour d'appel, à *Liége.*

SIRET, *Adolphe*, Commissaire d'arrondissement, Membre de l'Académie, Directeur du Journal des Beaux-Arts, à *Saint-Nicolas.*

VAN BEMMEL, *Eugène*, Professeur à l'Université de *Bruxelles.*

VAN CAUWENBERGHE, *Édouard*, Littérateur, à *Audenarde.*

VANDEN BUSSCHE, *Émile*, Conservateur des archives de l'État, à *Bruges.*

VANDENPEEREBOOM, *Alphonse*, Ministre d'État, Président de la Société historique, archéologique et littéraire d'*Ypres.*

VANDER MAELEN, *Joseph*, Directeur de l'établissement géographique, à *Bruxelles.*

VANDERSTRAETEN, *Edmond*, Commis aux Archives générales du royaume, à *Bruxelles.*

VANDEWIELE, *Félix*, Architecte, à *Bruxelles.*

VAN EVEN, *Édouard*, Archiviste de la ville de *Louvain.*

VAN HOLLEBEKE, *Léopold*, Sous-chef de section aux Archives générales du royaume, à *Bruxelles.*

VAN MALDERGHEM, *Jean*, Littérateur, à *Bruxelles.*

WAUTERS, *Alphonse*, Archiviste de la ville, Membre de l'Académie et de la Commission royale d'histoire, etc., à *Bruxelles.*

WEALE, *James*, Antiquaire, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à *Bruges.*

MADAME :

DEFONTAINE-COPPÉE, *Angélique*, Littérateur, à *Malines.*

MEMBRES DÉCÉDÉS.

EFFECTIF.

DELLOUE, curé de *Montbliart*.

HONORAIRE.

DRION, *Jules*, Ingénieur civil, ancien échevin de la ville de *Mons*.

CORRESPONDANTS.

COUSSEMAKER (de), *Charles-Edmond-Henri*, Correspondant de l'Institut de France, Président de la Commission historique du département du Nord et du Comité flamand de France, à *Lille*.

DE RIDDER, *C.-B.*, Chanoine de la métropole, secrétaire et sous-archiviste de l'archevêché de *Malines*.

MICHAUX, *Adrien*, Président honoraire de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, à *Fourmies*.



SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

LE CERCLE EST EN RELATION :

AMIENS.	— *Société des Antiquaires de Picardie.*
ANVERS.	— *Académie d'archéologie de Belgique.*
ARLON.	— *Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art de la province de Luxembourg.*
AUXERRE.	— *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
AVESNES.	— *Société archéologique de l'arrondissement.*
BRUXELLES.	— *Commission royale d'histoire.*
»	— *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.*
»	— *Comité archéologique du Brabant.*
»	— *Société royale de la numismatique belge.*
CAEN.	— *Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.*
CHARLEROI.	— *Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement.*
DUNKERQUE.	— *Comité flamand de France.*
GAND.	— *Société royale des Beaux-Arts et de littérature.*
»	— *Comité central de publication des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre Orientale.*
LIÉGE.	— *Institut archéologique.*
»	— *Société d'émulation.*
»	— *Société liégeoise de littérature wallonne.*
»	— *L'Union des artistes Liégeois.*
LILLE.	— *Commission historique du département du Nord.*
LUXEMBOURG.	— *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-Duché de Luxembourg.*

MONS. — *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.*
» — *Société des Bibliophiles belges.*
» — *Société des anciens élèves de l'école des mines du Hainaut.*
» — *Cercle pharmaceutique du Hainaut.*
NAMUR. — *Société archéologique.*
PARIS. — *Institut des Sociétés savantes.*
POITIERS. — *Société des antiquaires de l'Ouest.*
SAINT-NICOLAS. — *Cercle archéologique.*
St-PÉTERSBOURG. — *Commission impériale archéologique.*
TERMONDE. — *Cercle archéologique.*
TONGRES. — *Société scientifique et littéraire du Limbourg.*
TOURNAI. — *Société historique et littéraire.*
VALENCIENNES. — *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement.*
WASHINGTON. — *Société Smithsonienne.*
YPRES. — *Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre.*

JOURNAUX SCIENTIFIQUES

REÇUS PAR LE CERCLE EN ÉCHANGE DE SES PUBLICATIONS :

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.
Messager des sciences historiques de Belgique.
Journal des Beaux-Arts, sous la direction de M. Siret.
Collection de Précis historiques.
Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.
De Vlaamsche school.
La Flandre. Revue des monuments d'histoire et d'antiquités. (Directeur, M. Em. Vanden Bussche.)

Le Cercle adresse un exemplaire de ses publications :

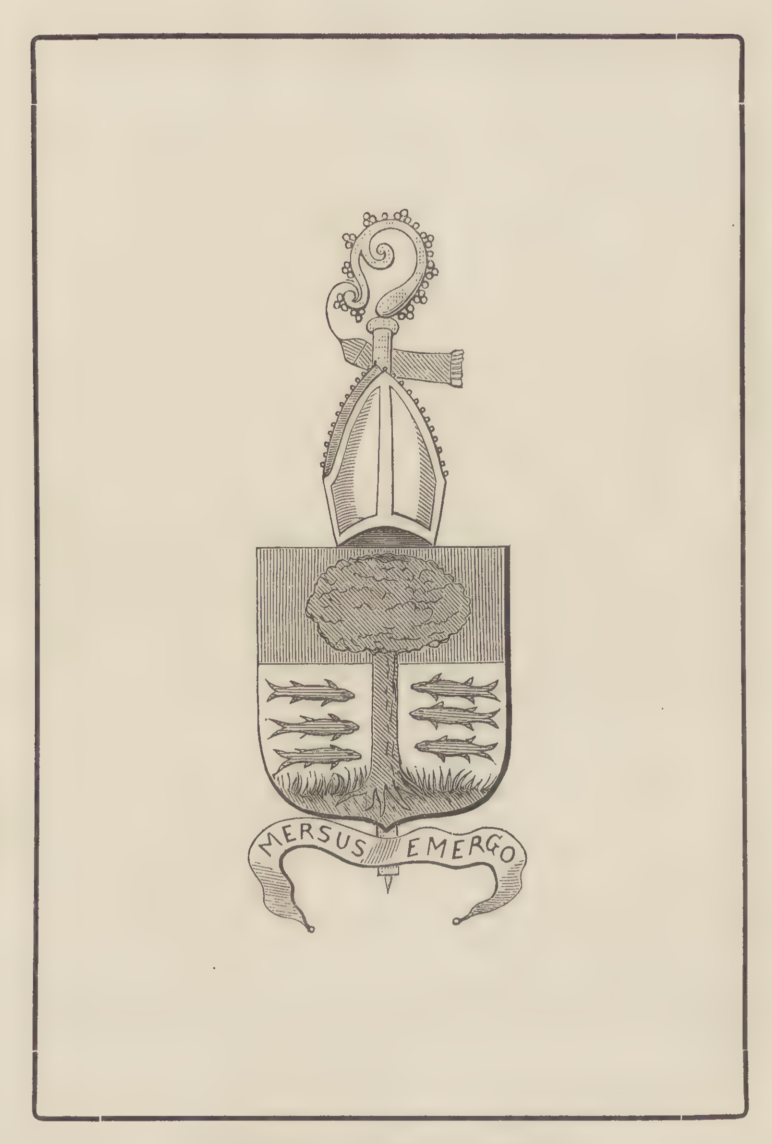
A **S. M. le ROI.**
A Monsieur le Ministre de l'Intérieur.
A la bibliothèque du Département de la Justice.
Au Conseil provincial du Hainaut.
Au Conseil provincial de Namur.
Aux Archives départementales du Nord, à Lille.
Aux Archives de l'État, à Mons.
A la Bibliothèque publique et aux Archives communales de Mons.

NOTA. — *Les collections du Cercle sont déposées dans deux salles du rez-de-chaussée de la bibliothèque publique de Mons, où se tiennent les séances ordinaires, le troisième dimanche de chaque mois, à onze heures et demie.*





ARMOIRIES DE L'ABBAYE DE CAMBRON.



ARMOIRIES DE L'ABBAYE DE CAMBRON.

ANNALES

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

DE MONS.

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE CAMBRON.

CHAPITRE Ier.

L'ANCIEN VILLAGE DE CAMBRON.

Cambron est une des localités belges dont l'histoire remonte le plus haut.

Les chroniques et les chants de gestes, réunis par Jacques de Guise, au XIVe siècle, rapportent que, 580 ans environ avant l'ère chrétienne, les Huns, sous la conduite de leur roi *Camber*, seraient venus assiéger *Belgis* (Bavai), capitale du pays des Belges; qu'ils en auraient été repoussés avec pertes,

et que leur chef se serait retiré sur les bords de la rivière d'*Aube* (Arbre) [1], où il aurait bâti un château qui donna naissance au village de *Cambron*.

Ces vieux chants historiques, en confondant les lieux, les dates, les peuples et les personnages, ont produit les plus singulières contradictions, de sorte qu'il est souvent impossible de faire concorder ces traditions poétiques avec les récits des historiens. Aussi, pour rendre la légende de Camber quelque peu admissible, pourrait-on hasarder l'explication suivante : CAMBER serait la personnification de la nation *Cimbre*, qui, d'après Amédée Thierry, vint, au VIe siècle avant notre ère, s'établir dans l'Europe occidentale ; puis, transportant la suite du récit douze siècles plus tard, on devrait supposer que les prétendus Huns, qui assiégèrent *Belgis*, ne seraient que des bandes guerrières de Germains, qui, au Ve ou au VIe siècle, arrivèrent dans nos contrées à la suite de l'établissement des Francs : une de ces bandes aurait attaqué les Gallo-Francs retranchés dans une des anciennes forteresses romaines du pays; leur chef, après sa défaite, se serait refugié dans la Forêt Charbonnière, et y aurait construit une villa dont il aurait fait sa résidence définitive.

Comme à cette époque d'invasions et de brigandage, il était nécessaire de se garantir contre toute attaque, les habitations de ce genre furent ordinairement fortifiées. Telle aurait été la villa du chef germain ; telle aurait été la source de la tradi-

1. Ce nom s'écrit différemment par les auteurs. On trouve : fluvium *Asbra*, MABILLON, *De re diplomaticâ*, p. 534 ; fluviolum *Albam*, PH. BRASSEUR, d'après la Cosmographie d'Antonin ; ad *Harbam* fluvium, id. *Annales bénédictines ; Albe*, *Ambe* ou *Arbre*, J. ZUALLART, *Histoire d'Ath.* Les villageois riverains désignent l'Arbre sous le nom de *Blanche* ou *Blanchette*, à cause de la transparence de ses eaux; ils attribuent ainsi une signification à celui d'*Alba*, que Jacques de Guise et Antoine Le Waitte s'accordent à donner à ce cours d'eau.

tion du château de Camber et du nom de Cambron, qui y fait remonter son origine.

Quoiqu'il en soit de ce chef et de sa forteresse, le territoire de Cambron ne resta probablement pas longtemps la propriété de ses premiers maîtres, car on sait qu'il passa à l'abbaye de Saint-Denis près de Paris, monastère puissamment riche, qui, au VIIe siècle, avait reçu du roi Dagobert, vingt-sept bourgades [1]. Au siècle suivant, l'abbaye avait perdu la possession de Cambron, ainsi qu'il résulte d'une charte datée de 751. Voici l'analyse de cet acte qui présente de l'intérêt pour les mœurs de l'époque :

Fulrade, abbé de ce monastère, après avoir envoyé une requête des moines de son abbaye et des agents des villas de Saint-Denis, eut recours à Pépin, maire du palais (qui devint roi sous le nom de Pépin-le-Bref), en lui exposant que les propriétés de Saint-Denis, qui d'ancienne date avaient été cédées ou données par la libéralité tant des rois que des chrétiens, des hommes craignant Dieu, ou des personnes riches, lui furent enlevées et soustraites, soit par des gens dépravés ou méchants, soit par une injuste cupidité, par de mauvais expédients, par la faiblesse des abbés, soit enfin par la négligence des juges. A la suite de quoi, les moines et leurs agents se présentèrent, à diverses reprises, porteurs des ordonnances des rois, ou des copies des autres chartes

1. On trouve dans l'introduction du *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, publié par M. le chanoine De Smet, membre de la commission royale d'histoire, p. I :... « Pépin-le-Bref, alors maire du palais, qui le nomme « *Cambrio*, en fit don vers l'an 750 à la célèbre abbaye de Saint-Denis, par « un diplôme que dom Félicien a inséré dans son histoire de ce monas- « tère, » etc.

On trouve ce diplôme dans les pièces justificatives de cette histoire, XXXIII. DOUBLET avait déjà publié ce diplôme dans son *Histoire de Saint-Denis*, p. 692, et on le retrouve dans les *Diplomata, Chartæ*, etc., de PARDESSUS, t. II, p. 418.

relatives à ces propriétés, au palais, devant le maire, ses grands et ses ducs, et se rencontrèrent devant ceux-ci, afin de régler ces affaires avec plusieurs de ceux qui ne détenaient ces biens que de mauvaise source. Pépin ordonna de revoir soigneusement ces chartes ; et là où la justice fut reconnue d'après l'avis des grands, des comtes et des légistes, il restitua diverses propriétés affectées au luminaire de l'abbaye, à l'entretien des religieux, et au soulagement des pauvres et des pèlerins. En outre, il expédia deux envoyés royaux, Guiching et Chlodion, munis de ces actes, pour tenir des enquêtes et faire des investigations dans les cantons, et pour rendre justice là où des actes réguliers leur seraient remis, où ils reconnaîtraient que la maison de Saint-Denis était investie de ces biens, soit par suite de donation, soit à tout autre titre légitime, et où ils auraient constaté que les mêmes biens lui avaient été enlevés par d'injustes expédients.

Le résultat de cette procédure fut favorable à l'abbaye. Parmi les propriétés qui lui furent alors rendues, figurent les localités nommées *Scancia et Cambrione, in pago bragobanto* (Écaussines et Cambron, dans le district de Bragbant)[1].

Ce diplôme n'indique ni le nom du bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Denis, ni la date de la donation. La charte ne nous fait pas connaître non plus le nom de l'usurpateur, ni le moyen qu'il avait employé pour enlever à l'abbaye la possession de ces domaines; mais il est à présumer qu'un homme puissant des environs, profitant de la circonstance que l'abbaye de Saint-Denis était plus éloignée que lui de Cambron et d'Écaussines, se sera emparé desdits biens.

Vingt-cinq ans plus tard, le même abbé Fulrade voulant s'assurer les bénéfices de la charte qui précède, s'adressa au

1. Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien. — Codex diplomaticus*, charte N° IX, p. 288.

fils de Pépin-le-Bref, le roi Charles (depuis l'empereur Charlemagne). Il lui représenta l'ordonnance de son père qui mentionnait les propriétés du monastère. Par une charte du 25 juin 775, Charles confirma la restitution des biens que son père avait ordonnée. On y trouve expressément désignée la localité de *Cambrione* avec *Scancia* dans le *pagus bragobantus*[1].

L'abbaye de Saint-Denis resta dès lors paisible possesseur de Cambron ; et un siècle plus tard on trouve que Hludovicus, abbé du même monastère, conclut avec un nommé Witramn un échange par lequel l'abbaye cédait à celui-ci son domaine de Cambron *(Cambaronna, Camberon)*, situé dans le *pagus bragbantinsis*, sur la rivière d'*Asbra*, avec les habitations *(casticiis)* qui y étaient construites, les terres cultivées et incultes, les prés, les pâturages, les pièces d'eau, les cours d'eau, le mobilier et les immeubles, un moulin surmonté d'une brasserie, un canton de forêt suffisant pour y nourrir trois cents porcs, et tout le territoire de cette localité, qui paraît être le domaine de Saint-Denis, à l'exception toutefois des serfs qui restèrent la propriété de l'abbaye. De son côté, Witramn abandonnait au monastère diverses propriétés situées dans le *pagus Belloacinsis* (le pays de Beauvais,) à l'endroit nommé *Bladoldi-Villa*. Par un diplôme daté du 6 mars 861, le roi Charles-le-Chauve, à la demande des parties, confirma cet échange et leur en donna acte pour que la preuve de cette convention subsistât[2].

Au commencement du XIe siècle, le village de Cambron passa de nouveau en la possession du clergé. Un comte,

1. Même ouvrage, charte No X. p. 290. — MABILLON, *De re diplomaticâ*, lib. VI, LII.

2. DUVIVIER, ibid., charte no XV bis, p. 305. — MABILLON, *De re diplomaticâ*, p. 534.

On trouve aussi le nom de Cambron sous la forme latine *Cambrona*, dans les *Annales de l'université de Louvain*, 1817-1818, p. 87 ; la cosmographie d'Antonin dit *Cambronnium*.

nommé Aaron, qui en possédait la moitié, donna d'abord cette partie au chapitre de Saint-Vincent à Soignies; ensuite Hellin et sa femme Condrade, pour obtenir une part de l'héritage céleste, donnèrent au même chapitre, l'autre moitié qui leur appartenait, et ce, de la même manière qu'Aaron lui avait déjà cédé sa part. Ils établirent pour avoué le comte Bauduin. L'acte en fut rédigé à Liége en 1053, en présence de l'empereur Henri III, du comte Bauduin de Hainaut, de quelques seigneurs et de plusieurs évêques, qui fulminèrent une excommunication contre ceux qui en violeraient les dispositions [1].

En 1126, Burchard, évêque de Cambrai, donna au chapitre de Soignies, l'autel de Cambron, dit *l'Alleu de Saint-Vincent*, libre de toute charge et avec le droit de le faire desservir par le personnel qu'il nommerait *(liberè et in personatu)*, tout en respectant les droits de l'évêque et de ceux qui le représentaient *(et ministrorum ejus)* [2]. Ce document prouve qu'il exis-

1. Duvivier, ibid., charte n° XLV, p. 390. — A. Wauters, *Note sur cette charte*. — *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. IV, p. 62.

On trouve les seigneurs de la maison de Cambron parmi les fondateurs de l'abbaye de Premy, faubourg de Cambrai, vers 1180. — J.-L. Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*. Leyde, 1664.

2. Duvivier, ibid., charte CXV, p. 534. — On voyait dans l'ancienne église collégiale et paroissiale de St.-Germain, à Mons :

La mort ne pardonne au bon
Du monde osta de maladie
Sire Guillaume de Cambron
Prestre en son temps de bonne vie
Lan mil cinq cens et dix fois huict
D'avril en la sixiesme nuict
Il rendit son ame et encore
Lorsque le crucifix adore
A Dieu a la terre ses os
Cy devant mis en sepulture
Priés que Dieu donne un repos
A son esprit qui sans fin dure.

L. De Villers. *Epitaphes des églises de Mons.*

tait déjà une paroisse, et qu'elle était assez importante pour faire l'objet d'une donation.

Environ vingt ans après, une abbaye de l'ordre de Citeaux fut fondée dans ce village (1148).

Avant de nous occuper en particulier de cette fondation, nous constaterons qu'à la dite époque, le territoire comprenant les communes actuelles de Cambron-Casteau, de Cambron-St-Vincent et de Lombise, appartenait, pour une grande partie, au chapitre de Soignies, mais que la famille de Trasegnies et celle de Gaviamez y avaient aussi des propriétés. Nous rappellerons en outre quelques souvenirs, se rapportant à un château-fort qui aurait existé à Cambron-Casteau.

Ce château était construit sur une parcelle de deux bonniers, dite *le Champ-de-la-Tourette*, située près de la ferme de *Châtillon*[1], un peu en avant du pont du *Ferronnier*, et à front du chemin qui conduit de Cambron-Casteau à Cambron-St-Vincent. Le champ de la Tourette, bien qu'enclavé dans la commune de Cambron-St-Vincent, fait aujourd'hui partie du territoire de Cambron-Casteau. C'est le seul terrain qui, situé à la gauche du chemin traversant le *Cambercheau* dans la direction de Cambron-St-Vincent, appartienne à la commune de Cambron-Casteau. Lorsqu'on dressa les plans du cadastre, on attribua le Champ-de-la-Tourette au village de Cambron-St-Vincent, en suivant la limite régulière que la route indiquait ; mais plus tard on réintégra ce terrain dans la commune de Cambron-Casteau, probablement pour maintenir à cette localité le champ du château[2] dont on fait

1. Elle s'appelle aussi ferme du Cambercheau, ancienne propriété de l'abbaye de Cambron ; elle appartient aujourd'hui à la famille de Sécus. — Le nom de Châtillon a évidemment pour étymologie *Castellum* (château-fort). Le nom de famille *Ducastillon* qui existe à Ath, se rapproche encore plus du mot latin.

2. La mention de *Castiel-Cambron* remonte à l'an 1186, BENEZECH,

remonter l'origine au chef des Huns, et qui lui aurait donné son nom [1].

A proximité de cet endroit, au-delà du ruisseau, à gauche, on trouve un terrain qui, dans des actes publics de Cambron-St-Vincent, est désigné sous le nom de *Vieille-Citadelle*.

Enfin, joignant la Tourette, s'étend la plaine dite le *Cambercheau*. D'après les uns, ce nom serait une contraction de *Camber-Château ;* d'après les autres, un *camp* autrefois occupé par l'armée d'un général nommé *Bercheau*. Peut-être n'est-ce qu'un *champ* qui aurait conservé le nom d'un de ses propriétaires: *Camp-Bercheau?* Certains disent que ce mot n'est qu'une corruption de *Camp-Berceau*, nom donné au champ où les moines fondateurs de Cambron auraient passé la première nuit après leur arrivée dans la localité. Les villageois des environs prétendent que, *du temps des Gaulois*, il s'est livré un combat sur cette plaine.

Étude sur Jacques de Guyse. On trouve *Chastel-Cambron* sur la carte annexée à cette étude.

1. Nous avons exposé, dans notre notice sur le village de Lombise, les motifs qui nous font considérer ce château comme étant celui de Gaviamez, qui fut le berceau de Fastré, le premier abbé de Cambron.

CHAPITRE II.

FONDATION DE L'ABBAYE.

En 1148, saint Bernard vint au château de Mons visiter Bauduin IV, comte de Hainaut. Il y rencontra un de ses moines de Clairvaux, nommé Fastré. Ce religieux lui fit connaître qu'Anselme de Trasegnies, seigneur de Péronnes-lez-Binche, chanoine et trésorier du chapitre de Soignies, avait l'intention de fonder un monastère de l'ordre de Citeaux. Le saint, qui désirait vivement propager son ordre, se rendit à Soignies à l'effet de seconder les projets du pieux chanoine; et c'est là qu'Anselme lui donna, le 13 juillet de la même année, le franc-alleu[1] considérable qu'il possédait à Cambron, et qui consistait en une villa située à distance égale des villages actuels de Cambron-Casteau et de Cambron-St-Vincent. Cette donation fut plus tard confirmée par le pape Alexandre III[2].

Saint Bernard avait pris l'engagement d'envoyer Fastré avec douze religieux, pour constituer le nouveau monastère. Ceux-ci vinrent s'y établir avec quelques frères convers, le 1er août suivant.

On s'est demandé sous quel toit ces religieux s'abritèrent en arrivant à Cambron.

1. Tenir en franc-alleu signifiait tenir de Dieu seul; ce territoire n'était donc soumis ni à foi, ni à hommage, ni sujet à aucune censive.

2. *Cartulaire de Cambron*, 1re partie, p. 8.

L'acte de la donation d'Anselme s'étant perdu, il était remplacé aux archives de Cambron par l'acte de confirmation du comte de Hainaut remontant à 1156.

On fixe aussi la date de la donation d'Anselme au 24 juillet ou au 1er août. Voy. VINCHANT, *Annales*, t. 2, p. 251. On écrit aussi, mais sans doute par erreur, la date du 24 juin.

On croyait autrefois qu'ils avaient résidé dans la vieille tour qui, existant déjà en 1148, subsiste encore aujourd'hui, et au pied de laquelle jaillit une source, nommée la fontaine de *Saint-Bernard ;* mais Le Waitte, dans son *Historia Cameronensis*, rejette cette tradition par le motif que l'intérieur de cette tour était insuffisante pour un personnel aussi nombreux.

Il est plus douteux encore qu'ils acceptèrent l'hospitalité au château de *Gaviamez*, dont le seigneur était frère de Fastré, car ce château, peu spacieux du reste, était trop éloigné de l'église paroissiale, où les religieux n'auraient pu se rendre qu'en faisant un assez long trajet à travers champs.

Il est donc vraisemblable qu'ils s'installèrent dans la villa même qu'Anselme leur avait donnée. C'était d'ailleurs une exploitation rurale, et il était facile de lui conserver son affectation agricole, tout en trouvant dans son enceinte des locaux suffisants pour l'habitation des religieux. Ces locaux furent probablement appropriés de manière à former un monastère, et bien qu'ils ne furent occupés que très-peu de temps, ils subsistèrent néanmoins longtemps sous le nom de *Vieux-Moustier.* Ce nom est resté jusqu'à ce jour au terrain que ces bâtiments occupèrent.

On lit dans une ancienne notice manuscrite sur Cambron qui paraît avoir pour auteur le moine Marc Noël : « L'intention première de saint Bernard était de fonder ledit monastère un peu plus hault, vers le midi, en une place qu'on a longtemps appelé le vieux-moustier et maintenant le *Camberzeau*, mais comme un jour il faisait ses prières de nuict, au lieu où est présentement bâti l'église dudit Cambron, il ouit un chant mélodieux des anges, etc. »

Le premier accroissement de dotation que le monastère de Cambron reçut, fut un autre franc-alleu situé en la même localité, et qui lui fut cédé en 1150 par l'abbaye d'Eenaeme.

En 1151, saint Bernard vint à Cambron et fut reçu par Gau-

cher *(Walcherus)* au château de Gaviamez. Il admira l'excellent esprit qui animait ses religieux, leur simplicité, et leur résignation dans les contrariétés; il les exhorta à la patience.

C'est pendant son séjour parmi eux que le saint fondateur fixa l'emplacement définitif du monastère. La tradition rapporte que, passant une nuit en prières, il fut ravi en extase et crut voir tout à coup une multitude d'anges, dont les chants s'unissaient aux accords d'une douce symphonie. Il prit cette vision pour un avertissement du ciel, et il se décida à bâtir l'église à l'endroit même où il avait cru entendre la voix de Dieu. Jusqu'à ce moment, on avait eu l'intention de construire ce sanctuaire, un peu plus loin vers le midi, sur un terrain élevé, près de la première résidence des religieux, au *Vieux-Moustier*.

La volonté de saint Bernard ne tarda pas à être exécutée, et il est probable qu'il posa lui-même la première pierre de l'église du monastère qu'il venait de fonder.

On a recherché s'il existait déjà alors quelques constructions en cet endroit.

Comme il n'est guère probable que saint Bernard allât passer une nuit de prières en pleine campagne, ou dans une habitation autre que le château de Gaviamez, ni même loin de ses religieux, on doit croire qu'il n'a pu se rendre que dans l'église de Cambron, pour y prier au pied de l'autel. Ainsi, c'est vraisemblablement dans cette église qu'il eut la vision que nous avons rapportée. On sait du reste que l'ancien village de Cambron avait une église paroissiale avant l'arrivée des cénobites venus de Clairvaux. L'abbé Le Waitte nous apprend, comme nous l'avons vu, que ceux-ci n'allèrent probablement pas à Gaviamez, parce que ce château était trop éloigné de l'église. Il ne peut être ici question que de l'église primitive de Cambron. Il ne pouvait s'agir alors de l'église de la paroisse actuelle de Cambron-St-Vincent, car ce

village et cette église n'existaient pas encore : ce ne fut que plus tard qu'on y construisit une chapelle dédiée à saint Vincent, patron du chapitre de Soignies, auquel le territoire de Cambron-St-Vincent appartenait. Il pouvait encore moins s'agir de l'église de Cambron-Casteau, car celle-ci ne fut construite qu'en 1394 : elle ne fut d'abord qu'une annexe de la paroisse de Gages, et dans la suite jusqu'à la suppression du culte catholique dans nos provinces par les républicains français, elle ne fut jamais érigée qu'en vicariat. On en trouve la preuve dans le passage suivant de la déclaration des charges de l'abbaye de Cambron *(Archives de l'État, à Mons*, Registre de ces charges, n° 45, p. 63) : « Au vicaire de (Cambron-)Casteau, établi le 26 mars 1788, avec compétence de 500 liv., a été réglé, le 17 novembre 1783, entre les décimateurs de Gages et de Casteaux, que ladite compétence se répartiroit entre tous les décimateurs, chacun pour leur cote part ; Cambron pour sa cote part paieroit par an, 138 liv. 14 s. 0 d. » Ce n'est qu'à la suite du Concordat de 1801, que cette église a été érigée en paroisse.

On ne peut admettre qu'en 1148, l'église primitive de Cambron se trouvât, soit à l'endroit qu'occupe aujourd'hui l'église de Cambron-St-Vincent, soit à l'endroit où est située l'église de Cambron-Casteau. En effet, on sait que cette église paroissiale était éloignée de Gaviamez ; or, ce château était construit sur un terrain rapproché de l'église actuelle de Cambron-St-Vincent ; d'un autre côté, cette église primitive était voisine de la villa d'Anselme, et l'emplacement de cette villa est éloigné de l'église moderne de Cambron-Casteau.

L'église de l'ancien Cambron devait donc se trouver non loin du Vieux-Moustier, c'est-à-dire, sur le territoire où l'abbaye fut bâtie.

Nous croyons retrouver aujourd'hui cette église à l'état de crypte, à la droite de la tour de l'église de l'abbaye. C'est sans doute par suite d'un remblais qu'on la voit maintenant au-

dessous du niveau du sol environnant. Elle aura été conservée lors de la construction de l'église conventuelle, soit en mémoire de saint Bernard qui y avait prié, soit pour continuer de servir d'église paroissiale au village. Au surplus, cet édifice n'a jamais pu faire partie de l'église du monastère, car toute crypte, loin d'être pratiquée au pied de la tour de l'église, est au contraire établie sous le chœur. D'ailleurs par son plan et par sa structure, elle constitue une basilique telle qu'on en construisait avant l'adoption du style ogival, qui remonte à la fin du XI[e] siècle ou au commencement du XII[e] : on peut donc sans difficulté la considérer comme l'église du village primitif de Cambron.

Ce qui justifie notre opinion, c'est la circonstance que les premiers moines assistèrent le curé de Cambron dans ses fonctions sacerdotales : l'église paroissiale et le monastère devaient donc être voisins. L'abbaye ne tarda pas à absorber la paroisse. En effet, au synode réuni à Cambrai en 1153, l'évêque céda l'ancienne église aux religieux, il exempta ceux-ci de la charge d'âmes ; il les exonéra de la dîme de leur culture et de leurs bestiaux, et leur accorda la jouissance des biens de l'autel primitif, à la condition de remettre annuellement au prêtre desservant, un setier de pois et un muid de seigle. A la mort du curé, l'ancienne paroisse fut supprimée.

En 1152, le chapitre de Soignies donna également un francalleu dans la même localité au monastère de Cambron. L'abbaye d'Eenaeme en avait aussi donné un en 1150, et ces deux donations réunies à celle d'Anselme formèrent le territoire de la grande mairie de Cambron. C'était un village à clocher distinct des deux autres Cambron ; c'était aussi une seigneurie sur laquelle l'abbaye avait la haute justice. Le chapitre de Soignies ajouta à sa donation le patronat, l'autel et la cure du village de Cambron, tel qu'il existait alors. En 1154,

Nicolas, évêque de Cambrai, détermina les droits de patronat, la compétence du curé et l'administration spirituelle de la paroisse. Le chapitre de Soignies ne conserva plus que le territoire qui porta dès lors le nom de Cambron-St-Vincent. Dans la suite, la plupart des habitants de la mairie dépendirent pour le spirituel de la paroisse de Lombise.

Dès les premières années de son existence, la communauté de Cambron fut péniblement inquiétée par le frère d'Anselme, Gilles de Trasegnies, seigneur de Silly. Se fondant sans doute sur quelque pacte de famille, qui aurait été conclu entre les seigneurs de Trasegnies pour maintenir l'éclat de leur maison, il voulait faire annuler la donation de son frère et s'emparer des biens cédés à saint Bernard, et dont il se prétendait spolié. Il ne cessa de leur susciter des querelles, et il alla même jusqu'à les chasser par la violence des champs où ils faisaient la moisson. Enfin, découragés par ces vexations, les religieux s'étaient décidés à abandonner leur nouvel établissement pour retourner à Clairvaux. Ils allèrent implorer la bénédiction de l'évêque en lui disant : « Père, bénissez-nous, nous partons.» Touché jusqu'aux larmes de ces paroles si simples et si résignées, l'évêque les pressa instamment de rester en mettant leur confiance en Dieu. Le prélat invoqua en leur faveur l'appui du comte Bauduin IV, pendant qu'Anselme usait de son influence sur le chapitre de Soignies. Celui-ci, ainsi que le constate une charte publiée en 1152, pour ratifier cette résolution, renonça à l'unanimité à tous ses droits sur l'autel, l'alleu et le village de Cambron, excepté les serfs, en faveur des religieux, moyennant la faible redevance de soixante sous de Valenciennes : celle-ci payable endéans les quatre premiers jours des fêtes de la Noël jusqu'à ce qu'une juste compensation fût convenue entre les parties contractantes [1].

1. *Cartulaire de Cambron*, 1re partie, p. 93.
Le cartulaire de Cambron renferme encore deux autres chartes relatives

Quatre années après, en 1156, le seigneur de Silly, en présence du comte et de ses chevaliers, de l'évêque de Cambrai, Nicolas, et de son clergé, fit sa paix avec le monastère; c'est ce que constate une charte publiée à ce sujet en 1156 par le comte Baudouin IV, dit le Bâtisseur[1]. Il renonça aux prétentions qu'il avait soulevées, reconnut ses torts, restitua ce qu'il avait usurpé, accorda et céda à toujours le droit qu'il avait ou pouvait avoir sur ce franc-alleu, pour que les religieux en jouissent entièrement après sa mort[2].

Les auteurs de généalogies ne s'accordent guère sur celle de la famille de Trasegnies, l'une des plus anciennes du pays. Il est déjà fait mention de Wauthier, sire de Silly et de Trasegnies en l'an 1117, dans des lettres du comte de Hainaut. Le Waitte, l'historien de Cambron, dit, d'après Huberlantius, que le plus ancien seigneur de cette maison dont on ait des données certaines est Othon; celui-ci eut deux fils : Othon seigneur de Silly, et *Anselme*, seigneur de Péronnes-lez-Binche. S'il faut en croire d'autres généalogies que nous avons consultées, Jean, l'aîné des fils de Gillion-le-Courageux, seigneur de Trasegnies, pair de Silly, eut deux fils de sa seconde femme, Aleyde d'Avesnes. L'aîné de ceux-ci, Gillion, épousa Béatrix, héritière d'Ath, et vendit cette ville, en 1136, au comte de Hainaut, pour couvrir les frais de son expédition en Terre-Sainte; le cadet, *Anselme*, fut le fondateur de l'abbaye de Cambron.

Le comte Joseph de St-Genois commence la généalogie à Gillion-le-Courageux, qui, selon lui, vivait au commencement

au même sujet : l'une du prévôt, du doyen et des autres chanoines du même chapitre, l'autre de Samson, archevêque de Rheims. Le Waitte fait ressortir l'importance attachée à ce contrat en remarquant qu'il fut examiné et décidé dans un synode. Voir le cart. 1re partie, pp. 94 et 95.

1. Idem, p. 7.

2. Idem, p. 91.

du XII[e] siècle. Ce seigneur de Trasegnies est le héros d'une histoire, ou plutôt d'un roman de chevalerie, dont un exemplaire écrit par ordre d'Antoine Bâtard de Bourgogne, en 1458, existait à la fin du siècle dernier au château de Trasegnies.

Ce roman est un de ces sujets émouvants qui ont dû exercer l'imagination des trouvères, et acquérir une immense popularité dans nos contrées aux époques des expéditions vers l'Orient. Rien de plus dramatique en effet, de plus romanesque que les aventures de ce preux chevalier. Elles ont été écrites en italien dans le moyen-âge, traduites en plusieurs langues et conservées dans cent recueils populaires, toujours rafraîchies par le style, mais jamais changées pour le fond, jusqu'à ce qu'enfin les auteurs modernes s'en soient eux-mêmes emparés.

Cette légende rapporte qu'à son retour de la Terre-Sainte, Gillion-le-Courageux, surnommé *le Bigame*, vint se cloîtrer à Cambron, où il possédait un alleu considérable, pendant que ses deux femmes Marie et Graciane vivaient dans la retraite à l'abbaye de l'Olive près de Binche[1]. Gillion reçut dans sa solitude, les visites du comte de Hainaut, de parents et de seigneurs qui se plaisaient à entendre de sa bouche le récit merveilleux de ses exploits. Ses deux femmes venaient de mourir presqu'en même temps, lorsqu'arriva dans le monastère un envoyé du Soudan d'Égypte, qui l'appelait à son secours. Répondant à cet appel, le sire de Trasegnies partit accompagné de Gérard son second fils, de Baudouin d'Havré, de Bernard de Ligne, d'Anssiau d'Enghien, de Gillion (ou Gilles) de Chin, jaloux de le suivre. Gillion mourut d'une blessure reçue dans

1. Le roman rapporte que, croyant à la mort de Marie, sa première femme, qu'en partant il avait laissée à Trasegnies, Gillion avait épousé du vivant de celle-ci, la fille du Soudan de Babylone, dont il avait été le prisonnier. Cette seconde femme avait accompagné le seigneur de Trasegnies à son retour en Belgique.

une bataille près de Babylone, où il défit les ennemis du Soudan son beau-père. Son fils rapporta son cœur en Europe et le déposa, selon le vœu paternel, dans le tombeau de Marie et de Graciane, qu'Aubert le Mire rapporte avoir visité plusieurs fois dans le chœur de l'église de l'Olive. Il y a un peu plus d'un siècle, en creusant le sol de cette église, on a retrouvé les cercueils des deux dames d'Ostrevant et de Babylone. Entre elles, dans un riche coffret armorié, était placé le cœur de leur époux.

On sait que Cambron fut fondé en 1148, et le Mire rapporte que Gillion le bigame se fit moine à Cambron, fondé neuf ans auparavant par Anselme son parent. Si l'on adopte cette opinion, il faut admettre pour le héros du roman, Gillion, frère d'Anselme, qui vendit Ath en 1136, pour aller en Palestine; mais aucun chroniqueur du monastère ne mentionne le séjour qu'y aurait fait Gillion-le-Courageux. D'ailleurs, si le Gillion dont il s'agit, qui fut si longtemps l'ennemi acharné des moines, était allé vivre parmi eux, ceux-ci n'auraient pas manqué de relater une si grande conversion. Marc Noël rapporte, il est vrai, que ce seigneur choisit sa sépulture à Cambron, où il fut enterré, dit-il, sous l'abbé Daniel. Il faudrait, pour reconnaître en lui l'auteur de tous ces exploits, suppléer au silence de ceux qui auraient oublié de mentionner le retour à Cambron du corps du guerrier qui succomba si glorieusement près de Babylone. Le comte de St-Genois attribue toutes ces aventures à Gillion-le-Courageux, le premier cité dans la généalogie des Trasegnies, et ancêtre d'Anselme, fondateur de Cambron. S'il en est ainsi, il est difficile d'admettre que notre héros ait pu vivre assez longtemps, et conserver assez de vigueur pour venir en 1157 habiter le monastère fondé par son petit-fils, et entreprendre ensuite une nouvelle expédition guerrière. Il faudrait, d'ailleurs, admettre dans ce cas qu'il y avait antérieure-

ment à Anselme, dans la même localité, un monastère d'un autre ordre que celui des Bernardins; mais nous n'avons jamais rencontré la moindre mention de cette existence, à moins de considérer comme telle le nom de *Vieux-Moûtier* porté par le lieu où saint Bernard avait d'abord projeté de faire construire son monastère. Il n'est pas plus facile de reconnaître le gendre du Soudan d'Egypte dans Gilles, fils d'Othon de Trasegnies (celui-ci était, d'après St-Genois, arrière petit-fils de Gillion-le-Courageux), qui accompagna Baudouin-de-Constantinople à la croisade prêchée à Bruges en 1195, et dont le quatrième fils, Gilles dit le Brun, commandait comme connétable, en 1248, les armées de saint Louis à la conquête de la Sicile : il aurait été aussi de beaucoup trop vieux pour prendre part à cette croisade, s'il avait déjà vécu en 1157 après avoir accompli tant de prouesses.

Notre conclusion est donc que la retraite de ce seigneur de Trasegnies à Cambron, n'est qu'une invention pour ajouter au merveilleux du roman où il est mis en action. Si ce séjour dans le monastère d'Anselme est une vérité, il faut admettre, ou bien que l'auteur a confondu les personnages, ou attribué à un seul les exploits de plusieurs, ou bien que la généalogie produite par le comte de St-Genois est en défaut relativement à l'époux bigame de Marie et de Graciane.

Les lettres de Pierre, évêque de Cambrai, datées de 1173, témoignent que, par l'acte dont il s'agit, Gilles ou Gillion avait contre-donné tout ce qu'il possédait dans le territoire de Cambron et dans le bois de *Jetterlau*[1] sans s'y être réservé aucun

1. *Jetter*-loo a le même radical que *Itter*beek. *Itter* (géant), *loo* (bois), *beek* (ruisseau), WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. Ier, p. 196. — Le bois de Jetterlau était situé à Lombise, près de Gondregnies. Vers 1580, il changea ce nom contre celui de *Bois Delmotte* (d'el motte ?) qu'il porte aujourd'hui, et qui provient sans doute d'une ancienne motte de terre qui y existait il y a quelques années. On trouve *Jetelau* dans la

droit. Mais, comme l'écrit Le Waitte, cette convention privait les moines de l'usufruit des biens donnés par Anselme pendant la vie de Gilles; comme elle était d'ailleurs antérieure à la cession faite par le chapitre de Soignies, il n'est nullement étonnant si, pendant les contestations que Gilles leur suscita, les religieux se trouvèrent dans le besoin, et manquèrent même des choses nécessaires à leur entretien, au point qu'émus de pitié par le spectacle de leur profonde misère, l'évêque et le comte leur procurèrent alors certains revenus pour subsister. Anselme de Trasegnies et Gautier de Gaviamez vinrent aussi à leur secours.

Plus tard les alleus donnés à l'abbaye par Anselme, par les religieux d'Eenaeme et par le chapitre de Soignies, s'augmentèrent de donations faites par des maisons religieuses et par des particuliers, à l'effet de permettre aux nouveaux cénobites de se maintenir dans leur institution naissante.

C'est ainsi que le monastère de St-Feuillien céda à l'abbaye de Cambron, en 1153, l'alleu et les droits qu'Allard Courtreve, Gontier de Soignies et Oger de Merbes et sa femme, ainsi qu'Ivette ses proches héritiers et Gossuin, son mambour, lui avaient donnés sur le bois, les eaux et les prés de Lombisœul[1]. Le comte Bauduin confirma cette cession[2].

Isabelle de Steenkerke et Engelbert, son fils, donnèrent, en 1161, à notre abbaye, leur alleu consistant en terres, pâtu-

première partie du *Cartulaire de Cambron*, p. 8, à l'an 1172, et *Jetterlau* dans des actes de 1161 à 1173.

1. Bois de Lombisœul est le nom primitif, et conservé jusqu'à ce jour, du bois situé à la gauche du sentier passant par le moulin du Punois à Thoricourt et conduisant à Froidmont. Les tailles de ce bois s'appellent *Haisette, Lailière* et *Le Hansart;* confinant aux territoires d'Horrues et de Chaussée-Notre-Dame, elles ne forment qu'un seul ensemble sur la droite du chemin de Mons à Enghien. Voyez *Cartulaire de Cambron*, 1re p. pp. 309 à 311.

2. *Cartulaire de Cambron*, 1re partie, p. 96.

rages, eaux et bois, situé à Jetterlau[1] sous Lombise, sans y retenir aucun droit, sauf les prières des religieux. Gilles de Trasegnies intervint à cet acte, à titre de franc-alloëtier (*ingenuus*, porte la lettre approbative de Nicolas, évêque de Cambrai) ; de plus voulant prouver qu'il y adhérait, il céda encore, du consentement de ses enfants, tous ses droits dans le bois de Jetterlau.

En 1162 « Erpho de Calvo Monte » et Gervais, son frère, avec tous leurs héritiers, hommes et femmes, donnèrent en *elemosine*, pour le salut de leurs âmes, tout ce qu'ils possédaient dans *Géterlau*, en terres, bois, eaux et prés[2].

Cet exemple fut suivi par l'abbé et les religieux de St-Amand, qui donnèrent à la nouvelle maison, en 1162, la dîme de Voldec, et en 1163, un alleu et tous les droits qu'ils avaient près de Lombise et de Lombisœul, consistant en fonds, terres, prés, bois et généralement tout ce qui en dépendait, le patronat et toutes les dîmes avec l'autel, les offrandes et justices de ces endroits, moyennant la reconnaissance d'une rente annuelle de cent sols de Valenciennes, payable dans l'octave de la Noël. L'abbaye de Cambron devait en conséquence y établir, selon leur volonté, un curé, lui fournir une prébende et acquitter tous les droits synodaux envers les autorités ecclésiastiques du diocèse de Cambrai.

En 1164, l'abbesse et le monastère de Messines lui cédèrent la ferme de Lampernesse, en Flandre[3].

Nous croyons devoir anticiper ici sur la suite des donations, afin de mieux faire saisir l'ensemble de toutes celles qui ont

1. Idem, p. 99.
2. Id., pp. 8 et 311.
3. Le 23 décembre..., le pape Alexandre III, qui fut élu le 7 septembre 1159 et mourut le 30 août 1181, accorda un privilége par lequel il prit sous sa protection les cours de la *Rosière*, d'*Haurut* et de *Lombisœil*. *Cart. de Cambron*, 1re part., p. 10, et 2e part., pp. 505 à 509.

coopéré à la constitution de la *Grande* et de la *Basse-Mairie* de Cambron, formant un territoire continu et adjacent au monastère.

En 1188, Arnulphe dit Anechin et Ermengarde, sa femme, donnèrent à Cambron en élémosine, cinq bonniers de terre près de la *Croix-St-Ghislain*, à condition de leur payer, leur vie durant, la moitié du produit, et à eux ou à leurs héritiers, une pension annuelle de cinq deniers de Valenciennes. Cette donation était faite avec le consentement et le témoignage de Mathieu d'Arbre, dont les cessionnaires tenaient la terre en fief. Hoston et Hughes, fils de Mathieu, étaient aussi témoins.

En 1206, Eustache du Rœulx donna à Cambron un bois nommé *Brocqueroy* avec tout le droit et domaine qu'il y avait. Eustache du Rœulx, seigneur de Trasegnies, imitant cet exemple, sépara de son bois de Silly une partie qu'il donna en 1256, du consentement de la comtesse Marguerite, avec une entière renonciation à tous ses droits, tant réels que personnels [1].

En juillet 1237, Wautier, seigneur de Lens, du consentement de la comtesse Jeanne de Flandre et de Hainaut, fit abandon en faveur de Cambron du droit et hommage qu'il avait sur un alleu composé de douze bonniers de terre en majeure partie arable et pour le reste en hospites, gisant entre Lens et Cambron. Cette terre avait été donnée à l'abbaye d'Ath par Julienne,

1. En 1236, Gossuin de Bauffe, dit de *Foulench,* homme d'Otton de Trasegnies, vendit de son consentement à Cambron, cinq muids de froment, mesure de Fouleng que lui et ses héritiers devaient délivrer annuellement à cette église à perpétuité, entre la Noël et la Purification, du meilleur froment après celui qui avait servi à ensemencer la terre. Dans le cas où le vendeur et ses héritiers n'auraient pas fourni le froment, ils devaient payer à Otton ou à ses ayants droit vingt-deux sous et celui-ci devait fournir les cinq muids à Cambron, et, au besoin, contraindre le vendeur à s'acquitter de ses obligations. *Cart. de Cambron,* 1re part., pp. 111, 113 et 120.

fille et héritière de Jean et de Liedwide du consentement de Marie, sa sœur. Cette dernière maison vendit l'alleu à Cambron en avril 1238.

Les témoins du contrat étaient : H. de Gaie et E. son fils, N. de Brugeletes, chevaliers, Colaius, Jacobus de Brugeletes, et Walterus de Gaie, fils du susdit H.

En 1265, Michel Delbruet vendit à Cambron deux bonniers de terre tenus en franc-alleu, gisant en la tenance de Thoricourt avec tous les droits lui appartenant. Ces deux bonniers tenaient à l'*Aulnoi-S*[t]*-Denis*, près de Gossartpreit, et à cinq journels de bois appartenant à Cambron.

En 1274, Jean Dehal donna un bois tenu en franc-alleu, joignant le bois de Lombisœul, qui appartenait au bois de l'abbaye, à celui d'Enghien, et au bois de la dame du Graty, renonçant à tous ses droits, ainsi qu'aux priviléges et coutumes, tant du lieu que du pays, messire Pierre de Thoricourt et autres ayant intervenu à l'acte qu'il en a reconnu.

En mai 1260, l'abbaye acquit de Sohier de *Papenghien (Papegnies)* un fief de huit bonniers cinquante-six verges de bois relevant du seigneur de Trasegnies gisant au territoire « *Ke on appelle Faukaine (ou Fohaine)* », dit le mémoire auquel nous empruntons ces détails. Ce fief fut aliéné en présence d'Eustache du Rœulx et de ses hommes féodaux, et le fief en ayant été détruit, et le fond commué en héritage, les abbé et religieux en furent adhérités par les gens de loi, pour les tenir en cette condition du seigneur, qui y retint deux deniers de cens, comme aussi à justicier, larron, rapt et mourdre. C'est sans doute par la suite que Cambron acquit la haute justice sur ce terrain [1].

Toutes les donations mentionnées ici sont rapportées dans le mémoire publié par l'abbaye de Cambron à l'occasion d'un

1. Voyez *Cart. de Cambron*, 1[re] part., pp. 134, 140.

procès soutenu, au milieu du XVIIIe siècle, contre le seigneur de Thoricourt et le prince de Ligne, comme on le verra plus loin.

On lit dans le cartulaire cité par le susdit mémoire, article 441, que l'abbaye de Notre-Dame de Cambron doit chacun an, au terme de St-Remi, pour terres et bois qui furent jadis acquis de Sohier de Papignies, etc., deux sols cinq deniers forts. Art. 147 : « *item doit chacun an, à Mondit Seigneur le Marquis de Trasegnies sur tous les héritages ci-devant à eux donnés par Messieurs de Trasegnies auxquels Dieu soit misericors d'une rente amortie à toujours due à la Seigneurie de Silly au jour du grand carême : cinq cents Harans blancs et cinq cents sorrets.* »

Cambron produisit un contrat passé par Gillion de Trasegnies en 1706, lequel libérait les abbé et religieux de Cambron envers les seigneurs de Trasegnies des prestations en harengs et autres denrées, mais cet acte a été annulé par arrêt de la Cour du 4 octobre 1730.

On lit d'autre part, dans l'état des biens de Cambron supprimé en 1789 :

« Au prince de Ligne est dû à la St-Remi... 3 corroyees à pendre trompe avec les enguinées, une paire de bottes fourrées de blanquette pour Madame, deux paires de chausses et chaussons pour les demoiselles, neuf aunes de drap gris, 16 paires de mouffles, cinq peaux de veau, 500 harangs moitié sorets, moitié blancs, pour lesquels on paie selon une ancienne évaluation 58^{l} — 6 — 8.

En décembre 1267, dans une charte d'Eustache de Trasegnies confirmant les donations élémosines faites par les seigneurs de cette maison à l'abbaye de Cambron et les acquisitions faites par cette maison auxdits seigneurs, nous voyons encore figurer :

1° Six bonniers du bois de Silly, donnés par Otton de Trasegnies, tenant au bois de Lombisœul.

2° Quatre bonniers, moins un journel vingt-cinq verges et demie, tenant d'une part aux sept bonniers du bois du *Caisnoit* vendus par Pierre de Thoricourt d'un côté et s'étendant de l'autre jusqu'à *Ulbausart*, aussi vendus par Pierre moyennant un cens de trois deniers annuels dus aux seigneurs de Trasegnies.

3° Trois bonniers de terre, prés et eaux tenant à ce bois achetés aussi de Soyer moyennant un denier de cens annuel.

4° Cinq bonniers environ de terre tenant au même bois et que des gens de Mons nommés Soris tenaient de Soyer de Papegnies et devaient dorénavant tenir de Cambron.

5° Trois bonniers de terre que Cambron tenait d'Eustache près du bois de Jeterlau, par acquisition des mains de Gossuin de Marke qui les tenait de Soyer de Papegnies. Pour ces huit derniers bonniers, Cambron payait à Otton de Trasegnies deux deniers de cens annuel.

6° Trois bonniers de terre tenus en fief d'Otton par Gillion de Fouleng, fils de Gossuin de Bauffe, gisant entre les terres de Cambron et le chemin de Thoricourt à Gages, et qu'Otton céda à Cambron, moyennant un cens annuel d'un denier [1].

En 1297, le monastère acquit de Michieul, sire de Gages, avec toute justice, haute et basse, quinze bonniers de bois sous Gages.

Il acquit encore, en 1316, un fief nommé le *Perfond Bruet*, relevant de Cambron et vendu par Gilquin Dorlebeke, situé à gauche du grand chemin de Mons à Enghien, au beau milieu du bois.

En 1322, Thiry Dubos vendit un fief de cinq journels soixante-six verges de bois avec toute justice haute et basse [2].

1. *Cart. de Cambron*, 1re partie, pp. 146 à 148 et 152, 153.

2. D'après le cartulaire de Cambron, pp. 187 à 191, « *Thieris d'Arbre*, appieleis dou Bos, » vendit à Cambron en 1315 : 1° le 7 mars, une partie du fief qui lui était échu de *Simon de Glabieke*, son cousin, consistant en cens,

Enfin, en 1328, une sentence arbitrale adjugea à l'abbaye de Cambron, avec justice, haute, moyenne et basse, la propriété d'un bois nommé le *Sart-Moulet*, et anciennement *Winebiersart*, dans les bois de Cambron, à gauche du chemin de Mons à Enghien.

La seigneurie de Cambron à Thoricourt, appelée vulgairement *Basse-Mairie*, consistait premièrement en un franc-alleu acquis des hoirs de Michel Delemotte, secondement en un fief acquis de Thierri d'Arbre, en 1315.

Le titre de l'acquisition de l'alleu ayant été perdu, on ne peut en déterminer l'époque ; mais l'examen de deux pièces, l'une de 1265, l'autre de 1295, fait ressortir : 1° que l'abbaye possédait, longtemps auparavant, une seigneurie à Thoricourt, puisque Michel Delbruet lui ayant vendu un des francs-alleux qu'il avait en la tenance de Thoricourt, et lui ayant transmis l'autre, elle le lui rendit en foi et hommage : en effet, selon les lois anciennes, il fallait être seigneur pour d'héritage faire fief; 2° que, longtemps avant 1295, Cambron avait des cens à Thoricourt, puisque l'on voit que Pierre de Thoricourt lui était débiteur de quelques cens à cause des fonds qu'il possédait sous cet alleu, et l'expression *jadis* employée dans la pièce en parlant de cet alleu acquis *jadis* par l'abbaye, démontre que longtemps auparavant, Cambron possédait l'alleu ; le terme *jadis* n'étant jamais employé dans les actes que pour signifier un temps ancien et reculé.

rentes, deniers, chapons, pains, avoine, fourches, pré, terrages, justices hautes et basses, et autres droits de même nature sur diverses parties de biens à Thoricourt et environs; 2° en juillet, cinq journels et soixante verges de bois avec toutes justices, qu'il tenait en fief, de l'abbaye, tenant d'un côté « *a le Fontaine al Asperielle,* asseis pries dou Pont del Ane et a II costeis a le terre qui fu dame Alis de Lochize, et tenant aussi au preit qui fu Jehan dou Kaisne et a le terre qui fu Jehan dou grant fau... »

Cette seigneurie fut augmentée :

En 1225, de vingt-un bonniers environ de terre sous la paroisse de Thoricourt;

En 1226, de la donation faite par Théodore de la Hamaide, d'un franc-alleu de quatre bonniers de terre situés en la paroisse de Thoricourt ;

En 1228, d'un fief de dix journels dont l'acquisition et la donation furent faites, la même année, par Pieron de Thoricourt.

L'abbé Le Waitte rapporte que, depuis 1260 jusqu'en 1325, cette seigneurie fut agrandie par plusieurs alleux et fiefs gisant au dit Thoricourt.

L'abbaye de Cambron y avait la haute justice.

A la Basse-Mairie de Thoricourt, était jointe, comme on l'a déjà vu, une autre petite seigneurie haute-justicière, dans le village de Gages.

En septembre 1265, Pierre, chevalier, sire de Thoricourt, vendit au monastère un fief de sept bonniers de terre gisant au lieu qu'on appelle le *Caisnoit*, «*et tout le droit ke il et si oir y avoient et pooient avoir.* » Le fief en ayant été détruit, les abbé et religieux en furent adhérités pour les tenir en héritage. Gilles de Silly y retint six deniers de cens, *comme aussi à justicier larron, rapt, mourdre, et non autre chose*[1].

En mai 1268, à Mons, Eustache, chevalier, sire de Trasegnies et de Trit, détacha de son bois de Silly un fief de trente-et-un bonniers, les échangea contre autant de bonniers de bois que l'abbaye avait à Maing-lez-Trit, et y retint douze deniers de cens[2].

La même année, Pierre de Thoricourt vendit à l'abbaye de Cambron, du consentement du seigneur direct, un fief gisant

1. *Cart. de Cambron*, 1re partie, p. 139.
2. Idem, pp. 148 et 151.

au lieu qu'on appelait l'*Aulnoit-St-Denis*, tenu d'Eustache du Rœulx. Il renonça à tous les droits que lui et ses hoirs y avaient, et pouvaient y avoir, ainsi qu'il en avait usé en 1265 pour les sept bonniers du Caisnoit. Le fief fut détruit, et les sept bonniers furent cédés au monastère de Cambron, pour les tenir en censive du dit Eustache de Rœulx, sire de Trasegnies, qui retint quatre deniers blancs de cens payables annuellement au jour de St-Jean-Baptiste, « *à justicier larron, rapt et mourdre et à extraier s'il écheoit* ».

En 1281, Nicolas de Condé, sire de Moriamez, vendit à l'abbaye trente-huit bonniers un journel et demi moins quinze verges de bois sous Silly, tenant d'une part au chemin de Silly à Thoricourt et à la tenance de Monseigneur (?) Pierre de Thoricourt. Ils étaient tenus en fief lors de cette aliénation. Ce fief fut détruit et la contenance en fut transportée en mainferme en faveur de l'abbaye de Cambron, sous la réserve d'un denier de cens pour chaque bonnier et toutes justices, *fort les pans de bois,* et prendre et retenir les pans selon l'usage et la coutume du bois de Silly.

Une charte donnée en 1293 par Otton de Trasegnies et Gilles, son fils, reconnaît que c'est à tort qu'il a contesté à Cambron la justice sur environ vingt-trois bonniers de terre, prés, bois, eaux, nommés *Godebieck*, situés près du bois de Jetterlau vers Gondregnies. Ils déclarent, en outre, que leurs intentions sont injustes, parce que ces dons proviennent des premiers dons de leurs ancêtres à l'abbaye de Cambron.

La charte de mars 1293 d'Otton et de Gilles, son fils, seigneurs de Trazegnies, parle aussi de quatre fonds qui ne peuvent plus se démêler aujourd'hui, mais suivant les tenances y accusées, vingt-sept bonniers un journel et demi moins quinze verges, tiennent d'une part, « à le voie ki vient de Silly à Thorincourt *t* tiennent et devers Thorincourt al aunoit monseign^{r}. piéron tout conteval, si come li rieus sen va dessous

le Marliere Frankon juskes al pont al alne et d'autre part devers le brun fau tiennent il a bos de Silly, dou pont al alne juskes à le vies voie dou brun fau et par-devers Silly tient li devant dit bos à le voie ki vient dou brun fau et passe deles le ront kiesnoit juskes à kemin qui vient de Silly à Thorincourt et tient au kemin juskes al aunoit monseig^r Pieron. »

Le restant du fond de trente-huit bonniers un journel et demi moins quinze verges, c'est-à-dire douze bonniers journel et demi moins « gisent d'autre *pt.* le devât dit kemin ki vient de Silly à Thorincourt tenat alle tenanches ustasin dou sart *tp* dēus Silly a le tre Gerard de Horlebeke et a le tenanches monseig^r Pieron de Thorincourt jusques al aulnoit Gillion de Foulench et dēus de Thorincourt tient il a tiers Gerard de Horlebek jusques a devāt dit chemin.

Cette charte s'étend aussi au bois de Jetterlau, aujourd'hui Delmotte, et aux autres possessions petites et grandes de l'abbaye et contient une reconnaissance formelle de la justice lui appartenant sur toutes indistinctement, c'est ce qui est clairement marqué en ces termes : « Et pour chou que nous soiens plus plainement parchonniers des biens spirituels con tera dore enavant en le eglise de Cambron devant nomēe tout chou que l'eglise de Cambron devat dite a tenut jusques a ore et tient dou don de nos ancisseurs, les vint et trois boniers de terre que preit que bos que aiwe de le Godebiek devāt dis le bos de Jetterlau et toutes autres coses petites et grandes que nous u nos ancisseurs pouwissiens avoir reclameit u debatut a cheaus de Cambron jusques aujourd'hui nous l'avons approveit et approvons et l'avons confremeit et confremons si come le franc alluet deldte eglise de Cambron. »

Par une suite toute naturelle, ces donateurs devaient avoir part aux prières de la maison, mais pour en être d'autant plus participants, ils n'approuvent pas seulement tous ce que leurs ancêtres ont fait, mais pour autant que de besoin,

ils en font une nouvelle donation la plus formelle en ces termes : Et se nous aucun droit aviens ou avons, u poiens avoir ou reclamer es biens devat dis u es bien de Cambron devat nomeis par quelcoques oqulson que chou soit ou fust, nous l'avons donneit et donnons a le dte eglise de Cambron.

La suite de la charte dénote qu'ils veulent aussi pour l'avenir écarter des difficultés de l'espèce de celles qu'ils avaient soulevées : « Et se nous u nos ancisseurs de aucunes justices u hautes u basses avons useit u fait useir u commandeit a faire useir es vint et trois bonns de le Godebieck devdt dis, u ou bos de Jetterlau, nous cognissons que chou a esteit fait en contre le droiture de le ditte église et pour chou nous en avons resaisit, si comme bien afferi labbeit et le convent de Cambron.

Après s'être exprimés si nettement, ils croient encore devoir ajouter : « Et si avons en convent et promettons loyaleme en bonne foit pour nous et pour nos hoirs et a chou nous obligons nous et nos hoirs que es vint et trois bonniers de le Godebieck u ou bos de Jetterlau u es biens de Cambron, comet qu'il les aient tenut u qu'il leur soient venut de nos ancisseurs si come devat est dit, nous ne demanderos ne reclameros ne pour nous ne pour autrui jamais rien.

Pouvait-on faire une donation plus absolue de tous les droits sur les biens acquis par l'abbaye de Cambron depuis sa fondation à quel titre et de quelque manière que ce fût. Les trente-et-un bonniers tiennent aux quatorze qui sont contigus au bois de Lombisœul et l'acte dit : « de bos que cil meme de Cambron tiennent del don de nos ancisseurs de Trasengnies et là ils s'estendent si ke de une costiere gist li bos le seignr. de Aenghien et li bos Colart de Balenghien, et de autre part gisent les tenances de Thoricourt va ci bos devent ces tinmes si avant comme XXXI bonnis de bos puent tenir[1].

1. *Cart. de Cambron*, 1re part., p. 165.

Cambron possédait encore un droit de relief sur le fief *d'Hembise* en Cambron-St-Vincent, comme il a déjà été dit plus haut.

Nous présenterons ici les annales du monastère pendant le premier siècle de son existence, c'est-à-dire jusque vers le milieu du XIIIe siècle. Ce n'est qu'à cette époque qu'on peut considérer l'abbaye comme entièrement constituée : elle obtint alors une bulle du pape Grégoire IX, qui lui accordait de nombreux priviléges, et qui la garantissait de tout danger.

Pendant cette période, elle fut gouvernée par six abbés : Fastré de Gaviamez (1148-1156), Gérard de Bourgogne (1156-1164), Daniel de Grammont (1164-1196), Bauduin de Tournai (1196-1221), Siger de Gand (1221-1233) et Bauduin de la Porte (1233-1241).

Fastré de Gaviamez. — Fastré *(Fastredus)*, né au château de Gaviamez, était fils du seigneur de ce manoir[1]. Il fut élevé

1. Le château de Gaviamez (ou Gavitinier selon J. Molanus, *Natales Sanctorum Belgii*, édit. 1616, p. 100) s'élevait sur le Champ-de-la-Tourette, qui était alors une dépendance de Lombise. On en vit subsister les vestiges jusqu'au XVIe siècle ; ce fut l'abbé d'Ostelart (1575-1613) qui les fit démolir, pour en employer les matériaux à la construction de la tour de l'ancienne église de Lombise, à la demande du seigneur de Bétencourt. Il est difficile de préciser aujourd'hui l'emplacement que cet édifice occupait. — La famille de Gaviamez (Gauialmez ou Gaviaumer) appartenait à la noblesse féodale du Hainaut. Un neveu de l'abbé Fastré, nommé aussi Fastré de Gaviamez, a signé, avec les nobles du pays, une charte du comte Bauduin, qui était conservée à l'abbaye de Cambron.

On rapporte que l'abbé Fastré appartenait à la famille de Croix, qui a pris son nom de la terre de Croix, dans la châtellenie de Lille. Le premier sire de Croix connu est Eustache, mort en 1202, après avoir accompagné le comte Bauduin VI (IX), à la croisade.

Cette famille compte un évêque de Tournay, Wauthier (fils d'Eustache), en 1251, des chanoinesses dans les chapitres nobles, et deux lieutenants-généraux au service d'Espagne. Dans la branche de Croix-de-Heuchin, on trouve *Antoinette*, fille de Pierre, qui épousa *Philippe de Thiennes*, sei-

et instruit par un abbé d'une éminente vertu, et dès l'âge de quinze ans, il donna des marques d'une perfection spéciale. Rentré alors dans la maison paternelle, il ne tarda pas à renoncer au monde, et il se décida à se rendre à Clairvaux, où il fut reçu dans l'ordre de Citeaux par saint Bernard, qui eut sans doute le pressentiment des hautes destinées du jeune novice.

Fastré venait à peine de prononcer ses vœux que l'abbaye de Cambron fut fondée. Saint Bernard avait pour principe d'envoyer dans les nouveaux monastères, des religieux qui étaient nés dans le voisinage. Ceux-ci plaisaient mieux à leurs compatriotes, dont ils parlaient la langue et connaissaient les mœurs : ce qui facilitait leurs relations journalières, aussi bien que les conversions. Il désigna donc Fastré pour diriger le monastère de Cambron.

Lorsque Fastré, partant pour la nouvelle colonie, prit congé de saint Bernard les larmes aux yeux, celui-ci lui donna sa bénédiction, et lui fit cadeau de la chasuble, de l'étole et du manipule dont il se servait pour célébrer la messe. Il lui recommanda de conserver ces objets comme un gage de son affection paternelle. Ces ornements étaient faits d'une panne grossière ; la chasuble était garnie d'une croix rouge sur le

gneur de Warelles et de Lombise ; et dans l'autre branche (celle de la Fresnoye et de la Melannoy), on rencontre *Pierre* de Croix, qui avait épousé, en 1601, *Madeleine de Thiennes,* fille de Philippe, seigneur de Lombise.

Les armes de Croix-Heuchin, sont d'argent à la croix d'azur.

La maison du Mez (dont Joseph-Adrien comte de Croix de Mouwe, seigneur de Dadizeele, faisait partie au XVIIIe siècle) appartenait à la famille de Croix : Isabelle de Croix avait épousé en 1372, Guillaume du Mez, noble de la châtellenie de Lille.

Enfin, Charles-Lydivine-Marie de Croix, marquis d'Euchin (le comte de Croix), fut créé sénateur par Napoléon Ier, et devint ensuite pair de France.

devant comme sur le dos ; elle était presque ronde, descendait des épaules et couvrait les mains du prêtre. Selon l'usage d'alors, le célébrant la laissait tomber librement à la messe depuis l'*Introït* jusqu'à l'Offertoire ; ensuite il la relevait sur les épaules, afin d'avoir les bras dégagés pour la consécration. On ne s'en servait à Cambron que pour la célébration de la messe abbatiale de la fête de saint Bernard, et pour les prémisses des religieux qui venaient d'être ordonnés prêtres. Quant à l'étole et au manipule, on les appliquait aux malades pour les guérir, et aux femmes en couches pour les délivrer.

Fastré se rendit à sa destination accompagné de douze religieux au nombre desquels étaient Daniel de Grammont, Bauduin de Tournai et Siger de Gand, et de plusieurs convers pour les aider dans l'établissement de la colonie. Il s'arrêta d'abord à Cambrai, où il visita l'évêque Nicolas Claret ; ensuite à Valenciennes, où il fut reçu par la comtesse de Hainaut, enfin à Mons, où il fut accueilli par le comte Bauduin IV, le Bâtisseur. C'est là qu'il trouva Anselme de Trasegnies, qui était venu à sa rencontre et qui le conduisit à Cambron. Arrivé dans son pays natal, Fastré fut accueilli avec joie par son frère, Gaucher de Gaviamez *(Walcherus Gaviamensis)*, qui ne l'avait plus vu depuis longtemps.

Fastré organisa son monastère, et le dirigea pendant huit années (1148-1156). Après ce terme, son mérite et sa réputation de sainteté le firent élever à l'unanimité des voix abbé de Clairvaux. Il quitta Cambron en compagnie des envoyés de Clairvaux, de son frère Gaucher et d'Anselme de Trasegnies. En passant à Mons, il prit congé du comte de Hainaut et lui recommanda son abbaye. Le comte fit alors donation à celle-ci de douze bonniers de terre arable situés à Bauffe ; et il céda aux moines de Clairvaux un cens annuel de dix sols blancs, assignés sur sa basse-cour dans la banlieue (*in suburbio*) de Mons.

Fastré, d'une modestie égale à son mérite, appréhendait tellement d'être élu abbé de Clairvaux qu'il évita de se rendre à l'élection. Il fut si affligé et si effrayé du choix qui tomba sur lui, qu'il alla se cacher dans la chartreuse du Val-de-St-Pierre, au diocèse de Soissons. Là, inconnu et passant tout son temps en prière, il fut un jour ravi en extase. La Vierge lui apparut alors portant l'enfant Jésus entre les bras. Fastré se prosterna à ses pieds en la suppliant d'avoir pitié de lui, mais elle lui répondit : « Pourquoi vous troublez-vous, o Fastré? » Et lui mettant l'enfant entre les bras : « Recevez, lui dit-elle, mon fils, ayez-en soin, conservez-le moi, » et la vision finit. Revenu à lui, il se soumit à cet avertissement qu'il regarda comme venant du ciel, et il se rendit à Clairvaux.

Bientôt sa grande réputation le fit choisir comme négociateur de la paix entre les Milanais et l'empereur Frédéric, avec saint Pierre Tarentaise et Aliprand, abbé de Morimond. Avec l'abbé Lambert de Citeaux, chef de l'ordre, il soutint la cause du pape Alexandre III ; ils résistèrent avec une fermeté inébranlable aux menaces de l'empereur Frédéric, qui avait pris le parti de l'anti-pape Victor III ; dans un chapitre général de l'ordre réuni en 1161, ils firent reconnaître Alexandre comme souverain-pontife, et celui-ci triompha ainsi de son adversaire.

Fastré, nommé peu après abbé de Citeaux, s'était rendu à Paris, pour y traiter avec le pape Alexandre III des affaires de l'ordre, et de la canonisation de saint Bernard, et il y assista, paraît-il, à la pose de la première pierre de l'église de Notre-Dame. Il fut immédiatement après attaqué de la fièvre ; il mourut le cinquième jour suivant; vers la mi-carême, c'est-à-dire le 21 avril 1163, entouré de toute la majesté de la cour romaine : le pape avait voulu lui administrer l'extrême-onction de ses propres mains, et l'honorer de sa bénédiction apostolique. Au dernier soupir de Fastré, le souverain-pon-

tife fondit en larmes, en disant : « Une grande colonne de l'Église nous est enlevée aujourd'hui. » Le roi de France, Louis-le-Jeune, assista aussi aux derniers moments de Fastré avec toute la cour, et il le pleura comme un père qu'il chérissait tendrement, sans chercher à dissimuler sa douleur.

Le corps de saint Fastré fut transporté à Citeaux; il fut enterré près de ses prédécesseurs saint Albéric et saint Étienne.

Cette mort qui plongea l'ordre et le pays environnant dans une vive et profonde douleur, fut, dit l'auteur de l'Exorde de Citeaux, annoncée par des visions à un religieux anglais, et à un autre de ce monastère, nommé Pierre de Toulouse, plusieurs jours avant qu'elle n'arrivât.

Ph. Brasseur rapporte que Fastré figurait avec plusieurs saints de son ordre dans un tableau placé dans le chœur de l'église de Cambron. On le représentait ordinairement tenant, comme saint Siméon, l'Enfant Jésus dans ses bras, en mémoire de la vision qu'il avait eue au Val de St-Pierre. Selon J. Molanus, *Natales Sanctorum Belgii*, il en était fait mémoire, en même temps que des autres saints de l'ordre de Citeaux, à la fin de la messe et ailleurs.

Gérard de Bourgogne. — Gérard, originaire de la Bourgogne, était proche parent et disciple de saint Bernard ; il marcha sur les traces de cet illustre maître.

Il était prieur de Cambron lorsqu'il fut élu abbé en remplacement de Fastré, en 1156. Jouissant de l'estime du comte de Hainaut, il obtint d'abord que ce prince confirmât le monastère dans la possession de la terre de Lombisœul, qui avait été achetée de l'abbaye de St-Feuillien au Rœulx. Il ajouta à la ferme de Lombisœul un bois voisin, nommé le bois de Geterlau. Ce bois, ainsi que les champs d'alentour qui étaient couverts de buissons, fut bientôt défriché par

les frères convers de l'abbaye. C'est à la même époque que fut bâtie la grange de Lombisœul[1].

Sous son gouvernement, les moines de Cambron, quoique peu nombreux, se distinguaient par la vertu. Ils firent des additions et des changements aux usages anciens. Ils changèrent alors la couleur de leur froc en substituant le gris au noir.

Cet abbé résigna ses fonctions en 1164, peu de temps avant de mourir. Il fut enterré dans le cimetière commun, à l'extérieur du chœur, derrière le tabernacle (*retro ciborium*, dit Brasseur). En 1629, sous l'abbé Farinart, en creusant contre le maître-autel pour y établir les fondements de la chapelle de St-Sébastien, on rencontra une pierre n'offrant d'autre relief qu'une croix abbatiale. On crut la reconnaître pour celle du bienheureux Gérard, parce que tous les abbés ses successeurs morts en fonctions, furent enterrés dans le chapitre ou dans l'église, tandis que ceux qui décédèrent après s'être démis de leur titre, furent inhumés dans le cloître, sous une pierre portant en sculpture une main qui semble rejeter une crosse, avec cette inscription : « *Res tua tibi habito: me Deus.* »

Daniel de Grammont. — Daniel, issu d'une famille noble de Grammont, était aussi un des disciples de saint Bernard. Bornant toute son ambition à remplir les devoirs de sa charge, il n'aimait pas à porter le titre d'abbé, il s'intitulait dans les actes publics de son administration, humble ministre de l'église de Cambron. Son abstinence était si rigoureuse que jamais il ne voulut satisfaire son appétit. Il était un père affec-

1. Cette grange fut agrandie, tant étaient abondantes les récoltes qu'on y déposait. Ce bâtiment dont les dimensions excitaient l'étonnement, donna naissance au proverbe: *Grand comme la grange de Lombisœul.* — C'est près de cet endroit, sur le chemin de Soignies à Ath, que fut vénérée l'image de Notre-Dame du Cérisier dont l'histoire est détaillée dans la notice sur le village de Lombise.

tueux et dévoué pour les moines, et il en était le modèle par l'éminente sainteté de sa vie, par sa rare humilité et par son esprit de mortification.

Il avait été envoyé par l'abbé Gérard de Bourgogne, à la ferme de Lampernesse, en qualité de chef de culture ; et il s'y était trouvé en relation avec Milon, évêque de Thérouane, et avec Désidère, qui fut le successeur de celui-ci, mais qui alors était prévôt de S[t]-Pierre de Lille et archidiacre de Tournai. Il y connut aussi d'autres grands personnages, et surtout le comte Philippe d'Alsace et Mathilde, son épouse[1].

Étant devenu abbé de Cambron en 1164, il fit continuer les constructions du monastère et de l'église, que son prédécesseur avait commencées. Il augmenta aussi la dotation de l'abbaye. Il assista en outre à divers actes politiques importants pour le comte de Hainaut. C'est ainsi qu'il fut choisi avec Désidère, évêque de Thérouane, pour juger la question du droit de fortifier Lembecq, soulevée entre Bauduin, comte de Hainaut, et Godefroid, duc de Brabant. Ces arbitres décidèrent que Lembecq devait être démantelée ; les deux princes acquiescèrent à la décision en 1182.

Sous l'administration de Gérard, le monastère obtint l'église paroissiale de Cambron, à la charge de fournir au curé la portion canonique, obligation qui devait s'éteindre si la nécessité n'existait plus de desservir cette église comme paroisse. Cette éventualité se réalisa à la mort du curé ; la paroisse fut supprimée. L'abbaye acheta le petit nombre de maisons qui restaient, et les paroissiens émigrèrent à Cambron-Casteau et à Cambron-S[t]-Vincent. Elle conclut aussi avec Fastré, fils de Gaucher de Gaviamez, une convention d'après laquelle ni lui, ni ses héritiers, ni ses colons *(hospites)*, ne pourraient ni

1. L'historien de Grammont, Van Waesberge, en fait un éloge mérité, dans *Gerardimontium*, cap. VIII. — Voyez *Hagiographie nationale*, t. I, p. 243, collection de l'Encyclopédie populaire.

construire de maisons, ni en habiter sur la terre qu'il tenait en fief de l'abbaye [1].

1. Les signataires de la charte de l'abbé Daniel concernant cette convention était signée de : *Matheus de Arbora, Hosto filius ejus, Hawellus de Haix, Thomas de Gisbecca, Waltherus de Cruce.*

Il est également fait mention dans cette pièce de la donation que Wattier de Croix, fit en élémosyne à Cambron, d'un des quatre bonniers de terre qu'il tenait en fief de l'abbaye ; on y relate le consentement d'un fils de Wautier, Etienne, surnommé *Brode. Cart. de Cambron*, 1re part., p. 109.

On trouve aux archives de l'Etat, à Mons, dans une liasse de baux, les détails qui suivent sur le fief de Gaviamez :

« Charles, duc de Croy et d'Arschot par la grâce de Dieu, prince du Saint-Empire de Porcean, de Chimay et de Hondicq, marquis de Montcornet, etc., chevalier de la Toison d'or et du Conseil d'État, lieutenant-gouverneur, capitaine-général, grand bailly de Hainaut et St-Nicolas et Nicolas de Buzegnies, maître Jean Descamp, Jean Richart, Jean Meurent et Gerge (ou George?) Ferquot commis de fief à la court de Hainaut et court de Mons, salut.

« De la part de Pierre Croisenere, bourgeois demeurant à Enghien, nous a esté remontré qu'il estoit héritier d'un fief tenu de l'abbaye de Cambron gisant en soubs *Ste-Anne* nommé *fief de Castillon*, se comprendant en une maison, chambre, estable, demi bonnier de pret et cinq journaux de terres labourables et un journel de jardin enclos de vive haie, lequel fief estoit intentionné de vendre et de se déshériter au profit de M. André Adam avocat en la souveraine court à Mons. Mais comme pour se faire et passer les déshéritance et adhéritance, etc. »

En résumé, cet acte avait pour but la régularisation d'un contrat de déshéritance, pour lequel l'abbaye de Cambron n'avait pu présenter d'hommes de fief en nombre suffisant.

Était daté : le 3e jour d'août 1604.

On lit dans des baux de la ferme de Châtillon, en 1676 :

« La cense de Castillon près *la chapelle de Ste-Anne* avec trois journels de pret nouvellement acquis tenant au chemin de Gaviamez, etc. »

En 1686 : « berges en la coulture de Gaviamez près la *planquette*, etc. »

En 1697 : « savoir trois journels de pretz tenant au chemin de Gaviamé, au rieu et aux terres de ladite cense, etc. »

On trouve, en 1707, dans un renouvellement des tenances des terres que la chapelle de N.-D. de Cambron possédait à Cambron-St-Vincent :

En 1170, intervint un arrangement entre Cambron et le chapitre de Soignies relativement à la possession du bois de *la Commune* près de Cambron-S[t]-Vincent. Le chapitre obtint le produit de six bonniers plus les nouveaux sarts, et le reste fut partagé entre les deux parties [1].

L'abbé Daniel obtint des religieux de S[t]-Ghislain, la court d'*Harut* ou d'*Haurut* à Ronquières, avec les terres, les prés, les bois et les eaux qui en dépendaient. Il reçut aussi d'eux les autels de Ronquières et d'Henripont, sous l'obligation de remettre chaque année au prêtre établi par l'abbaye de Cambron pour y faire le service divin, le tiers des dîmes et des offrandes appartenant à ces autels, et d'acquitter les droits synodaux dus à l'évêque de Cambrai et à ses mandataires. Il reçut encore des mêmes religieux, un moulin situé à Ronquières avec tous ses émoluments, à la charge de payer à l'abbaye donatrice une rente de six marcs d'argent au poids de Cologne, dans les douze jours de la Nativité de Notre-Seigneur [1], et trois autres rentes dans l'octave de S[t]-Jean-Baptiste [2].

« Premièrement un journel dans la couture de Gaviamé dit la Tourette : la piedsente venant du pont à le ri allant à la bricquerie passe au travers,

« 1/2 journel dans la même couture tenant du costé de l'orient à *la chapelle S[te]-Gertrude* et fabrique de Soignies, aux héritiers le Ghislain et à *la chapelle S[t]-Michel*, du costé du septentrion, etc. »

En 1721, on dit *chemin de la Tourette.*

1. *Cartulaire de Cambron*, 1[re] part., p. 100.

Dans une charte publiée à la même époque, sur cette affaire, par le chapitre de Soignies, il est aussi question du bois de *Potrai, Potaria,* du Winebert-Sart, *Wineberti-Sarto*, et de la terre de Bauffe, *terra Bafie*, cédés à l'abbaye de Cambron, à condition de payer annuellement au chapitre le quart des produits des défrichements auxquels les moines s'étaient obligés, à raison de cinq nouveaux bonniers par an, sans pouvoir les laisser incultes, sinon pour cause majeure de guerre ou d'intempéries de saisons. — *Idem*, 1[re] part., pp. 102 et 103.

2. *Id.*, 2[e] part., pp. 556 à 558.

Daniel obtint du pape Alexandre III des lettres confirmant les acquisitions faites par le monastère, tant en biens qu'en élémosyne jusqu'en 1173[1].

Anselme de Trasegnies y est désigné comme fondateur du nouvel établissement.

Daniel assista à l'assemblée générale tenue à Mayence, le jour de la Pentecôte 1184, par l'empereur Frédéric, qui y réunit onze mille chevaliers.

Daniel réclama du pape Alexandre III, l'arbitrage de Désidère, évêque de Thérouane, au sujet d'un différend relatif aux dîmes de Lampernesse, entre l'église de St-Omer et celle de Cambron. Cet évêque rendit en 1187 une sentence qui fut approuvée par Philippe d'Alsace.

Le saint abbé fut chargé par le comte de Hainaut de plusieurs missions importantes, avec le bienheureux Désidère, évêque de Thérouane. Celui-ci était lié si intimement avec Daniel, qu'il renonça à son évêché, en 1191, pour venir passer le reste de ses jours à Cambron[1]. Il y mourut en odeur de sainteté en 1194 (ou en 1196, selon l'introduction au cartulaire de Cambron), et il y fut enterré près du presbytère, par son ami, qui lui avait fermé les yeux. Il était d'usage à Cambron d'allumer en son honneur des cierges près de son tombeau, comme aussi près de celui du bienheureux Daniel. Jamais on ne passait sur la place où son corps avait été déposé, tant était grande la vénération qu'inspirait sa mémoire.

Dans une charte du 1er juillet 1192, Lambert, évêque de Thérouane, à propos de la donation de l'autel de Thiennes, s'exprime en ces termes : « .... ob dulcem memoriam pie recordationis predecessoris nostri domini Desiderii quondam episcopi et pro reverentia loci de Camberone, ubi corpus ejus

1. Bulle donnée à Frascati (Tusculi) le 28 novembre 1172. V. la bulle, 1re part., p. 7, du *Cartulaire de Cambron.*

traditum est sepulture ; et a fratribus ibidem Deo servientibus assiduum ac devotum exhibetur obsequium, dedimus et concessimus jam dicte altare de Thienes cum appenditiis suis, ad preces et interventum Karissimi nostri Danielis prepositi de Harlebecca, qui idem altera in manus nostras resignavit ut in die anniversarii jam dicti episcopi, toti conventui annuatim vini et piscium plena refectio preparetur. Similiter in die obitus predicti prepositi, et mei similiter singulis annis plenarie reficientur, etc. »

Daniel paraît n'avoir pas été sans influence sur la conclusion du mariage de Bauduin de Constantinople avec Marie de Champagne, dont il accompagna souvent le père, le comte Henri, dans ses visites à Clairveaux, du temps que Fastré y était abbé. Il aida le comte de Hainaut dans ses préparatifs pour la croisade, et en lui faisant ses adieux, il lui prédit, dit-on, ses brillantes destinées. Parmi les marques de bienveillance de ce prince envers notre abbé, on remarque une charte de 1199, par laquelle il cédait à Cambron sa part de la dîme de Frasne, résignée en sa faveur par le chevalier Théodore d'Auven. Ces lettres commencent en ces termes : « *Eclesiœ beatœ Camberonensi dilectionis et devotionis Karitate amplectebar in elemosynam contuli.* »

Cet abbé était plus qu'octogénaire lorsqu'il mourut le 20 janvier 1196. Il fut le premier qu'on inhuma dans le chapitre.

Le bienheureux Daniel jouissait, prétendent quelques auteurs, d'une faveur extraordinaire : ainsi pendant qu'il écrivait la nuit, les doigts de sa main gauche brillaient comme des bougies pour l'éclairer.

C'est bien à tort sans doute que quelques auteurs confondent Désidère avec le bienheureux Henri, mort aussi à Cam-

1. Il était fils du châtelain de Courtrai.

bron en odeur de sainteté, et dont Chrysostome Henriquez fait mention dans son ouvrage intitulé : *Menelogium ordinis cirterciensis.*

Henri avait d'abord été assez longtemps évêque. Mais comme il ne s'occupait guère du salut des âmes confiées à ses soins, il eut un jour une vision : saint Pierre lui apparut avec un visage irrité, tenant en main un livre ouvert où il le força de jeter les yeux. Dans le texte se trouvait ce passage : *Mortificas animas quæ non moriuntur, et vivificas quæ non vivunt.* Le prélat, saisi d'horreur, n'en voulait pas voir davantage, mais le prince des apôtres, insistant avec sévérité, lui ordonna de lire intégralement ces paroles écrites en marge : *Quando reduces animas de inferno, quas per tuum destitutas exemplum æterno supplicio tradidisti* ?

Henri, frappé de stupeur et courbé sous la honte, ne put articuler un seul mot de réponse. Revenu à lui-même, il était tout couvert de sueur et en proie à une fièvre violente. Ayant consulté sans tarder un saint prêtre, il abandonna le monde pour se livrer tout entier au service de Dieu ; il prit l'habit monastique à Cambron, où il termina sa vie de manière à être mis au nombre des saints de l'ordre de Citeaux.

Les auteurs ne disent pas de quel diocèse Henri fut évêque, excepté Barnabé de Montalban qui écrit que la conversion miraculeuse d'Henri, évêque de Paris, arriva du temps du cardinal Guidon, général de l'ordre de Citeaux. Cette assertion est loin d'être incontestable, car on ne trouve aucun évêque de Paris du nom d'Henri, depuis l'institution de l'ordre de Citeaux jusqu'en 1241, époque à laquelle les annales ecclésiastiques de Bzovius font remonter la vocation religieuse du bienheureux Henri. Quoiqu'il en soit, Le Waitte n'a retrouvé à Cambron aucune trace du séjour de cet évêque, et il attribue cette lacune, soit à la modestie des moines, soit à leur négligence à noter les choses intéressantes survenues dans le

monastère. La fête du bienheureux Henri est fixée au 6 mai.

A la mort de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, des contestations s'élevèrent pour sa succession entre Philippe-Auguste, roi de France, et Marguerite, sœur du défunt et épouse du comte de Hainaut, d'une part, et la comtesse Mathilde, veuve de Philippe d'Alsace, de l'autre. Le roi voulait soutenir par les armes les prétentions de Marguerite ; on allait en venir aux mains, lorsque Daniel, député vers le monarque, le persuada de soumettre le différend à un arbitrage. Le litige fut soumis au jugement de Guillaume archevêque de Rheims, de l'évêque cistercien Pierre d'Arras, des abbés Simon d'Anchin et Daniel de Cambron ; leur sage décision rétablit heureusement la paix (1191).

Bauduin de Tournai. — Bauduin naquit à Ath, d'après Marc Noël, et à Tournai ou dans la banlieue de cette ville, d'après Le Waitte. On a dit qu'il entra en religion à Clairvaux sous saint Bernard, et qu'il fut envoyé dans sa patrie pour former la nouvelle colonie de Cambron avec Fastré, Gérard et Daniel, qui en furent successivement abbés ; mais la comparaison des dates rend cette assertion hasardée ; d'ailleurs, Le Waitte rapporte qu'il entra en religion sous Fastré ou sous Gérard, lorsque les premiers novices belges y furent reçus ; Marc Noël écrit qu'il prit l'habit sous Daniel seulement.

En 1195, il fut nommé avec son frère, le seigneur de Château-Thierry, dispensateur des legs pieux de Bauduin V, comte de Hainaut.

Il fut élu abbé en 1196. Il se concilia bientôt l'estime des seigneurs et des princes. Ce fut notamment par considération pour lui que, dès 1196, Ubalde de Louvignies, du consentement de sa sœur Mathilde, de son épouse et de son fils Alard, légua une partie considérable de terre, à la condition d'obtenir sa sépulture à Cambron, et d'être recommandé dans les prières de la communauté.

Ce legs fut confirmé par Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, qui dit en parlant du cessionnaire de cet alleu : « Qui erat homo ligius et servus meus »[1].

Ce prince céda ensuite à l'abbaye les différents alleus qui composaient les bois de Huissignies. L'abbaye de Ghislenghien en possédait une part et celle de Vicogne, une autre ; le premier de ces monastères adhéra à cette cession en 1197, et le second, en 1199 ; enfin, en 1202, le comte Bauduin reconnut n'avoir pas de droits sur la partie du bois de Huissignies cédée à Cambron, si ce n'est ceux qui dérivaient de la situation de cette propriété dans son comté.

En 1198, le comte donna gain de cause à l'abbaye de Cambron contre Jean de Lombise, au sujet des droits prétendus par celui-ci sur la ferme de Lombisœul, formant une dépendance de son domaine du village de Lombise. Jean se soumit à cette décision, et donna de plus à l'abbaye deux gerbes de dîmes, pour participer lui et sa famille aux mérites des bonnes œuvres du monastère [2].

Par acte donné à Gand, dans la chapelle de Ste-Pharaïlde, le 8 des calendes d'août (25 août) 1200, le même comte céda au monastère de Cambron trente bonniers de terre situés à Baudeloo, avec un pré, l'emplacement d'un moulin appelé *Coudenborn*, et une écluse, le tout exempt de dîmes.

1. Cette donation consistait dans l'alleu dit Saint-Médard, le terrage et le rendage de l'alleu de Hossire, excepté la part qui revenait à un certain Renaud dans l'alleu de Saint-Médard, qui était situé à Bermeries.

Cart. de Cambron, 1re part., p. 107.

2. Les prétentions du seigneur Jean de Lombise, basées sur des vues d'agrandissements, étaient relatives aux fonds, prés, bois et viviers de l'abbaye, sans épargner les habitants du franc-alleu de Saint-Amand, et il voulait imposer ceux-ci aux tailles.

Voyez *Notice historique sur Lombise*, pp. 11 à 15, et *Cart. de Cambron*, 1re part. p. 314-315 et 2e part., pp. 740 à 741.

Vers la même époque Fastré, chevalier de Cambron, donna à l'abbaye la part de la dîme d'Ath et de Brantignies qu'il avait en fief du comte de Hainaut.

La même année, l'abbé Bauduin de Tournai eut la satisfaction de voir l'abbaye de Baudeloo placée sous la juridiction de celle de Cambron, par Conrard, abbé de Clairvaux.

En 1202, il se rendit utile dans les préparatifs de l'expédition du comte de Hainaut en Terre-Sainte : il publia les indulgences accordées par le pape, et recueillit les offrandes des fidèles. On conservait encore à Cambron, à la fin du XVIIe siècle, un tronc garni de fer, qui, à l'époque de cette croisade, avait servi au dépôt des aumônes.

Notre abbé avait obtenu la confiance du fils du comte Bauduin V, Philippe 1er, dit le Noble, comte de Namur. Ce prince, dans les derniers temps de sa vie, accablé de remords et fuyant les villes de Mons et de Valenciennes, menait une vie retirée à Blaton, dans l'ancien château des comtes de Hainaut. Pour calmer ses craintes, il faisait souvent venir près de lui l'abbé de Cambron. Enfin, voyant la mort s'approcher, il appela pour l'assister à sa dernière heure : Bauduin, abbé de Cambron, Conrad, abbé de Villers, Nicolas, abbé de Marchiennes, et Renier, abbé de St-Jean de Valenciennes. Après les avoir désignés pour ses exécuteurs testamentaires, il expira au milieu d'eux en 1213.

En 1211, Wautier, homme noble de Fontaines, donna à Cambron pour le salut de son âme et de celles de ses parents et du consentement de Basilie, sa femme, toute l'église de Boignée, avec les dîmes, majeures et mineures, les dotales et tous les biens appartenant à cette église, avec toutes les dîmes de récoltes et d'animaux sur ses manses situées dans les limites de la juridiction de cette église. Cette donation, ratifiée par Arnulphe de Moriamées, dont ces biens étaient tenus en fief, était garantie par les donateurs en ces termes :«Fide nos-

tre interposita religione, et juramenta corporaliter prestito[1].»

Au commencement de ce siècle, les grandes et petites dîmes de Pourbais (depuis Bornival) étaient tenues en fief de l'abbesse de Nivelles, par le chevalier Godefroid de Hodeberge (ou Huldenberg ?), sa femme Béatrix et les filles de celle-ci, Joie, femme du chevalier Gérard du Bois-Seigneur-Isaac, et Ode, femme du chevalier Nicolas de Strépy. Le 1er décembre 1209, cette famille renonça à ces dîmes au profit du monastère de Cambron ; mais celui-ci s'assujetit à payer à perpétuité un cens annuel de douze deniers de Nivelles, à Berthe et aux dames qui lui succèderaient dans la dignité abbatiale, etc.

Le curé de Bornival recevait du monastère de Cambron, principal décimateur, 117 fl. 6 s. et 4 rasières de seigle (ou 6 florins). En 1777, l'abbaye de Cambron paya 3000 fl. pour l'élévation du presbytère sur les débris du château[2].

En 1214, Hellin de Maffles donna en aumône à l'abbaye de Cambron, douze bonniers de terre de son franc-alleu de Moulbaix. Au mois de mars de la même année, Englebert, seigneur d'Enghien, du consentement de son épouse, Ide, et de ses fils, Siger et Jacques, fit diverses donations à l'église de Cambron et à plusieurs autres.

En 1217, le même Englebert d'Enghien donna encore huit bonniers au monastère de Cambron, pour obtenir son inscription et celle de ses deux fils, Siger et Jacques, au livre des familiers de l'abbaye. Le diplôme de cette libéralité contient la nomination de l'abbé de Cambron, comme l'un des exécuteurs testamentaires d'Englebert.

L'année suivante (1218), Jean de Brandenghien offrit, sous réserve d'usufruit en sa faveur, à la même abbaye, trois jour-

1. *Cart. de Camron*, 2e part., p. 756.
2. Wauters et Tarlier, *Géog. et hist. des communes belges*.

naux de terre. La charte de cette donation est signée par l'abbé, le prieur, le sous-prieur et neuf prêtres. Dans l'ordre hiérarchique des religieux se trouvait d'abord l'abbé, puis venaient les prêtres, les diacres, les sous-diacres et les acolytes, enfin les moines qui n'étaient ni admis aux ordres sacrés, ni chargés de psalmodier les offices du chœur, mais qui se livraient à un travail quotidien déterminé.

En 1219, Siger, fils aîné d'Englebert d'Enghien, du consentement de son père et de Jacques son frère, donna au monastère une partie de dîme, à la condition d'être inscrit au livre des familiers.

Au mois de mai de la même année, Hughes de Lens, frère de Walter, ou Wauthier, sire de Lens, donna pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, une rente annuelle de vingt sous à prélever sur le cens qu'on lui payait dans son alleu de Quenast, et toute la dîme qu'il y percevait en stipulant que, si cette dîme produisait annuellement moins de trente muids de grain (mesure de Mons), il y serait suppléé au moyen de son cens.

A l'aide de ces donations, on augmenta tellement les aumônes faites à la porte de l'abbaye, qu'on distribuait chaque jour à tous les pauvres, du pain, de la bière et quelquefois des œufs. Jadis un moine était préposé à la réception des grains destinés aux aumônes ; mais plus tard ces grains furent confondus avec le reste des récoltes, et le moine préposé à ces denrées, veillait à ce qu'il n'en manquât point à la porte.

Ces libéralités donnent une idée de l'accroissement de ressources que Bauduin de Tournai, par sa réputation de sainteté, procura au monastère. Cet abbé mourut le 3 décembre 1221.

Au commencement du XIIIe siècle, Bernard de Longchamps, fils du seigneur de Huissignies, près de Chièvres, et page du comte de Hainaut, entra en religion à Cambron.

La vie de ce noble novice présente un assez vif intérêt. Son père et sa mère lui avaient donné le nom de Bernard, en considération de saint Bernard, envers qui ils étaient des plus dévots. Le jeune seigneur répondant aux pieux désirs de ses parents, se distingua par sa piété et par son instruction littéraire; et, lorsqu'il fut en âge, on l'admit en qualité de page à la cour du comte de Hainaut, où son frère Bauduin avait déjà été reçu. En cette qualité, il figura comme homme du comte et de sa famille dans une charte de Guillaume, oncle de Bauduin, comte de Hainaut ; et quand ce dernier partit pour la Terre-Sainte avec son frère Henri, il choisit Bernard pour faire partie de sa suite. Ce jeune seigneur, au retour de son long pèlerinage, entra au monastère de Cambron. Il édifia la communauté par son austérité et ses vertus, et il y mourut en 1204 étant encore novice.

Il fut enseveli dans un tombeau de marbre de cinq pieds de hauteur, sur lequel il était représenté sous la figure d'un guerrier ayant aux pieds l'image du Christ. Ce tombeau était placé dans le mur qui séparait le chapitre du cloître. On représenta aussi Bernard de Longchamps en costume de novice, à genoux devant l'image de la Vierge portant l'enfant Jésus sur son sein. On ne voyait sur ce monument ni titres de noblesse, ni armoiries.

Son père, Bauduin de Longchamps, fit donation à l'abbaye, non seulement de l'alleu de Bernard, mais encore de son propre alleu consistant en terres cultivées et incultes, étang, rendages, justices, serfs et serves, à Huissignies, à l'exception de deux serves, Eremburg et Ida de Lessines, et de leur progéniture qu'il se réserva. Cette donation fut approuvée en 1204, par Guillaume, comte de Namur, régent du Hainaut, en l'absence de son neveu, Bauduin-de-Constantinople[1].

1. *Cartulaire de Cambron*, 1re part., p. 259.

Siger ou *Suger,* ou *Sohier de Gand.* — Siger naquit, paraît-il, au château de Gand, à la cour de Bauduin, comte de Flandre, père de Bauduin-de-Constantinople. Il eut pour père Hughes, châtelain de Gand [1], et pour mère, Marie, dame de Hosdain.

Certains rapportent qu'étant allé étudier la philosophie à Paris, il fut attiré à Clairvaux par la réputation de saint Bernard ; mais Le Waitte dit qu'il vint se faire religieux à Cambron pour suivre l'exemple de Daniel de Grammont, et que de là il passa à Clairvaux. Il y remplissait les fonctions de prieur, lorsque ses anciens frères de Cambron le choisirent pour leur abbé, en 1221. Ce ne fut qu'à regret que les moines de Clairvaux le laissèrent partir.

En 1223, il fit quelques échanges de biens avec Marcel, abbé de St-Denis-en-Brocqueroie.

En février 1224, Engelbert d'Enghien, à la prière d'Ade et de Bèle, son épouse, donna douze bonniers de terre à l'abbaye de Cambron, et par son testament daté du mois de mars de la même année, il laissa aux pauvres quarante livres, monnaie légale, de rente sur les revenus de Grand-Enghien et de Petit-Enghien, en chargeant les abbés de Cambron et de Cantimpré de les distribuer en aumônes à l'entrée de l'hiver, par moitié dans la terre d'Enghien et ailleurs où ils le jugeraient convenable.

Une contestation s'était élevée entre les religieux de Cambron et Adam, évêque de Thérouane, au sujet du droit patronal et des offrandes de l'église de Thiennes (près d'Aire, en

1. La famille des de Gand dit Villain, devint illustre à compter de Lambert Ier, châtelain de Gand, avoué des abbayes de St-Pierre et de St-Bavon, qui vivait en 1206. Elle a donné un maréchal de France, des généraux au service de l'Autriche, de la France et de l'Espagne, des chevaliers de la Toison d'or, des ambassadeurs et des conseillers d'Etat. Elle possède encore des représentants en Belgique. Elle s'est alliée aux familles de Brancas, Crevent-Humière, Furstemberg, Grimaldi de Monaco, Jauche, Mastaing, Roye, Larochefoucault, Sarmienta de Sotomajor, etc.

Artois). L'abbaye en prélevait les deux tiers, le surplus restait au curé. En 1224, l'évêque céda ses droits aux religieux. Cet arrangement s'accomplit probablement à Cambron, où le prélat était venu honorer les reliques de Désidère, l'un de ses prédécesseurs[1].

Une tradition populaire et un récit de LeWaitte, rapportent un événement tragique qui serait arrivé sous le gouvernement de Siger de Gand, vers 1225.

Selon la tradition, un seigneur de Lombise[2] assistait, un dimanche, dans l'église de Thoricourt, à la messe qui était célébrée par un moine de Cambron. Pendant l'office, la levrette de ce seigneur, s'étant approchée de l'autel, poussa la licence jusqu'à vouloir jouer avec le célébrant. Le moine, pour se débarrasser des importunités de cet animal, lui appliqua une chiquenaude sur le museau. A cette vue, le seigneur se croit insulté; transporté de fureur, il tire son épée et en perce le religieux, qui tombe mort dans le sanctuaire. Le coupable possédait assez de richesses pour payer largement le sang qu'il venait de répandre, et, se repentant de son crime, il acheta (selon les mœurs du temps) son pardon en cédant à l'abbaye un bois qu'on nomma, depuis lors jusqu'aujourd'hui, *le bois de l'Occis* et par corruption, d'Auxi.

Le Waitte raconte autrement cette histoire. Un chevalier

1. V. *Cart. de Cambron*, 2e part., p. 511.

2. On dit que ce seigneur de Lombise serait un comte de Thiennes ; mais cette assertion est fort hasardée ; en effet, le premier de Thiennes qui figure comme seigneur de Lombise dans la généalogie de cette famille, vivait un siècle après cet événement, car il accompagna en 1340 le duc de Bourgogne à la bataille de Saint-Omer. Le seigneur dont il s'agit dans cette tradition serait plutôt un seigneur de la famille de Lombise, Beaurepaire et Foreux en Hainaut, dont Jean de Thiennes, le combattant de Saint-Omer, recueillit l'héritage à titre d'époux d'Anne, sœur et héritière de Gérard *Dou Boz*.

(*miles*), nommé Jean, seigneur de Lombise, homme actif mais hautain et violent, ne pouvait supporter la résistance qu'opposait, à ses injustes prétentions, le frère convers qui exploitait la ferme de Lombisœul. Exaspéré de rencontrer tant de fermeté chez son voisin, il le menaça de le tuer; et l'ayant plus tard rencontré dans le bois, il le fit périr sous ses coups. L'abbé Siger et ses moines vinrent solennellement lever le corps du frère, et lui donnèrent la sépulture, avec de grandes démonstrations de douleur. Quant au meurtrier, tourmenté par le remords, il manifesta bientôt son repentir ; et, les mains encore chaudes du sang versé, il partit pour Rome muni des lettres de son évêque. Il confessa son crime au souverain-pontife, et en obtint l'absolution. A son retour, il se présenta devant l'abbé Siger et les religieux réunis au chapitre, et il donna au monastère le bois dans lequel il avait frappé le frère de Lombisœul ; ce bois porta depuis lors le nom de *Bois-de-l'Occis*[1].

Le Waitte ajoute qu'on ne connaît pas exactement l'époque à laquelle ce fait remonte; mais on prétend qu'il est antérieur aux lettres apostoliques accordées à l'abbaye de Cambron, par le pape Honorius, à Latran, le 5 des calendes de mars (25 février) 1225, et que le souverain-pontife aurait donné ces lettres par suite du meurtre du moine de Lombisœul. Le pape commence ainsi ses lettres : « *Mes bien-aimés fils les abbés et frères de Cambron.* » Il y commine l'excommunication publique contre les laïcs qui s'empareraient des biens des religieux, ou de ceux de leurs hommes; contre ceux qui retiendraient les biens échus par testament à l'abbaye ; enfin, contre ceux qui soustrairaient les dîmes des terrains qui appartenaient déjà au monastère avant le concile général, ou qui étaient cultivés par les religieux ou par des hommes à leurs frais,

1. Certains écrivent *le Bois d'Auxy*, par confusion avec le nom des seigneurs d'Auxy, possesseurs du château limitrophe de Launoy.

et dont le produit devait servir à leur nourriture. Les coupables ne pouvaient être relevés de cette excommunication sans avoir entièrement réparé le préjudice, fussent-ils clercs, chanoines réguliers ou même moines.

Cet anathème était encore porté contre tous ceux, quels qu'ils fussent, qui frapperaient les religieux de Cambron; ils ne pouvaient en être déchargés qu'en allant implorer l'absolution à Rome, munis d'une lettre de l'évêque du diocèse. Enfin, les fermes où l'on détenait les biens prérappelés, étaient frappées d'interdit aussi longtemps que cette usurpation se prolongeait [1].

Ces lettres pontificales prouvent le crédit dont Siger de Gand jouissait à Rome. Il en était sans doute redevable, soit à l'appui que lui accordait Jeanne de Constantinople par l'intermédiaire d'Alexandre et de Hughes de Gand, frère et cousin de cet abbé, soit à l'affection de son ancien ami, Conrad, qui fut successivement abbé de Villers, de Clairvaux et de Citeaux, et enfin cardinal.

Ce document retrace d'ailleurs fidèlement les mœurs de l'époque, les luttes de la noblesse contre le clergé, et l'antagonisme entre le château et le monastère. Il permet aussi d'apprécier l'influence morale que l'abbaye pouvait exercer dans le pays.

La même année 1225, Siger obtint encore du pape Honorius une sentence donnée à Latran, aux ides (15) de mars cette sentence frappait d'excommunication ceux qui requerraient les religieux de Cambron d'aller siéger, hors de leur diocèse, à plus de deux sessions d'affaires judiciaires.

1. Les lettres d'Honorius avaient pour antécédents les priviléges des papes Alexandre III et Urbain III, qui fut élu le 25 novembre 1185 et mourut le 19 octobre 1187; le premier exemptait les moines de l'ordre de Citeaux en général, et le second, ceux de Cambron en particulier de payer les dîmes pour les terres qu'ils cultivaient eux-mêmes ou faisaient cultiver. *Cart. de Cambron*, 1e part. pp. 11 et 13.

En 1226, Hughes et Soyer de Gand s'engagent à exécuter la sentence qui sera prononcée par Jeanne, comtesse de Flandre, l'abbé de Cambron et Bernard, prévôt d'Harlebeke, sur un différend qu'ils avaient avec leur père, sous peine de 2000 livres, monnaie de Flandre, à payer à la 2e ferie après la fête de la Madeleine à Bergues.

En 1227, Siger conclut un arrangement avec Wauthier, abbé d'Hasnon, relativement à des biens acquis sur le territoire de Neufville.

La même année, Othon de Trasegnies, surnommé l'Oncle (neveu ou petit-fils de Gillion qui vendit la terre d'Ath au comte de Hainaut en 1136) souleva une difficulté à l'abbaye de Cambron, au sujet de quelques bonniers *(jugera)* de terre donnés à l'église par son père, pour être inscrit au livre des familiers, mais sous la charge que le tiers des fruits de ces terrains lui reviendrait ainsi qu'à ses héritiers. A l'intervention de l'abbé de St-Denis-en-Brocqueroie, d'Eustache du Rœulx et d'autres seigneurs, l'abbé Siger termina l'affaire dans le courant de l'année ; Othon finit par céder la quotité du produit qui lui était réservée.

En 1230, Hughes, châtelain de Gand, et Oda, sa sœur, par affection pour l'abbé Siger, leur cousin, donnèrent à la communauté de Cambron, pour le repos de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres, une masure située au village du Viet *(in Vriel* ou *Briel)* alors contigu à Gand et depuis compris dans cette ville. Cette habitation, achetée de maître Gillebert Bone, chapelain de St-Jean-Baptiste, à Gand, fut reconstruite pour servir de refuge à l'abbaye de Cambron ; mais en 1287, celle-ci la vendit aux Carmes de Gand pour le prix de cinquante-cinq livres parisis [1].

1. Ce refuge du Torfbriel fut transféré plus tard à la rue Haute-de-l'Escaut, et vendu pendant les troubles du XVIe siècle. — *Cart. de Cambron*, p. 90.

La même année, Henri, seigneur de Wauthier-Braine, renonça à la dîme que l'abbaye de Cambron tenait en fief de lui dans son village. Cet abandon fut confirmé par une charte d'Engelbert, seigneur d'Enghien, donnée à Rebecq le dimanche après l'octave de l'Épiphanie 1230 (1231 n. st.). Cette cession avait déjà été autorisée, en novembre 1228, par l'évêque de Cambrai, Jean, sous la réserve que le curé du village, l'archidiacre Jean, fils de Jean, jadis médecin *(physicus)* du pape Innocent III, pourrait reprendre cette dîme, en remboursant au monastère l'argent qui aurait été payé au chevalier pour cet objet. Ce droit ne fut pas exercé, car en 1423 l'abbaye échangea cette dîme et un cens de trente-quatre deniers de Louvain, contre des biens d'une valeur de dix-sept livres que les religieux de Wauthier-Braine possédaient à Hérimelz.

L'abbé Siger, son frère Alexandre et son cousin Hughes, châtelain de Gand, aidèrent la comtesse Jeanne, de Flandre, pendant la captivité de son époux Ferrand de Portugal, et ils donnèrent à cette princesse des preuves de fidélité pendant les troubles suscités par le faux Bauduin. Jeanne, de son côté, manifesta sa reconnaissance envers l'abbé en donnant au monastère de Cambron, en 1223, des biens situés près de Windique et Indique, et en 1227, des moeres *(polders)* près de Hulst, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres [1]. On envoya un prieur avec douze moines et quelques frères convers pour cultiver ces propriétés. Siger y construisit un prieuré avec une chapelle. On y chantait les nocturnes, les diurnes et les laudes en l'honneur de Dieu et de la Vierge. Cet abbé, craignant que la chapelle ne fût un jour détruite par les inondations, et voulant conserver le souvenir de la comtesse Jeanne, fit bâtir une autre chapelle à

1. *Cart. de Cambron*, 1re part., pp. 413 à 419, 421, 428, 430 à 432, 435 et 436.

Cambron en mémoire de sa bienfaitrice. Le prieuré subsista jusqu'en 1585, époque à laquelle les religieux l'abandonnèrent à la suite d'une rupture des digues de la mer. On ferma ces digues près de Campen, et on remit à bail emphytéotique les terrains qui appartenaient au monastère. Ces propriétés furent encore inondées en 1672, et plus tard sous l'abbé Libert.

La plus grande partie des biens de l'abbaye de Cambron situés en Hollande, lui furent donnés par les comtesses Jeanne et Marguerite de Constantinople. En 1227, le comte Ferrand lui confirma la possession de tous les biens qui lui provenaient d'achats ou de donations. La même année, Jeanne lui donna encore en pure aumône des terres à Windique et Indique, et l'année suivante, elle y ajouta la dîme de la terre située entre l'eau du moulin de Stapeldick *(de Swen)* et la Vieille-Cour où les religieux étaient venus s'établir; elle lui accorda encore la dîme d'une terre acquise par l'abbaye, *suprà mare, cum alito qui dicitur Havec*, à la condition de payer quinze livres de Flandre à Théodoric, seigneur d'Axel, et à Jason de Hect, chevaliers.

En 1263, la comtesse Marguerite céda au monastère toute la moere de Voesteherse. En 1270, Alexandre dit Vilain, chevalier, ses frères et ses sœurs, vendirent à l'abbaye, avec l'approbation de Marguerite, tout ce qu'ils possédaient dans le polder Jourdain et en Redich, en terres, maisons, fossés, voies, eaux, presseries et toutes autres choses, et consistant en cent-vingt mesures non compris les maisons, les fossés, les voies, les eaux et les presseries.

En 1287, l'abbaye acheta de Jean de Namur, fils du comte de Flandre, deux polders de nouvelle terre endiguée, l'un situé entre Copich et Stripiel, et l'autre, entre Verchuch et Seredich; le premier d'une contenance de 134 mesures 2 verges, et le second, de 205 mesures 200 verges. Enfin en 1291, la même abbaye acheta de Thierry de Beveren, chevalier, et

de dame Agnès, sa femme, 120 bonniers de moere situés à Kieldrecht, tenant aux moeres de l'abbaye et à ceux de la demoiselle Deleval.

Siger de Gand mourut le 7 des calendes d'avril (26 mars) 1233. Son administration fut aussi honorable qu'avantageuse pour le monastère.

Bauduin de la Porte. — Selon l'usage suivi dans certains ordres religieux, cet abbé substitua au nom de sa famille celui de Tournai, sa ville natale. On célébrait à Cambron un anniversaire pour son père, Bauduin de la Porte, et pour sa mère, Marie de Tournai.

Bauduin figure comme témoin dans un acte de 1232 ; comme il y occupe une des premières places, on peut supposer qu'il se distinguait par son mérite ou son aptitude aux affaires. Il fut élu abbé en 1235.

En 1239, les chanoines de Soignies reconnurent être redevables envers l'abbaye de Cambron, d'une rente de soixante livres de blancs hypothéquée sur des pâturages, et ils promirent de la rembourser s'ils inquiétaient le monastère au sujet d'un droit de pâturage pour les moutons et les bestiaux de l'abbaye et de ses hommes. L'acte en fut dressé la veille de la Ste-Cécile. Cette convention prouve que des difficultés s'élevaient parfois du chef de la proximité de ces propriétés. Pour les résoudre, le chapitre et le monastère déléguaient chacun un de leurs membres; si ceux-ci ne réglaient pas le différend, ils devaient s'adjoindre un troisième juge ; et, quand ils ne s'accordaient pas sur le choix de ce tiers, le chapitre et le monastère le désignaient. La partie qui n'acceptait pas la décision de ces arbitres, encourait une amende de quarante livres de blanc.

L'abbé Bauduin, affaibli par l'âge et les maladies, se déchargea de sa dignité en 1241, au grand regret de ses religieux qui l'engageaient à conserver la crosse. Il

mourut le 9 des calendes d'avril (24 mars) 1245.

Sous l'administration de Bauduin de la Porte, 1233-1241, l'abbaye de Cambron obtint une bulle de priviléges qui lui fut accordée par le pape Grégoire IX. Le pontife met « *ses chers fils en Jésus-Christ, l'abbé et les religieux de Cambron* » sous la protection de saint Pierre et sous la sienne, et il confirme la règle de Citeaux en vigueur à Cambron. Il confirme également les possessions légitimes et canoniques acquises au monastère, soit par la libéralité des rois et des princes, soit par les offrandes des fidèles ou de toute autre manière, avant le dernier concile général. Il a soin de mentionner tout particulièrement le lieu où l'abbaye et ses dépendances sont situées, et il défend à qui que ce soit d'exiger la dîme sur ces biens. Le monastère obtient le droit d'accueillir, sans que personne puisse s'y opposer, tout membre du clergé, ou tout laïc libre qui fuit le siècle pour venir s'y convertir. Aucun de ceux qui ont fait profession, ne peut abandonner le couvent sans le consentement de l'abbé ; personne ne peut accueillir l'un d'eux sans qu'il soit porteur d'une licence de l'abbé, qui a le droit de porter une sentence régulière contre les moines et les convers qui pourraient se trouver dans ce cas. Les biens et les bénéfices de la communauté ne peuvent s'aliéner que du consentement unanime, ou de l'avis de la majorité du chapitre ; les aliénations contraires à cette règle sont déclarées nulles. Il est interdit à tout moine de Cambron d'engager la communauté pour des sommes plus fortes que celles qui ont été consenties par le chapitre, et à moins que ce ne soit pour le bien évident de la communauté : les conventions contraires à ce principe sont nulles de plein droit. Le témoignage des religieux peut être invoqué dans les causes civiles et criminelles où les intérêts de la maison sont engagés ; mais personne, pas même l'évêque, n'a le droit de les convoquer à un synode extérieur, ni

de les obliger à comparaître devant les tribunaux séculiers relativement à leurs affaires ou à leurs propriétés. Il est de plus interdit à l'évêque de pénétrer dans la maison sous le prétexte d'y conférer les ordres, d'y examiner des causes ou d'y convoquer des assemblées publiques, enfin de s'immiscer dans l'élection, l'installation ou la révocation régulière des abbés en contravention aux statuts de l'ordre de Citeaux. De son côté, l'abbé a le droit, après avoir requis de l'évêque diocésain la bénédiction et les autres actes de l'autorité épiscopale, de s'adresser, en cas de refus de celui-ci, à un autre évêque, et ce dernier ne peut exiger des abbés bénits ou à bénir, d'autres termes ou formules de profession que ceux qui sont prescrits par les statuts de l'ordre de Citeaux; quant aux abbés, ils ne peuvent employer d'autres termes ou formules que ceux qui sont usités depuis l'origine de l'ordre. L'évêque diocésain doit accorder gratuitement aux moines de Cambron les saintes huiles et les bénédictions d'autels ou d'églises, ainsi que tout ce qui est du ressort de ses fonctions épiscopales, et il ne peut invoquer l'usage pour se faire remettre des honoraires de ce chef; mais si l'abbé préfère s'adresser à un autre évêque orthodoxe autorisé par le pape, cet évêque pourra obtenir ce qu'il demandera. En cas de vacance du siége diocésain, l'abbaye peut s'adresser à un évêque voisin sans qu'on puisse s'y opposer, pourvu qu'il n'en résulte pas de précédents préjudiciables aux droits de l'évêque diocésain. A défaut d'évêque ou quand le prélat du diocèse suffit avec peine à ses fonctions, si un évêque étranger mais orthodoxe se présente, on peut lui demander de bénir les vases et les vêtements, de consacrer les autels et d'ordonner les moines.

Sont frappées de nullité, les suspensions, les excommunications et les interdits prononcés par les évêques et les autres administrateurs d'églises contre le monastère ou ses gens salariés, sous le prétexte de non-paiement et d'arriéré de dîmes, ou contre ses bienfaiteurs pour services rendus et

travail effectué les jours fériés auxquels les moines sont autorisés à travailler.

Sont également sans effet les lettres dans lesquelles le nom de l'ordre de Citeaux n'est pas spécifié, et qui sont contraires aux priviléges apostoliques. En outre, les moines du monastère ont le droit de continuer à célébrer l'office divin dans son enceinte lors même qu'il est interdit au commun des fidèles.

Enfin, comme s'il craignait de n'avoir pas entouré d'une sollicitude suffisante le bien-être et le repos de ses bien-aimés moines de Cambron, Grégoire IX défend expressément de commettre des rapines ou des vols dans l'intérieur des fermes de l'abbaye, d'y verser le sang, d'y exercer aucune violence, d'y arrêter ou d'y tuer un homme. Il confirme toutes les libertés et les exemptions de contributions séculières qui leur ont été accordées par les rois, les princes et les autres fidèles. Il décrète le respect complet de leurs priviléges et de leurs biens, en réservant seulement les droits du St-Siége. Il défend à tous d'enlever, retenir ou altérer la plus légère partie de leurs propriétés, et de troubler en quoi que ce soit la tranquillité du monastère. Il promet les bénédictions et les récompenses célestes à ceux qui veilleront au respect de ces priviléges; mais pour ceux qui les auront violés, et qui sourds à un troisième et dernier avertissement, n'accorderaient pas une réparation complète, il prononce contre eux la suspension de leurs pouvoirs, de leurs honneurs et de leurs dignités, et les frappe d'excommunication [1].

Ainsi protégés par les bénédictions du pape, ainsi défendus par ses foudres spirituelles, et favorisés d'ailleurs par les princes, les seigneurs et les populations ferventes de cette époque, les moines de Cambron devaient promptement s'élever, et ils s'élevèrent en effet au faîte de la richesse et de la puissance non seulement par leurs travaux agricoles, mais encore par l'affluence de donations pieuses de toutes espèces.

1. *Cart. de Cambron*, 1re part., pp. 26 à 36.

CHAPITRE III.

PROSPÉRITÉ DE L'ABBAYE.

§ I. — DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ SOUS LA RÈGLE DE CITEAUX.

L'ancien ordre de saint Benoît, réformé par Odon à Cluny, fut encore modifié par saint Bernard, qui donna de nouveaux statuts à l'abbaye de Citeaux. L'illustre réformateur voulut bannir les scandales, confondre les hérétiques, et consoler l'église par la douceur envers le prochain, et par la dévotion envers la Vierge Marie. Il imposa à ses religieux une vie austère, et la pauvreté jusque dans le culte de Dieu. Les statuts étaient uniformes pour tous les monastères de la congrégation. L'ordre de Citeaux était indépendant du pouvoir laïc, mais il était sous la dépendance du pape et des évêques, sauf toutefois pour l'élection des abbés, qui était réservée exclusivement aux religieux. La règle de saint Bernard conserva la prière comme aliment du cœur et l'étude comme aliment de l'esprit, mais elle fit prédominer le travail des mains comme préservatif des écarts d'une vie purement ascétique. Elle prescrivait d'aider et de protéger les faibles, et elle étendait sa sollicitude sur les pauvres. Elle instituait un aumônier qui était chargé de distribuer des aliments aux passants, de porter des secours aux malades des environs, et de fournir aux cultivateurs les graines nécessaires pour ensemencer leurs terres.

La mission des moines de Citeaux était à la fois religieuse et économique : ils entreprirent de grands défrichements ; et, par une culture bien dirigée et des efforts incessants, ils rendirent la terre féconde et capable de subvenir aux besoins de la population, qui s'accroissait partout considéra-

blement. De riches moissons et de riantes et plantureuses prairies remplacèrent bientôt les broussailles épaisses d'autrefois. Les monastères s'enrichirent, mais en même temps la population rurale acquit sous la protection du cloître, une aisance qu'elle n'aurait pu espérer sous la domination du château.

Fidèles à leurs statuts et à leur mission, les premiers moines de Cambron passèrent leur vie dans la prière, le travail et les veilles[1] : ils partageaient leur temps entre les exercices religieux et les travaux des champs, au milieu desquels ils étaient au début exposés à toutes espèces de privations et de contrariétés. C'est ainsi que leur nourriture, dans le principe, ne se composait que de pain d'orge, de feuilles de hêtre bouillies, de vesces et de millet. Ils avaient défriché des terrains couverts de ronces et d'épines, et dérodé d'épaisses forêts, et ils attendaient une récolte du premier champ arrosé de la sueur de leurs fronts, lorsque la main d'un méchant vint la nuit y semer de mauvaises graines. C'était, dit le chroniqueur, un acte intéressé, car ordinairement la pauvreté n'excite pas l'envie.

Mais, comme nous l'avons vu, l'évêque de Cambrai et le comte de Hainaut protégèrent de leur autorité le monastère naissant ; plusieurs établissements ecclésiastiques et des personnes pieuses l'aidèrent à subsister, et à l'époque où nous sommes arrivés, l'abbaye de Cambron était à l'abri de toute éventualité. Pendant les cinq siècles qui suivent, nous verrons se développer sa grandeur et sa richesse. Retraite pieuse et humble dans son origine, Cambron ne tardera pas à devenir une splendide abbaye. Dans l'oratoire et le cloître primitifs, de pauvres cénobites partageaient leur temps entre le travail et la prière ; plus tard, l'église et les salles conventuelles n'a-

1. Ils suivaient cette règle austère que l'abbé de Rancé a fait revivre de nos jours par la réforme de la Trappe.

britent plus sous leurs voûtes que des moines qui, ayant renoncé au travail, se contentent de célébrer les offices canoniques, et d'exonérer les services fondés pour les morts ; observant la règle commune, remplissant chacun certaines fonctions qui leur étaient confiées, mais s'occupant en même temps de leurs richesses, dépensant leurs revenus et vivant, comme des fils de famille, du produit d'un magnifique héritage. La piété du peuple et les libéralités des seigneurs achevèrent ce que le travail agricole de la colonie de Citeaux avait commencé : elles lui procurèrent l'opulence. L'abbaye prit place parmi les puissances politiques ; l'abbé porta la mitre et la crosse ; il habita un palais dans l'enceinte du couvent, tandis que les religieux vivaient dans de vastes cloîtres, dans de spacieuses et commodes cellules.

Quels étaient ces religieux dont se peuplaient les monastères? C'étaient parfois des seigneurs qui s'y réfugiaient pour méditer sur les vanités du monde, parfois aussi c'étaient des pêcheurs convertis qui allaient y expier de grandes fautes; mais c'étaient le plus souvent des hommes qu'une foi énergique entraînait vers le mysticisme, et qui se soumettaient aux rudes travaux du corps et de l'intelligence, pour atteindre au but d'une irrésistible vocation. Ces moines sublimes remplirent une mission aussi utile que glorieuse. La longévité de ces monastères prouve que la Providence leur avait assigné une grande mission dans l'organisation sociale. Leur temps était déjà passé, leur rôle était déjà fini qu'ils restèrent longtemps encore debout, soutenus par l'éclat prodigieux de leur antique et mystérieuse grandeur et par le prestige des vertus cénobitiques qui en avaient sanctifié les solitudes. Pour les anéantir, il fallut une révolution qui bouleversa le monde.

Nous allons présenter, dans l'ordre chronologique, les particularités dont on a conservé le souvenir. Les biographies des abbés y occuperont une place assez considérable: elles formeront

en quelque sorte la charpente de notre travail; ces biographies sont pour l'histoire du monastère ce que celles des souverains sont pour les annales d'une nation.

Henri de Nivelles. — Cet abbé prit son nom du lieu de sa naissance. Élu en 1241, il n'accepta ses fonctions qu'avec répugnance, d'abord par humilité, ensuite par crainte des orages politiques qui menaçaient le pays. Pendant les dissensions qui éclatèrent entre la comtesse Marguerite de Constantinople, et ses fils nés de son mariage avec Bouchard d'Avesnes, les villes de Mons, d'Ath et de Chièvres se déclarèrent pour leur souveraine ; mais le château d'Enghien, défendu par son seigneur Gauthier et les Ronds du Hainaut, lui opposa une vigoureuse résistance. Les environs de l'abbaye de Cambron furent souvent le théâtre de luttes sanglantes. Les deux partis ravagèrent le Hainaut, et si le monastère n'eut pas à souffrir des excès des gens de guerre, ses fermes du moins furent mises à contribution. Marguerite avait recommandé au duc d'Anjou de respecter Cambron et les lieux sacrés ; de son côté, pour être agréable à l'abbé Henri de Nivelles, et mériter d'être inscrit au nombre des familiers du monastère, Wauthier d'Enghien avait fait tous ses efforts pour empêcher que ses troupes n'enlevassent du bétail et d'autres vivres de la ferme de Lombisœul.

En 1243, Théobalde de Wisebeke ou Giebecke, dit Lorel, laisse par testament deux sous à payer annuellement à l'église de Saint-Nicolas de *Herimeis*, le jour de la Nativité.

Le pape Innocent III continua l'œuvre de son prédécesseur, Innocent II, qui avait exempté l'ordre entier de Citeaux du paiement des dîmes des champs; il étendit l'exemption aux terres arables acquises d'abord jusqu'au concile de Latran, et ensuite jusqu'à l'année 1244 inclusivement. La même année, il publia une bulle qui punissait les méfaits commis envers l'abbaye et les religieux de Cambron. Il donna

à Lyon, le 3 des calendes de novembre (30 octobre) 1245, une autre bulle qui permettait au monastère de recueillir les biens meubles et immeubles qui seraient échus aux religieux, s'ils étaient restés dans le monde. Enfin, l'année suivante, il conféra encore d'autres priviléges à l'abbaye [1], notamment ceux qui interdisaient aux princes et aux prélats de l'obliger à leur fournir du vin, du blé et de la viande pour l'approvisionnement de leurs maisons ou de leurs forteresses; qui interdisaient aux femmes d'entrer dans le monastère et ses dépendances ; qui défendaient aux prélats d'excommunier les familiers, les serviteurs et les bienfaiteurs de Cambron, ainsi que ceux qui faisaient moudre le grain dans ses moulins ou qui cuisaient le pain dans ses fours, ou qui étaient de l'une ou l'autre manière en relation avec lui[2] ; qui prescrivaient aux prélats de conférer les ordres sacrés sans examen préalable aux moines de la maison, à moins que ceux-ci ne fussent notoirement criminels ou par trop difformes [3].

En mai 1250, le comte Jean d'Avesnes, à l'intervention de l'abbé Henri, approuva la vente faite par Jacques de Werchin, sénéchal du Hainaut, des biens qu'il possédait à Bermeries, et consistant en terres, prés, bois, eaux, cens, rendages, terrages, hommes et hommages, excepté celui de Willaume d'Alne.

Une sainte amitié unissait Henri à sainte Lutgarde, abbesse d'Aiwières, qui comptait parmi ses plus chères compagnes, sainte Sybile de Gages, morte vers 1250.

Accablé par l'âge, cet abbé déposa la crosse, et à la demande de ses religieux, il se donna pour successeur Jean de

1. *Cart. de Cambron*, 1re part. pp. 18, 20, 21, 22, 23 et 47.
2. *Idem*, 1re part., pp. 38, 39 et 40.
3. *Idem*, p. 47.

Marbais. Il mourut peu de temps après, le 13 des calendes de mai (19 avril) 1250[1].

Jean de Marbais. — Né au village de Marbais, comté de Namur, il appartenait à la noble famille de ce nom. Le commencement de sa prélature fut troublé par les querelles qu'alluma entre les d'Avesnes et les Dampierre, la mort de Guillaume de Dampierre, tué au tournoi de Trasegnies en 1251 ; mais l'abbé se conduisit avec prudence et sagesse, et il inspira tant de respect aux deux partis que le monastère n'en éprouva aucun préjudice.

Ce fut lui qui fonda le petit monastère de Stapeldyck, près de Hulst, sur un terrain donné par la comtesse Jeanne de Constantinople, et sur un autre acheté de Marguerite, sœur de cette princesse[2]. Il vit s'accroître les possessions et les priviléges de l'abbaye. Ainsi, la veille de la décollation de saint Jean-Baptiste, 1251, Gérard de Hainaut, seigneur de Tarsines, chanoine de Liége, approuva la donation faite en faveur de l'église de Cambron par son fidèle homme Willaume de Genlaing, chanoine de St-Géry, à Cambrai, et comprenant les terres possédées par celui-ci à Bermeries, savoir : celles de Brokerissart, de Foubersart, le bois de Tronquoi (*de Trunceto*) en fonds et superficie, ainsi qu'un rendage annuel de deux chapons.

En 1251, fut terminé un différend entre Cambron et le couvent du Saint-Sépulcre à Cambrai. Celui-ci avait le droit, le patronat et la dîme des agneaux et des laines dans les limites de la paroisse de Brugelette ; Cambron les ayant prélevés injustement, on lui réclamait de ce chef deux cents agneaux et

1. Marc Noël dit qu'il mourut le 15 des Calendes de mai (17 avril), tandis que Le Waitte rapporte cette mort au 18 des Calendes de mai (14 avril).

2. Il est à remarquer qu'une abbesse d'Aiwière nommée Marguerite de Marbais, communiqua des renseignements à Jean Molanus pour écrire la notice sur sainte Lutgarde.

mille toisons, avec la défense de rien exiger à l'avenir. A l'intervention de l'official de Cambrai, le St-Sépulcre reconnut n'être pas fondé en droit dans ses réclamations ; il consentit en même temps à ce que la partie adverse pût, à sa volonté, faire nourrir jusqu'à concurrence de mille bêtes à laine dans les limites de Brugelette, la moitié à charge des paroissiens, sans avoir à payer de dîmes ou d'autres droits de ce chef au St-Sépulcre. Celui-ci paya en outre vingt livres de blanc à la partie adverse pour les frais du procès, et celle-ci s'engagea de son côté à ne pas faire nourrir à Brugelette un plus grand nombre de moutons.

En 1253, l'abbé et le couvent de Cambron s'engagèrent à choisir Jean, seigneur d'Audenarde, ou son héritier, comme avoué, si toutefois ils en prenaient un, pour les biens qu'ils avaient achetés de ce seigneur dans le sart de Baffe (Bauffe).

En 1254, le pape Urbain prouva son affection pour les religieux de Cambron en les plaçant sous sa protection, et sous celle de saint Pierre et de saint Paul.

Eustache du Rœulx, époux d'Agnès, héritière de Silly et de Trasegnies, étant possesseur de la pairie de Silly, détacha, en 1256, du bois de Silly, quatorze bonniers qu'il donna à l'abbaye de Cambron, du consentement de la comtesse Marguerite de Hainaut. De plus, en 1268, il échangea trente-un bonniers que l'abbaye possédait à Maing-lez-Trit et qu'il annexa à sa pairie, afin que celle-ci n'éprouvât aucune diminution [1].

En 1257, Jean, seigneur d'Audenarde, vendit à l'abbaye de Cambron le bois de Tongre, comprenant vingt-quatre bonniers un journel et trente-une verges, avec toute justice haute et basse, pour en jouir en alleu libre.

1. Le même Eustache du Rœulx avait, en 1254, pris sous sa garde, la grange de la Chaussée appartenant à l'abbaye de Cambron, comme ayant été fondée et donnée par ses ancêtres. *Cart. de Cambron*, 1re part., pp. 129 et 148.

En juillet de la même année, la comtesse Marguerite et Gui, son fils, réglèrent avec le monastère, leurs droits sur deux moulins à deux meules que cette maison avait construits à ses frais, l'un sous le Havine de Hulst, et l'autre entre Hulst et Stapeldyck ; la comtesse avait donné le terrain, et couvert les frais pour y faire venir les eaux [1]. L'abbaye devait en supporter les réparations à concurrence de vingt sous, et celles qui dépassaient cette somme devaient être supportées en commun. La pêche du moulin qui était situé en ville, revenait à la comtesse et celle de l'autre moulin, à l'abbaye. Celle-ci payait les meuniers et les gardes. La comtesse déchargeait du droit de mouture, le blé qu'on y moulait pour la court de Stapeldyck, propriété de l'abbaye, sans s'engager cependant à exempter le grain destiné à un monastère qu'on pourrait y établir. Elle reconnaissait que le tordoir situé entre Hulst et Stapeldyck, appartenait à l'abbaye ; elle s'obligeait à empêcher la construction de tout autre moulin à eau ou à vent dans la franchise de Hulst sans le consentement des religieux. Si les deux moulins devenaient insuffisants, on devait en bâtir autant qu'il serait nécessaire aux frais de l'abbaye pour deux tiers, et de la comtesse pour le reste. Celle-ci et ses successeurs s'interdisaient de vendre leur part dans ces moulins à d'autres qu'à l'abbaye, à moins que cette dernière ne refusât de l'acquérir. La comtesse et son fils se chargeaient de faire conserver le franc moulage à toujours, ainsi qu'il a été jugé en juillet 1257 par les échevins de la ville de Hulst.

La même année, le jour de St-Thomas de Cantorbery, Jean d'Audenarde et sa femme, Mahaut, vidamesse d'Amiens et dame de Péquigny, promirent aux moines de Cambron

1. *Cart. de Cambron*, 1re part., p. 436, charte relative à la construction des moulins, en date de novembre 1254.

d'acheter à Wodecque, trente-quatre bonniers de terre et six bonniers de prés, et de les en faire adhériter par l'échevinage en affranchissant ces biens de toutes tailles, corvées, *hostes*, *chevauchées* et autres services, « *fors pel et planke* » que sa terre lui doit.

En 1257, le monastère reçut de Bauduin, sire de Beaumont, fils de la comtesse Marguerite, une quotité de la dîme de Florezie, près d'Avesnes, du consentement de l'abbaye de Liessies, qui avait le patronage sur cette paroisse. Le chapitre de Ste-Croix à Cambrai et Jean d'Avesnes lui cédèrent aussi leur quotité dans cette dîme ; enfin Henri, châtelain de Beaumont, lui donna également la sienne pour être admis avec sa femme et ses descendants, au nombre des participants ou familiers de l'abbaye[1].

En 1268, Pierre de Thoricourt, vendit à l'abbaye de Cambron, quatre bonniers de bois situés à l'Aunoit-St-Denis, sous le bon plaisir de son suzerain, en renonçant à tous autres droits[2] ; mais le fief ayant été détruit, l'abbaye tint ce bois en censive d'Eustache du Rœulx.

En janvier 1268-9, le ministre des Trinitaires de Lens, reconnaît tenir en fief de Cambron un demi bonnier environ de pré que ces religieux ont acquis de Thieri d'Aval le Vile, et qui était situé près de Lens au lieu dit *Lonc-Pont*. Cambron recevait de ce chef un cens annuel de deux deniers à la S^t^-

1. En septembre 1259, l'abbaye d'Auberive, diocèse de Langres, vendit à celle de Cambron une de ses chambres contigue à la cuisine des infirmes, afin que l'abbé de cette dernière maison pût en disposer à perpétuité pour y loger chaque fois que la nécessité ou le bon plaisir le ferait passer par là. *Cart. de Cambron*, 1re part., p. 134.

2. Il en avait agi de même en 1265 pour sept bonniers situés au Caisnoit.

Remi, et double cens à chaque renouvellement de ministre.

En 1269, la comtesse Marguerite confirma à l'abbaye de Cambron, la possession des terres de Indique et de Uldique, dans le Métier de Hulst, données au monastère par Jeanne, sa sœur, ainsi que les achats que l'abbaye avait faits dans les Métiers de Hulst et d'Axel ; mais elle ne reconnaissait pas qu'en vertu de cette donation, les religieux pussent jouir de tous les jets de la mer ; néanmoins pour éviter toute contestation, elle leur céda les polders de Stapeldyck, de Vieux-Havech, d'Alexandre, de Neuf-Havech et de Strepide, ainsi que plusieurs autres terres. Aussi par reconnaissance, l'abbaye fit-elle célébrer chaque jour dans une chapelle particulière, la messe pour les comtesses Jeanne et Marguerite et leurs époux[1].

Pour ne pas scinder l'énumération des acquisitions de l'abbaye, nous avons omis de parler de deux faits assez intéressants qui arrivèrent à cette époque.

Antérieurement les chefs des diocèses envoyaient à Cambron des ecclésiastiques de mauvaise vie, et des moines égarés pour y faire pénitence. Cette charge offrait pour l'abbaye de grands inconvénients. En effet, si un certain nombre de ces reclus s'amendaient, d'autres persistaient dans leur mauvaise conduite, et ils étaient d'un fâcheux exemple pour les religieux, surtout pour les novices ; ils étaient la cause que cette maison perdait de sa considération, et que les nobles cessaient d'y choisir leur sépulture. L'abbé Jean de Marbais réclama contre cette coutume, qui était préjudiciable au monastère , et une bulle d'Alexandre IV, donnée à Latran, le 5 des ides (11) de mai 1255, l'exempta de la charge de recevoir ces délinquants.

1. *Cart. de Cambron*, pp. 439 à 474.

L'autre particularité se rapporte à l'année 1258. L'épouse de Théodoric (Thierry), seigneur de Lens, était morte en donnant le jour à un fils. Sa famille affligée choisit sa sépulture à Cambron et y fit transporter le corps. On descendait le cercueil dans la tombe en présence des parents, de l'abbé et des religieux, lorsqu'on entendit une voix sombre qui s'écriait : « Notre-Dame de Tongre, ayez pitié de moi ! » On ouvrit le cercueil, et on reconnut que la dame était ressuscitée. Ses lèvres roses et ses joues colorées indiquaient qu'elle jouissait d'une santé florissante. Sans laisser aux assistants le temps de la réflexion, elle leur dit : « Reconduisez-moi, je vous en prie, au lieu d'où je viens. » Les assistants lui demandèrent d'où elle venait ; et elle leur répondit : « Je reviens de Tongre, où j'ai reçu pendant un jour et une nuit l'hospitalité la plus agréable de la Ste-Vierge, ma protectrice. » Son mari la retira du tombeau, la fit revêtir de ses plus beaux habillements, et partit avec elle pour se rendre à Tongre. L'abbé, les moines et la plupart des témoins de ce prodige les suivirent à ce pèlerinage. Pour mettre le nouveau-né sous la protection de Notre-Dame, le seigneur et la dame de Lens le firent baptiser dans l'église où ils honoraient la Ste-Vierge. Ils y laissèrent de riches offrandes. Chaque année, ils venaient de leur château d'Herchies au sanctuaire de Tongre, remercier leur sainte-patronne, et leur fils continua ce pieux usage pendant toute sa vie. Il mourut à l'âge de soixante-sept ans, sans avoir négligé une seule fois le voyage à Tongre.

Après une prélature de vingt années, l'abbé Jean de Marbais mourut le 9 des calendes de juillet (23 juin) 1270.

Jean de le Hestre. — On ne connaît pas le lieu de la naissance de cet abbé, et on ignore si son nom est celui de son endroit natal. Il jouissait d'une grande considération lorsqu'il fut élu abbé en 1270 ; c'est à cause de lui que la comtesse Marguerite et la noblesse du Hainaut gratifièrent l'abbaye

de Cambron de libéralités considérables. Marguerite lui donna quatre-vingts bonniers de moere situés à Stapeldyck ; son fils, Hughes, châtelain de Gand, y ajouta vingt bonniers situés près de Hulst, à la date des nones (15) d'avril 1271 : il céda ces terrains pour terminer le différend dont ils étaient l'objet entre lui et sa mère.

La même année, Guillaume, seigneur de Brugelette, reçut la sépulture au monastère de Cambron, auquel il avait donné trois bonniers de terre à cette fin.

Une dame de la cour de Marguerite, Alice d'Audenarde et de Lessines, bienfaitrice de l'abbaye, y choisit aussi sa sépulture. Son fils, Jean, qui y fut enterré avant sa mère morte en 1275, donna une somme d'argent représentant la valeur de plusieurs bonniers de terre, pour obtenir son inhumation dans cette maison religieuse, et une participation aux prières de la communauté.

En 1272, Godefroid de Vinti, fils de Godefroid, seigneur d'Ostriselle, ratifia la donation de cinquante livres de blancs faite par son père, et en ajouta quarante autres. Arnold, autre fils du seigneur d'Ostriselle, donna aussi cinquante livres de blancs.

Le jour de St-Pierre-aux-Liens (6 août) 1273, la comtesse Marguerite confirma une donation de trente mesures de terre dans le métier de Bouchoute, faite vingt ans auparavant par Wauthier de Bouchoute lorsqu'il se fit religieux à Cambron.

En 1274, Bauduin, seigneur de Peronnes ou Péruwés, grand-bailli du Hainaut, vendit à la communauté de Cambron, du consentement de ses frères, Collard et Arnold, et de ses deux sœurs mariées, tout ce qu'il possédait à Ormegnies, consistant en terres, alleus, cens, rentes, hôtes, justices et autres biens. Ces propriétés, jointes aux biens acquis des seigneurs de Blicquy en 1259 et 1264, formèrent la seigneurie de Cambron en cette localité. Ce même Bauduin, après avoir laissé

cent livres Parisis pour un anniversaire, fut inhumé dans l'abbaye.

L'abbé Jean de le Hestre décéda le 6 des ides (8) de novembre 1279.

Hughe de l'Escaille, de la noble maison d'Ecaussines. — Contrairement à l'usage, cet abbé conserva le nom de sa famille. Il descendait des seigneurs d'Ecaussines. Il était célérier ou receveur du monastère lorsqu'il fut élu abbé en 1279.

Sous son administration, les biens de l'abbaye reçurent d'importants accroissements. En décembre 1281, les religieux cédèrent par échange à l'abbaye de St-Denis, une dîme sur le village de Quenast ; celle-ci leur avait été confirmée, le 8 mai 1219, par l'évêque de Cambrai.

En 1282, à Lens, Jean, seigneur de Lens, confirme à Cambron les donations suivantes, savoir :

Du fief « *de le Giuwerie* et dou fief Broket, et encore de autres rentes gisans en deniers et capons et en avaine en Lens, et de treze bonniers, pau plus pau mains, de terre ke li abbes et li covens de Camberon acaterent jadis à Jehan de Gamapes, desquels treze boniers, pau plus pau mains, de terre partie gist deles le sacele a Lens, et li autre partie gist au Quartiu, et Jehans de le Gaeleri deseure nommes pour le gret et pour le les, pour le volente et le comandement mon chier segneur men pere devant dit», moyennant deux deniers de cens à payer par Cambron annuellement à la St-Remi au seigneur Jehan ou à ses héritiers... Et dit, plus loin ce seigneur, « pour le commun preut fu fais tres en larbre ki va entre le pret des Vakes et les mares de Lens, tout amont ensi cum les terres de Cambron l'abbie et les terres de Lens, sestendent jusques a Sart Dame Sezile... Toutes ces choses furent faites au Castiel a Lens lan de le sainte incarnation Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et deus, le lundi apres le feste saint Jehan de Colasse. » *Cart.* pp. 155 à 157.

En octobre 1283, Nicolas de Rumigni, chevalier, sire de Kierenain, approuve la cession faite à l'abbaye de Cambron, par Baude de Oillies, du fief qui avait appartenu à Alard d'Oillies et à demoiselle *Lucyen*, consistant en dix bonniers environ de terre sise près de la cour de Cambron appelée la Chaussée ; plus, du même à la même la cession de huit deniers de cens annuel, à condition de payer au susdit Nicolas de Rumigni, un cens annuel de quarante deniers blancs et maille à la St-Remi. Ce marché fut conclu à Jurbise, en décembre 1283 [1].

L'abbé Hughe fut chargé, avec le doyen de St-Germain à Mons, par l'évêque diocésain, le jour de l'Assomption 1282, de publier la reconnaissance de Jean d'Avesnes comme seigneur, dans les doyennés d'Alost, de Grammont et de Pamele, et ce, en vertu d'un mandement qui lui avait été adressé par l'empereur Rodolphe Ier [2].

Cet abbé fut un des exécuteurs testamentaires de Florent de Hainaut, chevalier, sire de Braine, frère du comte Jean d'Avesnes. Le disposant, par son testament de 1283, donna quarante sols de rente à l'abbaye à la charge d'un obit annuel.

En février 1284, le comte Guy céda au monastère septante-cinq muids d'avoine (mesure de Wondeke), cent-vingt poules, et le produit pendant neuf ans de trente bonniers de terre et de douze livres de blancs à recevoir annuellement à Wondeke, à compter de la Nativité de St-Jean-Baptiste 1287 ; ce qui rapportait septante livres de blancs par an.

Le premier mai de la même année, le comte de Flandre autorisa l'abbaye de Cambron à acheter deux bonniers de moere à Ardembourg.

1. *Cart. de Cambron*, 1re part., pp. 159 et 160.
Archives de l'État à Mons, fo 32, no 106, an 1282, du nouvel inventaire de la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut. Original en latin sur parchemin. In festo Assumptionis Ste Mariæ Virginis ...» Le sceau de l'évêque de Cambrai manque à ce mandement.
2. Idem, fo 36, no 125, an 1285. Original sur parchemin.

Le dimanche après la fête de St-Nicaise (21 décembre) 1287, le comte Guy déclara avoir vendu à l'abbé et au couvent de Cambron, pour leur maison de Stapeldyck, quarante-trois bonniers de moere dans le métier de Hulst, à raison de trente-quatre livres, monnaie de Flandre, par bonnier. Il reconnut en avoir reçu le prix en blé, avoine, bestiaux, fromages et autres choses que l'abbaye avait fournis à son hôtel et à ses garnisons pendant les guerres contre le roi de France. L'abbaye fut toutefois chargée d'un cens annuel de six deniers par bonnier, payables le jour de St-Remi ; le comte se réserva la justice et la seigneurie sur ces biens[1].

Vers la même époque, Nicolas de Condé donna, pour obtenir sa sépulture à Cambron, plusieurs bonniers de prairie situés près de Condé.

Les religieux de Cambron firent un échange de terres qu'ils possédaient à Mainvault contre d'autres que les religieuses du Refuge de la Vierge, près d'Ath, possédaient entre Lens et Cambron. Jean de Lens, qui avait la juridiction sur les susdits biens, ratifia cette convention. Ce seigneur prend le titre de *Damoisieaus* (jeune célibataire). Il donna cette approbation sans doute par reconnaissance pour la faveur dont il avait été l'objet en naissant (1258). Son père lui permit d'intervenir dans cette affaire.

L'abbé Hughe de l'Escaille mourut le 1er décembre 1288.

Bauduin de Boussu. — Bauduin, issu de la noble famille de Boussu, naquit au village de ce nom, près de Mons ou à Mons même, d'après la Biographie montoise de M. Ad. Mathieu. A peine était-il entré en religion que ses supérieurs, appréciant son mérite, l'envoyèrent à l'université de Paris pour y étudier sous le célèbre dominicain saint Thomas d'Aquin. Il justifia les espérances qui reposaient sur lui, et, reçu

1. *Cart. de Cambron*, 1re part., pp. 474 à 482 et 494 à 496.

bientôt après docteur en théologie de la Sorbonne, il fut jugé digne de succéder à son illustre maître dans l'enseignement de cette science. On conserva jusqu'au siècle dernier dans la bibliothèque de Cambron, un monument de l'érudition de cet éminent théologien. C'étaient les commentaires en quatre livres sur l'ouvrage relatif aux saints Pères écrit par le fameux Pierre Lombard, maître des sentences. L'abbé Le Waitte aurait voulu pouvoir le rééditer; mais le défaut d'argent l'en empêcha. On y trouvait aussi en manuscrit ses *Sermones de tempore et de sanctis et alios quosdam*. C'est de son temps que l'on écrivit les livres de saint Augustin, dont les docteurs de Louvain se servirent plus tard pour faire imprimer les œuvres de cet illustre évêque. C'est aussi avec l'assistance des moines de Cambron qu'Héribert fit paraître les vies des saints Pères. Le Waitte communiqua aussi au père Mabillon les manuscrits de saint Anselme du St-Sacrement de l'autel. Du reste, les moines de Cambron avaient écrit eux-mêmes plusieurs des manuscrits de leur bibliothèque.

Bauduin de Boussu fut élu abbé en 1288, et, grâce à son mérite et à sa science, son monastère fut compris dans les sept abbayes de l'ordre que l'abbé primat de Cîteaux exempta de toutes dîmes au chapitre général des cistersiens en 1291, en vertu d'une autorisation donnée par le pape Alexandre IV. Le dimanche avant la fête de la Magdeleine, en juillet 1290, en la salle de Valenciennes, l'abbé Bauduin fit connaître l'approbation donnée par Jean d'Avesnes à l'achat fait par le monastère d'un fief situé à Bermeries, et tenu des comtes de Hainaut et de Jean d'Audenarde, par Jacques de Werchin, sénéchal du Hainaut. Cette pièce est un curieux spécimen de la langue française et des formules de l'époque. Elle était écrite sur parchemin et munie du sceau en cire verte de l'abbé de Cambron[1].

1. *Archives de l'État*, à Mons. Nouvel inventaire des chartes de la Tré-

En 1291, l'abbé de Cîteaux, dans un chapitre général, conféra à Cambron, l'un des sept priviléges, accordant à autant de monastères, les plus méritants de l'ordre, l'exemption de payer les dîmes de leurs terres et de celles qu'ils cultivaient. Ceux qui cultivaient les terres appartenant à Cambron jouissaient de la même exemption[1].

Le monastère était débiteur envers Jean II d'Avesnes, de diverses sommes tant pour prix d'achat de biens, que pour cens grevant des donations faites par les comtes de Hainaut ; ces dettes s'élevaient à huit mille cinq cents livres tournois. L'abbaye compta cette somme le jour de St-Obert et St-Juste 1290, au prince qui avait réclamé cet argent pour faire la guerre.

Bauduin de Boussu mourut en odeur de sainteté, le 6 des ides (8) de novembre 1293, emportant les regrets de tous ses religieux.

Jacques de Montignies. — Cet abbé était fils de Jacques Plusquet, ou Plusquiel, bourgeois de Condé et censier à Montignies. Après avoir exercé avec beaucoup d'habileté la charge de receveur de l'abbaye, il fut élu abbé de Cambron par les suffrages unanimes en novembre 1293. Il observa toujours rigoureusement la règle, et il précédait même ses confrères aux offices ; il fut très charitable et excellent religieux. Par une bonne gestion du temporel, il augmenta considérablement les revenus de la maison ; et même au milieu des circonstances critiques de l'époque, lorsque l'abbaye était entourée

sorerie des chartes des comtes de Hainaut, folio 44, n° 160, en 1290. Le sceau en cire verte est en fragments. Il représente un abbé revêtu d'une chasuble, portant une crosse de la main droite et un livre de la main gauche. La légende est brisée. Cette pièce figure sous le n° LXVIII, p. 160 du Cartulaire de Cambron.

1. *Cart. de Cambron*, 1re partie, p. 71.

de troupes françaises et flamandes qui occupaient les environs, il conserva intacts les biens de la communauté.

En novembre 1293, Philippe-le-Bel, roi de France, donna à Paris, des lettres qui confirmaient à l'abbaye de Cambron la possession des biens qu'elle avait à Tournai, et qui dispensaient les religieux d'être contraints de vendre ou d'engager ces propriétés. En 1294, le pape Boniface VIII permit à cette communauté d'acquérir des dîmes possédées par des laïcs dans les diocèses de Cambrai, Tournai et Trèves.

En 1297, Jean de Gavre, chevalier seigneur de Hérimez, déclare recevoir en don la terre de Wondeke pour la tenir en fief du comte Guy de Flandre et de son fils. Cette terre était donnée à cens à l'abbaye de Cambron pour soixante livres parisis par an.

La même année, il fit acheter sept bonniers de terre à Quevaucamps, par Jean d'Ecaussines, son procureur judiciaire, et par Jean, frère convers et maître de la ferme de la Rosière. —En 1299, il obtint du pape Boniface VIII une bulle contre ceux qui lui susciteraient des différends à propos des acquisitions faites par lui et ses prédécesseurs. Il institua à Cambron le jubilé centenaire qui fut célébré pour la première fois en 1300. Il assista avec l'abbé de Clairvaux, d'abord aux funérailles de Marie de Dampierre, décédée au monastère de Flines, et plus tard à celles de Jeanne d'Avesnes, nièce de la précédente et qui lui avait succédé.

En 1364, l'abbé Jacques, l'abbesse Alice de Ghislenghien et le curé d'Herchies, d'une part, sont en différend avec l'abbé Roger de St-Ghislain, d'autre part, relativement à des dîmes sur les bonniers de terre situés à Lens ; ils choisirent pour arbitres les curés de Jurbise et de Vianes et le bailli de Chièvres.

Il résigna en 1308 ses fonctions, qu'il avait exercées pendant quinze ans, et il mourut sept ans après.

Nicolas d'Herchies. — Il appartenait à la noble famille des seigneurs de Lens et d'Herchies, et il naquit au village dont il portait le nom. Il était prieur de Cambron lorsqu'il fut élevé, en 1308, à la dignité abbatiale à laquelle Jacques de Montignies venait de renoncer. Il maintint dans sa rigueur la discipline monastique, et se concilia l'amitié et la vénération des princes et des nobles. C'est ainsi qu'il fut choisi, avec le curé d'Enghien, comme exécuteur testamentaire de Wauthier d'Enghien, fondateur de la chartreuse d'Hérines (1309), et de sa veuve, Marie de Rethel, qui fit certains legs à l'abbaye.

Parmi les bienfaiteurs de Cambron figuraient plusieurs seigneurs de Ligne, qui y avaient choisi leur sépulture, notamment le bisaïeul de Fastré de Ligne qui avait laissé à ce monastère, pour le salut des âmes de ses ancêtres, de Marguerite sa femme, et de Wauthier, son fils, une rente perpétuelle de quarante sols, à prendre sur le cens de Ligne, « à l'effet de faire pitance générale chacun an, audit couvent, le jour de Saint Denys, pour l'anniversaire de la devant dite Margherie. » Fastré, par une charte datée de décembre 1310, transféra cette rente sur six journels de terre qui lui provenaient de Sohier de Mainvault, dans le but de décharger ses cens de Ligne de la rente prérappelée.

En 1312, le premier jeudi après la Pentecôte, Guillaume, comte de Hainaut, reconnut que le droit de morte-main, dans le village de Bermeries et dans la court de Cambronciel, appartenait à l'abbaye de Cambron. Ce prince remit ensuite à l'abbé ce qu'il avait reçu des meilleurs-cattels à Bermeries, et dans la court de Cambronciel ; ce dont l'abbé Nicolas de Herchies lui donna quittance, le lundi après la Pentecôte de la même année.

Cet abbé se vit contester par les habitants de Ronquière le droit de destituer le clerc glissier ; mais en 1315, Wauthier d'Enghien et ses assesseurs lui donnèrent gain de cause à ce

sujet. Il obtint aussi contre les mêmes habitants, le sixième jour après la fête de St-Barnabé de ladite année, une décision favorable quant à ses droits sur le drap mortuaire, et sur le reste des cierges des services funèbres; en 1320, on jugea à son profit une contestation relative à quelques possessions situées dans ce village.

A la St-Martin 1316, il acheta à Mons un refuge situé rue de Nimy, près de l'église de Ste-Elisabeth, et il le fit approprier pour les religieux, qui s'y retiraient pendant les guerres si fréquentes à cette époque.

C'est vers la fin de sa prélature que fut commis, en l'année 1322, un sacrilége contre l'image de Notre-Dame à l'abbaye de Cambron. Il en fut tellement affecté qu'il déposa la crosse peu de temps après ce crime. Il mourut le 4 mai de la même année.

§ 11. — *Accroissement de l'abbaye par la dévotion envers N.-D. de Cambron.*

Nous arrivons à l'événement le plus dramatique de l'histoire de l'abbaye de Cambron. Pour comprendre l'influence qu'il exerça sur la situation du monastère, nous rappellerons que l'ordre de Cîteaux pratiquait une dévotion toute spéciale envers la Vierge Marie, et que les fidèles du XIVe siècle l'honoraient d'un culte particulier. Les chevaliers invoquaient le patronage de Marie ; les châtelaines se plaçaient sous sa protection spéciale; et le peuple, imitant l'exemple des grands, sentit redoubler sa ferveur envers cette mère et souveraine des chrétiens. Chacun dès lors lui donna le nom glorieux de *Notre-Dame.*

La mère de Dieu était ainsi honorée à l'abbaye de Cambron comme la patronne de l'église, de l'ordre de Cîteaux et de la population du pays.

En 1322, était habituellement reçu avec bienveillance au monastère, un certain Guillaume, juif soi-disant converti, filleul du comte de Hainaut, Guillaume 1er dit le Bon, et sergent de la cour de Mons. Il était souvent l'hôte de Cambron quand il se rendait à Hérimez, à Ath, ou dans les châteaux des environs.

Un jour se trouvant à l'abbaye devant une représentation de la Vierge Marie, il entra dans une étrange fureur, et se ruant vers cette image, il lui adressa les plus grossiers blasphèmes en la frappant cinq fois de sa hallebarde. Jean Manduvier (ou Mandidier) charpentier du couvent, témoin de ce sacrilége, déclara que le sang jaillit de la blessure faite à la madone par le juif. A la vue d'un tel sacrilége, l'ouvrier courut sur le traître; il levait déjà sa hache pour lui fendre la tête, lorsqu'un religieux convers de l'abbaye nommé Mathieu de Lobbes, le retint et le détermina à porter plainte à l'abbé pour faire punir le coupable.

L'abbé assembla ses moines en chapitre pour délibérer sur ce qu'il convenait de faire dans cette grave conjoncture. On décida d'envoyer des députés au souverain-pontife, et de lui soumettre ce cas difficile et exceptionnel. Cette mission fut dévolue aux deux témoins oculaires, Jean Manduvier et Mathieu de Lobbes, afin que la vérité sortît plus naïve et complète de leurs dépositions. Jean XXII, pape d'Avignon, reçut les deux envoyés, et le fait lui parut si grave qu'il crut devoir écrire au comte de Hainaut, pour en obtenir une punition éclatante. Guillaume-le-Bon fit incarcérer l'accusé, et le confronta avec les deux témoins; le coupable ayant nié audacieusement le méfait, il fut appliqué à la torture; mais sa constitution y résista et sa force morale n'en fut point affaiblie. On dut donc le relâcher, et on le réintégra même dans ses fonctions de sergent de la cour. Cette impunité troubla la vie de l'abbé Nicolas de Herchies ; ce prélat, déjà âgé, déposa sa dignité et mourut peu de temps après.

Nicolas Delhove. — Né à Mons, il fut élu abbé de Cambron le 8 avril 1322.

Quatre ans plus tard, sous son administration, l'auteur du sacrilége de Cambron reçut son châtiment.

Jean li Flamens, maréchal vivant aux Estinnes, près de Binche, vieillard débile et paralytique, eut la nuit, dit la légende, une vision dans laquelle un ange envoyé par la Vierge, lui commandait d'aller venger son image meurtrie et maculée. Li Flamens alla raconter cette vision à son curé; celui-ci lui conseilla d'attendre pour plus de certitude un second avertissement, et il le reçut en effet; la troisième nuit, la Vierge elle-même lui apparut, et lui ordonna de partir pour tirer vengeance de l'insulte faite à son image. Le vieillard, accompagné de son curé, se rendit à l'abbaye, visita l'image de Marie, et se présenta ensuite à l'abbé Delhove. Celui-ci le laissa agir et s'en rapporta à la volonté de Dieu.

Le vieux maréchal en appela au jugement de Dieu, et il alla trouver à Mons le grand-bailli du Hainaut, qui gouvernait en l'absence du comte Guillaume-le-Bon. Jean et ses témoins accusèrent de nouveau l'infidèle converti d'avoir commis le sacrilége, et en outre d'avoir corrompu, aidé de seigneurs de la cour, les juges et les exécuteurs chargés de le mettre à la torture. Le juif fut mandé devant le grand-bailly et, mis en présence de son nouvel accusateur, il nia le fait qu'on lui reprochait; Jean proposa le duel judiciaire et le bailli l'autorisa. On sépara alors les adversaires, et on les mit en chartre privée pendant quarante jours pour se préparer au combat. C'est ce qu'on appelait faire sa quarantaine. Là, les champions s'exerçaient à la lutte et au maniement du bâton avec certains maîtres d'armes que l'on appelait Bretons.

Au jour fixé (le mardi 8 avril 1326), on disposa un champ clos près de la porte du Parc à Mons, et les adversaires y

furent introduits. Le combat s'engagea et Jean fut victorieux. Le courageux vieillard reçut les félicitations du comte de Hainaut, témoin de ce combat, et la cour, le clergé et le peuple applaudirent à son triomphe[1].

En mémoire de cet événement, on institua à Cambron une procession solennelle qui se faisait encore, dans les derniers temps de l'abbaye, le troisième dimanche après Pâques. La tradition rapporte que le parcours de cette procession avait été indiqué par la Vierge elle-même, accompagnée d'une multitude d'anges, à trois pèlerins qui s'étaient arrêtés un soir près de l'abbaye, et qui affirmèrent sous serment l'avoir vue.

Le descendant de Jean-le-Flameng, dit *le Febvre*, désigné sous le nom du *Champion*, et vêtu d'un habit blanc parsemé de croix rouges, arrivait solennellement à Cambron la veille,

1. On trouve au dépôt des archives provinciales de l'État, à Mons, un plan d'une table d'autel pour la chapelle de Notre-Dame de Cambron, près de la ville de Mons, dressé au XVI[e] siècle. Il provient des anciennes archives judiciaires du Hainaut, et il figure sous le n° 850 de l'inventaire des cartes et plans du dit dépôt.

Haut, 20 cent., larg. 35 cent.

On lit au bas de ce plan : « Devise des huis de la table de Notre-Dame de Cambron : Premier, au-dedens des dis huis, quattre histoires de Notre-Dame, et là douceine qui cirque entour la dite histoire sera d'or bon et semblablement les grandes molures, et au-dehors des dits huis quattre images, sy comme : Saint Anthoine, Saint Rocq, Saint Sébastien et Saint Adrien, et les moulures noires comme l'œuvre le requiert. Le tout fait de bonne couleur à l'uille, sy avant qu'elle se poldroit démonstrer devant les ouvriers à ce cognoissant. »

La chapelle dont il s'agit fut bâtie en l'honneur de N.-D. de Cambron au lieu même du combat. C'était un pré contigu au parc du comte, sous le rempart de la porte du Parc, à Mons.

Un seul objet provenant de cet oratoire a été conservé, c'est la statue de la vierge miraculeuse qui en décorait l'autel ; elle se trouve dans l'église Sainte-Élisabeth à Mons.

au son des cloches, à la tête des confrères des Estinnes, pour assister à la procession. Ces pèlerins se fesaient accompagner par un valet ou bedeau grotesquement costumé, qu'on nommait le *sot de Cambron*. Ils logeaient cette nuit au monastère; les piétons recevaient chacun un pain et un hareng; les vierges et les cavaliers étaient admis à la table de l'abbé. Cette coutume tomba avant la suppression de l'abbaye, parce que l'abbé refusait de manger avec ces derniers, et les envoyait loger à Brugelette.

Parmi les noms des champions, on trouve ceux de Jehan Desmoulinaux, en 1479, Jean Leroy, en 1530, Jean Lavendhomme, mort le 13 décembre 1621, François Deneufbourg, mort le 26 novembre 1758.

Peu de temps après, le comte vint, pieds nus, à Cambron rendre hommage à la vierge miraculeuse. C'est alors qu'on résolut de construire, au lieu même où le sacrilége avait été commis, un autel et une chapelle pour l'image de la Vierge, et de solliciter des indulgences pour y attirer les fidèles. Le prieur Ives en avait suggéré l'idée à l'abbé Nicolas Delhove ; mais celui-ci ne savait qui envoyer vers le pape pour obtenir les priviléges désirés. Le champion se présenta et fut chargé de ce message. Il repartit donc pour Avignon, muni de lettres de recommandation de la part de la comtesse Jeanne de Hainaut pour le roi de France, qui appuya la requête; patronné par le cardinal de St-Patrice, de l'ordre de Citeaux, il obtint du pape une indulgence de six cents jours, et il en rapporta la bulle à Cambron. La promulgation de cet acte attira au monastère un grand nombre de fidèles de tous rangs, d'Ath, de Mons, d'Enghien et des environs. L'abbaye devint bientôt le sanctuaire d'un pèlerinage célèbre, et de nombreux miracles s'y opérèrent.

Entre-temps le juif avait été livré au bras séculier, et con-

damné à être pendu par les pieds et brûlé entre deux chiens affamés qui lui déchiraient les flancs.

Tous les grands événements religieux, politiques et guerriers, arrivés dans nos contrées pendant le moyen âge, ont été chantés par les trouvères, dit M. Arthur Dinaux, dans son livre sur les trouvères hennuyers. C'est dans leurs œuvres qu'il faut chercher tout ce qui a ému les peuples ; dès qu'une chose ou un homme devenait populaire, la poésie s'en emparait. Le sacrilége commis contre N.-D. de Cambron et la punition de ce crime, ne pouvaient passer sans attirer l'attention d'un rimeur du quatorzième siècle. On ne doit donc pas s'étonner qu'un tel drame ait excité la verve d'un poète de l'époque. Celui-ci devait appartenir au pays : il était sans doute de Mons ou des environs, ou tout au moins du Hainaut, pour être si bien au courant des petits détails de l'événement, et de la série des miracles qui se succédèrent rapidement sur les lieux mêmes où se trouvait l'image miraculeuse de N.-D. de Cambron. Le vieux poème ne nous a pas été conservé en entier; l'abbé Le Waitte n'en a transcrit que des fragments dans l'histoire de son monastère. Cet abbé reproduit également certains passages d'une chronique de l'époque, qui relate l'événement en langue romane[1].

1. Des poètes latins s'occupèrent également du miracle de Cambron. En 1639, Philippe Brasseur, écrivain montois, le chanta en vers héroïques. Dans le même siècle, le père Quentin du Roy (ou *Duray* ou *Duret*) bénédictin, en fit une tragédie en vers latins, qui fut représentée, en 1665, au collége de Grammont, dans la Flandre orientale.

Au commencement du siècle suivant, messire Claude-François Doyen, prêtre-curé de Trevillers, au comté de Bourgogne, a raconté brièvement les faits du sacrilége dans un poème de sa composition imprimé à Einsidlen, en 1701, dans l'imprimerie particulière de la célèbre abbaye de N.-D. des Ermites.

Voir : 1° *La Vierge miraculeuse de Cambron*, publiée par Théophile

Le même sujet inspira plus tard les peintres et les graveurs. Plusieurs chapelles en conservèrent le souvenir.

On construisit à Cambron une chapelle à l'endroit où était peinte l'image qui avait été l'objet des fureurs du juif sacrilége, et on y déposa le bâton et le bouclier du vieillard vainqueur.

L'abbé Nicolas Delhove mourut un an environ après (1328) l'exécution du Juif. Il avait à peine réuni quelques matériaux pour la construction de la chapelle de Notre-Dame.

Ives de Lessines. — Ives était fils unique de Jean Desprez, dit de Quieurain ou Kieurain (Quiévrain?), châtelain de Lessines. Quoiqu'il fût seul pour perpétuer le nom de sa famille, il prit à la mort de son père l'habit religieux à Cambron, le jour de la Madeleine 1284, malgré les supplications de sa mère et de ses trois sœurs[1]. Il était prieur du monastère lorsqu'il remplaça l'abbé Nicolas Delhove, en 1328.

Marie, une de ses sœurs, avait donné à l'abbé Jacques de Montignies des prairies et six bonniers de terre labourable; Ives de Lessines rendit ces biens à ses sœurs; mais, à la demande de Marie, celles-ci rendirent encore les propriétés pour être employées à la construction d'une chapelle en l'honneur de la Vierge. On y fonda un obit pour leur père et leur mère.

Une difficulté s'était élevée entre Ives de Lessines, d'une part, et l'abbaye de St-Ghislain et les curés de Blicquy, d'Huis-

Lejeune, aux Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VII, pp. 67 à 95; 2° *Notice historique sur la Vierge miraculeuse de Cambron et sur la chapelle érigée en son honneur à Estinnes-au-Mont*, idem. Ecaussines, 1872.

Une confrérie a été érigée canoniquement en cette chapelle par Mgr. Labis, évêque de Tournai, le 10 avril de la même année.

1. De la famille de ce prélat descendent les seigneurs de Bois-de-Lessines.

signies et d'Ormegnies, d'autre part, à l'occasion de certaines dîmes de la ferme de la Rosière, et d'un bois appartenant à l'abbaye de Cambron. Ce conflit fut vidé le 20 octobre 1329, par Dom Jacques de Nivelles, prieur de St-Ghislain, et D. Jean de Mons, cellérier de Cambron, choisis pour arbitres. L'abbaye de St-Ghislain fut déclarée avoir droit, à titre de patronat, à la dîme sur onze journaux de bois de la Rosière ; de ce chef, le monastère de Cambron dut lui payer, ainsi qu'au curé de Blicquy, six sols blancs. Les offrandes faites à la chapelle de la Rosière furent attribuées aux mêmes décimateurs ; il fut aussi décidé qu'aussi longtemps que l'abbaye de Cambron tiendrait par elle-même et sans fraude, la rente de la Rosière, elle serait exempte de payer les dîmes de laines, d'agneaux et d'autres animaux, selon les priviléges accordés par le saint-siége. Cette dîme ne devait pas non plus se payer par d'autres fermiers de la Rosière, relativement à ceux de ces animaux nourris pour Cambron.

Ives de Lessines donna le plan de la chapelle de N.-D. de Cambron et en fit jeter les fondements. Grâce aux offrandes abondantes qu'on y déposait, ce sanctuaire fut bientôt achevé. On y célébrait la messe en expiation du sacrilége de 1322.

Cet oratoire tenait à la chapelle de la Ste-Trinité assignée alors aux séculiers. La nef de l'église servait de chœur aux frères convers. L'église n'avait pas encore d'entrée vers la grande cour.

En 1326, l'abbaye de Cambron reçut l'autorisation de faire célébrer l'office divin à haute voix, mais à portes fermées, en t emps d'interdiction générale du pays [1].

L'abbé Ives mourut le 9 mars 1329, à peine deux ans après son élection.

Jean de Mons. — Cet abbé, né à Mons, avait occupé plu-

1. *Cartul. de Cambron*, 1re partie, p. 77.

sieurs charges honorables dans la maison conventuelle lorsqu'il fut élu à la prélature, en 1329, par les suffrages unanimes des religieux.

Sa haute prudence et sa piété lui valurent l'estime de Jeanne de Valois[1] qu'il aida beaucoup de ses conseils.

A l'aide des offrandes de cette princesse, épouse de Guillaume Ier comte de Hainaut, de la dame de Sars et d'autres personnes pieuses, Jean de Mons put achever la chapelle de Notre-Dame. La comtesse de Hainaut y vint souvent honorer l'image miraculeuse. Indépendamment d'autres donations, elle affecta des rentes hypothéquées sur des biens situés à Ath, à l'entretien d'un luminaire devant brûler jour et nuit en face de la sainte image. Elle fit aussi poser des verrières à la chapelle de la Ste-Trinité, aux lavoirs des religieux et au cloître. Le jour de St-Pierre entrant en août 1334, le comte de Hainaut prononça au profit du monastère, l'amortissement des rentes que son épouse avait données pour y fonder une lampe perpétuelle en la chapelle de la Vierge, c'est-à-dire 41 sols blancs et 9 chapons, à prendre sur divers héritages en la ville d'Ath[2].

L'abbé Jean de Mons, pour reconnaître ces bienfaits, s'empressa, au décès de Guillaume Ier en 1337, de se joindre à l'évêque de Cambrai pour conduire le deuil, et peu de temps après, la comtesse de Hainaut s'étant retirée à Fontenelles

1. Sœur du roi de France Philippe de Valois.

2. Archives de l'État à Mons, nouvel inventaire de la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, f° 123, an 1334 ; original sur parchemin scellé des sceaux du comte de Hainaut et de l'abbé de Cambron. Le sceau de l'abbé est de forme ovale en cire brune ; il représente l'abbé en pied et en chasuble, portant une crosse dans la main droite et un livre dans la main gauche, avec cette légende : [sig] illum abbatis de Cambero [ne]. Cet abbé est qualifié de frère Jehans dans l'acte. — L. DEVILLERS, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, pp. 378-380.

(près de Valenciennes) pour s'y faire religieuse, avec plusieurs demoiselles nobles, ce fut l'abbé de Cambron, délégué par l'abbé de Clairvaux, qui reçut ses vœux, et lui donna le voile sous lequel elle devait finir ses jours. Avant de mourir, elle fonda encore une messe à perpétuité au bénéfice des pères confesseurs de l'abbaye de Cambron.

C'est sous le gouvernement de l'abbé Jean de Mons, en 1331, qu'on fut obligé, dans nos provinces, de retirer aux frères convers la régie des censes, fermes et autres biens des abbayes. Ils exagéraient l'importance des services qu'ils rendaient en augmentant le produit de ces propriétés ; ils ne respectaient plus les religieux prêtres, et ils étaient en outre fort dissolus. On les soumit à la réclusion comme les prêtres, et ce fut parmi ces derniers que l'on choisit les procureurs qui les remplacèrent dans la direction des métairies.

A la même époque, les frères convers travaillèrent beaucoup à agrandir les fermes, nommées alors *courts* (en latin *curtis à nemoribus decurtatis*, dit Le Waitte. La ferme de la Court située près de la route de Mons à Enghien, date de cette période : son sol, alors boisé, fut défriché par les frères et livré à la culture.

On rapporte que, dans le même temps (1334), la récolte manqua, et que le comte Guillaume de Hainaut prêta à l'abbaye cent muids de blé. Cela peut faire apprécier le nombre de personnes auxquelles le monastère donnait la nourriture.

Les religieux de Cambron élevaient du bétail, non seulement pour le manger, mais aussi pour le vendre. C'est ce que prouve la pièce suivante : « Scachent tous ke nous Poucars de Reving, priestres, avons prit a le court de le Cauchie (la Chaussée) de l'abbeit de Cambron XXXVIII moutons. Le mouton prisiet pour juste prix, pour les provanches d'Escaudures[1]

1. Escaudœuvres, château voisin de Cambrai, que les Français assié-

VIII s. torn. Donné a le Court de la dite cauchie le noviesme jour de may l'an MCCC et XL[1]. »

Il y avait dans les fermes (appelées alors *granges*) de la communauté 169 vaches, 86 veaux, 636 porcs et 4243 brebis.

On comptait à la basse-court de Cambron 57 juments « *trayantes* » et 3 « *poultres.* » de trois ans, de deux ans et d'un an, le cheval du maître d'hôtel à l'écurie d'En-Haut, 5 « *ronchins* » au courtil aux chevaux, 1 cheval pour le corbizier, 1 pour le cellérier, 1 pour le plaideur ou pour le boursier, 1 pour les pêcheurs, 4 pour l'abbé, 3 poulains de trois ans et un de deux ans ; à Lombisœul 31, à Haurut 32, à la Rosière 27, à La Court à la Chaussée, le même nombre ; 139 vaches et des porcs en proportion.

Marc Noël fixe à l'année du décès de l'abbé Jean de Mons (1339), un recensement des animaux de basse-court d'après lequel on trouvait à la Rosière, 26 chevaux, à Bermeries, 8, à Sars, 11, à Lampernesse, 16; et à La Court de la Chaussée, 169 vaches, 16 « *tors* », 86 veaux, 4243 moutons et brebis et 636 porcs.

Cette prospérité de l'abbaye lui permit de contribuer pour 600 livres à la dot de Philippine de Hainaut, qui épousa Edouard roi d'Angleterre. On trouve que ce monastère était imposé, à cette époque, au taux de 700 florins[2].

geaient et qu'il fallait approvisionner afin qu'il ne dût pas se rendre par famine.

1. 1254. Jou Eustasses, sires del Ruez, fach conissance a tous chiaus ki ces letres veront, que li maisons de le Cauchie ki est de Camberon est à moi a warder et adrecier, car elle fu establie et donnee de mes ancisseurs, si pri et requier a tous chiaus ki ces letres veront, qu'il ne mesprengnent ni ne mesfachent envers le devant dite maison. Ces letres furent données le deluns devant le jour de mai, lan del Incarnation Jhesu Crist mil CC e LIIII. *Cart. de Cambron*, 1re part., p. 129.

2. *Taxarum ecclesiarum et monasteriorum regni Franciæ*, Ms. du XIVe

L'abbé Jean de Mons, après avoir gouverné le monastère pendant dix ans, y mourut la veille de Noël 1339.

Bauduin de Resignies. — Cet abbé appartenait à une famille noble. Il avait une sœur nommée Marie qui fut l'épouse de Jean, seigneur de Bassieu (Baisieux, près de Quiévrain), pour qui il avait fondé, ainsi que pour les siens, un anniversaire à l'abbaye. Il fut élu le jour de la Purification de la Vierge 1340 par la communauté, sous la présidence de l'abbé de Fusni, délégué par celui de Clairvaux. Il n'accepta la crosse qu'avec répugnance, car il voyait avec peine les malheurs qui frappaient le pays ; d'ailleurs, il condamnait les grandes richesses qui mettaient son monastère en opposition avec les principes de la règle de Citeaux. A cause des guerres et de l'interdit dont le Hainaut fut l'objet, et par suite aussi de l'absence de l'évêque de Cambrai, qui était alors à Paris, sa bénédiction fut retardée jusqu'en 1341 ; on dut même, en désespoir de cause, recourir pour cette cérémonie à un prélat étranger, le cardinal de Naples.

Pendant les guerres entre la France et l'Angleterre et les troubles de l'époque de Louis de Bavière, le Hainaut avait été frappé d'interdit parce que le comte Guillaume avait communiqué avec le susdit prince, qui était excommunié, mais le pape permit à l'abbaye de Cambron de continuer la célébration des offices divins.

Cet abbé fit preuve de fermeté dans une circonstance où l'intérêt moral du monastère était engagé. Le pape Benoit XII lui avait proposé en 1341, d'admettre dans la maison, un clerc nommé Brongniart, dont la vie était peu édifiante. Ne voulant pas recevoir un sujet dont la conduite aurait pu nuire à la considération de la communauté, l'abbé s'abstint de ré-

siècle, cité dans les Bulletins de la commission royale d'histoire, 3e série, t. III, pp. 119-150 ; « *Marie de Camberonne ord. cister*... VII, *Fl.* »

pondre; mais le pape, considérant ce silence comme un refus, s'adressa à l'official de Cambrai pour obtenir l'entrée de Brongniart à l'abbaye. Dans l'intervalle, ce dernier mourut, et l'abbé eut à se féliciter d'avoir prouvé qu'il voulait préserver ses religieux du contact d'un homme dangereux.

Malgré son caractère ferme, cet abbé parvint à se concilier l'estime de ses souverains. En effet, à l'inspiration de Jeanne de Valois, le comte Guillaume, son fils, fonda, par acte donné à Valenciennes en 1342, une chapellenie au monastère de Cambron, en l'honneur de Notre-Dame, et il y affecta des biens situés à Everbecq consistant en cens, terres, aulnois, prairies, cinq muids de blé et la mouture dans le moulin de Paychegien, près de la ferme de Papeghien (Papegnies). Le cens fut payé à l'abbaye, le blé fut livré dans le grenier, mais les chanoines de Valenciennes jouirent du revenu de ces biens à titre de l'autel de N.-D. de Cambron.

En 1343, cet abbé fut choisi par Wauthier d'Enghien et Isabeau de Braine, sa femme, et plus tard par Sohier, fils de Wauthier d'Enghien, pour être un de leurs exécuteurs testamentaires. En outre, Marie de Rethel, épouse de Wautier d'Enghien, décédé en 1357, déposa son testament au monastère de Cambron.

Sous l'administration de Bauduin de Resignies, on travaillait dans le *scriptorium* du monastère. On nommait ainsi les cellules ou ateliers où l'on copiait les manuscrits. On transcrivit alors les œuvres des saints pères Basile, Grégoire, Ambroise, Augustin, Anselme, Bernard et autres, ainsi que les livres dont on se servait à l'église.

A la demande de l'abbé, en 1347, le pape Clément VI permit aux moines de Cambron d'entendre les confessions des pèlerins de Notre-Dame, et de relever l'excommunication dont un grand nombre de personnes avaient été frappées à cette époque,

pour avoir communiqué avec Louis de Bavière. Ce privilége dut accroître l'influence des religieux, ainsi que le nombre de leurs pénitents et les richesses du monastère. Parmi les confesseurs distingués de ce temps, on cite *Joannes Caterainus* et *Balduinus Parsingus*, et d'autres qui avaient étudié à Paris l'Écriture sainte et la théologie.

Dès 1348, l'abbé Bauduin avait voulu se démettre de ses fonctions, mais il ne put s'en décharger qu'en 1353.

Du temps de Le Waitte, on voyait encore à Cambron un calice en argent doré que Bauduin avait fait fabriquer pour la célébration de la messe quotidienne ; son nom y était gravé.

Il habita une chambre contiguë à la chapelle de Notre-Dame. Il avait fait pratiquer dans le mur une ouverture qui lui permettait de voir l'autel. Par humilité il se chargea de soigner la lampe, et de faire d'autres ouvrages manuels qu'un jeune religieux aurait à peine voulu entreprendre. Il mourut le 10 septembre 1359.

Jean d'Enghien. — D'après Marc Noël, cet abbé était frère ou parent de l'infortuné Wautier d'Enghien qui fut décapité au Quesnoi, en 1366, par l'ordre du duc Albert de Bavière. Avant son élection en 1353, il avait été boursier à Stapeldyck.

Pendant la guerre qui suivit cette sanglante exécution, l'abbaye courut de grands dangers à l'approche des troupes qui venaient pour aider le duc Albert.

C'est à l'an 1359 que remonte le droit qu'avait la ville de Nivelles, d'obtenir de Cambron l'usage d'un tombereau avec les valets nécessaires lorsqu'elle faisait une exécution de justice.

Sous cet abbé, en 1359, on fit venir de France un vigneron pour planter et cultiver le vignoble du monastère et ceux du voisinage. On manque de détails sur son administration ; on dit simplement qu'il régit, pendant environ onze années, la

maison avec économie, et qu'il rechercha l'amitié des grands. On ne connaît pas le lieu de sa mort ; mais on suppose que craignant la haine ou la colère d'Albert de Bavière, et cédant aux tristes conséquences de sa parenté avec le seigneur d'Enghien, il résigna ses fonctions et se retira à Clairvaux, où il serait mort le 17 mai 1364. Selon le *Fasciculus ordinis Cisterciensis,* il mourut le 17 mai 1360.

Jean Esculin (ou *Esquélin*). — Cet abbé, élu en 1364, était très charitable et très hospitalier. Il administra le monastère dix à onze ans. On n'a conservé de détails que sur sa mort tragique.

Un manuscrit rapporte qu'un fils du comte de Hainaut était venu à Cambron pendant la semaine sainte 1375, accompagné de gens entièrement à sa discrétion, et capables de toute entreprise. Il y avait séjourné trois ou quatre jours lorsque, plein de ressentiment contre l'abbé, il saisit l'occasion d'accomplir ses desseins criminels. Le prélat se trouvant seul, vers sept heures du matin, aux écuries de la porte d'En-Haut, le seigneur et ses complices lui coupèrent la gorge et lui portèrent plusieurs autres coups. Ils abandonnèrent ensuite leur victime et prirent la fuite. Le corps ayant été retrouvé, on le porta à l'église, où les plaies saignèrent avec abondance. Les assistants considérèrent ce fait comme un prodige et un signe de la colère divine.

On ajoute que le principal auteur de ce meurtre assista aux funérailles dans la crainte que son absence ne fît planer des soupçons sur lui. Quelque temps après il vint, dit-on, faire amende honorable au monastère et implorer son pardon; mais la justice divine ne se contenta point de son repentir ; il périt en mer en allant à la guerre de Frise, en 1396. Cet événement est rapporté par Jacques Meyer (Annales de Flandre) et par Thomas de Cantimpret (*libro* 1° *Apum*, *cap.* XVI).

On ne sait pas positivement qui était ce jeune seigneur, car Guillaume III n'eut pas d'enfant, et son frère, Albert de Bavière, n'eut qu'un seul fils, Guillaume IV ; peut-être était-ce un fils illégitime de l'un d'eux, comme semble l'indiquer l'expression latine : *nothus degener ?*

La cause de ce meurtre n'est pas mieux connue. On a dit que l'abbé aurait refusé à son meurtrier un cheval d'Espagne; mais il est peu probable que l'abbé aurait voulu refuser un cheval au fils de son souverain ; d'ailleurs, ce prince aurait-il tué l'abbé pour un motif aussi futile ? Ce qui serait le plus admissible, c'est que cet abbé fut assassiné pour s'être montré trop fidèle partisan des seigneurs d'Enghien.

André du Pape. — Avant son élection, cet abbé se nommait André de Bruxelles ; on en a conclu qu'il était né en cette ville.

Il ne parvint que difficilement à la dignité abbatiale, à cause de dissensions entre les religieux de son monastère. Il n'avait obtenu qu'une médiocre majorité des suffrages ; il se rendit plusieurs fois à Avignon, où résidait l'anti-pape Pierre de Laon. Enfin, le comte de Flandre et le duc de Bourgogne le recommandèrent au pape Grégoire IX, résidant alors à Avignon, qui le confirma dans sa dignité. Il fut béni dans cette ville par l'évêque du diocèse.

On lui donna le surnom de « *du Pape* », à cause des démarches qu'il dut faire près du souverain-pontife pour obtenir sa confirmation. Marc Noël rapporte que les voyages qu'il fit à Avignon, son séjour dans cette localité et la cérémonie de sa bénédiction entraînèrent une dépense de 2000 livres. Il avait payé aux officiers de Sa Sainteté 800 francs ; au cardinal de Citeaux, 100 francs; pour sa bénédiction, 115 francs ; enfin, à d'autres officiers, 127 francs. Il rentra à Cambron le 16 juin 1376.

Il termina plusieurs ouvrages que ses prédécesseurs, à cause des troubles, n'avaient pu achever. On lui attribue plusieurs travaux dont il sera fait mention ci-après, en traitant de l'église et des autres édifices du monastère.

L'abbé du pape fit reconstruire à neuf toutes les chambres du dortoir, et y employa du bois de Danemark. Il porta le nombre de ces chambres à septante, nombre égal à celui des religieux de cette époque.

De son temps, l'abbaye de Cambron obtint de Wautier de Castellin, seigneur de Lendeilles (Landelies), le droit perpétuel d'extraire du territoire de cette localité, les ardoises nécessaires pour couvrir tous les édifices de l'abbaye, partout où ils étaient situés et sans payer aucun frais. En outre, l'abbaye reçut de Jean de Barbanson, abbé d'Alne, sous la date du 13 juin 1377, le droit d'extraire des ardoises de la carrière de Fumaing ; c'était un droit ancien dont la jouissance en commun avec l'abbaye d'Alne avait été interrompue.

Les chroniqueurs de Cambron, tout en rappelant les travaux qu'ils attribuent à André, et en le présentant comme distingué par sa dignité, par sa science et par son aménité, lui reprochent de n'avoir, pendant les dix-huit années de sa prélature, reçu les vœux que de 22 moines profès et de 15 convers, tandis que, dans les trois ans qui suivirent sa mort, on admit 17 profès et 3 convers. Il mourut le 23 août 1396 ; Marc Noël dit le 23 août 1394.

Jean de Lobbes. — Né à Lobbes d'une famille de cultivateurs, il ne quitta son village que pour entrer à Cambron. Son mérite personnel lui avait valu les fonctions de boursier et de prieur avant de le faire élire à la dignité abbatiale, en 1395.

Pendant les vingt années qu'il gouverna la maison, celle-ci fut troublée par les difficultés politiques qui surgirent en

Hainaut sous le duc Albert, le comte Guillaume IV et Jacqueline de Bavière.

Englebert d'Enghien, quatrième fils de Wautier IV et époux de Marie de Lalaing, appela à son château d'Ittre, l'abbé de Cambron et fit son testament en sa présence, le 14 janvier 1401 (1402 nouveau style). Il choisit sa sépulture en l'abbaye, et il y fonda une messe quotidienne, à laquelle il affecta une rente de cent sols de Hainaut sur la menue dîme de Faucuez (Fauquez ?), et une autre de trois marcs d'argent, monnaie de Valenciennes, sur la dîme de Samme ; il y ajouta, pour le prêtre qui célébrerait l'office divin le vendredi, un autre marc, un lot de vin (mesure de Mons) et un pain blanc de huit à la rasière (mesure de Cambron)[1], Il fonda en outre une messe anniversaire pour son âme, avec vigiles et commendas, au moyen d'une rente annuelle de cent sous de Hainaut, à prendre sur les dîmes de Faucuez.

L'abbé Jean, désirant achever la chapelle de N.-D. de Cambron et y attirer les offrandes des pèlerins, obtint de Henri, *episcopus Rossensis*, suffragant de Cambrai, des indulgences qui furent approuvées par l'évêque du diocèse, Jean de Gavre, le 16 octobre 1412; mais les guerres du règne de Jacqueline de Bavière empêchèrent l'abbé de réaliser ses projets.

Il résigna ses fonctions en 1415, et mourut environ cinq

1. Englebert d'Enghien, fils du fondateur, négligea d'acquitter ces charges, et, par jugement échevinal d'Ittre du 7 janvier 1446 (1447 nouv. st.), les dîmes de Samme et de Faucuez devinrent la propriété de Cambron. En 1787, la dîme de Samme produisait au monastère 1757 florins, et celle de Faucuez, avec une autre petite, 323 florins ; l'abbaye contribuait à rémunérer le curé d'Ittre.

La messe fondée par Englebert d'Enghien se disait chaque jour, près de son tombeau, à l'autel de St-Jean et de Ste-Madeleine.

Voir *Cart. de Cambron*, 1e part, pp. 216 et 217, et 2e part. p 637.

ans après, le 13 des calendes de mai (19 avril) 1420, d'autres disent le 13 mai, laissant la réputation d'un religieux d'une sainteté éminente.

Nicaise Ninem (ou *Minem*). — Cet abbé naquit au village de La Hamaide (Hainaut). Il avait été prieur à Stapeldyck, et lorsqu'il fut élu abbé en 1415, il occupait la charge de prieur à Cambron.

Doué de beaucoup d'esprit et d'activité, il se fit aimer de tous.

Le 7 juillet 1415, il assista à la bénédiction de l'église de St-Julien à Ath par Jean de Lens, évêque de Cambrai.

Quelques années après, pendant que la peste ravageait la France et les Pays-Bas, il institua à Cambron, dans la chapelle de Notre-Dame, la confrérie de St-Eloi dont il sera parlé plus loin.

L'abbé Ninem fut délégué par l'abbé de Citeaux, avec Gobert, abbé d'Alne, pour visiter le lieu où l'abbesse de Nivelles se proposait de fonder le monastère de Nizelles, à Ophain.

En 1434, Ninem s'opposa avec ses collègues de St-Ghislain et de St-Denis-en-Broqueroie, à une seconde taille du concile de Bâle sur les bénéfices ecclésiastiques de l'ordre de St-Benoit dans les Pays-Bas. Leur procuration, datée du 22 septembre, désigne, entre autres prêtres et profès pour traiter cette affaire, D. Jean Hoton depuis abbé de Cambron, D. Jean Cambier dit de Braine et Nicolas Dassonleville curé de St Martin à Huissignies.

Il fut condamné par le pape à une amende de seize salus (monnaie du temps qui représentait trente florins au siècle dernier), pour avoir négligé d'accomplir le pèlerinage qu'il devait faire à Rome aux tombeaux des apôtres. Cette somme fut payée en huit ans entre les mains du doyen de Halle.

Assistant en 1448 au chapitre général de Citeaux, il y sol-

licita que Cambron fût compris au nombre des sept monastères privilégiés en vertu de la bulle du pape Alexandre VI.

Il mourut le dernier jour d'avril 1449, et fut enterré au chapitre.

Jean Hoton (ou *Hoston*), né à Mons, d'une honorable famille[1], avait rempli les charges les plus élevées du monastère lorsqu'il fut élu abbé en 1449. Son élection eut lieu en présence de Wautier d'Assche, abbé de Villers, de Thomas, abbé d'Alne, et de l'abbé d'Hasnon, délégués par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte de Hainaut. L'intervention de ces prélats et de l'autorité civile, constatée alors pour la première fois dans l'élection d'un abbé, indique que la règle de Citeaux avait été modifiée sous ce rapport. Le nouvel abbé fit confirmer sa nomination par le pape Nicolas, et se fit bénir par le suffragant de Cambrai, le siége étant vacant, le 11 août 1449.

A son avénement, l'église du monastère réclamait des travaux pour des sommes considérables. Malheureusement les revenus de la maison avaient beaucoup diminué, d'une part à la suite des guerres du règne de Jacqueline de Bavière en Hainaut, et des ravages commis aux environs de Grammont par les Gantois révoltés contre Louis de Maele et les ducs de Bourgogne, et, d'autre part, du chef des pertes essuyées par l'abbaye dans ses propriétés de Hulst. Dans l'état de gêne où se trouvait la communauté, l'abbé pria Philippe-le-Bon de solliciter du pape Pie II, des indulgences pour ceux qui visiteraient la chapelle de Notre-Dame, et qui contribueraient par des dons aux réparations du monastère et à l'entretien des religieux. Le pape lui octroya une bulle datée des nones (7) de mars 1450 ; elle accordait une indulgenge plénière à quiconque étant absous en confession, viendrait dans l'église de Cambron, le troisième dimanche après Pâques (celui où l'on chante *Jubilate*), depuis les premières jusqu'aux secondes vêpres, et y ferait une offrande à l'église. Des confesseurs à désigner par l'abbé, soit parmi ceux du monastère, soit parmi

1. Cette famille figure dans le manuscrit intitulé : *Généalogies bourgeoises*, de la bibliothèque publique de Mons.

Le Cercle archéologique de cette ville possède un portrait peint en 1698, par Hoston, de Mons.

d'autres prêtres, même du clergé séculier, avaient le pouvoir d'absoudre ce jour-là les cas réservés au pape et de relever des vœux, sauf ceux des pèlerinages à Rome, au tombeau des apôtres, en Terre-Sainte, à St-Jacques de Compostelle, des vœux de chasteté perpétuelle et de religion. Cet acte ordonnait que les offrandes fussent déposées dans une caisse à trois clefs, dont l'une était remise à l'abbé, la seconde, aux religieux et la dernière, au receveur apostolique député dans ces provinces. Il défendait, sous peine d'excommunication, à tout autre de recevoir ces offrandes et de les appliquer à un autre usage ; le coupable ne pouvait être absous que par la cour de Rome, ou à l'article de la mort sous la condition néanmoins que lui, ou ses héritiers, restitueraient les sommes détournées de leur destination. Le tiers de ces dons était réservé pour la guerre contre les Turcs.

On remarque qu'à cette époque, plusieurs religieux de Cambron avaient fait leur théologie aux universités de Paris et de Louvain.

L'abbé Hoton avait obtenu du pape la dispense de se rendre à Rome tous les huit ans.

En 1459, il assista à Binche à la translation solennelle de reliques de saint Ursmer.

Il mourut le 10 juin 1464, après quinze ans de fonctions abbatiales.

Guillaume Dieu.— L'élection de l'abbé Hoton montrait déjà l'immixtion du pouvoir civil dans la nomination des abbés ; celle de Guillaume Dieu en offre un autre exemple. L'abbé de Citeaux et M. d'Aubie furent chargés de recueillir les suffrages ; les opérations eurent lieu le 7 juin 1464.

Le Waitte, tout en déclarant que les moines n'étaient point divisés dans leur choix, rapporte que des intrigues se produisirent en faveur d'un religieux de l'abbaye de Los qui espé-

rait se faire élire, grâce à un seigneur de la cour, le sire de Croy.

L'ambition et la cupidité avaient déjà pénétré dans l'ordre de Citeaux, et l'intérêt de la religion n'était plus le seul guide des religieux. On était loin de ces jours où Fastré voulait se soustraire par la fuite à la dignité abbatiale, où Baudouin de Resignies n'acceptait la crosse qu'en tremblant et où d'autres abbés, malgré les instances de leur communauté, se démettaient de leur charge pour mieux se préparer à la mort.

Lors de l'élection de Guillaume Dieu, le siége de Cambrai était vacant, et le cardinal évêque de Tournai était à Rome; le nouvel abbé fut donc obligé d'aller à Rheims, se faire bénir par l'archevêque de ce siége, vers les calendes de novembre de cette année. Cette élection coûta 6292 livres, savoir : 1300 ducats pour la confirmation par le pape, 500 ducats qui furent employés à calmer le sire de Croy, qui avait échoué en soutenant la candidature du moine de Los, et le reste pour les frais de route des commissaires.

L'année de l'élection, on plaça les orgues de la chapelle de N.-D. de Cambron. En 1465, on renouvela le cartulaire des dîmes que l'abbaye de Cambron possédait à Brages, à Bogaerden et à Pepinghen, et on le déposa dans les archives de l'hôpital St-Jean à Bruxelles.

En 1471, l'abbaye acheta d'un propriétaire sans enfant, le fief « avec la maison, tour et héritage de Gaviamez », lieu de naissance du bienheureux Fastré[1].

Le château subsista jusqu'au seizième siècle. On n'en voyait plus que les ruines du temps de l'abbé Farinart (1614-1633). Celui-ci avait eu l'intention de construire une chapelle commémorative sur le lieu où avait existé ce château, mais il ne réalisa pas son projet. L'abbé Le Waitte (1662-1677) vit encore à son arrivée à Cambron des débris du donjon qui

1. Manuscrit attribué à Marc Noël.

furent ensuite dispersés par les travaux agricoles, et il regrettait qu'aucun souvenir n'eût conservé l'indication du berceau du premier abbé de son monastère.

Vers 1471, l'abbé Guillaume Dieu fut délégué par le chapitre général de Citeaux à l'abbaye de Foinie (*Fusniacum*) pour déterminer les religieux à payer une pension à leur abbé démissionnaire, Jean de Prets. Celui-ci, moine et professeur de théologie à Cambron, bachelier de l'université de Paris et docteur de la Sorbonne, personnage aussi vertueux que savant, avait été élu abbé de Foinie, vers 1450, par les religieux qui n'avaient pu s'entendre pour choisir l'un d'entre eux à cette dignité. Mais Jean de Prets ayant voulu les contraindre à mener une vie plus conforme à la règle, ne put résister à leur hostilité, et il abandonna ses fonctions en 1469. Il rentra à Cambron, où il mourut le 31 mai 1483. On l'inhuma dans la chapelle de St-Simon et St-Jude.

Vers la même année 1471, Gossart, le berger de l'abbaye, étant malade, avait quitté la maison et était allé mourir à Cambron-St-Vincent; on leva, dans ce village, son manteau à titre de droit de morte main ou de meilleur cattel qui frappait les étrangers.

Le 2 janvier 1473, l'abbé Guillaume assista, avec plusieurs autres prélats, à Valenciennes, aux funérailles d'Isabelle de Portugal, douairière de Bourgogne. En 1476, il prit part à l'assemblée qui fut tenue à Mons pour traiter les affaires de la guerre de cette époque.

Le Waitte fixe à l'année 1477 un incendie qui consuma le dortoir, une partie du réfectoire et une chambre de l'abbé, et qui détruisit les écrits relatifs aux premiers abbés du monastère. On a placé ce sinistre sous l'année 1466. La date reste toutefois douteuse, car l'abbé Guillaume Dieu, qui rapporte cet événement à la nuit de la St-Michel, a négligé d'en indiquer l'année, omission qu'on rencontre souvent dans ses

lettres. Quoi qu'il en soit, cet incendie fut allumé par un soldat sans doute en état d'ivresse; l'abbé eut à peine le temps de s'échapper par la fuite.

En 1480, cet abbé fut délégué par le cardinal de Cluny, évêque de Tournai, pour assister à l'élection de Guillaume Van Wiemeersch, à la dignité d'abbé de Baudeloo, en remplacement de Liévin de Hooghe.

L'ordre de Citeaux devait alors se défendre contre des persécutions et maintenir ses priviléges. Il s'imposait à cet effet de grands sacrifices, et notamment des contributions particulières. Le chapitre général chargea l'abbé Guillaume Dieu de percevoir celles-ci. Ce prélat, pour accomplir sa mission, dut faire de nombreuses démarches à l'extérieur; malheureusement, pendant ses absences, la discipline de la maison eut beaucoup à souffrir. Il avait d'abord envoyé cent ducats à l'abbé de Clairvaux; et en 1480, il rendit un compte des collectes qu'il avait faites. L'abbaye de Cambron y figure pour vingt-six écus d'or : c'est la cotisation la plus élevée. Il déclare ne s'être pas rendu au Refuge de N.-D. à Ath, parce que les religieuses, qui avaient été pillées par des soldats, pourvoyaient à peine à leurs premiers besoins.

Dans une lettre adressée en 1480 à l'abbé de Citeaux, l'abbé Dieu rappelle qu'il a avancé 500 livres pour aider l'église de Citeaux, et se plaint d'être obligé de s'adresser à tous ses débiteurs; malgré cela, l'abbaye de Cambron fit placer alors des cloches dans l'église de Lombise. On les baptisa en 1482; Marc Noël dit en 1488.

L'abbé de Cambron prenait part à des cérémonies religieuses, comme à des réunions politiques. C'est ainsi que le 15 janvier 1491, il signa, avec l'évêque de Cambrai, l'acte de dédicace d'une chapelle à l'abbaye de S[t]-Ghislain, et assista à la translation du corps du saint patron, et à celle des reliques de S[te]-Léocadie. C'est ainsi encore qu'au mois de novembre

de la même année, il fit à Cambron, avec les abbés de St-Ghislain et de Vicogne, une réclamation contre les demandes exorbitantes que Maximilien, roi des Romains, adressait au clergé. En février 1494, Guillaume Dieu intervint à la bénédiction de l'abbé de St-Martin à Tournai.

Sous sa direction, l'abbaye de Cambron produisit un certain nombre de religieux intelligents et capables de diriger des maisons conventuelles. Tel était un moine nommé Corneille. L'évêque de Cambrai, Henri de Berghes, dans une lettre datée d'Anvers, le 15 juin 1491, demande en ces termes, à Guillaume Dieu de lui proposer Corneille pour diriger l'abbaye de Ghislenghien : « Nous avons compris qu'étant austère pour lui, il le sera pour les autres et ne les flattera pas. Un tel homme nous est utile et même nécessaire à Ghislenghien, et il nous sera très agréable. » Ce directeur répondit aux espérances qu'il avait fait concevoir.

L'abbé Dieu jouissait d'un grand crédit près des seigneurs, et se trouvait en correspondance avec eux ; il était honoré de l'amitié de Charles-le-Téméraire, de l'archiduc Maximilien, des évêques de Tournai et de Cambrai et d'un grand nombre d'abbés. Il n'en était du reste pas moins modeste. Il était aussi fort charitable : après l'incendie du monastère, ayant à peine de quoi abriter ses religieux, il accorda, à la demande de l'évêque de Cambrai, l'hospitalité aux moines de St-André, chassés de leur maison par la guerre; à un religieux du monastère du Val-Dieu, ainsi qu'à un vieillard alors âgé de septante-deux ans, Pierre Neys, qui avait été au service du prédécesseur de l'évêque de Cambrai, Henri de Berghes.

Après avoir régi le monastère pendant trente-six ans, l'abbé Guillaume Dieu succomba à une apoplexie, le 13 novembre 1501.

C'est du temps de cet abbé que naquit, vers 1475, à Cambron, c'est-à-dire dans le territoire de la Mairie, Jacques

Masson dit *Latomus*. Cet enfant de Cambron paraît avoir fait au moins une partie de ses études à Paris, où il fut maître-ès-arts et professeur de philosophie. Il demeurait au collége de Montaigu lorsque Jean Standonck, principal et restaurateur de cette maison, l'emmena à Louvain pour lui confier la direction de celle qui portait son nom et qu'il venait de fonder, vers 1505, en faveur des pauvres étudiants. Latomus fut admis au conseil de l'université de Louvain, comme membre de la faculté des arts, le 29 novembre 1510. Il était précepteur de Robert de Croy, depuis évêque de Cambrai, et de son frère Charles, abbé commendataire d'Afflighem et ensuite évêque de Tournai ; ses deux élèves supportèrent tous les frais de sa promotion au grade de docteur en théologie, le 14 août 1519. En 1535, il fut nommé professeur ordinaire en théologie, et pourvu d'une prébende de S[t]-Pierre, du premier rang, attachée à son professorat. Il en obtint une autre dans la cathédrale de Cambrai, où il se trouvait vers le commencement d'août 1526. Depuis 1535 jusqu'à sa mort, il reçut tous les honneurs académiques, car il fut professeur, inquisiteur et recteur en 1537.

Latomus était haï des protestants, et la vivacité de leurs attaques semble indiquer qu'ils le redoutaient.

Il ne manquait ni de talent, ni d'érudition ; malheureusement il était peu tolérant. Elevé, comme on l'a vu, au collége de Montaigu, que le Brabançon Standonck venait de régénérer, il puisa sans doute, dans les leçons de ce maître rigide, des principes trop sévères ; l'humanité en a déploré les conséquences rigoureuses dans le rôle qu'il accepta dans les scènes de l'inquisition. Nous pensons que Latomus ne joua pas ce rôle sans hésiter. Il était trop consciencieux pour n'avoir pas erré de bonne foi, et nous sommes convaincu que celui qui osa s'attaquer à Erasme et à Luther, aurait répudié le rôle qu'il a joué comme inquisiteur s'il l'avait compris.

Malgré son erreur, et bien qu'il ne fût pas un homme de génie, Latomus fut assez distingué pour que Cambron se souvienne de l'avoir vu naître. En effet, il fut assez redoutable aux Luthériens pour que ceux-ci se laissassent aller à débiter une foule d'absurdités et de fables contre lui. Corneille Loos parle d'ailleurs de lui en ces termes : « Vir prœcellenti et divino ingenio : ut quod natura subtraxerat (erat enim pusillus corporis staturâ) accumulatè ingenio redditum censeri poterat ; præter profundum rei Theologiæ eruditum Grœcè et Hebraïcè doctus.

Tous ses ouvrages furent recueillis et donnés in-folio au public en 1550.

Latomus mourut à Louvain le 29 mai 1544, et fut enterré derrière le maître-autel de la collégiale de S[t]-Pierre. Voici l'épitaphe qu'on lisait sur sa tombe :

Venerabilis Vir D. et M.
Jacobus Latomus
Hujus Ecclesiæ S. Petri canonicus,
Artium et S. Th. Professor Clarissimus,
Qui hæreses, contra Catholicam Fidem
Suo tempore grassantes,
Doctrinâ et libris edictis profligavit :
Vir sanè multæ eruditionis,
Pietatis ac modestiæ,
Hîc sepultus est.
Obiit anno Dom. M. D. XLIV.
Maii XXIX.
R. I. S. P.

Nous terminons ici la seconde période de prospérité de l'abbaye de Cambron. Cette maison religieuse compte trois siècles et demi d'existence ; elle a déjà été gouvernée par vingt-quatre abbés. Elle est arrivée, pensons-nous, au comble du progrès matériel et moral : ses richesses sont considéra-

bles ; son influence religieuse est très-grande et la place qu'elle va occuper dans le régime politique du Hainaut, sera des plus distinguées.

Nous avons vu qu'en 1476 son abbé prit part à une assemblée qui fut tenue à Mons pour traiter des affaires de la guerre. Cette assemblée fut sans doute une réunion des Etats : clergé, noblesse et bonnes villes, qui répartissaient entre eux les aides qu'ils devaient au souverain. L'entrée du clergé aux Etats fut le résultat de l'ascendant moral que les abbés des monastères exerçaient par leurs lumières et leur caractère sacré ; mais en même temps, les princes les convoquaient aux assemblées, à titre de propriétaires fonciers, pour contribuer aux subsides qui étaient consentis par tous les sujets du pays en raison de leurs ressources. Comme les abbayes figuraient parmi les plus riches propriétaires, elles furent continuellement appelées aux réunions des contribuables; elles acquirent ainsi une position permanente aux assemblées publiques. C'est de cette manière que les abbés de Cambron firent partie des Etats du Hainaut.

§ III. *Extension de la prospérité de l'abbaye sous la direction des abbés mitrés.*

De même qu'une famille honorable obtient des titres de noblesse en récompense des vertus de ses membres, ou des services qu'elle a rendus à l'Etat, de même l'abbaye de Cambron vit ses abbés recevoir la mitre, comme un témoignage de la haute position à laquelle elle s'était élevée. Jean Willem fut le premier abbé mitré de ce monastère.

Jean Willem (ou *de Willaume*). — Né à Hulst, en Flandre, il se décida pour la vie religieuse en voyant les moines cisterciens du prieuré de Stapeldyck. Il fit sa profession à l'abbaye de Cambron ; mais quelque temps après, il fut nommé prieur à Stapeldyck. En 1501, il devint abbé de son monastère par

l'appui de l'archiduc Maximilien, depuis empereur d'Allemagne; il fut bénit en 1502 par l'abbé de St-Ghislain.

En 1506, il fit construire au millieu du grand étang, une maison dite *la Plaisance*, contenant au rez-de-chaussée, une salle, une chambre, une bibliothèque, etc., comme il sera détaillé au chapitre V.

La bibliothèque était bien garnie, et Jean paraissait amateur de livres, mais Le Waitte doute qu'il les ait lus ; celui-ci croit plutôt que cette bibliothèque était un objet de parade, et une salle de récréation digne d'un seigneur. Cet édifice fut démoli en 1576, par l'ordre de l'abbé Ostelart, pour des motifs sérieux.

En 1512, vers le mois d'octobre, l'archiduc Maximilien, revenant d'Italie et retournant à Cologne, s'arrêta à Cambron. Il y visita l'image de N.-D., et logea une nuit dans la maison de plaisance dont nous venons de parler. Il laissa un souvenir de son pèlerinage : c'était un tableau représentant l'histoire du sacrilége de 1322. Cette peinture datée de 1514, et reproduisant les traits de l'empereur et de l'abbé au premier plan, portait l'inscription suivante :

Jehan Willermi abbé vingt-cinquiesme.
Rechupt Auguste en honorable extême.

C'est probablement pour jeter plus de considération sur le sanctuaire de Cambron, et peut-être aussi pour récompenser l'abbé de l'hospitalité qu'il lui avait accordée, que l'archiduc fit octroyer la mitre aux prélats de ce monastère. Le pape Jules II leur accorda cette faveur par une bulle datée de Rome le 6 octobre 1512. Vers la fin de la dite année, l'abbé de St-Ghislain, qui avait béni, en 1502, Jean Willem comme abbé de Cambron, vint lui placer la mitre sur la tête.

Parmi les priviléges attachés à la mitre se trouvaient ceux de donner la bénédiction en l'absence des prélats de l'église, de conférer les ordres mineurs, de réconcilier les églises, sauf

celles qui étaient souillées par un homicide, ou qui avaient été bénites par un évêque.

A propos de ces faveurs spéciales, on lit dans un manuscrit dont l'auteur paraît être un moine de l'abbaye, cette réflexion aussi piquante qu'inattendue de sa part : « On ne fait pas mal, je crois, de mettre la mitre quand on l'a ; mais il y a, je crois, de la vanité de la mettre quand on ne l'a pas... Je ne suis plus surpris si les moines qui ont été après lui, sont devenus plus saints, puisqu'ils ont reçu plus de bénédictions.»

L'abbé Willem figura souvent et honorablement dans les affaires politiques ; il en retira des avantages pour sa communauté. Si l'on observe les réticences ou les insinuations des historiens de la maison, la vie de ce prélat fut plus mondaine et dissipée que conforme à la règle monastique. Ils rapportent que Jean Willem, voyant ses cheveux blanchir, songea, non sans raison, au salut de son âme, déposa la crosse en 1513, et se retira dans une cellule, regrettant d'avoir vécu dans la dissipation. Il mourut accidentellement deux ans après, le 23 avril 1515, ayant été atteint par une pierre tombée de la muraille de son jardin de plaisance. Les chroniqueurs du monastère insinuent que sa mort fut un juste châtiment. Le Waitte dit à ce sujet :

« *Roma dedit mitram, fœda ruina necem.* »

Quoique abbé démissionnaire, Willem fut enterré au chapitre.

Alard du Bois. — Alard naquit à Erbisœul, près de Lens. Il avait été prieur pendant plusieurs années lorsqu'il remplaça Jean Willem en 1513. Il fut nommé par l'archiduc Maximilien, ou par son petit-fils Charles-Quint. L'intervention du pouvoir civil, que nous avons déjà signalée dans la nomination des abbés, fut confirmée par le pape Léon X, dans un acte publié dans le *Codex brabanticus* de Verloo sous ce titre :

Bulla de non eligendo Abbates aut praelatos, nisi de licentiâ principis concessa ad instantiam Caroli V, 2 *idûs junii* 1515[1]. Des motifs graves avaient sans doute fait déroger à la règle de Citeaux, qui confiait aux moines l'élection de leurs abbés.

C'est de son temps que naquit sur le territoire de la Mairie de Cambron, Jacques Masson, Jacobus Latomus II, entre les années 1510 et 1515. Il paraît avoir fait ses études à Louvain, où son oncle, Jacobus Latomus I, était chanoine. Il obtint, par voie de résignation, un bénéfice de la fondation d'Arnold Zellaer dans l'église de St-Rombaut, aujourd'hui métropole de Malines; mais il eut des difficultés à essuyer de la part du chapitre. Le 30 avril 1652, il fut pourvu d'un canonicat du premier rang dans la collégiale de St-Pierre de Louvain, et il le conserva jusqu'à la fin de sa vie.

Il était d'une politesse exquise et d'une humeur agréable. Selon Swertius et Valerius Andreas, il conserva sa gaieté jusque dans son extrême vieillesse. M. Le Couvet rapporte cependant, d'après le dire de Latomus lui-même, que celui-ci eut dans sa jeunesse des contrariétés intimes qui décidèrent de sa vocation poétique; il aurait cherché des consolations dans la poésie religieuse.

Nous ne suivrons pas dans les détails l'analyse que M. Le Couvet a faite des productions de Latomus dans *Les petits poètes latins du Hainaut*[2].

1. Le pape Sixte-Quint, par une bulle du 21 janvier 1586, confirma à Philippe II, roi d'Espagne, le droit de nommer aux dignités abbatiales, et à la régie des monastères par des prieurs et des prévôts; et Clément VIII, par une autre du 24 janvier 1600, confirma le même droit aux archiducs Albert et Isabelle. Archives du royaume. *Evêché de Tournai*, cahier in-fol., n° 1638.

2. *Messager des sciences historiques*. Gand. 1858.

Nous ne ferons que citer, d'après lui, l'opinion de quelques auteurs à cet égard.

Beaucoup d'écrivains, dit Paquot, se sont appliqués à mettre des psaumes en vers latins, français, allemands, flamands et très-peu y ont réussi. La plupart n'entendaient pas assez le sens littéral de ces odes sacrées, qui, assurément, demandent une étude fort profonde. D'autres n'ont pu atteindre au sublime de David, qui est un dangereux rival pour les poètes même les plus élégants. Latomus est infiniment au-dessous de son original. Le même écrivain cite ensuite la paraphrase du *De profundis* de Latomus, et il ajoute : « Voilà des vers, voyons de la poésie » : et il donne ensuite pour modèle la traduction infiniment supérieure de l'évêque d'Avranches, P. Dan. Huet.

Latomus, cependant, a trouvé des admirateurs parmi nos bibliograghes. Swertius le nomme un poète élégant et facile, et trouve sa traduction heureuse. Valerius Andreas trouve aussi ses vers heureux et faciles, et Foppens a reproduit ce jugement.

Brasseur, dans ses *Sydera*, p. 155, dit de Latomus en copiant son épitaphe :

Temporis ille sui facilis, doctusque poëta,
Contulit in faciles plurima sacra modos.

Mirœus dit à son tour à propos de ces imitations des psaumes : « Dans cette partie, les Belges ne sont pas restés inférieurs aux autres nations : je ne parle ni de Pierre Nannius, ni de N. Beauvalet, ni de Jean Boch. Jacques Latomus a rendu en vers heureux les pseaumes, les lamentations et les cantiques, et s'est ainsi montré un digne parent et héritier de son oncle».

Paquot vient faire ombre au tableau : « Quoi qu'en dise Le Mire et Valerius Andreas, il n'a été qu'un versificateur fort

médiocre» . Paquot, dit M. Le Couvet, a trouvé le mot : Latomus est un versificateur, et rien de plus.

Quoi qu'il en soit de toutes ces opinions contradictoires sur le compte de Latomus, connu personnellement de Le Mire, nous n'avons pas cru pouvoir lui refuser la place qu'il mérite dans notre publication. Il mourut à Louvain le 29 juillet 1596. Il y fut enterré dans l'église de S[t]-Pierre, auprès de son oncle, et l'on plaça sous leur représentation ces vers attribués à Foppens :

Lector in hac geminos miraris imagine vultus,
Miraris Latomum, cumque minore senem,
Hic primus Fidei subjecit terga ruenti
Convellens fraudes, dire Luthere tuas.
Alter ab ingenio studiorum læta secutus,
Contulit in faciles plurima sacra modos.

Vers 1514, l'abbé du Bois obtint du pape divers priviléges en matière de casuistique, tels que le pouvoir de relever des suspensions, des interdits et des excommunications, des censures, sentences et peines ecclésiastiques, des vœux parjurés, des voies de fait contre les ecclésiastiques, des jeûnes, des heures canoniques, des cas réservés à l'article de la mort (excepté ceux contenus dans la bulle *Cœnœ Domini*) et autres cas non réservés au S[t]-Siége. Il pouvait aussi changer les vœux de pèlerinages aux tombeaux des apôtres Pierre et Paul, et de S[t]-Jacques de Compostelle; les vœux de religion et de chasteté étaient toutefois exceptés. Enfin il obtint le droit d'avoir un autel portatif, sur lequel il pouvait célébrer le service divin dans les lieux qui lui conviendraient, même interdits par l'ordinaire, du matin au soir, en présence des familiers et des domestiques de l'abbaye.

A cette époque, on était loin de ces temps où, par une juste réciprocité, les souverains favorisaient le développement des richesses des monastères, et où les abbayes étaient toutes dévouées aux princes. En 1523, le 6 février, et en 1526,

l'abbé de Cambron assista à des assemblées du clergé où l'on contesta les demandes de subsides formulées par le gouvernement. En cette dernière année, Charles-Quint, usant de représailles, prescrivit à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, de s'enquérir si les fondations des abbayes étaient maintenues selon les dispositions des testateurs, et, le 20 février 1528, il posa des restrictions sévères à la capacité des monastères pour acquérir par succession; il leur défendit d'imposer de nouvelles dîmes; enfin, il soumit aux charges publiques les communautés qui faisaient le commerce et qui prenaient des biens à ferme.

L'abbé Alard du Bois gouverna le monastère pendant dix-neuf ans, avec autant de bonté que de prudence. Il transféra au troisième dimanche après Pâques, la procession solennelle de la Vierge, qui se faisait antérieurement au jour anniversaire du combat de Jean le Flamand contre le juif. Il fut parrain de quatre cloches dans l'église de Lens, en 1527.

Il résigna enfin ses fonctions le 2 février 1534 (1535, n.s.). Accablé par l'âge, il se livra dès lors exclusivement au service de Dieu. Il édifia ses frères par une vie pieuse qu'il mena jusqu'au dernier jour. Il mourut, selon les uns, le 20 octobre 1535, et selon les autres, le 15 juin 1538.

Jean Florebercq (*ou de Florbecq*). — Il naquit à Ath, de parents honorables et fortunés. Son frère Jean-Baptiste fonda, de son patrimoine, la maison des Jésuites en la même ville. Jean était bachelier en théologie , et remplissait les fonctions de confesseur au couvent de Fontenelle. L'abbé du Bois, son prédécesseur, reconnaissant ses capacités et la régularité de sa vie, le proposa pour le remplacer dans la dignité abbatiale. L'élection de l'abbé Jean fut ratifiée par Charles-Quint. Cette ratification confirme encore les progrès de l'ingérence du pouvoir séculier dans les affaires religieuses. Il acheta pour l'abbaye une crosse en argent doré, que l'on dut vendre en

1681 avec des statuettes des apôtres, plusieurs calices et d'autres argenteries, pour faire des réparations aux biens situés en Flandre. Il mourut d'hydropisie, le 22 juin 1543.

Du temps de l'abbé Florebercq, florissait à Cambron un religieux distingué, André Enobarb. Tout à la fois latiniste, helléniste, orateur, poète, théologien et juriste, il fût devenu abbé s'il n'eût été atteint de surdité. Le Waitte cite les titres de trente sermons qu'il composa. Il fut aussi l'auteur d'une tragédie en vers latins sur le miracle de N.-D. de Cambron, pièce qui fut représentée devant l'archiduc Maximilien d'Autriche, et qui avait pour titre: *Judœi Tragedia, auctore Andreâ Ænobarbo, Portario et Patre Seniore domûs Camberonensis.* Le Waitte en possédait encore l'autographe. Ce moine était une des belles intelligences de son époque. Il fut en correspondance avec Erasme. Son abbé l'avait chargé de la direction des novices du monastère.

Quentin du Belloy. — Il naquit à Melin, près d'Ath, de parents peu fortunés. Il avait rempli plusieurs fonctions dans le monastère, notamment celles d'économe, et probablement celles de prieur. Il fut élu abbé le 6 août 1543 ; cette élection fut dirigée par l'abbé de Vicogne et M. de S[t]-Maurice, désignés par l'empereur, et par un autre commissaire envoyé par l'abbé de Clairvaux. Il fut bénit le 2 octobre suivant, à peine âgé de vingt-neuf ans.

Il signala sa prélature par d'importantes constructions.

Ce jeune abbé, qui avait montré beaucoup d'activité et de prudence, fut enlevé par la mort, après cinq ans et trois mois de prélature, le 29 décembre 1548; Marc Noël indique son trépas au 20, sans doute par erreur de copie.

Jean Dentelin. — Jean-Antoine Dentelin, Dertelin ou Denthelin, était né à Cambron; il était fils d'Antoine, qui mourut en 1541, après avoir été pendant quarante ans cuisinier du monastère. Jean avait été économe de la maison, et il était

âgé de cinquante-deux ans lorsqu'il fut élu abbé, le 28 janvier 1549. Son élection eut lieu sous la direction de deux députés de l'empereur: M. Gérard et l'abbé de Liessies, Louis de Blois, distingué par sa naissance, ses vertus et ses œuvres.

Il n'était en fonctions que depuis un an et onze mois lorsqu'il succomba à une phthysie, le 7 mars 1551.

L'aménité de son caractère inspirait le respect. On conserva la mémoire de son administration intègre, et son souvenir était si cher à ses successeurs que ceux-ci continuèrent à ses arrière-neveux, jusqu'au XVIII[e] siècle, la location des fermes d'Haurut et du Quesne (du Quesnoy), que l'abbaye possédait à Ronquières.

Gédéon de Fossez (ou des Fossés, ou plutôt Van der Gracht). — Il était né à Gand de l'ancienne et noble famille Van der Gracht, qui existe encore. Il était entré dans l'ordre des Ermites de S[t]-Augustin dans sa ville natale, y avait été lecteur (professeur) de théologie, et avait été nommé cinq fois prieur. L'introduction au cartulaire de Cambron dit qu'il était d'abord entré dans l'ordre des Carmes. Il avait refusé la coadjutorerie de l'abbaye d'Oudenbourg près de Bruges; mais il était devenu plus tard suffragant du siége épiscopal de Liége, sous le titre d'évêque in-partibus de Castorie (ville de Bulgarie occupée par les Turcs). Il occupa ces fonctions sous le cardinal évêque Erard de la Marck, sous Corneille de Bergh et sous le prince Georges d'Autriche. En 1541, le 31 août, l'évêque de Bergh, dont il était le vicaire-général, l'avait en outre nommé chanoine de S[t]-Jean-en-l'Isle. Un peu plus tard, Gédeon Van der Gracht avait été choisi pour être le confesseur de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Il était à la cour de Bruxelles en 1551, lorsque la reine Marie envoya à Cambron, Louis de Blois, abbé de Liessies, en qualité de

commissaire pour l'élection à la dignité d'abbé vacante par la mort de Jean Dentelin.

L'abbé de Blois, voyant que les moines de Cambron ne pouvaient fixer leur choix, proposa à la gouvernante de nommer le chanoine Van der Gracht. Cette princesse suivit ce conseil, et lui annonça elle-même sa nomination. Il lui répondit : « Où Sa Majesté m'envoie-t-elle ? Au sépulcre des abbés ! » En effet, les trois derniers abbés de Cambron n'avaient eu qu'une courte prélature.

Arrivé au monastère en 1551 comme abbé commendataire, il ne fut pas bien accueilli de tous les religieux : il était étranger à l'ordre, et on craignait qu'il n'en rétablît la règle dans toute sa rigueur. Cette règle y était relâchée par suite de la succession de plusieurs abbés en peu de temps. Il dut donc réformer des abus, et ramener les religieux à l'observance des anciens statuts; mais il dissipa bientôt la répulsion que les moines avaient éprouvée à son égard : ses avantages extérieurs, ceux de son esprit, l'aménité de son caractère et la douceur de ses mœurs prévenaient en sa faveur.

Il ne gouverna l'abbaye que pendant trois ans; néanmoins il améliora considérablement l'état de la maison; il paya beaucoup de dettes, fit bâtir le quartier de l'abbé et celui des étrangers, acheta de beaux meubles pour le monastère, et offrit plusieurs châsses d'argent à la chapelle de Notre-Dame.

Le 21 juin 1554, il fut parrain de Marie, troisième fille du baron de Trasegnies et de Marie de Palante-Culemberg. Cette marque de considération et d'amitié, était justifiée par la sainteté de sa vie et par son profond savoir. Il emporta d'unanimes regrets.

Comme il en avait eu le pressentiment en quittant Bruxelles, abbé Van der Gracht mourut bientôt (le 15 octobre 1554).

Eu égard à ses fonctions de suffragant et à son titre d'évêque de Castorie, qui ne lui rapportait rien, Gédéon fut

autorisé par le pape à faire un testament, et il fit quelques legs à sa sœur, qui était plus noble que riche.

Jean Beghin. — Né à Tournai, il fut élu abbé à l'âge de vingt-neuf ans. La reine Marie de Hongrie désirait remplacer Van der Gracht par le religieux le plus méritant, et ramener ainsi à Cambron la concorde et la discipline, car l'abbé défunt n'était point parvenu à rétablir la règle dans sa rigueur primitive. La sollicitude de la reine était donc justifiée à l'égard du monastère. Elle chargea en conséquence l'abbé Louis de Blois, de présider à l'élection de celui de Cambron. Jean Beghin fut élu à la fin de 1554, ou au commencement de 1555. Sa nomination, faite par la gouvernante, fut confirmée par un mandement de Charles-Quint, en date du 22 octobre 1555. Cet acte fut un des derniers de ce souverain. Ce prince voulait ainsi reconnaître les devoirs pieux que Jean Beghin avait rendus à la famille impériale en assistant, le 15 et le 16 septembre précédent, à Bruxelles, aux obsèques de Jeanne-la-Folle, veuve de Philippe-le-Beau, et comme sous-diacre à une messe chantée à Notre-Dame par l'abbé de Crespin pour la défunte, en présence du roi d'Angleterre.

Immédiatement après son élection, il écrivit à l'abbé Louis de Blois qu'il était résolu à ramener la discipline parmi ses religieux. Il était animé d'excellentes intentions, mais il était fort jeune et il manquait d'expérience; il se distinguait plutôt par sa dévotion et son amour pour la régularité cénobitique, que par sa fermeté et son aptitude aux affaires. Il tomba donc dans des contradictions et des erreurs, et il eut la faiblesse d'abandonner à ses parents la direction du temporel de l'abbaye. Il laissa dévaster les bois, au point qu'on donna proverbialement le nom de *Tailles Beghin* à des parties de bois où il n'y avait ni chênes ni hêtres en futaie, et où il ne restait que des coupes sans valeur.

L'abbaye de Cambron envoya un député au synode tenu à Cambrai en 1558.

En 1560, les confrères des Estinnes représentèrent à l'abbaye de Cambron, une tragédie sur la légende miraculeuse de Notre-Dame. Une foule de spectateurs y assistèrent : on y distinguait plusieurs seigneurs et des membres de la première noblesse du Hainaut. Cette pièce était écrite en vers français. Le Waitte les trouve peu élégants et de nature à faire sourire les poètes de son temps. Tout en montrant quelque bienveillance pour l'auteur, il juge cependant ce drame relativement aux progrès faits par la langue française dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

L'abbé Jean Beghin s'était rendu à Hulst pour affaires, lorsqu'il fut atteint en voyage d'une fièvre qui l'obligea de rentrer à Gand, au refuge de l'abbaye; malgré les soins qui lui furent prodigués, il y mourut le 3 septembre 1561. Maître Adrien, lecteur en théologie à Cambron, prononça son oraison funèbre, et composa des vers pour sa tombe.

Guillaume Delcourt. — Il était né à Ath, de Nicolas Moreau et de sa femme, Jeanne Berlant, qui occupaient la ferme de la Court. Le vulgaire substitua au nom de Moreau, celui de la ferme que cette famille habitait parce que quand le jeune Guillaume et ses frères arrivaient tardivement à l'école d'Ath, ce qui avait souvent lieu à cause de l'éloignement de leur demeure, les écoliers s'écriaient : « Voilà encore ceux d'el court ! » C'est ainsi que Guillaume Moreau fut appelé Delcourt.

Fils d'un cultivateur, Guillaume avait une aptitude spéciale pour la direction des travaux agricoles. Aussi à peine prêtre fut-il choisi par l'abbé Jean Beghin pour être trésorier de l'abbaye. Il remplissait cette charge lorsque cet abbé mourut.

La gouvernante Marguerite de Parme délégua Louis de

Blois et Martin Cuperus, abbé de Crépin, évêque in-partibus de Calcédoine, pour diriger l'élection du successeur de Beghin. Cette cérémonie eut lieu le 7 septembre 1561. Cuperus célébra la messe et donna la bénédiction. Les commissaires recueillirent ensuite les suffrages. Les voix s'étant portées sur Guillaume Delcourt, le nouvel abbé reçut bientôt sa nomination de la duchesse de Parme, et sa confirmation de l'abbé de Clairvaux.

Le jeune prélat, à peine âgé de trente ans, ami de la discipline comme son prédécesseur, se distinguait par son activité et son habileté pour les affaires. Il était aussi doué d'une grande fermeté ; voici un trait qui en donne la mesure. Revenant un jour de Mons, arrivé à Lens, il entendit la cloche qui appelait les religieux à la conférence spirituelle. D'après le règlement, on devait continuer à sonner jusqu'à ce que le prieur entrât au chapitre. L'abbé s'approchait du monastère, et la cloche se faisait toujours entendre. Enfin il y arrive, va se revêtir de ses habits religieux et entre au chapitre ; il fait alors arrêter la sonnerie. Le prieur, étonné de ce que le sonneur s'arrêtait avant son arrivée, se rendit à la hâte au local, et, à sa grande surprise, il y vit l'abbé. Celui-ci ne lui dit pas alors un seul mot ; mais le lendemain matin au chapitre, il lui demanda pourquoi il avait fait sonner aussi longtemps, et où il était resté pendant une heure et demie. Celui-ci répondit qu'il se trouvait avec des étrangers, et qu'il leur avait offert du vin. L'abbé le réprimanda sévèrement et le destitua.

A son avénement à la dignité abbatiale, Guillaume Delcourt avait trouvé les finances dans un triste état ; mais, grâce à une bonne gestion, il y rétablit l'ordre et il fut bientôt à même de couvrir des dépenses importantes. En 1567, il fit construire deux chambres pour les étrangers. Bientôt après il fit exécuter divers objets d'art dont on verra plus loin le détail.

L'abbé Delcourt s'était trop opposé aux novateurs pour ne

pas craindre leurs persécutions, lorsqu'en 1572 ils s'emparèrent de Mons sous Louis de Nassau. Aussi, afin de ne pas rester exposé à leurs attaques, se retira-t-il au refuge d'Ath, avec les moines les plus anciens. Ils y transportèrent leurs effets précieux, et ils y demeurèrent jusqu'à la reprise de Mons par le duc d'Albe au mois de septembre.

Malgré les désastres de la guerre civile de l'époque, cet abbé se proposait, outre les constructions qu'il fit effectuer, de faire rebâtir le dortoir, construire un nouveau cloître en pierres de taille, ainsi qu'une bibliothèque; mais la mort anéantit ses projets. En septembre 1572, au moment où il faisait reprendre le travail des stalles, il fut atteint de la goutte et d'autres infirmités ; il succomba le 23 octobre, à l'âge de quarante-trois ans. L'abbaye perdit en lui un prélat des plus accomplis : c'était une des capacités de l'Etat du clergé. Il aimait les livres et les savants, et se plaisait surtout à l'étude des œuvres de saint Bernard. Le Waitte possédait un exemplaire de cet ouvrage qui portait le nom de *De le court*, avec la souscription: *De court en court.* Cette indication est antérieure à sa prélature, car depuis son élection il avait adopté pour armoiries deux étoiles à la partie supérieure de l'écu et une fleur en-dessous, avec cette devise : « La vie de l'homme est courte. » *Homo sicut fanum dies ejus.* (David.)

Delcourt fut un homme aussi vertueux qu'intelligent. On le place à juste titre au premier rang des abbés de Cambron.

Robert d'Ostelart. — Cet abbé, né à Ath, était fils de Robert d'Ostelart et de Waudru d'Aix, appartenant eux-mêmes à des familles honorables et fortunées. Ses parents habitaient la seigneurie des Grands-Sarts, située à une demi-lieue d'Ath; mais ils furent contraints de la quitter pour se soustraire aux pillages des rebelles qui ravageaient alors les campagnes et ils rentrèrent en ville. Le jeune Robert, l'aîné de leurs treize

enfants, fit ses études au collége de cette localité, et les ayant terminées, il fut admis à l'abbaye de Cambron. Dès qu'il fut prêtre,il reçut de l'abbé Delcourt la direction des finances. Il montra dans sa gestion beaucoup d'intelligence et de fermeté. En 1572, lorsque son abbé s'était retiré à Ath, et que les archives du monastère étaient exposées à la destruction,il parvint à les expédier de Cambron sur cette ville.

Robert d'Ostelart fut élu abbé à l'âge de vingt-sept ans[1], en 1573 ; il fut confirmé dans la dignité abbatiale par le duc d'Albe, et il reçut la bénédiction de la main de Louis de Berlaimont, archevêque de Cambrai. Il refusa les fonctions de suffragant du diocèse, que l'archevêque lui offrit plusieurs fois; mais il dut accepter la charge de vicaire-général de son ordre en Belgique, que lui imposa Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux. Des religieux l'auraient même proposé pour être général de l'ordre.

En 1574, l'abbé fit exécuter la galerie du quartier abbatial depuis la tour jusqu'au pont de fer ; enfin, en mai 1588, il fit poser un candélabre en pierre à la chapelle de Notre-Dame.

En 1581, l'abbaye de Cambron fut exposée à un péril imminent. Le 29 mars, mercredi de Pâques, vers huit heures du matin, dix ou douze soldats appartenant aux garnisons rebelles de Bruxelles et de Ninove, se présentèrent à la porte de l'abbaye, comme étant des militaires de la garnison amie d'Alost, et y demandèrent des rafraîchissements. C'était l'avant-garde d'une troupe de cinq à six cents gueux, cavaliers et fantassins, qui venaient pour piller l'abbaye, et qui se tenaient cachés dans le terrain accidenté des environs.

Cette avant-garde cherchait à s'emparer d'une porte afin

---

1. C'est le chiffre que préfère la Gallia Chistiana, mais le manuscrit de Cambron porte trente-cinq ans.

d'introduire la troupe dans l'enclos. Mais quatre militaires préposés à la garde de la maison, soupçonnant ces étrangers, les interrogèrent adroitement. Ils reconnurent bientôt avoir affaire à des ennemis, et les invitèrent à se retirer. La bande alla alors retrouver le reste de la troupe. Tout-à-coup les Gueux sortirent de leur embuscade, et s'élancèrent, en plusieurs troupes, pour livrer l'assaut à l'abbaye : les uns tentèrent d'incendier la porte d'*En-haut*, à l'aide de paille et de bourrée, d'autres attaquèrent la porte d'*En-bas,* d'autres entretenaient un feu nourri d'arquebuses ; d'autres enfin avaient pénétré dans l'enceinte par les jardins et les digues des étangs. Les défenseurs de l'abbaye n'étaient qu'au nombre de dix à vingt hommes, soldats et paysans, et ils ne possédaient que quelques livres de poudre ; ils ne pouvaient donc repousser une attaque vigoureuse. Quant à l'abbé et à ses religieux, craignant pour leur vie, ou au moins pour leur liberté, ils s'étaient retirés sur le faîte de l'église. Là le prélat, n'espérant son salut d'aucun secours humain, supplia ardemment la Vierge, protectrice de sa communauté, de le délivrer. A peine avait-il achevé sa prière, que l'attaque, qui durait depuis trois heures, cessa tout-à-coup. On vit alors s'avancer six chevau-légers de l'armée royale qui arrivaient de Lens, où ils étaient logés. L'aspect de ces soldats mit en fuite ceux qui brûlaient la porte d'*En-haut.* Ce secours si soudain et si imprévu fut considéré comme une intervention céleste due à l'intercession de N.-D. de Cambron. Du reste, un chef de ces assaillants, rentré ensuite dans le parti du roi, déclara plus tard qu'étant sur la muraille pour y exciter l'ardeur de ses soldats, il vit une troupe de cavaliers vêtus de blanc qui, à travers les jardins, se précipitaient sur les envahisseurs : il les avait pris pour des anges que Dieu envoyait à la défense de l'abbaye.

L'abbé d'Ostelart chanta un Te Deum pour remercier le

ciel de sa protection, et il institua la procession dite des Gueux, le mercredi de Pâques, en souvenir de cette délivrance. Il voulut aussi qu'on célébrât à table cet heureux événement, et il créa une rente de seize florins pour payer le vin que l'on consommerait à cet anniversaire.

Philippe Brasseur, qui a publié un poème sur cette attaque des Gueux, nous apprend que les rebelles, avant d'arriver au monastère, s'étaient emparés du curé du village pendant qu'il célébrait la messe, et l'avaient garotté. Après l'avoir grossièrement injurié, ils l'avaient jeté dans une prison, en le menaçant de l'expédier au ciel avant la fin du jour, avec un grand nombre de ses paroissiens et de ses amis.

Cet auteur ajoute qu'un villageois, qu'il nomme *Baucanus*, arrêta la fuite des habitants des environs, qui se sauvaient déjà dans les bois, avec leurs femmes et leurs enfants et ce qu'ils avaient de plus précieux. Ranimant leur courage par sa parole et son exemple, il les ramena à se défendre les armes à la main, et, se mettant à leur tête, il acheva la déroute des Gueux. Ceux-ci, en se retirant, incendièrent les toits de chaume qu'ils trouvaient sur leur passage, et ayant allumé un grand feu, ils y traînèrent par les vêtements, à défaut de cordes, les victimes de la lutte tombées entre leurs mains, et ils les y jetèrent pêle-mêle avec leurs habits et leurs armes.

La date de ce mémorable événement est consignée dans le chronogramme suivant :

Qvartâ antè aprILIs et LVce à paschate qvartâ,
caMbrona InsILIens sternItvr hœretICVs.

Il paraît qu'à cette occasion, le roi d'Espagne, Philippe II, écrivit à l'abbé d'Ostelart, une lettre par laquelle il lui témoignait la satisfaction qu'il éprouvait de sa fidélité inébranlable à la cause royale.

Le Waitte écrit que le fait lui a été affirmé de la manière la plus formelle par Marc Noël et Bernard Farinart, qui avaient

lu la traduction de la lettre espagnole, déposée dans les archives du trésorier de l'abbaye.

Le document cité ci-dessous in-extenso donne une complète authenticité à ce qui vient d'être rapporté ; il dépeint bien fidèlement la situation des religieux de Cambron à cette époque des troubles du XVI[e] siècle, obligés qu'ils étaient de soudoyer des soldats, de fortifier leur maison, d'acheter poudre et autres munitions de guerre, etc., etc[1].

Acte hypothécaire passé par-devant trois hommes de fief du comté de Hainaut, par Don Robert, abbé de Cambron, le 8 *juillet* 1591, *en faveur de la fondation Denis Bureau, en son vivant curé de Gages.*

«A tous ceux qui ces présentes lettres voiront ou oïront, Robert par la permission divinne humble abbé de l'église et abbaïe de Notre-Dame de Cambron, et tout le couvent du même lieu de l'ordre de Cisteau ou diocèse de Cambrai, salut en notre Seigneur et connoissance de vérité : comme ainsi soit que, pour subvenir à nos propres et singulières affaires tant à l'entretènement et alimentation de nous, notre couvent et famille, aussi au fournissement des tailles et subsides excessifs, à raison des guerres intestines présentement régnantes, et la totalle perte, ruine et destruction des biens et revenus des biens (sic) de notre ditte église, estans situez tant ès païs de Flandre et Brabant, comme en ce présent païs et comté de Hainau, mêmement pour satisfaire au paiement et solde de quattre-vint soldats qu'avons pris et retenu à notre charge, passé demi an et plus, en notre ditte maison et abbaïe, pour la garde et conservation d'icelle, ensemble le peu de biens qui nous restoit pour vivre étant illecq, que l'entretènement de leurs vivres et nouritures, affin d'empêcher l'insolence et

1. Archives communales d'Ath. Recueil des fondations, etc., etc. fol. 167. Communiqué par l'archiviste, M. Emm. Fourdin.

invasion des ennemis de notre foi et religion catholique et romaine, qui déjà d'icelle maison et abbaïe s'estoient voulu emparer, pour du tout la désoler, ruiner et gâter, lesquels touttesfois, par l'aide de notre bon Dieu et assistence de plusieurs nos bons féaus et amis, tant domesticqs qu'autres païsans y refugiez, avoient esté repoussez ; dont craignant un autre et inopiné retour desdis ennemis, et pour plus grande assurance de nous et de notre ditte maison et famille, nous avoit esté loisible et nécessair de remparer et fortifier notre ditte maison en plusieurs endroits d'icelles, tant de ramparts, tranchis, saillies, *barbes à jeannes*[1], outtre les provisions et poudres et autres munitions de guerre à ce nécessaires, et pour le maintènement de notre ditte maison, comme pour le bien et salut du païs circonvoisin : Quoi faisant, avons exposé et exposons encor journellement grandissimes frais et despens, etc. etc.etc. »

Lorsqu'à la suite des guerres civiles de l'époque, le grain se vendait dix florins la rasière, les moines de Cambron ne diminuaient pas leurs aumônes ; mais pour subvenir à leurs dépenses, ils furent obligés, en 1588, d'emprunter à intérêt un capital de 50,000 florins. L'abbé de Clairvaux les autorisa à contracter cet emprunt; celui-ci fut hypothéqué sur la ferme de Bermeries. Néanmoins l'abbé s'appliqua à faire des économies, et il affecta l'excédant des recettes à des remboursements partiels. En juillet 1589, il dut suspendre ces remboursements pour fournir 160 livres employées à l'achat du terrain du séminaire de Douai, et 650 florins qu'il envoya au collége du Roi à Louvain, où l'on manquait d'aliments.

En reconnaissance de ce dernier service, Guillaume Estius, préfet et professeur de théologie, accorda à l'abbaye de Cam-

1. On veut sans doute dire *barbacanes*, nom donné aux meurtrières, en espagnol *barbacana*.

bron le droit de disposer, pendant deux cents ans, de deux chambres pour deux religieux qui iraient étudier la théologie au collége du Roi.

Tout en continuant à éteindre les dettes de la communauté, d'Ostelart avantagea le collége d'Ath. Il y fit agrandir la chapelle et construire deux salles. La plus grande de celles-ci, dite de S[t]-Bernard, était affectée au logement des élèves ; l'autre servait de classe. Il offrit en outre à l'église de S[t]-Julien en la même ville, des reliques renfermées dans des châsses d'argent.

Il jouissait de beaucoup de considération auprès des personnages importants de l'époque. Le conseiller Christophe d'Assonleville fut son hôte au refuge de Mons. Le duc de Parme l'envoya présider aux élections d'abbés qui eurent lieu à S[t]-Ghislain, à Vicogne (mai 1591), à S[t]-Pierre de Gand (1592) et à Marquette (mai 1596). Le comte Philippe de Lalaing et Charles de Croy, duc d'Aerschot, grands-baillis de Hainaut, ainsi que le duc de Parme, l'honorèrent de leur amitié, et lui donnaient le titre de Père. En 1598, il baptisa, au château de la Hamaide, le fils du comte d'Egmont, qui reçut les noms de Charles-Chrétien. Le 14 octobre de la même année, il assista à Douai aux épreuves académiques de Jean Farinart, qui fut son successeur; le 29 du même mois, il alla à Mons aux obsèques célébrées pour Philippe II, roi d'Espagne.

Devenu vieux et souffrant de la goutte, il se démit de sa charge de vicaire-général de l'ordre de Citeaux. Il eût désiré prendre pour coadjuteur Jean Farinart; toutefois la demande qu'il adressa à cet effet à l'archiduc, échoua devant l'opposition de quelques religieux. Il devait se faire transporter dans un siége à la messe et aux offices ; mais à dater du 12 avril 1611, il fut autorisé par l'archevêque à faire célébrer la messe devant son lit, sur un autel portatif.

Il venait de célébrer son jubilé de profession lorsqu'il sentit sa fin approcher. Il appela ses religieux autour de lui, les exhorta à la concorde et à la régularité cénobitique, et leur recommanda de lui choisir un digne successeur. Il leur donna sa bénédiction et les fit prier pour lui. Il mourut à l'âge de près de quatre-vingts ans, le 1er décembre 1613.

Il emporta de vifs regrets justifiés par une prélature de quarante ans et huit mois.

Il y a des lettres d'octroi, sur parchemin avec sceau, de Charles, duc de Croy et d'Aerschot, prince de Porcean et de Chimay, grand-bailli de Hainaut, permettant aux pasteur, échevins et communauté de Cambron-Casteau, de lever une somme d'argent en constitution de rentes, pour la reconstruction de leur église, qui avait souffert de grands dégâts, lors de la tempête du lendemain de Pâques 1606. Ces lettres sont du 12 juin 16... (1)

C'est sous son administration qu'Égide Stoquart devint religieux de Cambron. C'était le fils d'un habitant notable de Middelbourg, qui avait quitté cette ville lorsqu'elle fut prise par les Calvinistes. Il pratiquait avec succès la médecine lors qu'il fit un pèlerinage à Cambron ; étant à l'abbaye, il sentit naître en lui une vocation pour la vie monastique. Il fit sa profession et, devenu religieux, il continua à exercer son art en faveur des pauvres. Il avait donné des preuves d'un talent poétique. Il fut directeur à l'abbaye de la Cambre, où il mourut après quarante années de fonctions.

C'est aussi du temps de l'abbé d'Ostelart qu'arriva à Cambron le fougueux moine Feuillant (de l'étroite observance de St-Bernard), Bernard de Montgaillard, qui avait dû quitter la France. Cette maison lui avait été désignée par le cardinal Robert Bellarmin, ancien professeur de Louvain, qui avait

(1). Section judiciaire du dépôt des archives de l'Etat, à Mons.

apprécié combien la règle de Citeaux y était observée à cette époque. Montgaillard, devenu cistersien avec l'autorisation du pape, s'établit dans une cellule que l'abbé lui avait fait construire. Il prêchait souvent dans la chapelle de la Vierge, et il y attirait un auditoire distingué. Un bourgeois d'Anvers, enthousiasmé de son éloquence, proposa aux magistrats de cette ville de le demander pour donner les prochaines conférences du carême. Un échevin fut envoyé à Cambron, et détermina Bernard à se rendre à leur désir. L'orateur fit preuve à Anvers de tant d'érudition et de talent, qu'à la suite de ses sermons il fut appelé à la cour de Bruxelles. Ensuite Bernard devint successivement abbé de Nizelles et d'Orval. Il prononça l'oraison funèbre de l'archiduc Albert avec cette épigraphe : « Le soleil éclipsé. » (1)

Un autre religieux de Cambron, Jean d'Assignies, qui devint abbé de Nizelles, brillait aussi à cette époque. Il est auteur de divers ouvrages ascétiques.

---

(1) Le portrait gravé de Bernard de Montgaillard se trouve dans la *Bibliotheca Belgica de Foppens*, ainsi que dans *Les saintes montagnes est collines d'Orval et de Clairvaux.* Luxembourg, *Hubert Reuland*, 1629. On voit dans cette dernière publication, véritable panégyrique, que le roi de France Henri III assistait à ses sermons, et le visitait dans sa cellule; les reines lui envoyaient leurs médecins dans ses maladies. C'est sur le désir exprimé par le roi, qu'il fut donné pour supérieur à la maison que l'ordre possédait à Paris. L'éloquence de Bernard le mit en si haute faveur que le prince de Parme, les comtes de Fuentes et de Mansfeld et surtout l'archiduc Albert, le retinrent à la cour de Bruxelles. Ce prince l'admit dans ses conseils. Voici l'épitaphe que ce célèbre Feuillant composa pour lui-même :

D. O. M.
Viri Magni, Probi, Boni,
Chari Patres, Filii, Fratres,
Accedentes, Discedentes, Ascendentes, Descendentes,

Jean Farinart. — Il naquit à Chièvres (1) et fit ses études au collége d'Ath. Il y eut pour condisciples Jean d'Assignies et Pierre Colins, seigneur d'Eetfeld, auteur de l'histoire des seigneurs d'Enghien. Il fit sa profession religieuse à Cambron, le 2 juillet 1577, et il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention de l'abbé par ses capacités et sa conduite.

Ayant été envoyé comme prêtre directeur au couvent des Prés à Douai, il suivit les cours supérieurs de théologie à l'université sous le savant professeur Estius ; mais comme les finances de l'abbaye de Cambron étaient trop obérées pour payer les frais de sa promotion au doctorat, l'abbesse des Prés, M[me] de la Tramerie, en couvrit la dépense. Toutefois Farinart ne resta plus longtemps à Douai, car l'abbesse étant

Videte, Legite, Audite, Exaudite,
Hic jacet Vister Bernardus
Cui Vos dilecti, Qui Vobis dilectus.
Miser et Miserabilis,
Misericordiam Domini et Vestram
Expetens, Exoptans, Expectans.
Eia, Heu, Eia,
Estote Misericordes.
Memores estote judicii mei,
Sic enim erit et Vestrum,
Heri mihi, et Vobis Hodie,
Hæc Charissimi, Hæc Perpendite
Et Mihi Misero
Preces Pendite.
Abite, Sancti Estote
Et Valete.

Expecto Donec veniat immutatio mea.
Frater Bernardus de Montgaillard, hujus
Ecclesiæ Abbas XXXIX. Vivendo Moriens
Et Moriendo Vivens
Sibi posuit.

(1) L'introduction au Cartulaire de Cambron dit à Ath ; selon la Gallia christiana et Foppens, il serait né à Chiévres.

morte, il soutint la candidature de Melle de Croy, fille du comte du Rœulx, trésorière du couvent, qui voulait remplacer la défunte. Sa concurrente, Melle Dauroult, l'emporta sur elle grâce à l'appui de Christophe D'Assonleville, très puissant près de l'archiduc Albert. La position de Farinart n'était plus tenable; la nouvelle abbesse et D'Assonleville le firent renvoyer à Cambron.

Jean Farinart, docteur et lauréat en théologie, reçut au monastère l'accueil le plus flatteur; il fut nommé prieur et professeur de théologie en 1592. Il écrivit un traité *De statu tribusque religionis votis*, ouvrage solide qui pouvait servir à tout l'ordre de Citeaux. En 1596, il fut chargé de la direction du prieuré dit *Coronæ marianæ*, près de Heusden, au diocèse de Bois-le-Duc.

On a vu que l'abbé d'Ostelart devenu vieux, avait demandé que Farinart lui fût donné comme coadjuteur vers 1610, mais cette demande avait échoué. Néanmoins l'archiduc Albert ayant alors fait venir ce religieux à la cour, l'avait rassuré sur les suites de cet échec, et lui avait promis en particulier la mitre de Cambron.

Le compétiteur de Farinart, informé que ce dernier avait eu un entretien avec l'archiduc, pria l'abbé de lui demander si quelqu'assurance lui avait été donnée. Farinart répondit adroitement : « Son Altesse m'a recommandé le secret ; mais comme mon obéissance est plus grande envers Dieu et envers vous, qui êtes son vicaire, qu'envers le prince, si vous l'ordonnez, je vous livrerai le secret qu'il m'a confié. Mais mon père, ne craignez-vous pas la colère du prince lorsqu'il apprendra ce que vous m'aurez ordonné ? » L'abbé ne le pressa pas davantage.

Le 6 janvier 1614, Jean Farinart fut élu à l'unanimité abbé de Cambron ; le 9 février, il fut bénit par Michel d'Esne, évêque de Tournai, et eut pour parrains, Vincent Longue-

Espée, abbé de Los, et Guillaume de Castille, abbé de Baudeloo. Il reçut bientôt après de l'archiduc sa nomination, ainsi que sa confirmation par Denys l'Argentier, abbé de Citeaux, en date de Paris, collége de St-Bernard, le 19 mars suivant.

A peine était-il élevé à la prélature que l'abbesse des Prés vint à Cambron ; il la reçut avec tant de courtoisie que celle-ci ne put retenir ses larmes. « Je me souviens, lui dit-elle de l'injure que je vous ai faite, en vous faisant chasser du couvent des Prés. » L'abbé se vengea noblement de cet affront en lui répondant : « Séchez vos larmes, Madame, je vous dois ce que je suis ; à plusieurs titres, je me trouve l'obligé de votre maison. »

Il était spécialement estimé de l'archiduc Albert : étant tombé dangereusement malade, il fut traité par le médecin André Trévigi, que l'archiduc lui envoya. Ce praticien triompha du mal, secondé du reste par le courage de son malade.

Il assista le 16 mai 1616, à Marimont, à la prestation des serments échangés entre l'archiduc et les États de Hainaut. Au mois de juin suivant, il fut nommé vicaire-général de l'ordre de Citeaux pour la Belgique et le pays de Liége.

En 1618, un triste événement vint très péniblement affecter le monastère. Lors de la prise de Hulst par l'archiduc Albert, un des officiers de la garnison de cette place, appartenant à la noblesse et originaire de Bauffe, que Le Waitte nomme San-Genesius (St-Genois), crut pouvoir réclamer l'hospitalité au refuge de Stapeldyck ; on s'excusa de ne pouvoir le loger. Ce militaire irascible se retira en se promettant de se venger plus tard. Traversant quelque temps après le Hainaut, avec sa troupe,pour se rendre dans une nouvelle garnison, il reçut la visite du bailli de Cambron, appelé Staf, que l'abbé envoyait à sa rencontre pour le prier d'épargner les personnes et les propriétés appartenant au monastère.

Mais cédant à sa rancune, il répondit : « Pourquoi l'abbé « veut-il que je garde ses fermes ? A-t-il oublié qu'on m'a « refusé l'hospitalité à Hulst? Espère-t-il échapper à ma co- « lère? » Il s'avança vers l'abbaye, et voulut y pénétrer avec ses soldats. Étant à la porte, il provoqua le bailli ; mais celui-ci voulant l'épargner, rompait toujours en s'écartant. Pendant cette lutte, les moines, pour empêcher les soldats d'entrer dans l'enclos, fermèrent la seconde porte. Le bailli, ne pouvant plus reculer, cria à son adversaire : « Arrête! ou tu m'obliges à te percer! L'autre répond : Perce-moi, si tu peux! » Et il tombe aussitôt. On le transporta dans la loge du portier, où il put encore se confesser ; en expirant il s'écria : « Compatriotes, je pardonne ma mort à celui qui m'a frappé. » Le bailli se refugia dans la cabane du menuisier, où il fut poursuivi par les soldats furieux; mais l'abbé de Los et le seigneur de Giberchies vinrent s'interposer, et promirent aux soldats qu'il serait emprisonné et mis en jugement. — L'affaire fut instruite, et on constata que l'officier avait violé les immunités ecclésiastiques. On exécuta, en conséquence, sur le cadavre la peine de la fourche; quant au bailli, comme il avait agi en légitime défense, il fut acquitté et réintégré dans son emploi. L'abbé célébra des funérailles pour le défunt, et le fit inhumer à Bauffe. Le monastère fit élever son jeune fils et contribua à sa dot pour entrer en religion.

La même année, trois voleurs, profitant d'un jour de fête où les ornements les plus précieux étaient exposés dans la chapelle, autour de la statue de Notre-Dame, escaladèrent nuitamment le mur de l'enclos, et pénétrèrent par une fenêtre dans la chapelle. Ils en enlevèrent les chandeliers, la lampe d'argent et d'autres objets, et les jetèrent au-dessus du mur à des femmes de mauvaise vie qui allaient les cacher.

Ce vol fut d'autant plus facilement accompli que l'un des coupables, neveu, paraît-il, d'un religieux, avait autrefois été sacristain du monastère. Celui-ci fut arrêté et condamné comme sacrilége : il fut pendu près de Cambron ; les deux autres, découverts à Châtelet, furent mis à la question et exécutés par la corde. Une des femmes complices se fit au ventre une blessure mortelle en traversant une haie dans sa fuite. A la demande de l'abbé, l'argent retrouvé sur les coupables fut partagé entre les gens de justice et la maison des jésuites de Namur.

A la même époque, l'abbé Farinart parvint, malgré les intrigues des courtisans, à faire nommer par l'archiduc aux fonctions d'abbé de la Rosière, en Bourgogne, un religieux de Cambron, nommé Bauduin Moreau, originaire du Hainaut. Il avait fait son noviciat avec l'abbé et Jean d'Assignies, et il s'était acquis l'estime et l'affection de Farinart par les qualités de l'esprit et de l'âme. Il était bachelier en théologie de l'université de Douai, et avait obtenu la charge de secrétaire de l'abbé de Citeaux. L'abbaye de la Rosière avait eu à souffrir du gouvernement d'un abbé commandataire, et la règle y était négligée. Pour la rétablir, Bauduin Moreau s'était assuré l'aide de plusieurs religieux de Cambron, entre autres, de Maximilien Gilleman, prieur, Charles Haudion, chapelain, et Adrien Raguet, directeur du temporel. Ils étaient en route pour la Bourgogne, lorsque l'abbé de Citeaux envoya Moreau à Rome comme procureur de l'ordre. Ses compagnons rentrèrent à l'abbaye, et Moreau arriva à Rome vers la fin de décembre 1621. Il fut prématurément enlevé par la fièvre avant d'avoir accompli sa mission. Il a laissé en manuscrit une *Historia cisterciensis* à laquelle les lecteurs attribuent quelque mérite; il a publié *Regula S. Benedicti ad XXX Mss. codicum censuram fidemque revocatam, cum aliis ejusdem sancti opusculis*,

vitâ et historiâ ; quibus præfixit prologum satis prolixum. Duaci, 1611, et Coloniæ 1620, in-12.

Il établit une bibliothèque plus commode et y fit déposer plusieurs beaux ouvrages.

Dans le même temps, l'abbé Farinart fit nommer Jean d'Assignies à la prélature de Nizelles. Il y parvint facilement parce que ce monastère était situé en Brabant, et que le prince ne pouvait y nommer qu'un moine sans enfreindre la règle.

D'Assignies fut nommé au mois d'octobre 1618, et fut bénit à Cambron par l'abbé Farinart. Il reçut des félicitations en vers par ses confrères Moreau et Le Waitte. Il avait été sous-prieur de Cambron. Le nouvel abbé rétablit la discipline à Nizelles ; il fit achever les bâtiments et rebâtir l'église de ce monastère, que Farinart alla consacrer le 4 septembre 1622. Après vingt années de prélature, il prit pour coadjuteur un moine de Cambron, Grégoire Lattefeur. Enfin il mourut presqu'octogénaire le 22 mai 1642.

Jean d'Assignies publia les ouvrages dont les titres suivent: « Miroir de discipline, ensemble les vingt pas de bons reli- « gieux et vingt-cinq mémoriaux de saint Bonaventure, car- « dinal, etc. — Directoire oû instruction régulière pour dé- « votement, reveremment et attentivement s'acquitter de « l'office divin tant de nuit que de jour, etc. — Les vies et « faits remarquables de plusieurs saints et vertueux moines, « moniales et frères convers du sacré ordre de Cîteaux. — « Guide des prélats et personnes qui ont charge d'âmes « sous le titre des six ailes du séraphin, par saint Bonaven- « ture, docteur séraphique. Avec un traité de la propriété « monastique, par le dernier théologien, Thierry de Muns- « ter. »

Nous ajouterons ici que Jean d'Assignies appartenait à une

famille de l'Artois qui prit son nom du château d'Assignies près d'Aire, et qui était connue au treizième siècle. Son aïeule maternelle, Périne de l'Esclatière, décédée le 2 février 1608, fut inhumée à Cambron. Son père, Pierre d'Assignies, fut créé chevalier par Charles-Quint devant St-Quentin ; il devint sergent-major au régiment de Bugnicourt, et gouverneur du château de Valenciennes et de celui de Maubeuge.

Outre Moreau et d'Assignies, l'abbaye de Cambron renfermait encore alors d'autres hommes distingués, notamment De Maulde, Du Bois et Coene, Robert de Maulde, poète, orateur et théologien, fut trésorier à Cambron et plus tard coadjuteur à Cherscamp, où il rétablit la discipline et ramena l'ordre dans les finances. Il y mourut le 2 mai 1645. Jean Du Bois, religieux prudent et instruit, fut sous-prieur du temps de d'Ostelart et prieur sous Farinart. Il souffrit longtemps d'un calcul et se guérit aux eaux de Spa. Il mourut d'apoplexie, le 16 décembre 1628, et fut inhumé devant l'autel de la Ste-Trinité, où il célébrait ordinairement la messe. Il fut remplacé par Martin Du Bus, né en 1575 à Auxi (entre Douai et Orchies), bachelier en théologie, sévère observateur de la règle monastique, mort à Cambron le 20 février 1647 et enterré dans l'église. Jean Coene fut nommé prieur par l'abbé Farinart : il se distinguait par son caractère doux et prudent, et par son aptitude pour l'administration. Philippe d'Espiennes, qui fut en même temps nommé économe, se faisait remarquer par sa régularité et son bon cœur. On rapporte qu'il fit tuer les chiens du monastère, parce que l'un d'eux avait mordu un enfant pauvre : ces chiens étaient cependant employés à chasser les animaux aquatiques qui détruisaient le poisson, et à prendre le gibier qu'on servait à la table des étrangers.

Il eut deux sœurs au couvent des filles de Notre-Dame à Mons ; sa mère s'y retira et y fit de grandes donations.

Cet abbé avait été choisi comme définiteur au chapitre de Citeaux. De retour à Clairvaux, il offrit à l'autel de St-Bernard un calice de grand prix qu'il avait emporté pour dire la messe.

Il mourut d'une douloureuse maladie, le 1er août 1644.

Cet abbé était lié d'amitié avec le père Daems, prieur des Chartreux d'Hérines, chez qui il était accueilli en revenant de Bruxelles. Le 24 mai 1628, il leur donna un chêne pour restaurer la chapelle de la Vierge de leur couvent, et plus tard il offrit à celle-ci un vitrail peint.

On a conservé quelques traits caractéristiques qui mettent en relief la bonhomie, la mansuétude et l'impassibilité de ce prélat. Au chapitre de Citeaux, un abbé lui reprocha qu'en qualité de progénéral de l'ordre, il n'empêchait pas les religieuses de circuler dans les rues de Liége ; il se borna à cette réponse : « Moi, vieillard, chargé en outre d'une députation aux Etats de Hainaut, puis-je réprimer un désordre que le prince-évêque et le légat, avec tout leur pouvoir, ne peuvent prévenir ? Un jour les Etats de Hainaut délibéraient sur des subsides réclamés pour entreprendre les siéges de Bois-le-Duc et de Bréda, alors occupés par les hérétiques, l'abbé de Cambron émit l'avis qu'il serait inutile de recourir à la force, car les hérétiques connaissant le décalogue, devaient rendre, disait-il, le bien d'autrui. Ses collègues se mirent à rire de sa naïveté ; mais sans se déconcerter, il leur recommanda le calme et la douceur : « Quand vous voulez retirer un tison du feu, leur répliqua-t-il, le saisissez-vous par le côté qui brûle ? Ne touchons donc pas les questions par leur côté brûlant ».

Il mettait un grand sang-froid jusque dans les affaires par-

ticulières : un jour qu'il dînait pendant l'octave de Notre-Dame avec beaucoup d'étrangers, on vint lui annoncer que le feu consumait une étable renfermant plusieurs vaches, et que la ferme voisine était menacée ; il demanda sans s'émouvoir si l'on avait les mains cuites, et si l'on manquait de seaux pour puiser l'eau à la rivière.

Un autre jour, un imposteur vint lui dire qu'un soldat avait mis le feu à la ferme de la Rosière, et qu'elle était en flammes. « Je n'en crois rien, répondit-il, cependant qu'on aille voir ; mais en attendant qu'on donne à manger à celui qui sait si bien mentir. »

Malgré son insouciance, il n'était pas peu jaloux de conserver ses dignités. C'est ainsi que pour maintenir le pays de Liége dans son progénéralat, il se ménagea l'appui des abbés de Vaucelles, des Dunes et d'autres monastères en les réunissant à Cambron à l'occasion de son jubilé sacerdotal ; il parvint ainsi à empêcher que l'abbé de Citeaux et les primats de l'ordre, n'accueillissent la demande de l'abbé d'Alne tendant à lui enlever cette province.

L'abbé Farinart cédant aux conseils de ses amis, demanda à l'archiduchesse Isabelle l'autorisation de faire élire un coadjuteur. L'élection eut lieu en présence de l'abbé des Dunes, Bernard Campmans, du conseiller intime Fanius et de Guillaume de Mons. Le prieur Jean Coene réunit la pluralité des suffrages. Il eut trois concurrents : les deux premiers étaient des hommes de mérite ; mais on eut le regret de constater un scandale : le troisième, qui était d'une valeur insuffisante, avait tenté d'acheter des voix à prix d'or. Ses lettres furent interceptées et le coupable fut condamné à la réclusion. Il subit sa peine à l'abbaye et se repentit sincèrement de sa faute. Le Waitte qui, en qualité d'économe, lui portait la nourriture, constata souvent qu'il versait d'abondantes larmes.

A l'annonce de l'investissement de Condé par les Français, l'abbé s'était retiré à Bruxelles dans une maison achetée quelques années auparavant. Il s'y fit traiter par trois médecins, entre autres par celui du duc de Lorraine. Sentant approcher son dernier moment, il réclama les secours de la religion et fit ses adieux à ses religieux ; il expira le 3 juin 1633[1], en disant: Nunc dimittis, Domine, servum tuum. Jean Courvoisier et le président Roose, adoucirent ses derniers instants par des soins touchants.

L'archevêque de Cambrai Van der Burch disait de lui qu'il avait remarqué quelque chose de surhumain dans l'abbé de Cambron. Farinart se distinguait surtout par sa mansuétude, et une suavité de mœurs qui lui gagnait les cœurs. On attribue à cet abbé un ouvrage intitulé : De l'état et des trois vœux de religion. Deux religieux allemands d'Hysterbac, vinrent en copier l'original à Cambron du temps de Le Waitte. Le titre latin de cet ouvrage est : De statu religiose. Cet abbé publia un autre opuscule : De Institutione noviciorum.

Jean Coene. — Il était né à Tournai, de parents distingués mais ayant essuyé des revers de fortune. Il eut un frère qui, successivement Augustin et Franciscain, fut un prédicateur de mérite et en faveur près de l'archiduchesse Isabelle ; une sœur, religieuse au Val-des-Vierges à Audenarde, économe de son couvent, et enfin abbesse de Doriselle à Gand, et un autre frère négociant à Anvers.

Avant d'entrer en religion, il avait étudié la médecine. Il fit sa profession monastique en 1577. Il entretint néanmoins ses connaissances médicales par la lecture d'ouvrages de mérite dont il dota la bibliothèque ; de sorte que, sous ce

1. Marc Noël dit qu'il mourut en 1635.

rapport, il fut estimé par des praticiens célèbres, notamment par André Trevigi. Sa qualité de médecin établit d'excellentes relations entre lui et le président Roose et d'autres grands personnages, et favorisa son élévation à la prélature.

A l'âge de trente ans, il fut ordonné prêtre et fut envoyé comme confesseur des religieuses à l'abbaye des Prés, alors dirigée par Madame de Tramerie. En octobre 1597, il fut reçu docteur en théologie.

Jean Coene avait rempli les charges de maître d'hôtel et de prieur à Cambron, lorsqu'il fut élu coadjuteur de l'abbé. Le gouvernement général des Pays-Bas et l'abbé de Clairvaux le confirmèrent dans ces dernières fonctions; de sorte qu'à la mort de Farinart, il ne restait qu'à lui donner la bénédiction. L'archevêque Van der Burch accomplit cette cérémonie, et le discours d'installation fut prononcé par l'ami du nouvel abbé, le père Jean-Jacques Courvoisier, bourguignon, de l'ordre de S[t]-François-de-Paule, prédicateur de la cour. Comme à cette époque, à cause de la guerre entre la France et l'Espagne, il était défendu sous peine de mort de correspondre, même pour le spirituel, avec les pays soumis à la France, les communications avec Clairvaux étaient interrompues; Jean Coene demanda donc à l'internonce apostolique, Richard Stravius, la confirmation de son titre d'abbé. Dans sa réponse, datée de Bruxelles, le 2 mai 1638, l'internonce confirma à l'abbé de Cambron la direction de plusieurs couvents de femmes, savoir de N.-D.-du-Verger, de Fontenelles, du Refuge de la Vierge près d'Ath, dans le diocèse de Cambrai; de la Cambre, dans celui de Malines; de Flines, dans celui d'Arras; de Baudeloo, de Nouveau-Bois et de Beaupré, dans celui de Gand; enfin de Nizelles et d'Argenton, dans celui de Namur. A ce titre l'abbé avait le droit de visiter ces institutions, d'y redresser les irrégularités, d'examiner les comptes et même de destituer les abbesses.

Un peu plus tard, la guerre se prolongeant, l'internonce, autorisé par le pape, nomma l'abbé Coene progénéral de l'ordre de Citeaux en Belgique. C'est en cette qualité que celui-ci fit la visite de l'abbaye des Dunes; il y rencontra une opposition soulevée par un religieux espagnol nommé Jean Caramuel, soutenu par l'abbé Campman. L'autorité civile dut intervenir, et l'édit du gouvernement y fut notifié par Le Waitte. En 1641, l'abbé y retourna pour présider à l'élection d'un abbé en remplacement de Campman. Jean Caramuel, qui espérait être élu, échoua. A la même époque, l'indiscipline régnait à l'abbaye de Cherscamp. Les moines, en désaccord avec leur abbé, s'étaient retirés chez leurs parents, ou au moins n'obéissaient plus à la règle. Plusieurs de ces religieux furent arrêtés et menés à Cambron pour y faire pénitence; deux autres, Venantius et Jean Loysel, y vinrent spontanément. C'est alors que Robert de Maulde fut envoyé à Cherscamp comme coadjuteur.

Le 17 juillet 1639, l'abbé Coene assista, avec les abbés de St-Ghislain, de Liessies et de Maroilles, à la bénédiction de l'abbé de Crespin, Mathias Le Mosnier, qui fut donnée par l'archevêque Van der Burch.

A la recommandation de son ami Courvoisier, il fit preuve de générosité envers les Minimes de Bruxelles, d'Anderlecht, de Grammont et de Mons, envers les Capucins et d'autres congrégations religieuses. Il remit notamment quatre mille florins au père Balthazar Avila, général des Minimes, pour l'aider à faire un voyage à Rome; celui-ci, à son retour, fit cadeau à l'abbaye de Cambron, des reliques de St Antonin et de St Maximin.

L'abbé ayant enfin reçu de Clairvaux et de Citeaux, des lettres qui lui conféraient la vicairie générale de l'ordre, en remplacement de Jean Farinart, s'appliqua à maintenir la

discipline dans sa juridiction. En février 1645, il constata qu'à l'abbaye d'Afflighem, on négligeait l'office divin, et que les moines n'y étaient plus en nombre; il enjoignit à l'abbé commendataire qui gouvernait la maison, de mettre fin à ce relâchement, et d'y conserver le nombre de religieux prescrit.

Un indulte pontifical l'avait autorisé, étant abbé, à exercer la médecine, sauf la brûlure et la section ; il eut bientôt l'occasion d'être utile au président Roose, son protecteur. Celui-ci, accompagnant le prince-cardinal Ferdinand à Bavai, y tomba malade d'une fièvre qui lui donnait le délire. Dans un moment lucide, il exprima la conviction que si l'abbé de Cambron connaissait l'état où il se trouvait, il serait bientôt près de lui. L'abbé, qui était à Mons, se rendit aussitôt près du malade et le ramena à Cambron, où il eut le bonheur de le guérir en peu de temps. Le président en conserva une grande reconnaissance et une vive affection pour l'abbé. Comme il souffrait souvent d'obstructions, il venait consulter Jean Coene, qui lui procurait des médicaments et de l'eau de Spa. Il avait pour l'abbé autant de délicatesse que d'estime : un jour l'abbé lui envoya une pièce de vin ; il lui en renvoya deux. L'abbé lui fit cadeau de médailles en or, en argent et en bronze à l'effigie des empereurs romains Jules, Octave, Tibère, Caïus, Néron, Vitellius et Otton, pièces qu'on avait trouvées dans le banlieue d'Ath ; mais le président s'obstina à lui faire remettre une pistole. En juillet 1649, Roose vint à Cambron, sous le prétexte d'y prendre de l'eau de Spa, mais en réalité pour visiter son ami qui était malade, et il s'y était fait accompagner du médecin De Lau, qui constata que l'abbé était atteint de phthisie. Malheureusement l'abbé ne suivit pas leurs avis, et continua un traitement qui ne lui convenait pas.

C'est alors que le président conseilla à l'abbé Coene de se

choisir un coadjuteur, afin d'écarter le retour du scandale qui avait signalé l'élection du coadjuteur de Farinart; et l'abbé sentant sa fin approcher, fit écrire par le père Courvoisier, un acte testamentaire qui désignait Antoine Le Waitte comme le plus digne de lui succéder.

L'abbé Jean Coene décéda au refuge de Cambron à Bruxelles, le 14 octobre 1649.

Indépendamment des moines susmentionnés qui firent honneur à l'abbaye de Cambron, dans la première moitié du dix-septième siècle, on cite encore François Crulay, directeur des religieuses de N.-D.-du-Verger. Il rétablit la réputation de cette communauté, que Del Rio, son prédécesseur, avait compromise. Ce prêtre, plus crédule qu'éclairé, avait livré à la justice séculière une religieuse soupçonnée de magie. Crulay accomplit sa mission avec prudence et honneur. Il s'était tellement attaché à ce monastère qu'ayant été nommé directeur au couvent de Flines, il renonça à cette position pour rester à celui du Verger; toutefois il fut nommé prieur à Cambron. Bientôt atteint d'une maladie grave, il mourut le 3 avril 1636, à Mons, où il se faisait traiter. Il eut pour successeur dans ces dernières fonctions, Jacques Mercier, son égal en âge, en vertu et en mérite. Il était plus âgé que l'abbé Coene, mais celui-ci le choisit pour plaire aux anciens religieux.

Jacques Séjournet. — Né à Ligne (Hainaut), il était fils du bailli de cette localité. Il descendait d'une famille de bourgeois aisés d'Ath. Ses aïeux avaient donné le terrain occupé par l'église de St-Julien, et ils avaient laissé une dotation pour la cène et le lavement des pieds de douze pauvres le Jeudi-Saint.

On a supprimé sa biographie dans l'histoire de l'abbaye par Le Waitte, soit parce qu'elle était trop flatteuse, soit

parce qu'elle contenait des détails peu honorables pour l'abbé et pour le monastère. Quoi qu'il en soit, on trouve dans le manuscrit de Marc Noël que Séjournet, étant jeune religieux, fut envoyé à Mons par l'abbé Farinart, pour y faire sa théologie morale; nommé ensuite chapelain à l'abbaye de La Cambre, il en revint pour être maître-d'hôtel à Cambron. Il fut nommé abbé en décembre 1649, par l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, et bénit au monastère d'Épinlieu par l'abbé d'Alne [1].

Il administra la maison pendant douze années. Il se proposait d'apporter des améliorations au monastère et à l'église; mais en étant empêché par les calamités publiques de l'époque, il dut se borner à faire refondre les cloches des deux sanctuaires de l'abbaye et placer deux jeux d'orgues. Il était député aux États à Mons, lorsqu'il mourut au refuge de cette ville, le 10 mars 1662.

C'était un homme d'un extérieur noble et gracieux et d'un caractère affable. On ne sortait de chez lui que le cœur satisfait. Il imita les vertus de ses ancêtres, et en particulier leur dévotion envers le St-Sacrement de l'autel.

---

1. La communication de la pièce suivante, singulier spécimen d'un genre de littérature assez en vogue à l'époque dont il s'agit, est due à la bienveillance de M. Léopold Devillers, digne président du Cercle :

Applaudissement
Sur l'addresse de l'Altesse sérénissime
de
L'archiduc Léopolde
En l'heureux choix
de
D. JACQUES SEJOURNET,
Pour la prelature
de
Cambron.

Par I. L. I. C.

Antoine le Waitte. — Il naquit à Braine-le-Comte, le jour de la St-Michel 1600, de Lucas Le Waitte (ou Philippe d'après M. Le Glay) et de Jeanne Laurent. Ses ancêtres avaient possédé la seigneurie de Recques, et son père était membre du conseil de Hainaut. Son oncle maternel, Jean Le Bourguignon, chanoine de Condé, dernier mâle de cette famille, lui laissa par son testament le nom et les armes de Le Bourguignon; en 1619, par lettres patentes datées de Marimont, le 25 août, il fut autorisé à profiter de ces dispositions. Antoine eut deux frères : l'un, Jean fut chef du conseil du roi à Mons; l'autre, Arnould, d'abord sous-prieur à l'abbaye de Villers, mourut confesseur des religieuses de l'Olive.

Antoine Le Waitte avait presqu'achevé sa philosophie à Louvain, lorsqu'il entra comme novice à Cambron au mois de juin 1619, le lendemain de la fête de St-Jean-Baptiste; il y prit l'habit le jour de St-Théodore, au mois de novembre suivant, et prononça ses vœux la veille de la St-Edmond de l'année 1620. Il avait commencé ses études théologiques sous Martin Dubus; en 1622, il fut envoyé à Douai pour les continuer sous les docteurs Lintens, Colvenare, Sylvius et Gaspar Nemius. Après avoir soutenu ses thèses publiques

---

La vertu ne repose où le vice réside
Et le vice ne peut où la vertu préside :
Examine qui veut, sa candeur ne permet
Qu'on la puisse trouver que dens un SEIOUR-NET.
C'est là que l'a trouvé ce Prince Léopolde,
Un autre ne l'eût pas fait tant heureusement.
Mais comme famillier, et premier de sa solde,
Il sçait qu'un SEIOUR-NET estoit, son Element.

A Mons en Haynnau,
De l'Imprimerie de IEAN HAVARD, rüe de Nimy, au Mont de Parnasse.
M. DC. L.

de Deo homine Christo et *de Deiparâ Virgine*, il obtint le grade de bachelier en théologie le 9 mai 1625. Il fut ensuite ordonné prêtre par François Van der Burch, et chanta ses prémisses le dimanche dans l'octave du St-Sacrement.

Il cultiva les belles lettres, dont il avait pris le goût à l'université; et deux ans après son retour à l'abbaye, à l'âge de vingt-cinq ans, il eut la direction de la bibliothèque. Ce dépôt ne contenait que des bibles, des interprêtes et des sermonaires. Le local était restreint et mal disposé. Le Waitte composa alors un écrit en latin intitulé *Prosopopeïa*, qu'il présenta à l'abbé Farinart : il y faisait parler la bibliothèque, qui se plaignait de l'état de dénûment et de délabrement dans lequel on la laissait [1]. L'abbé, séduit par l'éloquence de

1. Voici le titre de cet opuscule : Bibliothecæ Camberonensis preces et lacrimæ ad reverendissimum Joannem Farinartium S. Th. Doctorem, Abbatem Camberonensem, Ordinis Cisterciensis per Belgium et Eburones Progeneralem.

Dans le *Voyage littéraire* des Bénédictins Martène et Durant, on lit ceci : « L'on voit dans l'église, qui est très belle, plusieurs tombeaux des seigneurs d'Enghien et de Ligne. La bibliothèque est remplie d'nn grand nombre de manuscrits ; la plupart sont des pères de l'église, comme de St. Cyprien, de St. Grégoire, Pape, de St. Anselme et de St. Bernard. »

Nous extrayons ce qui suit de la biographie montoise d'Ad. Mathieu :

« En 1794, il existait encore à cette bibliothèque un manuscrit in-folio sur parchemin caractères du XIIIe siècle, de la *Flandria generosa* que Foppens attribue à Baudouin d'Avesnes. Le Montois Georges Galopin, religieux bénédictin de Saint-Ghislain et professeur de théologie à cette abbaye, en fit une édition publiée à Mons chez Waudret en 1643. »

Les livres et les manuscrits de l'abbaye de Cambron furent réunis à ceux des autres corporations religieuses du département de Jemappes, et des anciens Etats du Hainaut ; ils formèrent le noyau de la bibliothèque communale de Mons, ouverte le 6 avril 1802.

cette production, céda aux instances de l'auteur; il fit restaurer le bâtiment, et enrichit d'ouvrages classiques les anciennes collections. Le jeune bibliothécaire y fit entrer les œuvres de Platon, de Plutarque, de Cicéron et de Sénèque. Il aimait tellement ces écrivains qu'il les citait même dans des discours religieux qu'il prononçait devant la communauté. L'abbé Farinart, qui ne goûtait pas autant ces auteurs payens, le réprimandait souvent sur ces prédilections peu monachales, et sur son penchant pour Erasme, philosophe un peu suspect.

En 1638, Le Waitte fut nommé directeur des religieuses de l'abbaye de Beaupré, près de Grammont; il y resta quatorze mois. Il fut ensuite rappelé à Cambron, et nommé prieur le jour de St-Marc 1639, avec la charge d'enseigner la théologie. Il eut pour chapelain le moine Philippe Malapert.

L'abbé Coene avait désigné Le Waitte pour lui succéder, le 13 octobre 1649. Celui-ci obtint même le plus grand nombre des suffrages de ses confrères; néanmoins, malgré l'appui de Jacques Courvoisier, son élection ne fut point confirmée

---

On trouve dans les bulletins de la commission royale d'histoire, t. 2, 3e sie. 1860.

« M. Van Bruyssel, auteur d'un rapport sur la bibliothèque de sire Thomas Philipps, à Middelhill, dit que cette bibliothèque s'est formée en partie des collections autrefois si célèbres conservées dans les abbayes de Saint-Martin, d'Alne, de Beaupré, de Bonne-Espérance, de Cambron, de Saint-Ghislain, de Tongerloo. »

En ce qui concerne Cambron, nous avons rencontré à l'université de Gand et dans les mains de particuliers, des livres et des manuscrits qui prouvent qu'un certain nombre d'ouvrages de la bibliothèque n'ont pas été déposés à Mons, mais donnés ou vendus par les détenteurs de l'époque de la suppression : c'est ce qui explique d'ailleurs les acquisitions précieuses faites par sir Thomas Philipps.

par l'archiduc Léopold. Ce fut Séjournet qui l'emporta. Les courtisans comptaient sur l'or de l'abbaye, et Le Waitte n'était pas homme à céder à leurs désirs. C'est alors que l'abbaye fut chargée d'une pension de trois cents florins au profit de dame Alexandrine de Croy.

Le Waitte obtint alors par compensation la charge d'abbé de Moulins, au diocèse de Namur, qu'il remplit pendant onze ans jusqu'à la mort de Jean Séjournet [1]. Il fut souvent député aux États de Namur, et il y acquit la réputation d'nn prélat de grand mérite. Enfin l'abbé Séjournet étant mort en 1662, Le Waitte lui succéda sans opposition. Sa prélature fut difficile au spirituel comme au temporel; mais doué d'un caractère ferme et calme, il triompha des difficultés et trouva encore le temps de se livrer à l'étude. C'était un religieux et un abbé selon l'esprit de son illustre maître S[t] Bernard : c'est-à-dire se renfermant dans les devoirs de son ministère, qu'il remplissait d'ailleurs avec distinction; il ne se reposait de ses fonctions abbatiales que par la culture des lettres, et par la composition de livres utiles. Il est l'auteur des ouvrages suivants: 1° D. Thomas Salomoni par et suprâ. Oratio habita die ipsius sacrâ, non-mart, 1666. — 2° D. Thomæ Aquinatis principatus theologicus ad ritum priscum scriptus. — 3° Bernardus priscorum patrum ultimus, sanctissimus et sapientissimus doctor laudatus et DD. Samuelis et Davidis comparatione illustratus.—4° Historiæ Camberonensis pars prior, sive Diva Camberonensis a judæo perfido quinquiès icta et cruentata. — 5° Historiæ Camberonensis pars altera, sive Camberonæ cœnobium ejusque abbates, etc. — Il composa, lors de l'inauguration de l'abbé Coene, une harangue latine, qui fut imprimée d'abord in-4° et ensuite in-8°. Il avait écrit un ouvrage considérable intitulé: Vallis lacrymarum, qui ne fut

1. Galliot, *Hist. de Namur*, t. 4, p. 239.

probablement pas publié. M. Le Glay apprécie ainsi le mérite de cet auteur : « La latinité de Le Waitte est élégante et pure; son style a quelque chose de bref et de nerveux qui lui donne une physionomie toute spéciale. Peut-être même, à force de vouloir être original, tombe-t-il dans l'affectation. Souvent, pour dégager sa phrase de tout entourage parasite, il l'écourte, la mutile; ici supprime un verbe, là un pronom; souvent aussi une incidence, une parenthèse inopinée lui tombe comme des nues au milieu de son récit, et il faut dire que parfois ce n'est pas sans causer au lecteur une surprise agréable. En un mot, c'est un latin qui se laisse lire, même après celui des Juste-Lipse et des Erasme [1]. Le Waitte, comme son ami le baron de Vuorden, aimait à composer des inscriptions. L'histoire de Cambron en contient un certain nombre qu'il a consacrées à la mémoire des abbés les plus illustres de cette maison. Tout bien considéré, il me semble que ce personnage méritait d'être tiré de l'oubli, et je regrette de n'avoir pas mieux réussi à le faire connaître. »

Parmi les actes de la bonne gestion de Le Waitte, on cite la vente de l'hôtel de la rue de Cambron à Ath, et l'achat de la maison dite les Vieux-Jésuites, dont il fit emmurer le jardin.

---

1. L'introduction au cartulaire de Cambron s'exprime ainsi en parlant de Le Waitte : « L'abbé Antoine Le Waitte, XXXVII[e] prélat de Cambron, écrivit lui-même l'histoire de son monastère, d'un style latin peu châtié, mais avec assez de suite et de candeur. Il a presque tout emprunté au petit manuscrit que nous avons déjà cité, et que nous aurions imprimé si nous n'avions appris que M. le comte de Nédonchel est sur le point de le publier : souvent, d'ailleurs, il ferait double emploi avec le tableau des abbés de Cambron que nous avons à présenter ici. »

Le petit manuscrit de Cambron, dont il s'agit, se trouve aux archives de l'archevêché de Malines.

Vers cette époque, les environs de Cambron eurent beaucoup à souffrir du passage des armées qui se disputaient nos provinces. Ainsi le 28 août 1665, le maréchal de Turenne vient lui-même avec 30 escadrons et 2500 hommes de pied, exécuter un fourrage du côté de Chièvres.

Le 3 septembre, le marquis de Cœuvres lieutenant-général dans l'armée de La Ferté, vient au fourrage du côté de Chièvres. L'armée de Turenne avait fourni 8 escadrons commandés par un colonel. On y perdit quelques fourrageurs.

Le 7, le marquis d'Uxelles alla au fourrage du côté d'Ath avec 20 escadrons de l'armée de La Ferté et 10 de celle de Turenne, commandés par Joyeuse-Granpré, maître-de-camp.

Le 8, les Français revinrent au fourrage du côté d'Ath, parce qu'il était fort bon, et que leurs ennemis étaient habitués à ne les y voir aller que de deux jours l'un. L'armée de Turenne donna pour cette opération 15 escadrons de cavalerie légère, 4 de gendarmes et 2 bataillons; celle de La Ferté donna 16 escadrons de cavalerie légère et 4 escadrons de gendarmes. Le duc d'Yorck commandait les troupes de Turenne, et Grandpré, celles de La Ferté; ces troupes avaient été précédées, la nuit du 7 au 8, par 700 chevaux envoyés en embuscade du côté où l'on voulait aller fourrager.

Les Français étaient alors aux environs de St-Ghislain, tandis que leurs ennemis occupaient les environs d'Ath ; la proximité de ceux-ci rendait ces opérations assez dangereuses pour les Français.

Le 19 septembre, les Français décampèrent d'Autrage à la sourdine, et pendant que Turenne alla camper à Leuze, La Ferté vint à Ath au milieu de tous les quartiers ennemis. Ce dernier y était venu dans le but de consommer le fourrage que les ennemis y gardaient pour faire le siége de Condé.

Le 13 mai 1674, l'armée du Grand Condé vint occuper le camp dit de Lens, dont la droite s'appuyait à Jurbise, la gauche entre Montignies et Masnuy-St-Pierre.

En juin, cette même armée vint s'établir dans le camp de Brugelette. elle y appuya sa droite et sa gauche à Lens; elle avait le ruisseau derrière elle, et son quartier-général à Brugelette, sans doute dans le château des comtes de Mastaing. La droite entre le village de Brugelette et les religieuses, la gauche en arrière de Lens, entre ce bourg et la cense du Parc.

La véritable position de l'armée française relativement à celle des alliés eût été dans le sens contraire, c'est-à-dire la droite à Lens et la gauche à Brugelette, le Hunel coulant devant le front. Les alliés, en effet, se trouvaient vers Bruxelles. Mais le prince dans la situation où il se trouvait, tout en étant tourné vers les places du Hainaut, conservait l'avantage de pouvoir immédiatement porter son front sur le ruisseau et les hauteurs qui le bordent. D'ailleurs un de ses flancs était couvert par ce même ruisseau. Pour arriver sur l'autre flanc peu éloigné d'Ath, il fallait passer le ruisseau entre cette ville et l'armée. Ce dernier flanc était encore couvert à peu de distance par le ruisseau de Chièvres, tandis que le front l'était par le bois de Lens et le ruisseau de Nœuf-Maisons. Le but de Condé était de consommer les fourrages en avant d'Ath vers Bruxelles, en profitant de l'inaction de ses adversaires. Il ménageait en même temps à son armée des subsistances abondantes sur ses derrières.

Condé resta au camp de Brugelette du 29 juin au 13 juillet; il le quitta pour aller aux Estinnes-Basses.

En septembre, les alliés ayant l'air de menacer Ath, le prince y envoya le marquis de Ranes avec ordre d'y rester si les ennemis l'assiégeaient. Cet officier acheva de dévaster les environs d'Ath, déjà ravagés par le séjour et le passage des armées. Il enleva les fourrages à plusieurs lieues à la ronde, et brûla tous ceux qu'il ne put enlever. Condé, dit la Gazette

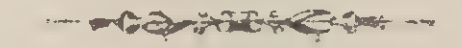
de France en forme d'éloge, fit même brûler la petite ville de Lessines, celle de Chièvres et les autres quartiers les plus commodes. Nous croyons plutôt pour l'honneur de ce grand général, que ce malheur a pû arriver par l'indiscipline des troupes, dans le désordre de l'enlèvement des fourrages et de l'incendie de ceux qu'on était forcé de laisser; nous ne croyons pas Condé coupable de cet ordre cruel.

En 1677, l'armée espagnole, composée de troupes hollandaises et impériales, parcourut la province et y sema la terreur. Un certain nombre de religieux de Cambron, et notamment l'abbé, le prieur et le sous-prieur abandonnèrent leur maison et se retirèrent à Ath. Pendant ce temps, des bandes de soldats pillards envahirent Cambron, emportèrent les subsistances qui s'y trouvaient ; ils dépouillèrent même des religieux de leurs vêtements. Les censiers de l'abbaye et d'autres cultivateurs s'y réfugièrent avec leurs bestiaux ; mais les soldats revinrent trois fois au pillage, et emmenèrent avec eux tous les animaux de ferme. Ils avaient pillé les pailles avec tant de fureur qu'ils en avaient rempli la rivière à l'endroit nommé *la Carrière*, de sorte qu'on pouvait en traverser le lit à pied sec. A la suite de ce désastre, l'abbaye contracta des dettes; et, comme elle ne pouvait les acquitter en empruntant de l'argent à intérêt, elle se procura des fonds en abattant des arbres dans ses bois. Ce fut vers la fin de septembre que l'abbaye fut ravagée pour la troisième fois. Lorsqu'on vint annoncer au refuge d'Ath la nouvelle de ce dernier pillage, le jour de S[t]-Michel, Le Waitte se trouvait dans le jardin ; y étant resté assez tard, il fut saisi d'un refroidissement qui détermina une fièvre catharale. Il succomba à cette maladie le 4 octobre de la même année, entouré du prieur, du sous-prieur et d'un bon nombre de religieux qui s'étaient réfugiés à Ath, à l'approche de l'armée espagnole composée de troupes hollandaises et impériales.

Antoine Le Waitte fut le trente-septième abbé de Cambron, et l'abbaye existait alors depuis cinq cent vingt-neuf ans.

Nous avons étudié la formation de la prospérité de ce monastère. Nous l'avons vu grandir dans la pratique des vertus de ses fondateurs et de l'humilité chrétienne. Nous avons vu les donations des seigneurs, et l'obole du peuple former une dotation que le travail des moines accrut jusqu'à une richesse immense. La réputation de Cambron s'étendait au loin dans le pays et il y était devenu, pour ainsi dire, la maison-mère de plusieurs couvents tant d'hommes que de femmes. On lui devait ainsi ceux du Verger, de Fontenelle, près de Valenciennes, du refuge de Ste-Marie près d'Ath, et d'Espinlieu près de Mons, tous au diocèse de Cambrai; de la Cambre et de Beaupré au diocèse de Malines, et de Baudeloo et du Nouveau-Bois au diocèse de Gand.

Nous savons combien l'indépendance de l'ordre de Citeaux, a contribué à affranchir l'église de diverses usurpations qui auraient entravé la mission sociale qu'elle était appelée à remplir. Dorénavant l'église étant affranchie de cette tutelle, les ordres religieux ne lui seront plus indispensables. Le rôle des monastères semble fini; leur décadence s'annonce; mais de même qu'un homme d'une constitution robuste résiste longtemps aux maladies et à la vieillesse, de même l'abbaye de Cambron subsista jusqu'à ce qu'une révolution sociale vint changer la face du monde.



CHAPITRE IV.

DÉCADENCE ET SUPPRESSION DE L'ABBAYE.

§ 1. —*Décadence pendant les guerres contre la France.*

Nos provinces, déjà affaiblies par la décadence de l'industrie et du commerce, triste résultat des troubles politiques et religieux du seizième siècle, furent ruinées par les guerres de Louis XIV dans les Pays-Bas. Par le traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668), la France conserva ses conquêtes, notamment Ath et sa châtellenie, jusqu'à la paix de Nimègue (10 août 1678); c'est pendant cette période que la prélature de Cambron devint vacante par le décès de l'abbé Le Waitte. Le roi Louis XIV, souverain de fait du pays où se trouvait l'abbaye de Cambron, nomma de concert avec l'abbé de Baudeloo, vicaire-général de l'ordre, quatre administrateurs pour régir la maison ; c'étaient les quatre anciens : le prieur, le boursier, le chapelain et le maître d'hôtel (Thomas Farinart, Pierre Delecourt, Placide Ricart et Théodore Le Waitte).

A la fin de mars 1678, les religieux de Cambron étaient allés résider à Ath, cette ville, alors occupée par les Français, leur offrait un asile plus sûr que l'abbaye, située à la campagne et exposée à de grands dangers. Sur leur prière, le roi de France envoya comme commissaires pour faire procéder à l'élection d'un nouvel abbé, l'intendant de Lille, M. Lepelletier, le gouverneur d'Ath, le comte de Nancré, et Taverne abbé de Los.

Un grave incident signala cette opération. Un moine avait eu recours à l'intrigue et à des offres d'argent pour obtenir la crosse, et ses manœuvres avaient été découvertes. M. l'intendant ouvrit la séance par un discours aux religieux ; il leur

rappela les qualités de l'abbé défunt et surtout sa probité ; puis, justement indigné, il fit comparaître publiquement le coupable et il lui reprocha sa conduite indigne et sa simonie. Il ordonna ensuite de le conduire dans les prisons de la ville où il le retint pendant l'élection qui dura trois jours. Il l'aurait même fait transférer dans une prison plus étroite et plus rigoureuse, si la communauté n'eût intercédé en sa faveur. L'abbé de Los s'étant engagé à lui faire subir chez lui une détention de deux mois, l'intendant consentit enfin à s'en dessaisir.

Les élections se firent alors régulièrement. Le premier candidat élu fut Antoine Fierlans, confesseur au Nouveau-Bois à Gand, antérieurement prieur à Cambron ; le second fut François Libert, confesseur à Flines, et le troisième, Ambroise Roose, confesseur à La Cambre. Libert, soutenu par le cardinal de Bouillon, l'emporta sur ses compétiteurs. Il fut nommé abbé le 10 mai 1678, par lettres patentes octroyées par le roi de France au quartier-général de Wetteren, pendant le siége de Gand. Ces lettres furent délivrées gratuitement et sans charge de pensions sur les revenus du monastère.

François Libert. — Il naquit à Mons. Il avait fait sa philosophie à l'université de Louvain lorsqu'il entra à l'abbaye de Cambron. Son mérite personnel lui valut d'abord les fonctions de maître d'hôtel du monastère ; ensuite il fut nommé directeur des couvents d'Epinlieu, de Fontenelles, de Beaupré et de Flines. Ses qualités le désignaient comme le successeur de Le Waitte.

Il fut installé dans son abbaye au commencement de juin 1678 par le doyen, curé de Melin, par le comte de Nancré et le comte de la Tudière, délégués à cet effet par le roi. Les Suisses qui occupaient l'abbaye pendant le blocus de Mons, se portèrent tambour battant jusqu'à N.-D.-à-la-Roquette à la

rencontre de l'abbé. Celui-ci les remercia, mais il déclara qu'il lui eût été plus agréable d'être reçu par des religieux, leur chapelet à la main et la croix en tête, que par une garnison qui avait dépouillé le monastère, et enlevé jusqu'à la subsistance des moines.

Il fut bénit le 11 juillet suivant à l'abbaye de Beauprez par le vicaire général Vaenkens, abbé de Baudeloo, assisté de l'abbé de St-Adrien-lez-Grammont et de Placide Ricart, père confesseur à Beauprez.

La paix qui dura de 1678 à 1683, permit à François Libert de rétablir l'ordre dans la maison, et d'acquitter les dettes contractées pendant les guerres précédentes. Ces dettes résultaient tant des dégâts occasionnés à la cense de la Court à la Chaussée, et à d'autres fermes de l'abbaye, que du défaut de paiement occasionné par la cherté des grains, d'une rente de vingt-quatre muids paires due au chapitre de Soignies, et évaluées à 4,200 florins. La rente en question avait été confisquée par les Français, et l'intendant avait ordonné d'en continuer le service. Pour obéir à cet ordre, et pour acquitter d'autres dettes pressantes, entre autres un remboursement de 12,000 florins à M. du Sart, on avait emprunté un capital de 3,600 florins aux sieurs De Robaux et De Roncquière. Après la retraite des Français, le chapitre de Soignies, sans tenir compte des paiements exigés par l'intendant, réclama de l'abbaye les arrérages échus; celle-ci les refusa en se basant sur les articles 23 et 24 du traité de Nimègue, qui portait que les paiements faits aux confiscataires étaient valables; l'affaire ayant été déférée à la justice, la cour de Mons condamna l'abbaye à payer, sauf son recours contre ceux qui avaient reçu. Cette dernière assigna en effet un des confiscataires qui résidait sur les terres d'Espagne, celui-ci fut condamné à restituer 2,400 florins qu'il avait encaissés, avec les frais du procès précédent.

L'abbé François Libert parvint, par sa bonne administration, à payer le reste des dettes, à rembourser diverses rentes à Bruxelles, à Tournai, à Mons et à Ath, et à couvrir les grandes dépenses exigées par la restauration du monastère.

Sa longue prélature fut soumise à de rudes épreuves, mais il en triompha par sa constance ; d'un autre côté, par son humilité, il acquit l'estime de grands personnages, notamment de S. A. E. de Bavière, qui protégea l'abbaye et la préserva de grandes pertes.

En 1679, il fit boiser dix-sept à dix-huit bonniers tenant à la briqueterie et au plantis de la Provision. La même année, à la fête de Ste-Claire, la foudre tomba sur le clocher, et en brisa deux pans sans y laisser une seule ardoise.

En 1680, l'abbaye fit une dépense de 6,300 florins pour le rediguage des poldres inondés dans les environs de Hulst. Ce sacrifice fut inutile, car le 1er janvier 1681 une inondation causée par un ouragan, envahit ces terrains et occasionna pour l'avenir un dommage annuel de plus de 1,500 florins.

En mai 1683, au chapitre général de Citeaux, l'abbé de Cambron fut choisi comme définiteur sous l'abbé de Pontignies, et ensuite comme vicaire général dans les Pays-Bas espagnols. Il est à remarquer que par suite du traité de Nimègue, le pays où les abbayes de Flines, de Fontenelles et du Verger étaient situées, fut incorporé à la France ; par suite l'abbé cessa d'avoir juridiction sur elles.

Le 2 juillet de la même année, on reçut avec les cérémonies ordinaires, au grand portail, le marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas espagnols, accompagné du marquis de Bedmar et de M. d'Agurto. Pendant son séjour, le gouverneur chargea un religieux de Cambron d'aller à Mons pour rétablir la paix entre Mlle de Here et les dames aînées du

chapitre de Ste-Waudru. A la même époque, on acheta des Jésuites, pour le prix de six cent cinquante florins, une maison contigue au refuge d'Ath ; elle servit de comptoir au receveur de la Rosière. Deux ans plus tard, on rebâtit le quartier de devant de ce refuge.

La guerre s'étant rallumée vers la même époque, une armée de quarante mille hommes commandée par le maréchal d'Humières, vint en septembre 1683 camper à Lessines. Les troupes ravagèrent les fermes, et exigèrent de l'abbaye de Cambron des sommes considérables pour contributions, sauvegardes et représailles. La communauté fut dispersée : quatre religieux partirent pour Citeaux, deux pour Clairvaux, un pour Foigny, un pour Froidmont et deux pour Buzay. Elle avait néanmoins soldé ses impositions assez tôt pour échapper aux exécutions forcées. Pendant l'hiver de 1683-84, les Français brûlèrent plusieurs villages, et les fermiers qui ne s'étaient pas libérés des réquisitions dont ils étaient frappés, virent leurs maisons détruites par l'incendie ou la démolition. La saison fut si rigoureuse que le froment avait péri. Au printemps suivant, les armées françaises campées à Boussu et à Lessines, coupèrent les « marsages » ; un autre corps détaché de Lessines et dirigé sur Brugelette, sous la conduite du marquis de Boufflers, ravagea toutes les propriétés de Cambron situées dans les environs, ainsi que celles de Ronquières, d'Ecaussines, de Samme et de Bornival.

Ces calamités n'exerçaient qu'une influence passagère sur l'abbaye : l'année suivante, les revenus réparaient déjà les désastres.

En 1685, on rebâtit la grange de la ferme de Châtillon ; un incendie ayant causé des ravages au couvent de Bellinghe, l'abbaye de Cambron envoya quelques chênes pour les réparer.

La même année, l'abbé assista à l'élection de celui de Bodeloo, en qualité de commissaire, et il le bénit ensuite à l'abbaye de Roose, près d'Alost.

En 1688, fut conclu un accord entre l'abbaye de Cambron et le chapitre de Soignies, au sujet de la rente de vingt-quatre muids pairs, et d'une autre de trois muids pairs, nommés « Les avantages d'Ecaussines », hypothéqués sur la dîme de Neuvilles. D'une part, l'abbaye céda les dîmes de Lens, d'Ouillies et de Rosteleux, deux gerbes à prendre sur le terroir d'Ecaussines, la hauteur et la seigneurie de Cambron-S[t]-Vincent qu'elle possédait par indivis avec le chapitre, des rentes seigneuriales et foncières et un terrage au même lieu. D'autre part, le chapitre abandonna à l'abbaye diverses rentes, la hauteur et la seigneurie qu'il possédait sur les quarante-deux bonniers depuis le Pont-Marsy (ou Marsille), jusqu'à la Fosse-au-Colroit, dite Terre des quatre gerbes, et sur le Plantis. La pêche resta commune entre les parties dans la rivière de Cambron-Casteau, avec défense pour l'une et pour l'autre de la mettre en ferme; la hauteur de ce cours d'eau resta au chapitre. Cette transaction qui prévenait des procès, fut approuvée par l'abbé de Clairvaux, qui visita l'abbaye de Cambron au mois de novembre suivant.

Le 8 août de la même année, la chapelle de N.-D. du Cerisier fut incendiée par la foudre. On ne put sauver que l'image de la sainte Vierge, qui fut transportée à Cambron. La niche fut très endommagée. Les guerres qui survinrent, empêchèrent la reconstruction de cet oratoire.

La guerre s'étant rallumée entre la France et les alliés, le prince de Waldeck, qui, à la tête de ceux-ci, avait battu l'armée française à Walcourt (25 août 1689), vint camper à l'abbaye de Cambron et y séjourna pendant dix-sept jours. Ses troupes consommèrent une quantité considérable de

récoltes et de provisions, et, cette année, l'abbaye paya environ sept mille florins de contributions.

Vers la fin de décembre, le prince de Vaudemont, général de la cavalerie espagnole, plaça quatre à cinq mille hommes à Ath; il en détacha le régiment de cavalerie de Du Puis qu'il envoya à l'abbaye de Cambron; et, pour rester maître de la rivière, il fit occuper militairement les châteaux de Brugelette, d'Attre et de Grandsart. La communauté dut traiter à grands frais le colonel, le major, les capitaines et les autres officiers, nourrir leurs soldats, à demi-morts de faim et dérobant tout ce qui leur tombait sous la main, et leur fournir le bois de chauffage, le luminaire et les autres objets de consommation. Elle livra aussi les palissades, et les matériaux nécessaires aux travaux de fortifications que ces troupes exécutèrent pendant leur séjour. L'abbaye faillit être détruite par un incendie que les soldats allumèrent aux greniers des écuries des chevaux de selle et à la grande salle, d'où on avait retiré les « surbattues » de froment, qui, exposées à la pluie, furent gâtées. Cette garnison ne quitta le monastère que le troisième dimanche après Pâques 1690, dédicace de N.-D. de Cambron; elle se retira vers Ath devant l'armée française qui menaçait de bombarder l'abbaye si les Espagnols y étaient restés.

Victorieuse à Fleurus sous le maréchal de Luxembourg, le 1er juillet 1690, l'armée française, vint bientôt camper à Blicquy. Le roi de France, irrité de ce que l'abbaye avait reçu ses ennemis, ordonna au maréchal de s'avancer vers Cambron avec dix à douze mille hommes et dix-huit pièces de canon. Celui-ci y entra le jour de la St-Louis, et fit abattre, par six mille Suisses, près de trois mille pieds des murailles de l'enclos, dans la direction de Lens et de Bauffe. Il enjoignit aussi de démolir la Haute-Porte et la Basse, ainsi qu'un pigeonnier d'une grandeur et d'une hauteur extraordinaires. Ces portes,

semblables à des entrées de villes, avaient été construites par l'abbé Séjournet en même temps que le corps de logis et la remise de carosses contigue, nommés le quartier du bailli. Enfin, il exigea de la communauté de pratiquer quatre ouvertures de cent pieds de France, dans la partie de l'enceinte qui est en face du bois et de Gages. Comme garantie de ces démolitions, il en exigea, vu l'absence de l'abbé refugié à Ath, l'engagement signé par le prieur et les principaux officiers et religieux. Il emmena avec lui deux religieux comme otages, et il les retint pendant trois mois à la citadelle de Lille. Les frais de l'escorte et de l'entretien de ces derniers s'élevèrent à trois cents florins.

Les soldats français exécutèrent les ordres de leur général. Ils creusèrent des mines aux quatre angles de la voûte de la Basse-Porte, et y versèrent quatre tonneaux de poudre; et pour le cas où ces mines n'auraient pas éclaté, ils transportèrent sur le grenier de cette porte, de la paille et des fagots afin de la brûler. La destruction était ainsi assurée: le feu fut mis à la toiture, ils firent ensuite jouer les mines. L'explosion fut si violente que les débris furent lancés sur l'église et le dortoir. Les religieux supplièrent alors le duc de Luxembourg d'épargner le grand pigeonnier, où l'on avait déjà porté de la poudre; en le faisant sauter, on aurait infailliblement détruit les verrières et les voûtes de l'église conventuelle et de la chapelle de N.-D. Ce n'est qu'à grand'peine qu'il y consentit et accepta l'engagement suivant : « Les soussignés, prieur, proviseur et principaux religieux de l'abbaye de Cambron, s'obligent et promettent de faire démolir et abattre, dans trois semaines à compter de cejourd'hui, la porte de ladite abbaye, appelée d'en bas, jusques au fondement et tous les édifices qui sont au-dessus; feront trois ouvertures dans la muraille de communication de ladite porte

à celle d'en-haut et qui sert de clôture à l'abbaye de ce côté. Lesdites ouvertures seront de cent pas de large chacune, en sorte que non-seulement les gens de pied, mais les chariots y puissent passer, promettant aussi de démolir, ainsi qu'il est dit ci-dessus, ladite porte d'en-haut, et celle appelée Gotte, en sorte que non-seulement lesdites portes, mais tous les édifices qui sont au-dessus et à côté, demeurent entièrement démolis ; feront une ouverture de cent pas à la muraille qui enferme le jardin du Quesnoy ; démoliront encore la petite muraille servant de réduit, qui va au moulin sur la chaussée entre les deux étangs, comme aussi les vieilles écuries découvertes qui flanquent lesdits étangs ; et pour sûreté et jusqu'à l'accomplissement entier de ce que ci-dessus, Dom Claude De Braine et Dom Barthélemy Meurisse, religieux de ladite abbaye, seront conduits par les ordres de M. de Luxembourg dans le lieu qui leur sera désigné et y demeureront en ôtages, promettant encore de faire lever les barrières qui sont au pont de Lens, sans qu'elles puissent être rétablies ni en cet endroit ni ailleurs. — Fait à Cambron-l'Abbaye, le 25 août 1690[1]. »

---

1. On lit ce qui suit dans les *Campagnes de Flandre* par le chevalier de Beaurain :

« Le 25 août 1690, le maréchal de Luxembourg envoya à Cambron le duc du Maine à la tête de 3000 cavaliers, 6 pièces de canon et beaucoup d'infanterie Celui-ci plaça sa cavalerie sur les hauteurs qui étaient devant l'abbaye du côté des ennemis, et les dragons le long de la lisière du bois, afin de couvrir les 2500 hommes qui démolissaient l'enceinte de cette abbaye. On fit des fourneaux aux portes et l'on fit sauter celle de Bruxelles. La porte d'Ath fut épargnée de crainte d'endommager l'église, mais deux moines furent emmenés en ôtages comme garantie de sa démolition. Le même jour on marcha à Brugelette avec six pièces de canon ; à la vue des troupes, les paysans qui s'étaient réfugiés dans le château, payèrent les contributions exigées. »

Le 21 septembre suivant, vers cinq heures du matin, douze cents chevaux environ de l'armée du duc de Luxembourg campée à Lessines, arrivèrent pour fourrager la maison et en enlever les grains. Ils y restèrent jusqu'à six heures du soir, et ils y commirent des dégâts de toutes espèces : dégradations aux bâtiments, destruction de meubles, et enlèvement de seize chevaux, poulains et vaches, ces pertes ne dispensèrent pas l'abbaye de payer une contribution de sept mille florins, comme l'année précédente, bien que ses fermiers ne lui eussent payé pour ces deux années, qu'un demi fermage, tant ils avaient subi de dommages par les ravages des armées de la France et des alliés.

Le monastère éprouva de nouvelles pertes dès l'année suivante : le 5 janvier 1691, le fermier de la Rosière ayant été tué par accident, les religieux furent obligés de cultiver les terres de cette cense ; ils y envoyèrent six de leurs meilleurs chevaux ; mais l'écurie fut incendiée et ces chevaux y périrent. Le feu s'arrêta à la chapelle, et les bâtiments situés au-delà furent préservés. La même année, les alliés vinrent camper à Cambron.

Le 7 juillet de la même année, les Français vinrent camper près de Soignies ; ils y revinrent le 6 septembre. Le 10 juillet 1692, ils occupèrent encore cette position : la droite vers Naast, le centre en arrière de Soignies, et la gauche vers le Clipot près du ruisseau de Neuville. Ils vinrent encore s'établir dans cette plaine le 20 août 1693, mais alors leur réserve formait un crochet en arrière de leur gauche, de Chaussée N.-D. à la ferme de Sars, près de Thoricourt.

Au mois de mars suivant, Louis XIV, qui assiégeait la place de Mons, avait ordonné de brûler tous les fourrages à cinq lieues à la ronde. Plusieurs escadrons de cavalerie commandés par M. de Pracontal, vinrent à Cambron exécuter cet ordre :

ils anéantirent ceux de l'abbaye et de ses fermiers. Cinq ou six jours après, ils vinrent faire une nouvelle visite, et détruisirent le reste des fourrages qu'ils découvrirent dans l'enclos, et notamment dans la cour du Quesnoy.

Louis XIV, étant ensuite entré à Mons, y établit comme gouverneur le comte de Vertillac. Celui-ci y choisit pour demeure, l'hôtel de Cambron, rue de Nimy. Cette habitation n'avait point été endommagée par le bombardement ; néanmoins, il y exécuta des travaux qui coûtèrent plus de quarante mille florins. Il bouleversa tout de fond en comble : il supprima le quartier qui se trouvait à front de la rue ; il y établit une avant-cour et il fit rebâtir le reste à sa convenance. Il obligea l'abbaye à lui fournir les matériaux nécessaires. Ces dépenses mirent la communauté dans une gêne extrême, et c'est en vain qu'elle réclama de l'intendant un loyer pour cet hôtel.

Le roi ayant aussi pris possession de la châtellenie d'Ath, exigea le serment de fidélité des seigneurs, des baillis et des mayeurs de ce territoire. L'abbé de Cambron prêta ce serment devant l'intendant et le gouverneur de Mons. Par suite, il dut payer à Mons et à Ath ses *xx*es et les autres charges ordinaires; toutefois l'abbaye fut exemptée par M. de Boufflers du paiement de deux mille écus, qu'il avait d'abord réclamé en faveur de l'abbaye d'Echternach, ravagée par les troupes espagnoles.

En juin 1691, M. de Rupentel, campé à Montignies avec un corps de 6000 hommes, vint fourrager les récoltes de l'abbaye sur le Cambercheau, de sorte que cette année la communauté dut acheter son grain : la rasière de froment coûtait 16 livres ; celle de seigle, 12 à 13 livres ; celle de bouquette, 11 livres.

Le 18 octobre suivant, après le combat de Leuze, M. de

Waldeck vint loger à Cambron, et transféra le lendemain son camp de Brugelette à Ath. Il fit alors enlever tous les fourrages et les grains qui restaient.

En février 1692, les religieux de Cambron convinrent avec ceux de Bonne-Espérance, de faire célébrer à la mort de chacun de leurs confrères, un service solennel avec diacre et sous-diacre, précédé des commendaces entières avec sonnerie de trois cloches, et onze messes pour le défunt. On devait ajouter ce jour-là un plat à l'ordinaire de la communauté. On s'engagea aussi à envoyer de Cambron, deux religieux à la dédicace de N.-D. de Bonne-Espérance, le 25 mars, et, de Bonne-Espérance deux religieux à la procession de Cambron, le troisième dimanche après Pâques.

Bien que le théâtre de la guerre se fût un peu éloigné, l'abbaye de Cambron ne fut pas épargnée. En mai 1692, pendant le siége de Namur, elle fut requise d'envoyer à l'armée française des provisions considérables, et de livrer les attelages qui devaient les transporter. Louis XIV avait passé le 20 de ce mois, une grande revue de son armée près de Mons, et y avait fait rassembler six mille chariots des environs. Plusieurs chevaux furent perdus, les autres revinrent dans un triste état. L'abbaye invoqua les exemptions que les chartes du Hainaut accordaient aux membres des États ; l'intendant méconnut d'abord ces priviléges, mais il dut finir par révoquer ses réquisitions illégales.

Après la reddition de Namur, au mois de juillet, l'armée française vint camper à Soignies. Cinq à six cents hommes, tant d'infanterie que de cavalerie, sous les ordres d'un lieutenant-colonel, en furent détachés pour tenir garnison à l'abbaye de Cambron. Ils fortifièrent celle-ci en plantant des palissades dans les jardins, et dans les avenues par où une attaque était à craindre. La maison pourvut, durant un mois, à l'en-

tretien d'une quarantaine de personnes : la table était continuellement couverte pour ceux qui allaient en faction ou qui en revenaient, et pour les officiers de Soignies qui venaient visiter le poste de Cambron. La maison alloua six écus par jour aux militaires pour le vin qu'elle ne pouvait leur procurer; elle paya six autres écus par jour à une sauvegarde que le maréchal de Luxembourg lui avait accordée. Le chef de l'armée française avait l'intention d'établir à Cambron, les fours nécessaires à son approvisionnement pendant qu'il s'avancerait vers Hal. Peu de temps après, il envoya le duc de Choiseul à Chièvres avec 20 escadrons de dragons et 16 de cavalerie, pour se porter au besoin vers le pont d'Espierres ; le camp du duc avait la gauche à Chièvres, le front vers Ath. Pendant le séjour des troupes, les bois de l'abbaye furent dévastés: les soldats y coupèrent du bois pour le chauffage et la cuisine, et le firent transporter par les chariots du monastère.

Un peu plus tard, après la victoire de Steenkerke (4 août 1692), une armée française de vingt mille hommes, commandée par le maréchal de Boufflers, vint camper depuis le Cambercheau jusqu'au bois d'Hérimez et y séjourna douze jours. Boufflers s'établit à l'abbaye avec plusieurs lieutenants-généraux, et ses troupes consommèrent le peu de vivres que la garnison avait laissés. Elles détruisirent en outre les récoltes au milieu desquelles elles campèrent; elles épuisèrent les étangs par des pêches trop fréquentes, sauf *le Grand-Etang* et celui de *la Forge* qu'on avait empoisonnés; elles ravagèrent aussi la raspe; les bois *du Plantis* et de *la Briqueterie* furent coupés au pied, ainsi que les « estapleaux » des grands bois voisins. M. de Boufflers quitta l'abbaye le jour de l'Assomption; il avait prescrit de brûler les fourrages restés dans le camp, mais il retira cet ordre sur la réclamation des religieux, qui n'avaient que ces provisions pour nourrir le bétail pendant l'hiver.

Vers la fin de l'année 1692, les religieux n'ayant plus de ressources pour subsister à Cambron, durent se disperser dans divers monastères. Deux se rendirent à Anchin, deux à Marchiennes, deux à Clairmaret, deux à Los, deux à Vaucelles, deux à St-Bernard, deux à Fontaine-Daniel et deux à Buzay.

On fit alors des économies sur la manière de vivre, et sur les dépenses pour la réception des étrangers ; on réduisit aussi le nombre des domestiques. Il fallait nécessairement réunir des fonds, car certaines dettes contractées antérieurement étaient devenues exigibles, et il était indispensable de les acquitter.

En juin 1693, l'abbaye fut encore ravagée. L'armée du maréchal de Boufflers venait de Leuze et se dirigeait sur St-Denis, où Louis XIV concentrait ses troupes pour marcher sur Louvain. Elle campa au-dessus du *Pont-de-Lens*, au milieu des terres de l'abbaye. Les soldats entrèrent dans l'enclos par les ouvertures des murailles, coupèrent les estapleaux de la carrière, détruisirent les houblonnières et pêchèrent dans les étangs ; les fermiers ne furent pas moins maltraités et perdirent leurs grains.

Le 22 août 1694, le prince d'Orange, qui était campé à Soignies, s'avança jusqu'à Cambron, et il en partit le 23 pour Leuze.

De Tilly, le général des impériaux, fut enlevé du château d'Arbre au milieu de sa garde. Ce coup de main fut exécuté le 28 septembre 1694, par un détachement de la garnison française de Mons sous les ordres de M. de Montigny.

M. de Tilly paya de la perte de sa liberté la négligence de ses gardes ; il avait d'ailleurs lui-même commis la faute de s'établir trop loin de son camp, qui était placé un peu en avant et sur la gauche du château vers Ath, le front vers Bruxelles.

Le 11 septembre 1695, les Français, sous le maréchal de Villeroi, vinrent d'Obourg et de St-Denis camper dans la plaine de Cambron. Leur armée y séjourna jusqu'au 25, jour de sa rentrée dans les quartiers d'hiver.

Le 28 août 1696, le prince d'Orange vint camper à Soignies avec l'électeur de Bavière, tandis que celui de Cologne campait à Neuville. Le lendemain, ils vinrent s'établir à Cambron ; leur aile droite s'étendait vers Ath, ayant devant elle la Dendre, sur laquelle ils jetèrent plusieurs ponts. Le prince de Vaudemont y arriva le 31, pour prendre part à une conférence avec le prince d'Orange et les électeurs ; il s'en retourna ensuite à son armée. Le maréchal de Boufflers se trouvait avec l'armée française aux environs de Tournai. Le 23, l'électeur de Bavière fit partir les gros équipages de son armée vers Grammont, et il se dirigea lui-même le lendemain sur cette ville. Le prince avait quitté l'armée la veille pour se rendre au Loo.

Les armées s'étant éloignées, on put exploiter les fermes, et les revenus se relevèrent.

L'abbé employa les premières ressources disponibles à l'embellissement de l'église. D'un autre côté, il fit meubler les chambres de l'abbaye, qui étaient dépourvues de tapisseries, de tableaux, de lits et même de siéges; il restaura le refuge d'Ath, qui menaçait ruine; il fit partager le refuge de Mons en deux quartiers distincts, et il donna à chacun une écurie et un jardin ; il en fit démolir la grande écurie qui pouvait contenir soixante chevaux: on se souvenait que le gouverneur français avait occupé le refuge pendant neuf ans, et y avait fait une dépense de neuf mille florins, laquelle fut avancée par les échevins de Mons, et remboursée ensuite à ceux-ci par l'abbaye. On voulait éviter qu'à l'avenir ce refuge fût encore transformé en un hôtel de grand seigneur, ou changé en ca-

serne de cavalerie. Enfin, cet abbé avantagea le monastère en résiliant des contrats onéreux qu'on avait imprudemment souscrits dans des moments de détresse.

Nonobstant ces dépenses, l'abbaye continua ses abondantes aumônes : elle donnait parfois du pain et de l'argent à trois, à quatre cents pauvres à la fois. A cette époque, elle se chargea de l'entretien de quelques vieilles veuves.

Pendant que l'abbé Libert s'appliquait ainsi à réparer les désastres de la guerre et à remettre en vigueur les bonnes traditions, la paix de la communauté fut gravement troublée par les intrigues de quelques moines turbulents. En 1703, ceux-ci étant parvenus à attirer un certain nombre de religieux dans leur parti, formulèrent une plainte contre l'abbé au conseil souverain de Hainaut. Cette pièce, signée par douze moines, accusait le prélat de mauvaise gestion, et d'infractions tant à la bulle du pape Alexandre VII, qu'aux règlements des supérieurs majeurs, et demandait qu'il fût privé de l'administration temporelle du monastère. Les plaignants étaient : Claude de Braine, F. Lambion, Thomas Scoriot, Modeste de Ghorain, Joseph Fontaine, Robert La Ruelle, Martin Fierlans, B. Deblocq, A. Delamotte, Norbert Martin, Basile de Bavay et Hilarion de Merevilde.

Le conseil, en présence de cette requête, députa un conseiller commissaire pour rechercher les griefs articulés contre l'abbé. Cette enquête dura dix jours et engendra pour la maison des frais qui s'élevèrent à neuf cents livres. Mais à son tour, l'abbé, fort de son innocence et suivant l'affaire avec calme, présenta une requête à Sa Majesté en son conseil royal à Bruxelles, et chargea en même temps un de ses religieux de porter une plainte aux ministres. Le roi évoqua l'affaire, et un arrêt rendu à Bruxelles le 22 mai 1703, annula toute immixtion du conseil de Hainaut dans cette cause, et ordonna

que l'avocat des religieux plaignants serait privé de tout salaire. Le gouvernement chargea l'abbé de Villers de visiter le monastère ; cet abbé reçut également des pouvoirs des autorités de l'ordre, et il arriva à Cambron le 28 juillet suivant. Il procéda à l'audition des religieux ; il condamna ensuite les mécontents à demander pardon à genoux à leur abbé, et il leur infligea pour pénitence, dix jours d'exercices spirituels. D. Martin Fierlans, prêtre et profès, fut en outre condamné à manger deux fois sur la sellette, et à être privé des voies actives et passives. Il fut ensuite envoyé à Clairvaux, et il y resta depuis décembre 1703 jusque vers 1706. Il fut alors rétabli dans ses droits de religieux par l'abbé de Citeaux.

On jugea nécessaire de donner à l'abbé François Libert entière satisfaction devant tous ses religieux. Le gouvernement lui délivra la déclaration suivante : « Sa Majesté, ayant vu le compte exhibé par l'abbé de Cambron, en exécution du décret du 21 mai dernier, a, par avis de son conseil et à la délibération de son commandant général de ces pays, tenu, comme elle tient par cette, ledit abbé déchargé, ordonnant à tous ceux qu'il appartient de se régler selon ce. — Fait à Bruxelles, le 24 septembre 1703. » Était signé : le marquis de Bedmar et V. Joseph de Arze.

François Libert termina peu de temps après sa longue et pénible prélature. Pendant les vingt-huit années de son gouvernement, de bien graves événements s'étaient succédé. Le déficit s'était introduit dans les finances de l'abbaye, et, comme présage de plus grands malheurs, l'esprit d'insubordination contre l'abbé s'était manifesté parmi les religieux. Cet esprit de désordre attestait une décadence dans la vie cénobitique des moines de Cambron ; la pente était dangereuse et la communauté y glissa rapidement pendant le XVIIIe siècle.

L'abbé mourut au refuge de Mons, le 20 janvier 1706.

Nicolas Noël. — Il était né à Cambrai en 1656. Après avoir été confesseur à Epinlieu, il devint prieur à l'abbaye de Cambron. Il s'était concilié dans ses fonctions l'estime et l'affection de ses confrères; aussi à la mort de François Libert, ceux-ci le choisirent-ils comme premier candidat pour la prélature. Les élections furent faites sous la direction de trois commissaires : le président du conseil de Hainaut, l'abbé de Baudeloo, et le secrétaire du conseil privé, De Heems. Élu en mars 1706, Nicolas fut confirmé dans ses fonctions par l'Électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas.

L'abbé Noël, par amour pour la paix et la concorde, et pour reconnaître le témoignage de sympathie qu'il avait reçu, laissa à la communauté le choix du prieur; celle-ci désigna Jacques Moutiaux.

Le 13 octobre 1706, l'armée alliée qui s'empara d'Ath sous le comte d'Overkerke, s'avança forte de 22 à 25,000 hommes dans la plaine de Cambron, où elle se rencontra avec celle de Marlborough. Ces deux armées avaient la droite à Chièvres, la gauche à Lens et le ruisseau derrière elles. Le quartier général de Marlborough était à Cambron, celui de d'Overkerke à Brugelette. Au commencement du siége d'Ath, l'armée de Marlborough était établie à Leuze et à Blicquy; le 26 septembre, elle s'était rapprochée de Cambron par sa droite, la gauche étant venue remplacer celle-ci à Grandmetz, pour mieux couvrir le siége contre les Français réunis aux environs de Condé, derrière le Hogneau. Jusqu'au 25 que Marlborough fit la revue de ses troupes, il y eut des courses et prises de prisonniers et de chevaux de part et d'autre. A l'entrée de la nuit du 25 au 26, le généralissime allié renvoya ses bagages et son artillerie sur ses derrières; le lendemain à la pointe du jour, il décampa vers Bassilly et Ghislenghien,

d'où il partit pour Bruxelles, après avoir remis le commandement à d'Overkerke. Celui-ci disloqua l'armée le 6 novembre et partit vers le Rhin.

Pour donner une juste idée de ce que Cambron et ses environs eurent à souffrir du séjour de ces armées, on peut invoquer le témoignage d'une requête adressée au roi de France, par le grand prieur et les religieux de St-Amand. Ils remontrent entre autres dommages : « Les pillages des maraudeurs de l'armée de Votre Majesté campée à Cambron, etc. » Ils ajoutent : « Les différents campements et fourragements des armées ennemies et de celles même de Votre Majesté, et les plus excessives arrivées au temps de la moisson, ont causé plus de 30,000 livres de perte[1]. »

La correspondance de Marlborough cite une lettre qu'il adressait au grand pensionnaire de Hollande en date du 14 octobre 1706, de Cambron, où il séjournait depuis le 13 ; et une aux autres pensionnaires, datée du camp le 23.

Le trésorier général Hop écrivait de Bruxelles à Marlborough, le 26 juillet 1706. « . . . . Madame la duchesse d'Aremberg fait bien ses compliments à Votre Altesse. Elle se plaint de ce que l'Électeur de Bavière fait maltraiter ses maisons et censes dans le Hainaut, avec distinction et plus que les autres. C'est pourquoi elle prie Votre Altesse d'avoir la bonté d'écrire un petit mot de lettre à S. A. E. par un trompette, et de le prier de ne vouloir rien faire d'extraordinaire à l'égard de ses terres et maisons, afin que l'on ne soit pas obligé d'en user de même à l'égard de ceux de ce pays qui se trouvent chez les ennemis. »

Le 13 août 1707, après une affaire d'arrière-garde assez meurtrière contre les troupes de Marlborough, près de l'abbaye de l'Olive, les Français sous le duc de Vendôme vinrent

1. *Mémoires sur les archives* de St-Amand en Pevèle. Le Glay, 1854.

camper à St-Denis, puis le 14 à Chièvres. Ils s'étendaient sur trois lignes : la droite contre un étang entre Lens et Jurbise, la gauche vers Ath. Le même jour les alliés décampèrent d'Arquennes. Une partie de leur armée arriva le soir dans la plaine de Montignies-lez-Lens, mais le reste n'arriva que le lendemain à midi, et leur artillerie et leur bagage arrivèrent encore plus tard. La petite rivière de Cambron était entre les deux armées. L'électeur (chef des Français) en avait assuré tous les passages par de petits retranchements. Les gardes se voyaient de part et d'autre et n'étaient éloignées que d'un demi-quart de lieue. Aussi l'électeur trouva-t-il à propos de faire reculer son camp d'environ quatre cents pas, afin d'avoir devant lui un plus beau terrain pour marcher aux ennemis en cas de besoin. La droite de ceux-ci était à Louvignies et Chaussée-N.-D., leur gauche débordait Soignies, qui était derrière leur camp. La droite française s'appuyait au bois d'Epinlieu, et se couvrait par le ruisseau qui coule d'Erbaut à Lens ; la ligne se repliait ensuite sur Bauffe, qu'elle laissait derrière elle, en se dirigeant par l'arbre de Chièvres sur Tongre-St-Martin et Tongre-N.-D., où était la gauche. Cette dernière était couverte par le ruisseau qui vient de Belœil se jeter dans celui de Cambron, près du village d'Attre. Le 15, l'armée française avait 113 bataillons en première ligne et 191 escadrons en seconde ligne.

L'électeur porta deux régiments d'infanterie et deux de dragons à l'abbaye de Cambron, un à Brugelette, deux à Arbre, un à *Horival* (Hérimez), un à *la Tourette* et deux à Bauffe, de manière que tous les environs du camp étaient occupés.

Les deux armées restèrent dans cette position jusqu'au 22 ; le 23, l'électeur donna ordre à ses gros équipages de partir, à la pointe du jour pour Bauffe, sur la fausse nouvelle

que l'ennemi avait décampé le soir pour se porter vers Lessines. Marlborough, comme on l'apprit après, avait tout simplement commandé ce jour-là 2000 hommes d'infanterie pour réparer les chemins du côté d'Ath. Il avait donné le commandement de ce détachement au brigadier d'Ivoy, qui, avec Spootwood, lieutenant-quartier-maître-général des Anglais, fut fait prisonnier par un parti de l'armée des deux couronnes.

Le 31, les Français se portèrent sur Antoing, et les alliés vinrent camper la droite à Ath et la gauche à Gages, à Cambron-St-Vincent et à Soignies.

Les alliés trouvèrent à Cambron beaucoup de bière et de vin abandonnés par les Français, qui s'étaient retirés quoiqu'ayant fortifié les avenues.

Marlborough prit son quartier général à Ath et d'Overkerke, le sien à Arbres, la droite de leur armée fut portée à Isières, et la gauche à Gondregnies. Ils en décampèrent le 3 septembre pour se porter vers Grammont.

En 1708, le duc de Bourgogne occupa la plaine en arrière de Soignies, la droite à Naast et la gauche à Neuvilles. Le 31 mai, il alla avec le duc de Berry et le roi d'Angleterre (connu sous le nom de chevalier de St-George), exécuter un grand fourrage à Cambron.

Le 6 août de la même année, un grand convoi d'artillerie destiné au siége de Lille, partit d'Anderlecht sous la conduite du prince de Hesse. Il se composait de 70 pièces de 24 livres, de plusieurs de 16 et de 12, de 60 mortiers et de 5000 chariots de munitions. Le prince Eugène alla camper ce jour-là à Soignies pour le recevoir avec les troupes qu'il avait rassemblées à cet effet à Ath. Le lendemain, le prince Eugène conduisit ce convoi par les chemins de Louvignies et de Cambron et arriva le soir à Ath. Le 9 à la pointe

du jour, tout ce convoi passa la Dendre sur quatre ponts, et se dirigea sur Lille par Celles entre les deux colonnes de l'armée d'Eugène, forte de 50 bataillons et 100 escadrons.

En 1710, vers le 12 mai, les troupes alliées venant du Brabant, passèrent par Cambron sous M. de Cadogan, pour se porter vers le point de concentration choisi aux environs de Tournai.

Le 22 octobre 1711, lors de la dislocation de l'armée de Marlborough, un détachement de 16 bataillons et 25 escadrons passa par Cambron venant des environs de Condé et de Mortagne.

Nicolas Noël était un homme pacifique, cherchant plutôt à se faire aimer qu'à se faire craindre. Sa santé était chancelante et elle ne s'améliora guère pendant les huit années de sa prélature.

Il fut député aux États de Hainaut jusqu'à son décès. Il mourut, le 22 avril 1714, à l'âge de cinquante-huit ans.

Ignace de Steenhault. — Né à Bruxelles d'une des sept familles patriciennes, il était fils du baron de Steenhault, dont la seigneurie était située à Vollezeele, entre Enghien et Ninove. Il entra à Cambron sous l'abbé Libert. On le choisit bientôt pour être lecteur en théologie et professeur d'Écriture sainte à l'abbaye ; après dix années d'exercice de ces fonctions, il devint sous-prieur, et ensuite directeur aux abbayes d'Épinlieu et de Beaupré.

Après la mort de Nicolas Noël, l'abbé de Baudeloo, Jean Valckgrawe, le président du conseil de Hainaut, comte de Heylissem, et le secrétaire d'État, chevalier de Heems, dirigèrent les élections. Ignace de Steenhault fut présenté en première ligne à cause de son savoir et de sa prudence. Ce choix fut ratifié par l'empereur Charles VI, le 15 octobre 1716, et par l'abbé de Clairvaux, le 3 mars 1717. Il fut ins-

tallé au mois de février 1717 par l'abbé de St-Feuillen ; enfin l'évêque de Gand, Vandernoot, assisté des abbés d'Eenam et de Baudeloo, lui donna la bénédiction à l'abbaye de Nonnenbossch.

Il fit planter plus de trente mille arbres autour de la maison et dans la carrière. D'après ses ordres, on redigua, en 1721, quatre-vingt-sept mesures de terrain dans le poldre de Kieldrecht, près de Hulst, ce qui coûta onze cent cinquante pistoles.

Vers cette époque, les religieux de Cambron réclamèrent, par requête, contre le décret du 23 janvier 1703, qui défendait à tous les religieux et ecclésiastiques de tanner et de corroyer des cuirs dans leurs cloîtres et monastères. Les moines de Cambron prétendaient posséder ce droit de temps immémorial. L'avis du conseil de Hainaut en date du 13 septembre 1724 n'admit pas cette prétention. Il se basait sur ce que cela n'avait été toléré dans le principe que pour les cuirs nécessaires à leur usage, et non pour ceux du commerce. Cette requête avait été provoquée par la saisie de 61 cuirs d'empeignes et de 900 livres de cuir de semelles achetés à Cambron par un marchand de Beaumont, qui les avait maladroitement fait passer par Mons.

C'est cet abbé qui fit lever les cartes figuratives des biens du monastère, par l'arpenteur Guillaume Couvreur. Il fit renouveler les portraits de ses prédécesseurs, et il les réunit dans la même salle.

Peu de temps après son élévation à la dignité abbatiale, Ignace de Steenhault fut nommé vicaire général de son ordre. Il s'appliqua à faire régner la concorde dans les communautés soumises à sa juridiction. On appréciait tellement sa sagacité et sa prudence, que des étrangers venaient le prier

de régler leurs différends dans des affaires difficiles ; la gouvernante des Pays-Bas s'était adressée à lui déjà en 1712 ; plus tard la cour et l'archevêque de Cambrai le nommèrent président synodal. Dans l'intérieur de l'abbaye, il se fit remarquer par sa sobriété, son humilité et son zèle pour l'observance de la règle. Il admit trente-huit religieux à la profession.

Il fit reconstruire le refuge d'Ath et presque toutes les fermes de l'abbaye. Il ordonna également les travaux nécessaires aux digues des biens de l'abbaye en Hollande, pour lesquels il emprunta douze cents pistoles ; mais cette dépense fut un placement de fonds productif : les propriétés ainsi améliorées produisirent une augmentation de fermage de plus de cent livres de gros.

A dater de 1727, il fut député aux États de Hainaut ; il fit preuve, dans cette position, d'une grande aptitude pour les affaires publiques.

Après dix-huit années de prélature, il mourut au refuge d'Ath à l'âge de soixante-huit ans, le 19 août 1735. Il succomba à une hydropisie. Son administration avait été tranquille et surtout réparatrice.

Jacques François. — Il était né à Soignies. Il fut le seul moine de Cambron qui eût été admis à confesser les séculiers par les évêques de Cambrai, de Liége et de Tournai. Il confessa en dernier lieu à Courtrai, et fut directeur du couvent des religieuses de Groeninghe.

Le remplacement de l'abbé de Steenhault fut opéré de la manière habituelle le 10 octobre 1735 ; comme nous n'avons pas encore fait connaître le cérémonial de ces élections, nous allons reproduire la relation qui a été conservée de celle-ci.

Les commissaires chargés des opérations furent le comte de Coloma, chef président du conseil privé, l'abbé de Bau-

deloo, M. de Marbaix, président du conseil de Hainaut, et le secrétaire du conseil privé. Après la messe du St-Esprit, la communauté se réunit dans la salle du chapitre ; le secrétaire y donna lecture des délégations des commissaires nommés à cette fin. L'abbé commissaire prononça une exhortation, et prévint les religieux qu'on allait recueillir les voix.

On commença par la voix du prieur, et on continua en suivant le rang d'ancienneté des moines en religion. Cinquante-neuf religieux prirent part au vote. Ils prêtèrent tous le serment de choisir le plus digne selon le mouvement de leur conscience, sans partialité, ni passion, ni considération humaine ; de n'agir que pour la plus grande gloire de Dieu et le bien du monastère ; de désigner à cet effet les trois d'entre les religieux qui seraient les plus capables d'administrer le spirituel et le temporel de la maison. On relata en tête du vote de chacun, le lieu de sa naissance, l'âge, le temps de prêtrise et de religion, les charges qu'il avait remplies. On s'informa auprès de quelques uns de ceux qui paraissaient les mieux renseignés s'il n'y avait eu ni brigue ni faction, et l'on mentionna leurs réponses. Chaque votant en donnant ses trois suffrages, indiqua les raisons qui les déterminaient. Le secrétaire les transcrivit et le votant signa. Lorsque le vote fut terminé le prieur et le proviseur remirent aux commissaires la copie des lettres patentes de l'abbé défunt et l'état des biens de la maison signé par eux. Les commissaires mirent ensuite sous cachet le besogné de l'élection, les avis motivés, la copie des lettres patentes et l'état des biens. Le premier commissaire devait enfin remettre le paquet entre les mains du gouverneur général, en lui faisant un rapport verbal sur l'ensemble.

Jacques François ne fut que le troisième dans l'ordre des candidats présentés ; les commissaires proposèrent, dans leur

rapport du 29 octobre, d'abord Nicolas Péon, d'Avesnes, prieur; ensuite Thomas Scoriot, de Fleurus, profond théologien et prudent confesseur; enfin Jacques François. C'est ce dernier qui fut nommé abbé par lettres patentes de Charles VI, datées du 16 novembre de la même année. Toutes ces lettres sont rédigées d'après une même formule. Nous donnerons une fois pour toutes, le texte de celles qui nomment cet abbé : « Charles, par la grâce de Dieu, Empereur des Romains, toujours auguste, etc., etc. Vénérables nos chers et bien amés les Prieur, Religieux et couvent de l'abbaye de Notre-Dame de Cambron, ordre de Citeaux, en notre pays et comté d'Hainault, salut et dilection. Comme à nous comme comte d'Hainault, appartient d'avoir soigneux égard que les Prélatures, abbaïes, priorés et autres premières dignités, étant en notre dit pays et comté, soient pourvus de gens catholiques, doctes et de bonne vie et conversation pour les entretenir en bonne et chrestienne religion et que par indulte apostolique, droit de patronage, régale et autrement nous compète et avons droit de nommer auxd^es^ prélatures et dignités quand elles vaquent, des personnes suffisantes, idoines et à nous agréables, et que ladite abbaïe étant présentement vacante par le trépas de votre dernier abbé Dom Ignace de Steenhault, nous avons fait informer de l'idoinité et capacité des Religieux d'icelle entre lesquels nous a été présenté Dom Jacques François, sçavoir vous faisons que pour le bon rapport qu'on nous a fait dudit Dom Jacques François, et de ses sens, expérience, bonne et religieuse vie et conversation, nous l'avons, à la délibération de notre très chère et très aimée sœur Marie-Élisabeth, par la grâce de Dieu, Princesse Royale de Hongrie et de Bohême et des deux Siciles, Archiduchesse d'Autriche, gouvernante générale de nos païs bas, nommé et nommons par ces présentes à lad^e^

abbaïe de Cambron, vous consentant et requérant que, procédant à l'élection de votre nouvel et futur abbé, vous élisiez et acceptiez à icelle dignité ledit Dom Jacques François, comme personne à ce capable et à nous agréable, auquel nous consentons et permettons de pouvoir sur ce obtenir de notre saint Père le Pape, de l'Évêque diocésain ou autres supérieurs Ecclésiastiques, toutes bulles apostoliques et provisions de confirmation qu'il appartiendra, et en vertu d'icelles prendre la réelle et actuelle possession de lad[e] abbaïe de Cambron, ensemble des droits fruits, profits et Émoluments y appartenans pour doresnavant la tenir, régir et administrer tant au spirituel qu'au temporel, en ce gardées et observées les solennités en tel cas requises et accoutumées. Si donnons en mandement à nos très chers et féaux les Chef Président et gens de nos privé et grand conseils, chancelier et gens de notre conseil ordonné en Brabant et à tous autres nos justiciers, officiers et sujets, qui ce regardera, qu'en ce que dit est, ils l'assistent si besoin en a, et en outre fassent, souffrent et laissent ledit Dom Jacques François de cette notre présente nomination, accord et consentement pleinement et paisiblement jouir et user, cessans tous contredits au contraire, car ainsi nous plaît-il. Donné en notre ville de Bruxelles, le seizième jour du mois de novembre l'an de grâce mil sept-cent-trente-cinq et de nos Règnes, sçavoir de l'Empire Romain, le 24[e], d'Espagne, le 32[e], d'*Hongrie* et de Bohême aussi le 24[e]. (Paraphé) Colo[ez] (et signé) par l'Empereur et Roi, C. Barde »[1].

A la nomination de l'abbé François, le temporel de la maison fut grevé de diverses pensions s'élevant à douze cent cinquante livres. Le nouveau prélat s'efforça de réaliser des économies Il réduisit notamment les dépenses de la table en

1. Archives générales du royaume. — Conseil privé, n° 1461.

supprimant les trois rations hebdomadaires de vin que son prédécesseur avait accordées aux religieux, et en les remplaçant par une portion qui fut ajoutée à leur ordinaire.

En 1737, l'abbaye acheta à Mons deux maisons, rue de Nimy, pour servir de refuge [1] ; elle ne sollicita point d'octroi à cette fin; ce ne fut qu'en 1749 que cette omission fut constatée, et que l'avocat fiscal du Hainaut fut chargé de faire régulariser cette affaire.

Sous son administration, dix religieux firent leur profession régulière.

Les efforts de l'abbé pour diminuer les charges du monastère, lui suscitèrent de grands embarras. Les religieux savaient que les revenus étaient très considérables, et ils voulaient vivre dans l'abondance. La richesse avait amené le relâchement dans la règle ; l'éclat des vertus des moines, qui avait été si vif et si pur dans la pauvreté, s'était peu à peu terni dans l'opulence. Les religieux s'occupaient trop des biens de la terre, et appréciant mal leur rôle économique ils avaient trop perdu de vue leur mission spirituelle; ils finirent par se considérer comme de grands seigneurs. L'esprit d'insubordination déjà constaté en 1703 sous l'abbé François Libert, avait fait des progrès menaçants. En 1744, la mésintelligence fut si grande, que dix-huit religieux sur vingt-cinq qui se trouvaient alors à Cambron, portèrent une plainte contre leur prélat à l'abbé de Baudeloo, vicaire-général de l'ordre, et le prièrent de se rendre au monastère pour entendre leurs réclamations. Le vicaire-général y vint en effet faire une visite régulière, et on lui fit connaître que le prieur D. Nicolas Péon, né en France, n'avait pas encore

1. Actuellement l'Hospice des aveugles. C'était pour remplacer l'ancien refuge que l'abbé de Steenhault avait vendu aux Etats en 1717, et qui se trouvait sur l'emplacement actuel du palais de justice.

rendu un seul compte depuis vingt-deux ans qu'il occupait la charge de trésorier, et que c'était en vain que l'abbé et la communauté avaient voulu l'y contraindre; tout ce que l'abbé put faire, ce fut de partager la recette générale entre trois religieux; Fastré Rousselle, aussi né français comme le prieur, eut la recette des bois, et Prosper Le Blus, parent de l'abbé, profès de sept à huit ans seulement, devint receveur des biens du Brabant-Wallon ; enfin Léopold d'Esclaibes, autre français, fut placé au comptoir pour l'arrangement et la garde des archives. Avant l'arrivée du vicaire-général, le prieur Péon et Léopold d'Esclaibes abandonnèrent le parti des réclamants et se rallièrent à l'abbé : l'un cherchait à faire disparaître les griefs dont il était coupable, l'autre craignait de perdre son emploi. Quoi qu'il en soit, l'abbé de Baudeloo destitua le prieur et le sous-prieur comme étant les chefs des plaignants, et invita l'abbé de Cambron à nommer un nouveau prieur. Celui-ci recourant à des prétextes, ne fit pas cette nomination. Prosper Le Blus fut institué sous-prieur et conserva sa recette. De cette manière, trois français et un parent de l'abbé se partageaient la gestion spirituelle et temporelle du monastère. Cet état de choses accusait la négligence, l'incapacité et la faiblesse.

Après dix ans de prélature, et après avoir été pendant trois ans député aux États de Hainaut, l'abbé François mourut le 11 septembre 1745, au refuge de Mons, où il s'était retiré pendant que le pays était couvert des troupes françaises qui avaient pris Tournai. Il était tombé malade le 7 du même mois.

L'abbaye allait de nouveau, comme après la mort de Le Waitte, tomber en la possession des Français. Ils avaient gagné la bataille de Fontenoy, le 11 mai, et la ville d'Ath allait tomber entre leurs mains le 8 octobre 1745.

On lit dans les *Recherches historiques sur Baudour*, par M. le curé Petit :

« En 1744 et 1745, la communauté de Baudour dut fournir pour le service de S. M. la reine de Hongrie, tant par ordonnances des seigneurs les députés des États de Hainaut que par autres commandements des sujets de S. M. ou de ses alliés, en rations, fagots, chariots, pionniers, guides à pied et à cheval, pour les camps de Cambron, Irchonwelz et Lessines, pour 10,786 livres 5 sols et pour l'armée de France 10,590 livres, faisant donc en tout 21,376 livres 5 sols. »

Le 2 mai 1745, l'armée alliée partant des environs de Bruxelles pour aller livrer la bataille de Fontenoy, s'avança par Soignies, où elle s'arrêta deux jours, par Cambron où elle séjourna un jour, et par la Catoire, où elle s'arrêta aussi un jour[1].

Après la prise d'Ath, qui eut lieu le 8 octobre 1745, les troupes françaises campèrent aux environs.

Le 28 janvier 1746, Cambron et Soignies virent encore le passage des troupes et de l'artillerie destinées au siége de Bruxelles.

§ 11. — *Décadence morale de l'abbaye au milieu du dix-huitième siècle.*

Léopold d'Esclaibes. — Fils du comte d'Esclaibes d'Hulst, officier au service de France, D. Léopold était né à Courtrai en 1699[2]. Après avoir été receveur des menues rentes de l'abbaye, il fut élu abbé le 29 septembre 1745, et nommé par lettres du roi Louis XV, datées de Versailles, le 12 décembre suivant. Il était alors âgé de quarante-six ans et profès de vingt-six. Il montra toujours la plus grande bonté pour ses religieux, et il s'attacha à leur procurer le plus de bien-être

1. *Campagne des Pays-Bas en 1745.* L. Heeren.

2. La seigneurie de cette ville appartenait à son père ; sa famille habite aujourd'hui le département du Nord.

possible. Il joignait à une grande douceur de caractère, une politesse sans égale; il recevait très généreusement les parents de ses confrères et les autres étrangers qui venaient à l'abbaye. Sous sa régie, cette maison avait acquis tant de réputation que, pendant les vingt-six ans de sa prélature, trente religieux environ furent admis à la profession.

Malgré ses qualités, l'abbé vit bientôt s'élever contre lui un parti de mécontents. Il avait été élu et nommé pendant l'occupation française; aussitôt que le Hainaut rentra sous la domination autrichienne, même pendant les préliminaires du traité d'Aix-la-Chapelle, il fut vigoureusement attaqué.

Le 25 juillet 1749, une requête fut adressée au gouvernement par des mécontents qui se disaient : « *la plus saine et la plus grande partie des religieux de Cambron* ». Ils exposaient qu'au décès de l'abbé Jacques François, le 11 septembre 1745, chacun attendait l'arrivée des commissaires nommés par le gouvernement pour procéder à l'élection d'un nouvel abbé, le 24 du même mois. Les religieux internes et externes avaient été convoqués à cet effet; mais le 22, vers huit heures du soir, un officier français, le marquis de Mouchy, vint à l'abbaye avec un détachement très considérable d'infanterie et de cavalerie; il était conduit par le moine Léopold d'Esclaibes, parent du général comte de Clermont-Gallerande. M. de Mouchy défendit aux religieux de procéder à l'élection, « *à peine d'être brûlé et saccagé* », ce qu'il répéta deux fois en présence d'un grand nombre de religieux. Le 23, vers trois heures après midi, il se représenta à l'abbaye avec un fort détachement, et fit sommation, au nom du roi de France et du général de Clermont, de lui livrer les commissaires envoyés au nom de l'empereur; mais ceux-ci n'y étaient pas arrivés, car sur un avis qui avait été donné à Bruxelles, le gouvernement avait ajourné l'élection au 28. Le 24 septembre, sept religieux se séparant de leurs con-

frères, favorisèrent l'élection qui fut ordonnée par l'autorité française. Un des commissaires du roi de France, M. de Machault, intendant d'Ath, déclara aux religieux réunis au chapitre que le roi leur permettait de faire une élection, pourvu qu'ils choisissent des personnes agréables à la France, et qui en servissent les intérêts. C'était circonscrire leur choix dans les sept religieux du parti du roi.

Les religieux les plus actifs de ce parti étaient Nicolas Péon, prieur, Prosper Le Blus, sous-prieur, Guillaume Noël, maître d'hôtel, et Léopold d'Esclaibes. Les plaignants les nomment *faux frères*.

La requête qui nous occupe articulait diverses accusations contre le prieur et le sous-prieur, et dénonçait plusieurs abus commis par l'abbé depuis son entrée en fonctions. Des plaintes de ce genre ont souvent un caractère exagéré ; des faits indifférents s'y changent en délits ; on prête aux accusés des intentions qu'ils n'ont jamais eues.

Quoi qu'il en soit, les plaignants exposaient qu'après les funérailles de l'abbé François, le prieur, de son autorité privée et contre le consentement de la communauté, avait envoyé à Bruxelles, le sous-prieur, qui s'y était fait passer pour proviseur de l'abbaye; tandis qu'en pareil cas, on devait assembler tous les religieux pour en députer deux près du gouvernement, afin de demander la nomination des commissaires chargés de diriger les élections.

Les réclamants accusaient le prieur de s'être rendu à Mons, le jour de l'inhumation de l'abbé, et d'y avoir emprunté sans autorisation, un capital de vingt-cinq mille florins, tandis que le frère de l'abbé défunt emportait une cassette de douze à treize mille florins, qui servirent à faire des dépenses pour seconder les vues des trois membres actifs du parti français. Ceux-ci, après avoir éludé les ordres du gouvernement autrichien, choyèrent les généraux de l'armée royale, offrirent

plusieurs repas à M. de Clermont et à ses officiers avec une profusion incroyable, et présentèrent continuellement à ces militaires du thé, du vin et des liqueurs. Enfin le prieur leur remit avant leur départ de quoi payer très largement leur voyage. Celui-ci avait envoyé fréquemment, Léopold d'Esclaibes et Prosper Le Blus au camp français devant Tournay, et le premier en était revenu trois heures avant l'arrivée du détachement français. Le prieur était allé le lendemain, 24 septembre, à Ath, remettre cent écus à l'intendant de Machault.

La plainte ajoutait que l'abbé d'Esclaibes avait déclaré, le jour de l'arrivée de sa nomination, que trois généraux français s'étaient employés pour lui : il en avait fait l'aveu à la communauté, qu'il avait réunie au petit réfectoire pour lui offrir du vin. Peu de jours après, Prosper Le Blus fut envoyé à Clairvaux pour y obtenir les lettres de confirmation. Le nouvel abbé avait célébré son installation et sa bénédiction par des dépenses tellement considérables, qu'on n'en avait jamais vues de pareilles dans le monastère. Depuis lors on menait grand train à l'abbaye; des carrosses y arrivaient sans cesse, et ce n'était que fêtes sur fêtes. L'abbé, qui souffrait de temps à autre d'oppressions de poitrine, ne paraissait plus à l'office. L'abbaye était devenue une véritable cour. De nombreux parents de l'abbé venaient y passer des quinzaines de jours ; ses neveux, les fils du comte de Ste-Aldegonde, dont l'un était capitaine de cavalerie et l'autre lieutenant au service de France, y trouvaient des chevaux pour leur usage ; et, la campagne finie, ils y renvoyaient leurs équipages, leurs chevaux et leurs mulets.

Les mécontents, s'attaquant en particulier à l'abbé, lui reprochaient d'avoir prescrit aux monastères de femmes placés sous sa direction, de prier pour le roi de France ; d'avoir accepté de payer des pensions s'élevant à près de neuf mille livres. Ils contestaient ses capacités, vu qu'il n'avait jamais

été directeur d'âmes, et qu'il faisait composer par d'autres les exhortations qu'il prononçait. Quant au prieur, ils méconnaissaient aussi ses capacités; ils lui reprochaient sa mauvaise gestion. Ils croyaient qu'il ne valait plus la peine de le forcer à présenter ses comptes, car, disaient-ils, il ne vivrait plus longtemps puisqu'il souffrait d'une jambe depuis trois années, et qu'il gardait la chambre depuis ce temps.

La requête finissait par d'autres récriminations qui montrent combien le temporel de l'abbaye était en désordre, et combien aussi les plaignants étaient passionnés.

Du reste, une dénonciation aussi formelle et aussi explicite ne pouvait être dédaignée par le gouvernement des Pays-Bas. Aussi l'abbé des Dunes fut-il requis de convoquer tous les religieux, même ceux qui étaient absents, pour se réunir à Cambron le 15 septembre 1749 ; l'abbé d'Esclaibes reçut l'ordre de quitter le monastère, d'arriver à Bruxelles dès le 13, d'informer le président chef du conseil, de sa présence en cette ville, et d'y rester jusqu'à décision ultérieure.

Le conseiller Pycke, membre du conseil privé, fut nommé commissaire tant pour vérifier les faits dénoncés relativement à l'élection de 1745, que pour redresser les irrégularités qui s'étaient introduites dans l'administration de l'abbaye. L'abbé de Villers lui fut adjoint, et l'abbé de Baudeloo, vicaire-général de l'ordre, se transporta aussi à Cambron.

Au jour fixé (15 septembre) les commissaires réunirent au chapitre tous les religieux, à l'exception de l'abbé qui était suspendu de ses fonctions et se trouvait à Bruxelles. Ils les interrogèrent successivement et en particulier, sous la foi du serment, au sujet de l'irrégularité de l'élection de 1745. L'instruction de l'affaire fut dirigée dans le sens suivant : établir que le sous-prieur Prosper Le Blus, avait coopéré à déférer au roi de France la nomination de l'abbé; qu'à cet effet, il s'était rendu seul à Bruxelles, où il s'était fait nommer

commissaire pour l'élection; que celle-ci avait été fixée au 14 septembre 1745; qu'il avait promis de rentrer à Cambron le 13, mais qu'en réalité il n'y arriva que le 16; et qu'à son retour il se contenta d'annoncer qu'on aurait une élection « au premier jour ». Il fallait ensuite prouver la connivence du prieur. Étant français et briguant la prélature, il devait préférer que l'élection fût dirigée par les autorités françaises plutôt que par le gouvernement des Pays-Bas. Comme l'élection, d'abord fixée au 14, fut ajournée au 29, par suite des mouvements de l'armée royale, pendant lesquels les routes avaient été interceptées et plusieurs religieux résidant hors de l'abbaye, empêchés d'y rentrer, le prieur avait envoyé le 28, de bon matin, Léopold d'Esclaibes au camp français pour y donner l'information de cet ajournement; le soir même, un détachement arriva au monastère. Trois officiers français entrèrent alors dans la chambre où le prieur soupait avec treize religieux externes qui venaient d'arriver; celui-ci se leva et embrassa un de ces militaires en le nommant : M. de Mouchy! Ces officiers s'adressant alors aux religieux, leur dirent : Eh bien, Messieurs, c'est donc « vous autres qui venez ici choisir un abbé de la part de la « reine (Marie-Thérèse); et nous venons vous dire de la part « de M. de Clermont que *si vous procédez à cette élection,* « *notre roi a encore de la poudre, des mortiers et des mineurs* « *pour faire sauter cette belle abbaye.* » D'ailleurs, le prieur envoya D. Guillaume Noël, maître d'hôtel, près de l'intendant de Seichelles à Gand, pour faire nommer des commissaires français chargés de diriger l'élection, et près de l'intendant de Machault à Ath, dans le même but. Il chargea D. Charles Bernard de se rendre à Valenciennes à l'effet d'agir près de l'intendant, ainsi que D. Léopold d'Esclaibes d'aller à Tournay chez la sœur de celui-ci, chez qui il devait voir l'abbé de Vaucelles. Enfin le prieur, Guillaume Noël et Charles Bernard se

rendirent à Ath, près de l'intendant de Machault, pour obtenir la nomination des commissaires. Ceux-ci furent M. de Machault lui-même et l'abbé de Vaucelles.

Quant au second objet de la plainte des mécontents , l'irrégularité dans la gestion de l'abbaye, le conseiller Pycke avait reçu pour instructions du gouvernement de déclarer aux religieux que Sa Majesté, informée des abus pratiqués dans l'administration temporelle, l'avait chargé de prendre les mesures les plus efficaces pour y remédier ; que la volonté du souverain était de faire rendre les comptes des ecclésiastiques ou des laïcs chargés des différentes recettes ou administrations, dans un délai fixé, dans la forme ordinaire et devant ceux qu'il appartiendrait ; et qu'il en fût immédiatement envoyé au conseil d'État, une copie signée par ceux qui y seraient intervenus. Tous les receveurs devaient à l'avenir rendre leurs comptes annuellement ; l'abbé ne pouvait plus faire aucune recette ; s'il avait besoin d'argent, il devait en demander au boursier sur quittance et à la charge d'en rendre compte ; les fonctions de prieur et de boursier ne pouvaient plus être exercées par la même personne ; le prieur et le sous-prieur, appelés continuellement à la tête de la communauté, ne pouvaient plus être receveurs ; le marteau des bois devait être gardé par le prieur ; lorsqu'on devait en faire usage, il le remettait au maître des bois, qui ne s'en servait qu'accompagné d'un religieux nommé par les anciens du monastère ; enfin on devait suivre exactement l'art. 22 du bref d'Alexandre VII, daté du 19 avril 1668, sur la réformation de l'ordre de Citeaux.

La longue enquête qui fut alors faite à Cambron, vérifia certains faits, en expliqua certains autres, et donna divers détails sur les circonstances de l'époque. Un religieux rapporta notamment que les parents et les amis de Léopold d'Esclaibes se servirent de l'intermédiaire de la comtesse de

Cerney, dame d'atour de la reine de France, pour prier la princesse Henriette, fille du roi, de demander à son père de lui accorder pour bouquet la nomination de D. d'Esclaibes à la prélature de Cambron. Le sous-prieur Prosper Le Blus fut aussi entendu . Il avoua avoir écrit lui-même les lettres de convocation,mais c'était,disait-il,pour gagner du temps ; il reconnut avoir conseillé au gouvernement de Bruxelles de retarder l'élection fixée au 14 septembre 1745,parce que plusieurs moines n'avaient pu se mettre en route à cause de la marche des armées, et que d'autres n'avaient même pas répondu à leurs invitations. D. Ferdinand de Reume de Soignies, déclara avoir été mis un jour en pénitence pour avoir omis dans la collecte *Pro rege*, la période *ut possit superare hostes ;* ce qui prouve que d'Esclaibes était français de cœur, et que l'esprit de parti se trahissait jusque dans la célébration de l'office divin.

A la suite de cette procédure, le conseiller Pycke rédigea à Cambron, le 18 septembre 1749, un rapport sur sa mission. Il y exprima l'avis que l'élection de 1745 avait été régulière en elle-même ; que les religieux avaient voté avec entière liberté, et que le tout s'était passé de la manière accoutumée, sauf que les commissaires n'avaient point fait motiver les votes. Le premier élu avait été le prieur, Nicolas Péon, d'Avesnes, le second, Ernest Husmans, et le troisième Léopold d'Esclaibes. Il n'avait pu constater le nombre des voix qu'ils avaient réunies, parce que cinq ou six religieux étaient morts depuis l'élection. Selon lui la requête adressée au gouvernement était l'œuvre de quelques mécontents, et les autres réclamants n'avaient fait que la signer, car l'abbé paraissait agréable à la communauté ; il était d'ailleurs bienfaisant, d'une humeur douce et pacifique, et il gouvernait avec beaucoup de modération. M. Pycke faisait au surplus observer qu'il ne s'était pas écoulé entre la mort de l'abbé François et l'arrivée de l'armée ennemie à Cambron, un délai suffisant

pour que l'on pût convoquer et réunir pour l'élection les religieux absents. Le prieur avait à la vérité retardé l'opération le plus possible par ses intrigues, se voyant à la veille de recevoir les Français, ses compatriotes : il avait espéré exercer plus d'influence sur leur gouvernement pour arriver à la prélature.

Passant ensuite à la régie du temporel, le conseiller Pycke constata qu'il régnait un grand désordre dans l'administration, et spécialement que le prieur était resté pendant vingt-cinq ans sans rendre ses comptes; que D. Pierre, receveur des biens d'Ath, était en défaut de présenter les siens depuis plusieurs années; que l'abbé d'Esclaibes, contrairement aux statuts, était receveur des biens d'Hulst, de ceux des environs de Tournay, du produit de la vente des grains, des pots de vin, des baux et des dots des religieux profès; qu'enfin il détenait le marteau des bois. Ces irrégularités pouvaient donner lieu à de grands abus.

Il proposa, eu égard à l'âge et aux infirmités du prieur, de le décharger de ses doubles fonctions; de confier la charge de prieur à un religieux, et celle de boursier à un autre, et de donner un successeur au sous-prieur Prosper Le Blus, qui cumulait les fonctions de procureur judiciaire, de receveur des biens du Brabant et de curé de la *Basse-Court*. Ces deux titulaires qui devaient toujours être à la tête de la communauté, ne pouvaient être détournés de leurs attributions par des préoccupations étrangères. Il ajouta avoir contrôlé autant que possible par les registres, les états des biens et des charges de l'abbaye; mais il n'avait pu opérer qu'imparfaitement à défaut de reddition de comptes par le boursier, et des états des biens du département de Mons dont les registres étaient en cette ville, aussi à cause du désordre administratif qui régnait et de l'absence de l'abbé, qui était à Bruxelles. D'après un décret du conseil privé de 1704, les fonds

de la maison devaient être déposés dans une caisse à trois clefs, dont l'une pour l'abbé, l'autre pour le boursier et la dernière pour l'ancien du monastère; mais cette prescription n'était pas observée.

D'après les faits rappelés dans la requête des plaignants, et d'après le rapport du conseiller Pycke, il était évident que de grandes réformes étaient nécessaires. Le prieur, qui aurait voulu faire annuler l'élection de 1745 pour devenir lui-même abbé, fut le premier frappé. Le 26 novembre 1749, l'abbé de Baudeloo, vicaire-général de l'ordre, déchargea le prieur de ses fonctions et lui enjoignit de rendre compte de sa gestion. Les autres receveurs ecclésiastiques et laïcs reçurent de semblables injonctions. Il recommanda de ne plus nommer à ces emplois de religieux étrangers au pays, comme cela avait eu lieu antérieurement. Quant à l'abbé, son élection fut reconnue régulière et canonique, et il fut confirmé par le gouvernement le 15 avril 1750. Toutefois on lui interdit de faire la recette d'aucune partie des biens de la maison.

L'intervention de l'autorité civile fit cesser les intrigues des adversaires de l'abbé. L'ordre fut rétabli dans la gestion du temporel, et le reste de l'existence de l'abbé fut tranquille. En 1752, un édit défendit d'admettre des Français ou des étrangers parmi les fonctionnaires de l'abbaye.

Léopold d'Esclaibes, qui, sous l'impératrice-reine avait été conseiller d'Etat et député aux États de Hainaut pendant trois ans, mourut le 7 juillet 1771, après vingt-cinq ans de prélature.

Nous n'avons vu jusqu'ici l'orgueil et l'intrigue de certains moines à l'œuvre que dans l'intérieur de l'abbaye; mais vers la même époque, le caractère envieux et vindicatif de l'un d'eux va se trahir à l'extérieur.

Des religieux de Cambron étaient placés comme directeurs dans des monastères de femmes de l'ordre de Citeaux. L'un

d'eux, D. Laurent Canone, avait été envoyé en cette qualité au couvent de Bonnevoie, près de Luxembourg. La princesse des Deux-Ponts s'était retirée dans cette maison à la fin d'octobre 1761. Dans le principe la communauté et la dame parurent très satisfaites ; le directeur avait toute la confiance de la princesse ; il s'était mis en correspondance avec l'abbé Grinsart, aumônier du prince des Deux-Ponts, et celui-ci lui communiquait les intentions du prince à l'égard de la noble dame. Cependant, au mois de juillet 1762, la princesse rencontra dans le couvent D. Benoit Hanen, bénédictin de l'abbaye de Munster, qui venait y dire la messe en l'absence du directeur. Elle trouva beaucoup de charme dans sa conversation, et elle finit par le choisir pour confesseur et chapelain. D. Laurent Canone se voyant supplanté, donna cours à son dépit contre la princesse ; il dénonça D. Benoit du chef des visites trop fréquentes et trop longues qu'il faisait à celle-ci ; et, en même temps, il lui interdit d'entrer dans la clôture du couvent, et dans l'appartement de la princesse. Le bénédictin se plaignit alors à cette dernière de ce que le directeur nuisait à la réputation de l'un et de l'autre. On s'écrivit de part et d'autre des lettres fort dures ; Canone, reprochant à D. Benoit les indiscrétions les plus indignes envers la princesse, pria l'abbé de Munster de lui défendre de se rendre encore à Bonnevoie. L'abbé prononça en effet cette défense, qui subsista pendant deux ou trois mois ; ensuite, comme la princesse des Deux-Ponts ne choisissait pas d'autre confesseur, le directeur ne fit plus d'opposition à la rentrée de D. Benoit, mais à la condition que celui-ci ne dirait la messe, et ne confesserait la princesse que dans l'église, et qu'il n'y introduirait plus d'autres prêtres. D. Benoit ne profita pas d'abord de cette concession, et ce ne fut qu'au mois de juillet 1763 qu'il revint au couvent. Son retour inattendu fit tant d'impression sur Laurent Canone qu'il en

devint malade. Néanmoins le bénédictin disait la messe, confessait la princesse à l'église et la voyait au parloir, mais il n'entrait plus dans son appartement. Cela suffisait pour ranimer la haine du directeur contre le confesseur et la pénitente : il proféra devant plusieurs personnes des propos atrocement injurieux pour la princesse ; et celle-ci en ayant eu connaissance, s'en plaignit à l'abbé de Citeaux et au gouvernement général des Pays-Bas. Cet abbé rappela D. Canone et le remplaça par l'abbé de Vernainvillers, qu'il chargea de faire une information à ce sujet. Celui-ci réunit divers certificats qu'on lui remit, tandis que D. Canone rassemblait aussi des pièces en sa faveur ; il alla les remettre à l'abbé de Citeaux. Quant au gouverneur général des Pays-Bas, il chargea le conseiller Gerdens de vérifier l'exactitude des faits dénoncés. Le conseiller, dans un rapport daté de Luxembourg, le 29 septembre 1763, fut d'avis que toute cette bruyante affaire n'était qu'une querelle de moines qu'il était prudent d'étouffer. D. Canone soutint qu'il n'avait agi que pour se conformer aux instructions qu'il recevait de l'abbé Grinsart ; mais le rapporteur pensa que le directeur s'était abandonné à sa haine, et à son animosité contre le religieux de Munster, et qu'il n'avait pas toujours été guidé par l'esprit de religion et de charité ; qu'au contraire, il avait voulu l'emporter, sans observer les ménagements dus à la princesse, qui ne se soumettait pas à ses exigences. Du reste, il était signalé comme un brouillon dans son abbaye ; en outre, en 1751, il s'était trouvé mêlé à des querelles qui avaient éclaté à Clairefontaine, où il avait été envoyé comme commissaire ; enfin il avait pris part à des troubles qui avaient attristé l'abbaye d'Orval. Il s'était rendu maître du temporel à Bonnevoie ; il était dépensier et il y avait fait des dettes assez considérables. Le rapporteur émettait l'avis que la princesse choisît un autre confesseur que D. Benoit ; celui-ci n'avait

ni assez de mérite, ni assez de prudence pour cet office, et il manquait surtout de discrétion. Il concluait à ce qu'il fût ordonné à l'abbé de Cambron de rappeler D. Canone au monastère, en lui défendant d'écrire encore sur cette affaire, et même d'en parler, et à ce que le supérieur des bernardins des Pays-Bas fût invité à envoyer un autre directeur à Bonnevoie[1].

Ces conclusions furent sans doute admises, mais le caractère difficile de D. Canone ne se modifia pas, car on trouve dans un protocole du conseil privé du 11 avril 1774, que ce même religieux porta contre l'abbé de Cambron une plainte au conseil de Hainaut, prétendant que le prélat dérodait les bois de la Rosière sans les avis requis, et réclamant que ce défrichement fût interdit. Mais le conseil le connaissait comme un homme dangereux et turbulent qui, pour ses intrigues et ses manœuvres, avait dû être confiné dans son monastère ; sa démarche fut vaine.

On a souvent dit que pour entrer en religion, il fallait un caractère énergique ; mais à en juger par D. Canone, par D. Prosper Le Blus et d'autres de cette catégorie, il faut reconnaître que l'énergie ne suffit pas pour faire de bons religieux. Leur vanité et leur turbulence ne laissaient guère de repos à la communauté. Heureusement l'effet de ces troubles ne se faisait pas sentir au loin ; on doit se féliciter que ces hommes soient restés dans le cloître ; dans la société politique, ils auraient été des agitateurs et des séditieux. Nous verrons plus loin D. Prosper Leblus diriger contre le successeur de Léopold d'Esclaibes, une attaque plus méchante encore que celle de 1749.

Malachie Hocquart. — Il était Montois[2]. Il avait été confes-

1. Archives du royaume. Conseil privé. Plaintes, etc. à charge de religieux et de religieuses, n° 1296.

2. L'introduction au Cartulaire de Cambron dit qu'il naquit probablement à Ath.

seur à l'abbaye de Ghislenghien. Il était âgé de cinquante-six ans et profès de trente-un, lorsqu'il fut élu abbé de Cambron.

Par lettres de S. A. R. du 14 juillet 1771, le conseiller privé de Kulberg et l'abbé de Villers, Robert de Bavay, vicaire-général de l'ordre, furent désignés en qualité de commissaires pour procéder à l'élection qui eut lieu le 15. Les candidats furent choisis selon l'usage, mais la nomination de l'abbé par le gouvernement ne fut signée que le 16 janvier 1772.

A cette époque le temporel de la maison était dans un triste état[1]. Le gouverneur-général des Pays-Bas s'en préoccupa et le 9 avril suivant il imposa à l'abbaye un règlement spécial. On lisait dans le préambule que le gouvernement, sur le compte qui lui avait été rendu de l'état du temporel de l'abbaye, avait porté ce décret « *pour faire cesser les abus qui se sont glissés dans l'administration des biens de cette maison, et pour mettre ordre aux dépenses excessives qui s'y font sans nécessité, et au grand préjudice de l'abbaye* ». — L'article 1er de ce décret ordonnait la formation d'un registre terrier des biens de l'abbaye avec des plans de chaque parcelle. L'article 2 portait que tous les receveurs et administrateurs rendraient leurs comptes tous les ans, dans les formes indiquées aux articles 3 et 4. D'après l'article 5, le religieux grenetier devait tenir un journal des recettes et des délivrances de grains dont il avait la régie. Un compte général devait ensuite être dressé (art. 6 et 7). Chaque année des conférences devaient être tenues sur les moyens de rétablir et d'améliorer les biens de la maison (art. 8 à 13). Les articles 14 et 15 défendaient *l'admodiation* des biens situés dans les polders. L'article 16 traçait les règles à suivre par le boursier pour procurer des fonds à l'abbé. Les articles 18 à 23 réglaient les coupes de bois. L'article 24 abolissait comme contraire à la discipline,

1. Voyez *Livre noir du Hainaut*, Ve cah. pp. 11 à 17.

l'usage d'introduire au réfectoire les parents des religieux et les étrangers ; il ordonnait de les admettre au quartier des hôtes, en recommandant « que l'abbé et les officiers de la « maison mettent des bornes convenables à la liberté illimi- « tée de recevoir des étrangers, liberté dont on a abusé « dans cette maison, et qu'ils se dirigent à cet égard d'après « les règles que dictent la prudence et le discernement, en « combinant les principes d'une bonne économie et frugalité « religieuse, avec ce qu'exigent l'honnêteté et l'exercice d'une « hospitalité décente. » Enfin l'article 25 ajoutait : « Ordonnons « à l'abbé de diminuer autant que possible le nombre exces- « sif des domestiques qui se trouvent dans cette maison. « Voulons que désormais on leur donne des gages fixes, et « défendons de leur accorder ou assigner des parties casuelles « quelconques, soit de tantièmes de ventes de bois ou autres. Le décret enjoignait de se conformer à ce règlement, « à « l'exécution duquel, était-il dit, sera surveillé par des com- « missaires que nous enverrons sur le lieu, lorsque nous le « trouverons convenir. » Il était signé : CHARLES DE LORRAINE et DE REUL.

Une dépêche de la même date, 9 avril 1772, transmit à l'abbé ce règlement, en lui recommandant de s'y conformer, et de le faire observer ponctuellement ; elle se terminait ainsi : « Comme la direction des bois de l'abbaye est confiée à un religieux jubilaire, que ses infirmités empêchent d'y veiller avec l'exactitude nécessaire, c'est notre intention que vous lui donniez un adjoint capable de le seconder dans cette partie. A tant, Révérend Père en Dieu, cher et bien amé, Dieu vous ait en sa sainte garde ». Signé comme ci-dessus.

Ces mesures, qui étaient nécessitées par les circonstances, n'en étaient pas moins fort humiliantes pour toute la com-

munauté. Du reste, le vicaire-général de l'ordre, et le pouvoir civil savaient que les moines de Cambron n'étaient pas toujours pénétrés de l'esprit de religion, ni de celui de concorde; aussi avaient-ils choisi pour abbé un homme ferme, pieux, bon administrateur et capable de rétablir dans la maison, l'ordre et la discipline qui se relâchaient chaque jour davantage. Hocquart était un cœur droit, scrupuleux observateur de ses devoirs, qui devait arriver à ce but. Les premières années de sa prélature furent très satisfaisantes; aussi après trois ans, crut-il pouvoir demander au gouvernement de faire cesser la surveillance que le président du conseil souverain de Hainaut exerçait en vertu du règlement de 1772. Il fit valoir que ce contrôle n'était plus nécessaire, par suite du bon ordre introduit par lui dans la gestion du temporel; que cette surveillance l'exposait à la critique et au mépris, le faisait considérer comme incapable d'administrer convenablement le monastère, et comme devant être mis en curatelle; il ajoutait que la discipline de l'abbaye en souffrait, en ce que certains religieux instigués par D. Laurent Canone, déjà connu du gouvernement par ses intrigues et ses écarts, saisissaient ce prétexte pour manquer à la subordination, et au respect dus à leur supérieur; la confiance seule du gouvernement pouvait relever l'abbé dans l'estime du public et de ses religieux. Il offrait d'ailleurs de présenter au gouvernement, toutes les données que celui-ci lui demanderait sur l'exacte administration du temporel de l'abbaye.

Le gouvernement ayant pris connaissance de cette réclamation, chargea M. de Mullendorf, président du conseil de Hainaut, de visiter la maison et de rendre un compte de la situation du temporel. Ce magistrat fit, en juin 1775, un rapport très favorable à l'abbé. « J'ai étudié, dit-il, l'abbé de Cambron, et je lui dois la justice d'assurer que je n'ai trouvé

en lui que les meilleurs sentiments, ceux d'un vrai religieux, d'un économe, d'un homme éloigné du luxe et de l'ostentation, et en général de toute dépense inutile et superflue, craignant toujours de faire mal tant il voulait faire bien, et qui, à force de soin, est parvenu à faire payer les dettes de la maison, et à rétablir l'état dérangé du temporel ; on doit tout attendre de son zèle et de ses soins, ainsi que de l'activité de tous ceux qui sont préposés aux régies des biens ; tous travaillent de concert à cet objet, et suivent avec la plus grande exactitude les règles données à cet effet. »

Sur cet avis de M. de Mullendorf, qui était président de la commission de surveillance, l'impératrice Marie-Thérèse accueillit la requête de l'abbé et rapporta, le 31 juillet 1775, la disposition du décret du 9 avril 1772 qui obligeait le prélat et les receveurs - régisseurs de Cambron de présenter leurs comptes au commissaire du gouvernement, sauf à déférer aux réquisitions de celui-ci quant au temporel lorsque les circonstances l'exigeraient. En outre, l'abbé fut autorisé à prélever sur la recette d'Ath, les fonds qui lui seraient nécessaires lorsque la caisse du boursier ne suffirait pas.

L'abbé Malachie Hocquart continua, comme il avait commencé, à administrer le spirituel et le temporel avec une activité et un dévoûment au-dessus de tout éloge. A son avénement on venait de reconstruire l'église de Thoricourt, il s'agissait de rebâtir celles de Bauffe et de Lombise et, vers 1779, la ferme de Lombisœul.

Le turbulent D. Laurent Canone, ennemi personnel de l'abbé, venait de mourir ; on espérait être délivré des difficultés qu'il soulevait sans cesse dans la maison ; malheureusement D. Prosper Le Blus lui survivait. Celui-ci adressa, de concert avec deux de ses vieux partisans, le 13 mars 1780, une plainte au gouvernement contre son abbé. Celui-ci répon-

dit aux outrages de Le Blus en demandant une enquête pour confondre son calomniateur. M. De Kulberg, membre du conseil privé, vint à Cambron procéder à cette enquête, du 29 au 31 mai 1780; il adressa ensuite un rapport sur sa mission.

Les plaignants articulaient divers griefs contre la gestion du temporel, en attaquant personnellement l'abbé et le prieur. « Le prieur, disaient-ils, est un homme qui, par ses manières brutales, agite et trouble toute la communauté, et qui, au lieu de se trouver avec elle tant au cloître qu'au réfectoire pour y remplir ses devoirs, mange souvent au quartier et s'absente du cloître, tous les jours, pour se promener et pour se mettre à la tête des ouvriers, et là contrecarrer le religieux préposé aux ouvrages, et se comporter en directeur général de tout ce qui n'est pas de son ressort; il est d'ailleurs assez souvent absent pour des voyages de plaisir, et des promenades qu'il fait avec l'abbé ». — « Enfin, ajoutaient-ils, l'abbé a aussi de mauvaises façons envers les religieux qui sont ses confrères; il les regarde avec mépris et agit despotiquement à leur égard, jusque-là que pour avoir les moyens de bâtir partout à son gré, et faire d'autres dépenses inutiles, il se propose de leur *ôter la portion d'une demi-pinte de vin, mesure de Hainaut, qu'ils ont à midi* ainsi qu'il l'a déclaré en pleine table. »

Le conseiller De Kulberg s'exprima ainsi dans le rapport qu'il remit au gouvernement le 20 juin 1780 : « Le prieur est un de ces hommes tels qu'il convient qu'un abbé mette à la tête d'une communauté relâchée; ferme, inflexible dans tout ce qui tient à l'observance de la discipline, d'une vigilance à laquelle rien n'échappe, sévère sans acception de personne, régulier par principe, toujours le premier dans la pratique des devoirs religieux, il n'était pas possible que ce prieur, en qui l'abbé met toute sa confiance et sur qui il se repose

ne se fît pas des ennemis et n'en eût pas de plus animés, que Prosper Le Blus, dont il ne cessait d'éclairer la conduite et de découvrir les démarches. — On voit dans le portrait qu'il en fait dans sa requête et dans sa déposition, tout le feu du ressentiment ; et il est le seul qui ait pensé à l'attaquer sur l'article de la régularité; tous les officiers religieux que j'ai entendus sur le compte du prieur, rendent aux mœurs et à la vie régulière et exemplaire de ce supérieur, la justice la plus étendue ; et si quelques uns d'entre eux lui attribuent trop de vivacité et des manières quelquefois brusques, le principe dérive du zèle qui l'anime, auquel ils jugent qu'il pouvait donner quelquefois plus de modération. — Tout bien considéré, il faut pour ce poste, un homme de tête dans la position où a été, et où se trouve la maison de Cambron, et l'on ne pourrait y toucher à l'exercice de l'autorité des supérieurs, dirigée avec fermeté vers le rétablissement et le maintien de la discipline , sans donner prise au penchant qui n'entraîne que trop ces religieux vers le relâchement et l'insubordination ».

M. De Kulberg s'occupant ensuite de l'abbé, rappela les termes vrais et énergiques employés par le président De Mullendorf dans son rapport du mois de juin 1775, et que nous avons reproduits plus haut. Il s'attacha ensuite à réfuter les mensonges et les calomnies que D. Prosper avait avancées pour nuire à son abbé. L'exposé qu'il présente, est une histoire de l'abbaye à cette époque ; en voici l'analyse.

En 1772, le temporel était en désordre. L'abbé d'Esclaibes frappé d'apoplexie, et devenu incapable de toutes fonctions durant ses dernières années, avait fait succéder un état d'anarchie à son indifférence pour les intérêts de la maison et à son goût pour la dépense. Les dettes étaient considérables : les marchands de vin et de draps réclamaient vingt-cinq mille

florins. L'abbé Hocquart acquitta toutes ces dettes, et n'en contracta pas de nouvelles. Il allait entreprendre des ouvrages considérables lorsque la foudre réduisit en cendres le clocher et la toiture, endommagea les voûtes de l'église, et lui imposa ainsi de nouvelles et lourdes charges.

Pendant cette période, l'abbé, sans recourir à aucun emprunt, fit reconstruire en partie à neuf, et restaurer plusieurs églises et presbytères de campagne et plusieurs fermes de l'abbaye.

Le conseiller rapporteur expliquait ensuite comment l'abbé avait été dénoncé au gouvernement par D. Prosper. Celui-ci avait été l'homme de confiance de l'abbé d'Esclaibes, et avait administré le temporel pendant que cet abbé était infirme; il avait de même cherché à dominer sous l'abbé Hocquart, mais les découvertes que ce dernier fit à charge de ce religieux, tinrent celui-ci en suspicion; d'ailleurs l'archevêque de Cambrai et quelques curés l'avertirent du déréglement des mœurs de Le Blus, et de certaines liaisons scandaleuses dans le voisinage de l'abbaye. Le Blus, en sa qualité de boursier, occupait un appartement dans le quartier des hôtes ; il fut surpris plusieurs fois par le prieur et par le maître-d'hôtel sortant de l'enclos du monastère: il faisait emporter de l'abbaye des victuailles, du linge et d'autres effets pour en gratifier une femme de Cambron-Casteau. Enfin l'abbé voyant que ses admonestations ne produisaient aucun résultat, lui retira sa charge de boursier. Le Blus dépouillé de ses fonctions, ne cacha pas son ressentiment et proféra, tant devant la communauté qu'au dehors, de mauvais propos contre son abbé.

M. de Kulberg était convaincu que D. Prosper Le Blus était un indigne religieux qui avait cherché, par le mensonge, à se venger du prélat et à le discréditer dans l'esprit du gouvernement; il avait voulu le présenter comme un mauvais

administrateur, un homme capricieux et faible, et le faire soumettre à une surveillance humiliante, et à une espèce de curatelle ; il se flattait de récupérer ainsi avec le temps, la position qu'il avait perdue.

Le conseiller certifiait de plus que l'abbé Hocquart était recommandable par son désintéressement et par son dévouement absolu aux intérêts du monastère, auquel il sacrifiait son repos et sa tranquillité ; aussi n'avait-il touché pour ses besoins depuis son élection jusqu'à. l'enquête dont il s'agit, que cent florins qui lui avaient été remis par D. Prosper Le Blus.

L'abbé avait été dénoncé par ce dernier, du chef d'avoir constitué sur l'abbaye, une rente au profit de sa sœur, Marie-Marguerite Hocquart.

Le rapporteur constata que le prélat avait à Mons une sœur infirme, et n'ayant qu'un patrimoine de trois cents florins. Délicat jusqu'au scrupule, Hocquart ne venait pas en aide à cette sœur ; mais étant parvenu à la députation des Etats du Hainaut, il avait fait des économies sur les appointements qu'il touchait de ce chef, et avait ainsi réuni cinq mille florins. Il eût pu les donner à sa sœur, qui les eût placés en rente viagère ; mais ayant consulté le religieux Florent Pepin, boursier et antérieurement professeur de théologie, qui fut d'avis que l'abbé pouvait faire de ses épargnes une disposition élémosinaire, il donna à ses cinq mille florins la destination suivante. Il remit ce capital au comité d'administration au profit de l'abbaye sous la charge d'en payer un intérêt viager de six pour cent à cette sœur malheureuse ; cet intérêt de six pour cent était très faible, toute autre personne aurait accepté ce capital à huit ou neuf pour cent d'intérêt viager. Le comité accepta cette donation avec la charge : la libéralité était avantageuse et la charge était équitable. La constitution de la

pension fut signée par le comité et par Le Blus lui-même; néanmoins ce dernier osa accuser l'abbé d'avoir fait créer une rente par l'abbaye au profit de sa sœur.

A la suite de ce rapport, un décret de l'impératrice Marie-Thérèse, en date du 10 juillet 1780, rendit justice à l'abbé de Cambron. Il reconnut que celui-ci avait observé le règlement de 1772 sur l'administration du temporel de la maison, et que sa gestion devait être approuvée. Mais en même temps il constata l'insubordination de Prosper Le Blus, et pour faire un sévère exemple de sa plainte calomnieuse, il ordonna de lui retirer sa commission de boursier; de l'exclure de toute intervention, soit comme ancien, soit autrement, dans les affaires de comptabilité; de le priver de son appartement hors de l'abbaye, et de le faire rentrer dans le cloître; de lui reprendre les papiers concernant le temporel, de laisser à l'abbé, pour faire rentrer ce religieux dans le devoir et dans la subordination, la faculté, soit de lui interdire toute sortie du monastère, et toute communication à l'extérieur pendant quelques années, soit de lui infliger quelque peine correctionnelle plus grave dans les formes usitées. Quant aux religieux Ignace Vandenberg et Joseph Dubois, qui avaient signé la requête à l'instigation de Prosper Le Blus, ils étaient invités à reconnaître leur imprudence et leur légèreté, et à faire leur soumission pour se rendre digne d'indulgence.

Ainsi se termina ce scandaleux conflit. Il paraît que D. Prosper fut puni par l'abbé en exécution du décret du 10 juillet 1780, et qu'il subit sa peine avec résignation. Néanmoins l'abbé avait été très sensible à ces tribulations; sa santé fortement ébranlée n'y résista pas, et il ne tarda pas à succomber.

La dernière particularité à signaler sous sa prélature, fut une dépêche du gouvernement, également du 10 juillet 1780,

exprimant à l'abbé de Cambron le désir de le voir imiter l'exemple d'autres monatères, en envoyant deux jeunes religieux dans un collége de Louvain pour y étudier la théologie, afin de favoriser dans le monastère le goût de la science.

Ces vues du gouvernement étaient louables ; car le meilleur remède au relâchement qui s'était introduit dans la maison, c'était d'y entretenir une pépinière de prêtres instruits, dont le bon exemple serait un stimulant pour les anciens moines comme pour les novices.

A cette époque, les religieux de Cambron avaient une réputation assez mauvaise dans le peuple. L'impartialité nous a inspiré l'analyse du rapport officiel du conseiller De Kulberg. Il y est fait mention de divers faits qui, malheureusement, attestent une vie déréglée ; mais comme ces faits peuvent avoir été dénaturés ou exagérés, nous croyons prudent de les passer sous silence. D'un autre côté, D. Prosper a laissé dans la mémoire du peuple la réputation d'un homme doué d'une aptitude remarquable aux affaires : il fut le fac-totum de l'abbaye sous Léopold d'Esclaibes ; il dirigea à lui seul onze procès soutenus en même temps par la communauté ; parmi ceux-ci figurait la cause plaidée contre le seigneur de Thoricourt et le prince de Ligne en 1743.

On rapporte que vers ce temps, un religieux nommé D. Fastré (D. Fastré Rousselle ?) maître des bois, s'était enrichi en gagnant à la loterie. A l'aide de ses bénéfices, il avait fait construire une sacristie et une bibliothèque. Il ne s'occupait plus de rien ; il avait au bas du grand escalier une habitation au-dessus de laquelle était le quartier de l'abbé (démoli sous le comte Dieudonné du Val de Beaulieu) ; il était dispensé d'assister aux offices ; il avait même un domestique pour son service particulier.

Les vieillards de Cambron-Casteau, et notamment un nom-

mé Nicolas Lory, qui mourut vers 1863 à l'âge de nonante-six ans, ont conservé le souvenir de la joyeuse vie que certains moines de Cambron menaient, tant à l'abbaye que dans les environs. Ceux qui avaient le goût de la boisson, pouvaient s'y livrer à leur aise. — Aussi les uns abrégèrent-ils leurs jours, et d'autres contractèrent-ils facilement la goutte. A table et dans la journée, les religieux avaient de la bière à discrétion ; en outre chacun d'eux recevait deux bouteilles de vin par semaine pour traiter ses amis ; chacun disposait à cet effet de deux gobelets d'argent Souvent les moines allaient en compagnie manger des gauffres à Bauffe, à la ferme de Labrique. Un jour, ils allèrent visiter le château d'Attre; le seigneur leur offrit de vieux vins auxquels ils firent le plus grand honneur.

On peut facilement se faire une idée exacte de l'influence pernicieuse d'un tel genre de vie sur l'avenir du monastère. Aussi la décadence y était-elle rapide. C'est au milieu de cette triste période que l'abbé Hocquart mourut le 7 octobre 1781.

Florent Pepin. — Il fut le quarante-quatrième et dernier abbé. Il était né à Mons, d'une famille honorable de magistrature; le 2 mai 1727, il avait reçu au baptême les prénoms d'Albert-Florent-Joseph. Il avait d'abord été lecteur en théologie, et ensuite maître-des-bois et boursier. En 1772, il avait été choisi comme second candidat pour la dignité abbatiale. Le conseiller De Kulberg, dans son rapport de 1780, citait le boursier Pepin, comme un homme actif autant qu'intelligent.

L'assemblée des religieux pour l'élection du successeur de l'abbé Hocquart, fut tenue le 30 novembre 1781, sous la direction du conseiller privé Sanchez de Aguilar, de l'abbé de Baudeloo, et à l'intervention du secrétaire du conseil privé, De Reul, fils. Le nombre des religieux profès était de

cinquante-huit, dont cinq nés en France et admis avant l'édit de 1752. Quarante-quatre moines prirent part au vote. Florent Pepin, le premier candidat, fut nommé par dépêche royale du 18 mars 1782. Il était alors âgé de cinquante-trois ans. Après cette nomination, le gouvernement augmenta de 1500 florins les pensions imposées au temporel de l'abbaye; le chiffre de ces pensions s'éleva ainsi à 12,000 fl. par an.[1]

A cette époque, les revenus de la maison montaient à 99,030 fl. 9 s., et les dépenses, à 87,487 fl. 17 s. 3 deniers. L'excédant fut affecté à l'amortissement de diverses dettes, ainsi qu'à la restauration, tant de l'église conventuelle incendiée en 1772, que des églises et des presbytères des localités où l'abbaye percevait des dîmes, et qu'elle devait réparer conformément à l'édit de 1769. L'encaisse était de 6,000 florins. L'examen fait alors par les commissaires, prouva que l'administration était bien dirigée, et que les règlements étaient littéralement observés. L'église, le dortoir, la bibliothèque, le réfectoire et la basse-cour étaient en très bon état et formaient une belle et spacieuse abbaye ; toutefois le quartier abbatial, et ceux des hôtes, des officiers et des employés du monastère étaient dans un tel état de délabrement et de caducité, qu'une reconstruction était urgente. Un plan général des futurs bâtiments avait été dressé, conformément au décret du 10 juillet 1780; le devis en avait été fixé à 317,154 fl., et l'abbé défunt avait pris les premières dispositions d'exécution quand la mort l'enleva. Indépendamment de ces

1. On peut citer comme chef-d'œuvre de goût et de patience, sous le rapport typographique, le compliment imprimé par Henri Hoyois, de Mons, adressé à M. Bernard Pepin, lors de sa nomination comme supérieur de l'abbaye de Cambron en 1782. La composition et la forme, les vers, les anagrammes et l'acrostiche sont d'Hoyois, qui était un véritable artiste.

AD. MATHIEU. *Biographie Montoise.*

travaux, il fallait reconstruire les infirmeries de la maison et la ferme de *Labrique,* à Bauffe, restaurer celle de *Scouvemont* (*du Châtillon*) continuer la reconstruction de celle de *la Haie* et de la cense *Spinette du Sart*; rebâtir le moulin de Neuvilles, restaurer les censes de *la Haute* et de Thoricourt, ainsi que le moulin et la cure de ce village; ce qui exigeait une dépense de 10,074 fl. La communauté sollicita en conséquence l'autorisation d'emprunter 350,000 fl. à 3 1/2 p. c., à mesure que les dépenses l'exigeraient.

Les commissaires de l'élection firent connaître, dans leur rapport au gouvernement, que les troubles qui, deux ans auparavant, s'étaient élevés dans cette abbaye, avaient entièrement cessé ; qu'on y vivait en bonne intelligence, et que D. Prosper Le Blus, qui avait excité ces troubles, et s'était rendu si répréhensible par sa conduite, se comportait alors d'une manière telle que ses supérieurs et ses confrères s'intéressaient pour qu'il récupérât les prérogatives attachées à son rang d'ancienneté. Aussi l'abbé fut-il autorisé à rendre à Le Blus les prérogatives dont il s'agit, à mitiger et à lever, à mesure qu'il s'en rendrait digne, les dispositions du décret du 10 juillet 1780 porté contre lui.

Néanmoins, en succédant à l'abbé Hocquart, Florent Pepin n'avait encore qu'un bien triste héritage à recueillir. La communauté de Cambron était minée à l'intérieur par les troubles et les scandales qui l'avaient affligée; elle était désunie par les désordres et les dissensions qui avaient leur source dans l'insubordination, l'orgueil et l'envie de certains moines.

Bientôt cette abbaye sera exposée à des dangers extérieurs. Joseph II, empereur d'Allemagne, allait parvenir à la souveraineté de nos provinces. Imbu d'idées et de tendances novatrices, il ne tarda pas à vouloir faire disparaître une de ces institutions qui, selon lui, n'étaient plus de son époque, et

qui, ayant dévié de son but primitif, n'était plus qu'une surcharge et un danger pour la société.

§ III. — *Première suppression de l'Abbaye pendant la révolution des Patriotes*, 1789.

Nous renvoyons aux ouvrages relatifs à la révolution brabançonne, pour le détail des innovations administratives, judiciaires et religieuses que Joseph II introduisit dans nos provinces. Nous nous bornerons à rappeler que les évêques reçurent, le 28 novembre et le 5 décembre 1781, des dépêches par lesquelles les gouverneurs généraux des Pays-Bas les informaient que dorénavant les couvents seraient hors de la dépendance de leurs chefs ecclésiastiques étrangers, et qu'ils seraient soumis directement à la juridiction épiscopale. Ces instructions avaient pour effet, quant à l'abbaye de Cambron, de la détacher de la congrégation de Citeaux, de briser son affiliation avec Clairvaux, et d'en faire une communauté isolée.

Le 17 mars 1783, un édit de Joseph II signifiait sa volonté de supprimer certains monastères qu'il déclarait inutiles, et d'en conserver les revenus « à un usage plus utile et plus intéressant que celui qui en avait été fait jusqu'alors ». Il ne restait donc au gouvernement qu'à apprécier le degré d'utilité des maisons religieuses, et à prendre une ordonnance spéciale pour anéantir ceux qui rentraient dans la catégorie des couvents à faire disparaître. L'abbaye de Cambron fut alors classée parmi ces derniers; toutefois l'ordonnance de suppression ne fut pas mise à exécution ; il est probable que la gestion des biens et l'état de la communauté, n'exigeaient pas cette mesure rigoureuse.

Mais cinq ans plus tard, les événements de la révolution

brabançonne donnèrent au gouvernement l'occasion de frapper le monastère. L'abbé de Cambron était membre des États de Hainaut et la chambre du clergé dans laquelle il siégeait, opposait une vigoureuse résistance à l'empereur; celui-ci prononça non-seulement la dissolution des États, mais encore la suppression de l'abbaye de Cambron.

Les États de Hainaut, dans leur assemblée générale du mois de décembre 1787, n'avaient alloué au gouvernement le subside ordinaire de 1788, qu'en réclamant le redressement des infractions à la constitution du pays, et un changement de système dans le gouvernement de nos provinces. Le gouvernement n'avait pas accepté cette réserve, et pour l'année 1789, il voulait une allocation pure et simple. Le 17 novembre 1788, les trois ordres des États, la noblesse, le clergé et le tiers-état se réunirent, et le comte d'Arberg, grand-bailli de Hainaut, les invita à accorder simplement et sans réserve, le subside de cinq cent mille florins demandé pour 1789. Ils entrèrent chacun dans leur salle, et trois heures après, le clergé décida qu'il serait prématuré de s'occuper du subside de 1789 avant de savoir si celui de 1788 avait été accepté. La noblesse et le tiers-état furent aussi de cet avis. Les trois ordres entrèrent ensuite en séance, et une discussion s'engagea entre les députés et le grand-bailli. Aucune résolution ne put être prise, et la séance fut ajournée au lendemain. Le 18, l'ordre du clergé, après une délibération préliminaire, proposa aux États réunis, d'adresser une représentation au gouvernement, et de déclarer qu'ils attendraient une réponse avant de prendre une décision. Un très vif débat s'engagea; des opinions variées se produisirent, les esprits furent longtemps irrésolus. Enfin la proposition fut admise, et séance tenante, la députation des Etats commença son mémoire; elle ne put le terminer qu'à quatre heures après minuit.

Les États y faisaient connaître qu'aussi longtemps que les nouveaux édits ne seraient pas rapportés, le subside de 1788 resterait formulé comme il l'était, et celui de 1789 serait tenu en suspens. Le comte d'Arberg enjoignit alors aux États de suspendre leurs séances; les gouverneurs généraux leur ordonnèrent ensuite de se séparer immédiatement, et leur interdirent de s'assembler encore.

Un message du 7 janvier 1789, envoyé par Joseph II au comte de Trauttmansdorff, son ministre plénipotentiaire, ordonnait à celui-ci de traiter le Hainaut comme pays de conquête, vis-à-vis duquel l'empereur était dégagé de toutes obligations. Les Etats furent convoqués pour le 23 janvier; mais ils ne s'émurent pas des menaces du souverain; ils persistèrent dans leur refus de subside. Dès lors les mesures rigoureuses ne se firent plus attendre. Deux commissaires impériaux, M. Ransonet, conseiller à la chambre des comptes, et M. Delevieilleuse, conseiller aulique, arrivèrent à Mons, le 30 janvier, pour y exécuter les instructions du gouvernement. Ils réunirent les Etats le même jour, et se rendirent à leur assemblée. Ils remirent au pensionnaire une dépêche de l'empereur et une des gouverneurs généraux aux termes desquelles, les États étaient dissous, la constitution du comté abolie, et l'empereur entendait exercer en Hainaut l'autorité de conquérant.

Le 3 et le 4 février 1789, les commissaires impériaux Ransonet et Delevieilleuse, avec le comte d'Haponcourt, colonel des dragons du régiment d'Arberg et gouverneur de la garnison de Mons, s'occupèrent des finances de la province. Le 5, ils décidèrent la suppression des abbayes de Cambron et du Val-des-Écoliers à Mons, dont les abbés avaient refusé le subside le 23 janvier précédent. De l'avis de d'Haponcourt, les monastères de St-Ghislain et de St-Denis avaient autant

que les deux autres mérité d'être supprimés ; mais on se contenta de les miner sourdement. On fit application à l'abbaye de Cambron de l'édit du 17 mars 1783, qui permettait la suppression des couvents inutiles, ainsi que de la dépêche des gouverneurs généraux des Pays-Bas du 7 janvier 1789, dans laquelle ceux-ci notifiaient que « la manière indécente et injurieuse à son autorité (celle de l'empereur), tenue par les États à leur dernière assemblée générale, au sujet des subsides de l'année courante, l'engage à révoquer pour le Hainaut, toutes les concessions qu'il avait eu la clémence de lui faire, et défend même de lui proposer des grâces quelconques pour des individus du Hainaut, et d'en proposer aucune; il suspend aussi toute nomination ultérieure aux abbayes de cette province; son gouvernement général fera, à l'aide du militaire, la recherche la plus exacte des personnes de toutes les classes et conditions qui, pendant les divers troubles, se sont rendues coupables par des faits, des paroles ou par écrit, pour les punir, selon qu'il le trouvera convenir aux circonstances ».

Le 18 février, l'abbé de Cambron était à Mons avec celui de St-Denis; ils furent appelés devant M. Ransonet, qui leur signifia de retourner et de rester chacun dans son abbaye.

Une dépêche royale du 21 février 1789 appliqua à l'abbaye de Cambron l'édit du 17 mars 1783, et des mesures furent immédiatement prises pour exécuter cette ordonnance.

Le colonel d'Haponcourt se concerta avec les commissaires du gouvernement et les fiscaux. Ils envoyèrent à Cambron vingt-huit dragons, trois bas-officiers et deux officiers, tant pour maintenir l'ordre dans le village même, que pour garder les issues par où on pourrait soustraire des effets.

Ce fut le dimanche gras, ou des carnavals (22 février 1789), à trois heures après midi, que les soldats autrichiens chargés

de cette expédition, arrivèrent à l'abbaye. Outre les dragons il y avait cinquante fantassins. La moitié garda les issues ; le reste demeura avec les commissaires. Le maître des bois toutefois passa devant eux tellement chargé d'or, que le poids l'empêcha d'aller plus loin que le village de Cambron-Casteau.

Voici le texte du rapport que le commandant Lebrun envoya au colonel d'Haponcourt : « J'ai l'honneur de vous in-
« former que nous avons jusqu'ici exécuté notre commission
« sans qu'il y ait aucune apparence de désordre : d'abord la
« communauté a été assemblée, à qui a été faite la lecture de
« l'édit du 17 mars 1783 et de la commission, en conformité,
« de M. le fiscal Gobart. L'abbé s'est trouvé trop affecté que
« pour se rendre à l'assemblée ; le scellé a été mis sur les
« portes des chambres, papiers ou argent, nous l'avons aussi
« mis sur les portes de la sacristie, tellement que nous
« croyons avoir mis en sûreté ce qui est le plus précieux ;
« j'ai fait garder les portes de l'abbaye et les endroits où nous
« croyions en être besoin. — De concert avec M. le fiscal,
« j'ai saisi les emplacements pour loger ma troupe et les
« corps de garde ; d'après quoi, j'espère que la commission
« dont je suis honoré, s'exécutera sans le moindre inconvé-
« nient. — De l'abbaye de Cambron, le 22 février 1789.
« (Signé) Lebrun, capitaine ».

Le lendemain, 23 février, tout était tranquille à Cambron : on aurait pu faire revenir les dragons à Mons; toutefois on les conserva pendant qu'on dressait l'inventaire des biens de l'abbaye, mais particulièrement pour veiller à ce que les possessions et les bois du monastère ne fussent point (disent les rapports) pillés par les villageois des environs. Cinq ou six dragons à cheval se montraient continuellement pour intimider les pillards ; et d'autres militaires gardaient les

issues dés bâtiments et les sept portes de l'abbaye. Nous ferons remarquer ici que certains paysans du voisinage, loin de porter secours aux moines, contribuaient à ruiner le monastère : leur affection pour la communauté était sans doute beaucoup moins grande que leur ingratitude.

Du 24 au 26 février, les dragons firent encore des patrouilles dans les campagnes, pour empêcher les dommages auxquels les possessions de l'abbaye étaient exposées. Le 27, le colonel d'Haponcourt, le fiscal et l'administrateur de Cambron, réunis à Mons, décidèrent qu'il suffirait de maintenir à l'abbaye trois dragons et un caporal, douze hommes d'infanterie et un caporal, sous le commandement du capitaine Lebrun. Ce personnel pouvait suffire à la garde intérieure et extérieure du monastère. Le reste des troupes rentra à Mons.

Le 2 mars, après l'achèvement de l'inventaire, le capitaine des dragons Lebrun et ses soldats furent remplacés à Cambron par un lieutenant de Murray, un caporal et douze hommes. Ce détachement d'infanterie n'était utile que pour empêcher qu'on commît des vols dans la maison et qu'on détruisît les bois. Le 18 mars on avait apposé les scellés dans toute l'abbaye. Les troupes n'y étaient plus utiles ; M. Ransonet requit de les faire rentrer à Mons. Au surplus, le numéraire en caisse ne se trouvait plus au monastère, car dès le commencement de l'inventaire (23 février), les commissaires Gobart, Barbier et de Ronquière enlevèrent tous les fonds tant du ferme, que des mains de l'abbé et de tous les receveurs. Ces fonds s'élevaient à 35,611 florins 3 sols 10 deniers; ceux de la recette d'Ath montaient à 10,738 fl., 11 s. 1 d. et une lettre de change de D. Martin était de 3,000 fl.; total : 49,349 fl. 14 s. 11 d. Une somme de 7,698 fl. 16 s. trouvée dans la chambre de l'abbé, fut mise sous séquestre, bien que celui-ci eût déclaré qu'elle provenait de ses émoluments, tant comme maître des bois et boursier avant d'être abbé, que comme député aux

États pendant trois ans. Les commissaires lui laissèrent entre les mains 1633 fl. 6 s. 8 d. seulement.

L'abbé et ses moines ne restèrent pas inactifs, et ils firent tous leurs efforts pour faire rapporter l'ordonnance de suppression dont ils étaient victimes. Dès le 24 février, l'abbé écrivit une lettre à un personnage de la cour de Bruxelles (dont le nom n'est pas indiqué dans le livre noir du comté de Hainaut, qui la publie), personnage qui parait être M. Dotrenge, pour exprimer la consternation dans laquelle la communauté avait été jetée, et pour protester contre l'accusation calomnieuse qui avait été portée contre lui, celle d'avoir été un des membres les plus opiniâtres à refuser les subsides pour les années 1788 et 1789. Il ajoutait que pendant les troubles, sa conduite avait été prudente et réservée, et que ses efforts avaient tendu à faire accorder les subsides par la chambre du clergé. Ce personnage (dont la signature a été supprimée dans le livre noir) lui répondit, le 27 du même mois, que la suppression de l'abbaye ne l'obligeait à aucune justification personnelle; que d'ailleurs le gouvernement ne pouvait suspendre aucune des opérations relatives à cette suppression; qu'enfin, toute démarche à Bruxelles serait inutile, surtout au moment où sa présence à Cambron était nécessaire; il lui conseillait de donner des preuves de sa soumission aux intentions de l'empereur en concourant, par les moyens qui étaient à sa disposition, à procurer aux commissaires les indications et les facilités nécessaires à la prompte exécution de ces opérations.

Le frère de l'abbé de Cambron, M. A. Pepin, président du conseil de justice à Tournai, écrivit aussi le 25 février en faveur du monastère supprimé; il déclara que l'abbé avait employé la dernière journée (celle du 23 janvier), depuis neuf heures du matin jusqu'à dix heures du soir, à rappeler au devoir envers le souverain la chambre du clergé; qu'il n'avait quitté ses collègues que lorsqu'il y avait été forcé par l'état

d'épuisement dans lequel il était tombé ; que, rappelé à minuit, l'abbé n'avait pu y retourner, et avait répondu que sa volonté était invariable. Le président Pepin ajoutait que son frère avait toujours tenu la même conduite pendant les troubles, et demandait que l'on suspendît les ordres qui s'exécutaient à Cambron.

Tous les religieux de l'abbaye, assemblés en chapitre, supplièrent l'empereur de laisser subsister la communauté, « se « soumettant de remplir toutes les charges et conditions qu'il « plaira à Sa Majesté de leur ordonner ». Cette requête était signée par l'abbé Florent Pepin, le prieur Pierre de Rycke et trente religieux.

En même temps les curés, les vicaires, les mayeurs et les échevins des villages voisins de l'abbaye s'adressèrent à S. M. pour obtenir le maintien de cette communauté. Tout en témoignant leur reconnaissance envers les religieux de Cambron, pour les aumônes qu'ils distribuaient aux pauvres des communes environnantes, ils faisaient valoir les titres que cette maison pouvait invoquer à son profit du chef de la régularité, du bon ordre, de la discipline qui y régnaient, des bons exemples que les religieux donnaient au peuple, de la bonne administration de leurs biens, et surtout de leur charité envers les ouvriers et les indigents, notamment de leur tolérance à laisser prendre du bois de chauffage dans leurs bois, et de leur générosité à porter des secours aux familles désolées par les maladies épidémiques. Cette supplique était signée du curé et du vicaire de Gages et Cambron-Casteau, des curés de Brugelette, de Cambron-St-Vincent, de Lombise, de Thoricourt, de Fouleng, d'Horrues, de Chaussée-N.-D., de Neufvilles, de Montignies-lez-Lens, de Lens, de Gondregnies, de Silly, du vicaire de cette paroisse, et des mayeurs et des échevins de ces villages.

L'abbé fit aussi parvenir à l'empereur, dans le but de maintenir le monastère, des certificats relatifs à ses sentiments et

à sa conduite, et émanant des membres de la chambre du clergé, les abbés de St-Ghislain et de St-Denis, le chanoine Demeuldre, de Soignies, le chanoine Largillière, de Leuze, des députés des États des deux autres ordres, du comte d'Auxi de Neufvilles, membre et député de la noblesse, du baron de Francqué, premier échevin de Mons, de l'ancien échevin Dumont, des membres du conseil de ville, Deroyer de Woldre et Marousé, du conseiller pensionnaire de la ville, Deroyer, tous membres et députés du tiers état.

Aucune des démarches qui furent faites à cette époque, ne produisit de résultat. Les religieux quittèrent l'abbaye de Cambron le 27 mai 1789, et se retirèrent en Hollande dans leurs vastes propriétés.

Le gouvernement fit ensuite consommer la suppression de cette communauté en vendant, en deux séances, les meubles et le bétail. On trouve aux archives de l'État à Mons, l'affiche de la vente qui a eu lieu, de par l'Empereur et Roi, en la cour de l'abbaye de Cambron, le lundi 17 août 1789 et les jours suivants, à huit heures du matin et à deux heures après-midi; le mobilier et le vin de Bourgogne de la récolte de 1788 y étaient détaillés; on y annonçait pour le 24 la vente des voitures, des chevaux, des vaches, des volailles et des vins en cercles; enfin, pour le 25, celle des arbres et du bois à brûler. Les ornements d'église, les vases sacrés et d'autres argenteries furent expédiés à la monnaie à Bruxelles.

A la criée du 17 août, un fripier de Mons nommé Vanderghem, acheta six chaises garnies en damas pour 27 florins, six autres pour 23 fl., trois bergères pour 12 fl., trois autres pour 14 fl., un canapé pour 73 fl., un lit de *chamoise* 80 fl., un de damas 30 fl.; sept pièces de vin de Beaune furent adjugées pour 880 fl.

D'autres ventes avaient été faites antérieurement, et d'autres eurent lieu postérieurement à cette date. On vendit alors le mobilier de la ferme du Pont-de-Lens.

Le sieur N... M.., de Mons, fut chargé de procéder à la plupart de ces ventes. En voici le produit : le 19 juin 1789, on vendit des bestiaux pour la somme de 10,900 fl., ainsi que des vins et des provisions pour 5,976 fl. 19 sols ; le 17 août et les jours suivants, les meubles et les effets rapportèrent 7,445 fl. 17 s.; le 5 septembre, la vente de la paille et du fumier procura une recette de 692 fl. 19 s.; enfin, le 13 octobre, on vendit encore des meubles pour une somme de 2,465 fl. 14 s. Le total s'élevait à 32,807 fl. 18 s.

Le sieur Masquelier versait les fonds à la caisse provinciale de religion à Mons à mesure que les rentrées s'opéraient, et ces fonds étaient envoyés au trésor à Bruxelles. Voici un reçu qui constate ce mode de recouvrement : « Les employés principaux à la caisse provinciale de Mons ont remis au trésor royal la somme de 19,000 fl. 2 patars 11 deniers, argent courant, provenant de la vente d'une partie des effets de l'abbaye supprimée de Cambron, et déposée à ladite caisse par le sieur Nicolas Masquelier. Bruxelles, le 16 novembre 1789. »

Quant aux immeubles de l'abbaye, comme il n'y avait aucune urgence de les aliéner, le gouvernement n'avait provisoirement pris aucune décision. Au milieu de l'année 1789, il reçut des propositions d'achat assez singulières pour que nous les rapportions.

La comtesse douairière d'Anteroche, née baronne de Reding, par lettre datée de Mons, le 28 juin de la même année, demanda au gouvernement de lui vendre l'abbaye de Cambron. Elle se proposait de faire une coupe de bois, de défricher ensuite un terrain boisé pour le mettre en culture, de convertir l'abbaye en maison de campagne, et d'employer l'église comme chapelle. Elle faisait valoir, pour obtenir cette faveur, les antécédents de sa famille, qui avait toujours rendu des services à l'empire. Elle se prévalait de sa fidélité envers le gouvernement. Elle faisait remarquer que l'empereur, en

lui cédant cette abbaye, prouverait aux révoltés qu'il récompensait ceux qui avaient usé de leur prépondérance pour engager les habitants de Mons et ceux des campagnes, à rester soumis à leur souverain; et que cette vente étonnant le public, serait un coup d'éclat qui humilierait les rebelles.

Le 4 juillet suivant, dans une autre lettre dont la baronne de Feret était co-signataire,cette solliciteuse renouvelait l'offre d'acheter l'abbaye; mais, ayant modifié ses vues en leur donnant un caractère d'utilité publique, elle proposait d'établir dans l'enclos un asile où six veuves d'officiers recevraient le logement et la nourriture; elle aurait donné la préférence aux dames qui auraient été désignées par l'empereur ou le gouverneur général, pourvu qu'elles parlassent le français, car elle ne comprenait pas l'allemand. Elle aurait augmenté le nombre de ces pensionnaires, si les bénéfices qu'elle espérait réaliser le lui avaient permis. Les dames ainsi reçues auraient remplacé, à l'égard du gouvernement, les personnes qui touchaient des pensions payées par la communauté, et connues sous le nom de *pains d'abbaie*. Lors de la nomination de l'abbé Florent Pepin, ces pensions furent fixées à une somme totale de 12,000 florins par an.

La pétitionnaire disait avoir déjà choisi les fermiers qu'elle devait placer dans la basse-cour de l'abbaye : c'étaient d'anciens locataires des propriétés de sa famille; connaissant leur attachement au souverain, elle les avait envoyés dans les villages voisins de la terre d'Athis (appartenant à son neveu, le baron de Reding), pour empêcher que ces villageois ne prissent part aux troubles. Ces fermiers avaient réussi dans leur mission, et les Borins avaient répondu à ses désirs. Pour le cas où le gouvernement ne lui vendrait pas l'abbaye, la baronne recommandait ses fermiers pour obtenir la préférence. Revenant à ses projets, elle aurait fait construire des habitations sur le terrain de l'abbaye; l'église serait devenue une

paroisse; dans le délai de six ans, elle comptait y élever un beau village. Elle aurait fait des plantations sur les bords des grands chemins ; elle aurait introduit dans cette localité, l'éducation des abeilles ; elle devait faire cultiver comme en Champagne, la navette, dont la fleur aurait servi à la nourriture des mouches, et dont la graine aurait produit de bonne huile ; cette culture exigeait moins de travail que celle du colza. Elle aurait aussi fait élever des vers à soie : elle connaissait la manière de les faire réussir comme en Languedoc, de les soigner dans leurs maladies, enfin de filer la soie destinée au commerce. Elle aurait enfin créé des prairies artificielles, à l'aide de la luzerne, que l'on fauche trois fois par an.

Ces projets, qui respiraient ce qu'on appelle le progrès, ne furent sans doute pas de suite approuvés par le gouvernement; quelque temps après, ils n'étaient plus réalisables. Pendant les mois d'août et de septembre 1789, l'agitation devint générale en Belgique, et la révolution organisa des moyens de défense. Un grand nombre de Belges, réunis dans les environs de Bréda, y formèrent une armée dans le courant d'octobre : le 27 du même mois, ils remportèrent la victoire de Turnhout sur les troupes autrichiennes.

§ IV. — *Rétablissement de l'abbaye par les autorités provinciales du Hainaut.*

La révolution des Patriotes fit de rapides progrès. Dans le courant de novembre 1789, l'armée brabançonne occupa la Flandre et le Brabant, et une colonne de Belges se dirigea sur Namur. D'Haponcourt, devenu général-major, reçut l'ordre de marcher au secours de cette place; il quitta Mons le 21 du même mois. Le ministre de Trauttmansdorff et le capitaine-général d'Alton, abandonnèrent Bruxelles le 12 décembre suivant. Le gouvernement autrichien s'était ainsi

retiré, et, en l'absence de tout pouvoir, des commissions locales s'établirent dans chaque ville. Le comité local de Mons, qui s'était formé dès le 26 novembre, décida la réunion d'un comité général pour la province; le 10 décembre, les villes du Hainaut furent invitées à envoyer des députés à Mons le 15 du même mois. Le comité général des députés des villes s'assembla au jour fixé, et prit diverses mesures pour le rétablissement de l'ordre; le lendemain 16, il convoqua les États de Hainaut pour le 21, à l'effet de déclarer la liberté et l'indépendance du pays. Le 17, il rendit un appointement sur requête autorisant les religieux de Cambron à rentrer dans leur abbaye. Quelques religieux exécutèrent, le jour même, cette ordonnance en reprenant possession de la maison. Ce jour là, l'abbé, le prieur, Pierre De Rycke, et dix-neuf religieux adressèrent aux États de Hainaut une requête, qui lui fut transmise par une lettre de l'abbé Florent Pepin datée du 21, et par laquelle ils sollicitaient leur rétablissement. Le 21 décembre au soir, les moines rentrèrent à l'abbaye, après avoir soupé à la ferme de Labrique, à Bauffe. Par des résolutions du 23 et du 26 du même mois, les États maintinrent les pétitionnaires dans leurs propriétés et dans leurs droits, et requirent les fermiers, locataires, censiers, vassaux, tenanciers et autres personnes indistinctement qui pouvaient être débitrices de l'abbaye, d'acquitter leurs rentes, rendages, fermages, prestations et toutes autres redevances. Ils ordonnèrent de mettre en sûreté les papiers et les effets de l'abbaye, comme on l'avait fait à Ath. Ils annulèrent, comme inconstitutionnel, tout ce qui avait été fait au préjudice de la maison depuis l'expulsion des religieux, et ils ordonnèrent la réintégration de tout ce qui, depuis lors, avait été vendu, ou transporté illicitement au dehors . Cette dernière partie de la résolution des États, répondait à un avis que les moines de Cambron avaient donné au comité général, savoir que les

agents qui, depuis la suppression, s'étaient ingérés dans l'administration des biens de l'abbaye, avaient pris la fuite sans présenter de compte, et sans remettre les papiers dont ils s'étaient emparé.

Les États de Hainaut avaient été puissamment secondés depuis 1787, dans leur résistance à l'empereur, par le clergé et par les maisons religieuses : on s'explique ainsi l'empressement qu'ils mirent à rétablir la plupart des monastères supprimés.

La population était sans doute en grande jubilation en présence des succès de la révolution. C'est ce qui aura excité la verve d'un poète du pays : on a conservé sa production lyrique; elle fut imprimée à Mons par le typographe Monjot, en quatre pages in-4° sans date, ni lieu, ni nom d'imprimeur (Bibliothèque de M. Léop. Devillers). La voici :

CHANSON

sur le rétablissement de l'abbaye de Cambron.

Sur l'air *: Je l'ai planté, je l'ai vu naître.*

1.

Quel jour heureux vient de paroître
Aujourd'hui sur notre horison !
Jour désiré ! qui voit renaître
La solitude dans Cambron. *(bis.)*

2.

Après six siècles d'existence,
On veut, Cambron, t'anéantir :
C'est tes biens, c'est ton opulence
Q'un despote veut envahir. *(bis.)*

3.

C'est par des ordres sanguinaires,
Que tu vis, les larmes aux yeux,
Sortir tes braves solitaires
De ton séjour délicieux. *(bis.)*

4.

Par des scélérats outragée,
Tu vis tes autels renversés :
Tu vis encor toute éplorée.
Tes murs, tes temples dévastés. *(bis.)*

5.

Pour mettre le comble à l'injure,
Cette troupe de forcenés
D'une main perfide et parjure
Profane tes vases sacrés. *(bis.)*

6.

Tes prières les plus touchantes
Celles de tout le Pays-bas,
Tes supplications instantes
Ne purent fléchir ces ingrats. *(bis.)*

7.

En vain l'on voit couler tes larmes :
Joseph jaloux de ton bonheur,
Joseph à tes justes alarmes
Pour jamais sut fermer son cœur. *(bis.)*

8.

Mais le Maître des destinées
Comble nos vœux les plus ardents ;
Il éloigne de nos contrées
Et nos bourreaux et nos tyrans. *(bis.)*

9.

Chassés de notre domicile,
Exposés à mille combats,
Il nous rappelle en cet asile
Pour y vivre jusqu'au trépas. *(bis.)*

10.

Par tes chants, tes cris d'allégresse,
Cambron fais retentir les airs,

Et bénis la main vengeresse
Du Dieu, qui vint briser tes fers. *(bis.)*

11.

Reconnois aussi le courage
De nos généreux défenseurs,
Leur conduite prudente et sage
Vient terminer tous nos malheurs. *(bis.)*

12.

Oui, c'est vous, vaillans Patriotes,
Guidés par la Religion,
Qui chassez ces affreux despotes,
Qui faites revivre Cambron. *(bis.)*

FIN.

Nous avons reproduit ces couplets, non pas pour leur mérite littéraire, mais comme échantillon du style de l'époque, et des sentiments que le clergé éprouvait alors pour Joseph II. L'auteur présumé de cette canzonetta anonyme est l'avocat Le Mayeur, qui s'était fait comme on sait, le Tyrtée ou le Chiabrera de la révolution.

Malgré cette réintégration légale dans leurs biens, les religieux de Cambron n'avaient pas recouvré ce que les agents du gouvernement leur avaient enlevé au milieu de l'année 1789. Aussi voit-on, par requête du 15 janvier 1790, l'abbé et les religieux réclamer devant les États, les titres et les papiers essentiels à la conservation de leurs propriétés; l'argenterie et les ornements envoyés à la monnaie à Bruxelles; les orgues qui avaient été transportées à Bruxelles, en l'église de St-Jacques-sur-Caudenberg; les autres meubles qui avaient été vendus; enfin, le produit de la vente qui avait été emporté par le commissaire Ransonet. Ils chargèrent en même temps D. Maur Mesnage de réclamer près du conseil de Brabant et de tous autres, la restitution des objets mentionnés dans les inven-

taires. Ce mandataire réclama en conséquence une valeur de 10,302 fl. 2 s. en six lingots, provenant des argenteries fondues à la monnaie, et qui n'avaient pas encore été remis à la caisse de religion, plus une somme de 19,012 fl. 2 s. pour le prix de vente d'une partie de leurs effets et meubles.

L'abbé et les religieux dénoncèrent ensuite aux États de Hainaut l'huissier R..., d'Ath, qui avait assigné, le 25 février 1790, les fermiers Noël Cattier, de Cambron-Casteau, et Paillot, de Montignies-lez-Lens, en paiement d'objets achetés à une vente faite à Cambron par le sieur N... M..., alors fugitif. Ils faisaient connaître que ces deux acquéreurs avaient dénié à l'huissier le droit de les poursuivre à la requête de M..., vu que celui-ci avait disparu; mais R... leur avait opposé des quittances signées par M...., et des lettres écrites par la femme de ce dernier: ce qui équivalait à une procuration. Les États ordonnèrent à l'huissier R..., le 27 février 1790, de remettre immédiatement entre les mains du conseiller L.-J. Papin, les quittances du sieur M..., préposé à la vente des effets des religieux. L'huissier n'obtempéra pas à cet ordre; loin de là, il menaça encore d'autres acheteurs de les contraindre s'ils ne payaient pas dans les huit jours, quoiqu'il sût bien que M... n'avait plus qualité pour opérer ces recettes. Cette affaire se termina enfin devant le conseil souverain de Hainaut : les religieux obtinrent gain de cause par une apostille du 1er mars 1790, signée Maugis.

Ils furent aussi obligés d'intenter un procès à l'avocat De Ronquière, ci-devant greffier d'Ath ; leur requête est datée du 12 juillet 1790 ; le 30 août, ils chargèrent l'avocat Pepin de le poursuivre.

A cette époque, la révolution des Patriotes était déjà très compromise. Joseph II était mort et son successeur au trône impérial, son frère Léopold II, fit spontanément aux Belges

des propositions d'arrangement. Les partis révolutionnaires se neutralisaient l'un l'autre, et l'armée autrichienne rentrait en Belgique. La nation voulut porter un coup décisif. Les États de Hainaut firent une levée de volontaires, réunirent des fonds, amassèrent des approvisionnements, et contribuèrent puissamment à la formation d'un corps d'armée qui se réunit à Fleurus le 4 septembre 1790. L'abbaye de Cambron fit de grands sacrifices en faveur de la cause des Patriotes. Dans un état des frais et dépenses depuis la rentrée des religieux jusqu'au 1er avril 1793, on trouve, sous la rubrique : « Débours « fournis aux États pour la patrie : — Payé trois trimestres « de 50 hommes à 10 patars par jour, porte la somme de « 6843 fl. 15 s.[1] ; — fourni quatre canons de 30 louis « chacun, porte 1568 fl.; . . . . — dons gratuits donnés aux « États, 78,411 fl. 15 s.; — fourni aux mêmes un capital à « intérêt de 15,256 fl. 13 s. 4 d. »

Le compte de D. Maur Mesnage renseigne, d'un autre côté, que l'abbaye fit aux États de Hainaut un don gratuit de 200,000 livres pour indemniser ceux qui avaient été lésés par la révolution, et que « à la recette générale des États de Hai- « naut, a été donné 60,000 livres à intérêt de 4 ½ p. % en six « obligations de 10,000 livres chaque ».

Ces énormes sacrifices n'empêchèrent pas la restauration autrichienne. L'armée patriote, entièrement battue et dé-

1. Tableau de la souscription patriotique de la province de Hainaut, nº 8965 du Catalogue de la Bibliothèque publique de Mons. On y lit, p. 4 : « Mrs les Abbé et Religieux de Cambron, 50 hommes, un an ; » p. 7 : « Mr Léonard Vandamme, fermier de Cambron-St-Vincent, 98 l.; » p. 8 : « Mr Lefebvre, fermier de la Mairie de Cambron, 63 l.; » p. 9 : « Mrs les « Maïeur et Habitants de Cambron-l'Abbaye, 295 l. 12 s.; » p. 18 : « Carlier, curé de Cambron, 50 l.; » p. 20 : « M. L.... (Labrique), fermier « à Cambron, 64 l. 6 d.; Dom Robert, receveur de l'abbaye de Cambron, « à Ath, 12 l. 12 s.; » p. 46 : « Mde la veuve Jacques-Philippe Degauquier, « de Cambron-St-Vincent, 18 l. 18 s. »

sorganisée, fut réduite à se replier en septembre et octobre; elle se réduisait à un faible noyau lorsque, le 21 novembre, les États généraux choisirent pour souverain héréditaire, l'archiduc Charles d'Autriche, troisième fils de l'empereur Léopold. Le 30 du même mois, un corps d'armée impérial entra sans résistance à Mons; et, le 1er décembre, les États de Hainaut reconnurent l'empereur pour leur souverain.

Un calme absolu régna alors dans nos provinces, et l'on songea à cicatriser les blessures profondes que la révolution y avait faites. Pour nous borner à l'abbaye de Cambron, nous dirons qu'outre les dépenses prémentionnées, on a estimé à 10,000 florins les pertes qu'elle avait subies du chef de la suppression; et les achats de meubles de toute espèce qu'elle dut faire à la rentrée des religieux, s'élevèrent à 45,000 florins, non compris ce qui fut payé par l'abbé.

Au commencement de 1791, le gouvernement autrichien prit diverses mesures d'ordre et de régularisation. Entre autres, il donna une déclaration, en date du 21 mars, à Bruxelles, qui confirmait le rétablissement de l'abbaye de Cambron [1].

A peine l'abbaye était-elle reconstituée, que l'on constata que les ferments de trouble et de discorde n'en avaient point disparu. Un moine nommé Charles Lebrun, natif de Pommerœul, alors âgé de soixante-trois ans et qui avait été directeur de l'abbaye de Clairefontaine près d'Arlon, porta une plainte devant le conseil privé contre son abbé, qu'il accusait d'avoir levé de fortes sommes d'argent pour recruter et payer des soldats patriotes, et de les avoir fait marcher contre les impériaux sous la direction de religieux; il de-

1. Articles remis au général Ferrari dans les négociations tentées à Bruxelles par lui, 21 décembre 1789 : « 8°. Les couvents supprimés reste- « ront supprimés, à l'exception des abbayes de Parc et de Cambron. La « caisse de religion sera administrée par les États ».

mandait que l'administration des biens fût retirée à l'abbé, qui s'était fait haïr par sa conduite; il déclarait qu'il quittait l'abbaye sans regret, et il offrait ses services pour la garnison ou l'hôpital de Luxembourg, ou d'une autre place, moyennant une pension qui lui serait allouée.

Le conseil privé, par décision du 22 juin 1791, éconduisit le pétitionnaire, qu'il regardait comme un religieux fatigué de son état, et qui prenait son recours au gouvernement pour se soustraire à un joug qu'il s'était lui-même imposé. « Tout « ce qu'il avança, lit-on dans le protocole, ne sont que des « allégations vagues, des reproches sans preuves contre son « supérieur, qu'il taxe d'avoir donné dans le patriotisme pen- « dant la révolution, tandis que l'on sait d'ailleurs que cet « abbé n'a point été un de ceux qui se sont distingués pendant « ce temps; et cela est même si vrai qu'il a su éviter adroite- « ment de fournir dans les levées faites par les Etats de Hai- « naut sur le clergé, et que d'ailleurs dans la dernière assem- « blée de ces Etats, c'est lui qui a le plus contribué au sacri- « fice qu'a fait le clergé de Hainaut pour subvenir à la dette « publique. »

L'abbaye de Cambron fut sans doute satisfaite du témoignage de dévouement qu'elle recevait du conseil privé; aussi trouve-t-on que, dans le courant de l'année 1792, elle livra à l'armée autrichienne 600 cordes de bois, à 10 livres chacune, soit 3,000 florins, et elle remit à l'empereur François II un don gratuit de 60,000 livres pour les besoins de la guerre.

Un peu plus tard la France déclarait la guerre à l'Autriche, et le général Dumouriez remportait la victoire de Jemappes, sur les troupes impériales (le 6 novembre 1792). Cet événement répandit la terreur parmi les religieux de Cambron, et, pour les mettre à même de se retirer si l'armée française entrait à l'abbaye, on fit, le 9 novembre, une distribution de 40

couronnes impériales à chacun des 31 religieux qui y étaient présents. D. Maur Mesnage, receveur de la communauté, effectua de ce chef une dépense de 7,812 livres ; quelques jours après, il remit au prieur 20 couronnes de France, pour aller avec D. Charles, trouver le général Dumouriez à Mons, soit 130 l. 13 s. ; et il déboursa 380 l. 6 s. pour payer soit des estafettes, soit des exprès envoyés au même général, à l'abbé et à d'autres personnes, soit des sauvegardes établies dans la maison pendant plusieurs semaines.

Dumouriez, à peine entré à Mons, envoya à l'abbaye de Cambron le réquisitoire suivant :

« Armée de Belgique. — *Emprunt.* — Les besoins de l'armée de la République françoise que je commande, exigeant un emprunt de numéraire ; — Je requiers les abbé et religieux de l'abbaye de Cambron, chemin d'Ath, de verser en dedans quatre jours dans la caisse du payeur général de l'armée de Belgique, à la disposition du commissaire général de ladite armée, la somme de deux cent mille livres en argent courant de Brabant, lequel versement sera fait à raison de cinquante mille livres par jour, promettant, au nom de la République françoise d'effectuer la restitution de la somme susdite dans le temps et aux termes qui seront fixés de concert avec la trésorerie nationale. — Au quartier général à Mons, le 9 novembre 1792, l'an 1er de la République. — Le général d'armée, (signé) Dumouriez. »

« Aux abbé et religieux de l'abbaye de Cambron. »

Cette pièce, qui existe en original aux archives du royaume, présente deux ratures importantes aux mots : « *la somme de deux cent mille livres* » on a effacé le mot DEUX ; et au passage : « *en dedans les quatre jours* », on a bâtonné le mot QUATRE. La communauté obtint sans doute des délais, ainsi qu'une réduction de moitié sur la taxe primitive. Les commissaires de guerre de l'armée de Belgique donnèrent à

D. Maur Mesnage, des reçus pour divers paiements partiels qu'il effectua, savoir : le 20 novembre 1792, 10,000 florins de Brabant; le 3 décembre, 5,000; le 14 du même mois, 3,000; le 23 dito, 7,000; le 2 janvier 1793, 3,000, et le 11 du dit mois, 12,000; ce qui faisait un total de 40,000 florins, ou 80,000 livres. D. Maur paya certainement encore 10,000 fl., car il porte en compte une dépense totale de 50,000 fl.

Il paya aussi à la municipalité d'Ath, qui exigeait 16,000 fl., un à compte de 1606 fl. 10 s.

Les commissaires français, militaires et civils, firent des levées de fonds, à l'abbé et aux receveurs de l'abbaye, jusqu'à concurrence de 18,080 fl.

En outre, on nourrit à l'abbaye, pendant au moins deux mois et demi, 40 hommes, officiers et soldats, 12 à 15 chevaux, et on livra 15 voitures de foin pour l'armée.

Il fut aussi payé au citoyen Marcellin, receveur du trésor national, 62,996 l. 19 s. 2 d., pour quote-part de la contribution de 250,000 l. imposée par le représentant Laurent; et aux commissaires Jacotot et Bar, le premier militaire et le second civil, en 1793, une autre somme de 15,157 l. 19 s. D. Maur rapporte de plus que les Français à leur sortie du pays en 1793, enlevèrent la croix, la bague et la montre en or de l'abbé, du linge et des vêtements, 15 couverts de table, 12 cuillers à café, 3 chevaux et un mulet de basse-cour. Enfin, le prieur fut contraint de leur donner 20 louis.

La pièce suivante constate la manière d'agir des commissaires français à cette époque, pour faire disparaître la preuve des recettes qu'ils avaient effectuées : « Je soussigné prieur de l'abbaye de Cambron, déclare et atteste que le 24 mars 1793, pendant les vêpres, le citoyen Couteau, commissaire, s'étant rendu en la chambre de D. Maur, receveur, exigeant immédiatement la clé, il enleva les acquits que les commissaires Jacotot et Bar lui avaient donnés pour une somme de

15,157 fl. 19 sols, qu'ils avaient touchés en différentes fois de D. Maur. — Fait à Cambron, le 19 mars 1794. (Signé) F. Romain Maleingreau, prieur. » Il est à présumer que ces comptables avaient détourné cette recette à leur profit. Dès que leurs quittances avaient disparu, ils pouvaient nier avoir reçu la somme.

Nous avons un peu anticipé sur les dates, afin de ne pas scinder les renseignements financiers que nous possédons sur cette première période de l'invasion républicaine. Nous allons rétrograder au 21 novembre 1792, pour parler d'une tentative de coup d'État qui avait pour but d'élever le religieux D. Charles Lebrun à la dignité abbatiale. Un détachement de troupes commandé par le citoyen Lebrun, frère de ce religieux, intervint sérieusement; néanmoins le projet échoua, et l'on se borna à nommer D. Charles administrateur provisoire. On trouve les détails de cette singulière expédition, dans le procès-verbal d'une enquête qui fut ordonnée à ce sujet par les Etats de Brabant, pièce qui repose aux archives du royaume.

Le 21 novembre 1792, vers sept heures du soir, le citoyen Lebrun, membre adjoint du comité révolutionnaire belge-liégeois, arriva de Bruxelles au monastère de Cambron, et s'annonça en qualité de commissaire du général Dumouriez. Il se rendit immédiatement après à la chambre de son frère D. Charles, et eut avec lui une conférence de trois quarts d'heure environ. Après cet entretien, il fit connaître aux religieux que le lendemain, il leur ferait part de sa commission. En effet, il les assembla, le 22, au petit réfectoire, et à la suite d'un court préambule, il leur proposa de choisir un nouvel abbé. Les moines furent étonnés de cette étrange proposition, et ils demandèrent un délai pour faire rentrer tous leurs confrères qui étaient absents, et qui devaient concourir à l'élection. Ce ne fut qu'avec peine qu'ils obtinrent un ajournement, ac-

cordé du reste sans aucune fixation de temps. Après cette décision, Lebrun retourna à Mons.

Le 23 novembre, vers dix heures du matin, les citoyens Lebrun et Senault, tous les deux commissaires de la ville de Mons, arrivèrent avec un détachement de sept dragons; et à deux heures et demie, ils réunirent au son de la cloche, les religieux au petit réfectoire. Ils leur donnèrent lecture des pouvoirs dont ils étaient porteurs, et déclarèrent qu'ils venaient établir un administrateur provisoire, ainsi qu'ils en avaient le droit. Sur cette singulière énonciation, plusieurs religieux firent remarquer qu'il était inutile de les réunir à cette fin, et qu'ils ne concevaient pas qu'après avoir proposé, l'avant-veille, de choisir un nouvel abbé, on se contentât en ce moment d'un administrateur provisoire. A cette observation, le citoyen Lebrun répondit que l'élection était déjà faite à Bruxelles. Un grand silence régna ensuite, et plusieurs membres de l'assemblée se retirèrent. Alors les commissaires dressèrent un acte portant nomination de D. Charles Lebrun à la place d'administrateur provisoire de l'abbaye. Ils réunirent de nouveau les religieux, et leur donnèrent lecture de l'acte auquel ceux-ci n'avaient pris aucune part. Pendant la séance, le citoyen Lebrun avait introduit un capitaine dans l'assemblée et fait placer à l'entrée de la salle, deux dragons ayant le sabre nu à la main et deux pistolets à la ceinture, dans le but d'intimider les moines.

Avant de lever la séance, le citoyen Senault avertit la communauté que, le lendemain, les commissaires recevraient les plaintes qu'on aurait à porter contre l'abbé.

A la suite de cette opération arbitraire, les religieux lancèrent une protestation contre la nomination qui venait d'être faite.

Voici, du reste, le texte de la pièce en vertu de laquelle Lebrun et Senault avaient procédé:

« Le comité révolutionnaire des Belges et Liégeois réunis chargent (*sic*), d'après les ordres du général Dumouriez, le citoyen Lebrun, adjoint au dit comité, de faire procéder à la nomination d'un abbé à Cambron, dont l'abbaye est vacante par la fuite du sieur Pepin. — Donné au comité séant à Bruxelles, le 21 novembre 1792. (Ont signé) A. Balsa, président, J.-B. Degeneffe, Hayoit, adjoints. »

Les États de Brabant, ayant eu connaissance de la mission qui avait été confiée au sieur Lebrun, déléguèrent deux membres de l'administration provisoire de la ville libre d'Ath, Pierre-François Dubois et J. Ippersiel, pour procéder sur les lieux à une enquête. Ceux-ci, munis de leur commission, arrivèrent à Cambron le 24 novembre. Lebrun était absent, mais son collègue Senault y était resté. Les délégués représentèrent à celui-ci que la nomination que lui et Lebrun avaient faite la veille, était illégale et attentatoire aux droits des religieux; qu'elle excédait les pouvoirs des administrateurs de Mons, et qu'elle n'avait été autorisée que sur de fausses déclarations faites à Dumouriez sur la prétendue fuite de l'abbé Pepin. Ils firent connaître à Senault que, sans s'arrêter aux opérations du 23 novembre, ils allaient inviter les religieux à user de leur liberté et à ne faire que ce qui leur paraîtrait convenable. C'est en effet ce que firent les délégués d'Ath ; ils reçurent alors des religieux l'acte de protestation rédigé la veille contre la nomination de Charles Lebrun; les moines nièrent avoir reconnu la nécessité d'un administrateur provisoire et avoir chargé aucun de leurs confrères de demander l'intervention des administrateurs de Mons; ils ajoutèrent avoir déclaré que leur abbé était au refuge de Mons; et que Lebrun leur avait alors avoué qu'il le savait bien, mais qu'il ne voulait point paraître le savoir.

Les délégués dressèrent, le 25 novembre, procès-verbal de ces dires, et signèrent avec le sous-prieur F. Edmond en l'absence du prieur, F. G. Huart.

Le comité révolutionnaire qui avait envoyé le citoyen Lebrun à Cambron, ne tarda pas à être désavoué. La communauté obtint l'arrêté suivant : « L'assemblée des Représentants de la ville libre de Brusselles aiant (*sic*) en rapport de l'ordre donné par le comité révolutionnaire des Belges unis, le 21 de ce mois, qui charge le citoyen Le Brun de faire procéder à la nomination d'un nouvel abbé de Cambron, à cause que l'abbé actuel est supposé en fuite, déclare qu'elle ne peut regarder cet ordre que comme une surprise faite au comité révolutionnaire, qui a bien voulu se charger de faire la révolution, et non de faire nommer aux places vacantes dans la Belgique, surtout qu'il existe déjà dans ces contrées des Représentants provisoires du peuple belge. — En conséquence, l'Assemblée renvoie cette affaire aux administrateurs provisoires de la ville de Mons et les invite, sur les pièces originales à leur produire, de ne pas souffrir cette injustice. — Fait à Brusselles dans l'assemblée générale desdits représentants, le 24 novembre 1792. (Ont signé) Sandelin, vice-président ; J. Michiels, secrétaire. »

Le prieur de Cambron présenta cette pièce le 26 novembre, aux administrateurs provisoires d'Ath, qui la visèrent et l'envoyèrent aux administrateurs provisoires de Mons, pour faire connaître à ceux-ci combien la réquisition qu'ils avaient donnée aux citoyens Lebrun et Senault, était sans fondement.

Il nous reste à expliquer comment l'audacieuse tentative conçue au profit de D. Charles Lebrun, put recevoir un commencement d'exécution. Le 15 novembre, l'abbé Florent Pepin était avec D. Martin Dubois à St-Nicolas, où il s'était rendu pour visiter dans les environs, les nouvelles digues des fermes de l'abbaye et les plantations de colzas ; il devait aller ensuite à Bruxelles et à Mons pour réunir des fonds, et pour régler les affaires de la maison. Le 16 novembre, il

écrivait de Bruxelles à son prieur pour lui annoncer qu'il arriverait le lendemain samedi à Mons, afin d'y prendre des fonds à l'effet de satisfaire aux réquisitions, et pour le charger d'inviter D. Robert, D. Maur et D. Joachim de réunir tout le numéraire qu'ils pourraient, dans le but d'effectuer les paiements dont ils étaient requis, et d'envoyer à Mons D. Maur Mesnage, pour se concerter à cet effet avec D. Martin et les autres receveurs de l'abbaye. L'abbé arrivait malade à Mons le 17 novembre; et pendant son indisposition, le 22, il écrivait de son refuge, au général Dumouriez, pour lui exprimer son étonnement au sujet de l'injonction du comité révolutionnaire de Bruxelles, du 21, faite en suite des ordres du général et remise le même jour à Cambron par le citoyen Lebrun, membre de ce comité, sous prétexte que la crosse était vacante par la fuite de l'abbé; il espérait que les pièces qu'il produisait prouveraient au général les calomnies employées pour surprendre sa religion, et ainsi obtenir l'ordre qu'il avait délivré; il attendait donc la révocation des instructions tendant à faire élire un nouvel abbé. A cette lettre, le prélat joignit un certificat des bourgmestre et échevins de la seigneurie de Beveren en St-Nicolas, pays de Waes, visé par le commandant de la ville et la municipalité de Termonde, le 15 et le 19 novembre 1792, ainsi qu'une déclaration du prieur, des receveurs, des religieux, de l'avocat greffier, du médecin, et du concierge du refuge à Mons, constatant que l'abbé y était resté malade depuis le 17 novembre, jour de son arrivée, jusqu'au 22.

Aucune suite ne fut donnée à la nomination de l'administrateur provisoire de l'abbaye. Comme nous l'avons vu, l'abbé Pepin et D. Maur restèrent à la tête de la maison, et firent les fonds nécessaires pour acquitter la contribution de guerre à laquelle Dumouriez l'avait imposée. Les mois de décembre 1792, de janvier et février 1793 se passèrent sous la domination française sans incidents remarquables.

Au mois de mars 1793, l'armée républicaine essuya des revers en Brabant, et les Autrichiens redevinrent maîtres de nos provinces. Mais quels que fussent les vainqueurs, Cambron avait toujours à compter avec eux ; il était largement mis à contribution par les uns comme par les autres. Il s'imposa de grands sacrifices au profit du gouvernement impérial vers la fin de la même année. C'est ainsi qu'il effectua dans la caisse du receveur-général des États de Hainaut, le 6 novembre 1793, 30,000 livres; le 8 du même mois, 20,000 et le 21, 10,000. Il offrit pour les frais de la guerre, trois dons volontaires et patriotiques à la caisse provinciale des finances de l'empereur à Mons, savoir : le 17 janvier de l'an 1794, 10,000 fl. argent de Brabant; le 22 février, une égale somme, et le 14 avril, encore une somme semblable. M. Borgnet, qui rapporte ce détail, dans son *Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle*, fait observer que ce don de 30,000 florins surpassait de 5,000, celui du chapitre de Ste-Waudru à Mons.

Avant de nous occuper de la seconde invasion française, nous rapporterons un dernier trait caractéristique d'un moine de Cambron. C'est une dénonciation contre l'abbé faite au gouvernement le 12 octobre 1793.

Charles-Joseph Donné, en religion D. Lambert, s'adressa par requête à l'empereur en son conseil d'Etat, à l'effet d'obtenir le paiement de la pension qui lui avait été accordée lors de la suppression en 1789, et que l'abbé lui refusait. Le plaignant exposait qu'après la suppression du monastère, le 22 février 1789, il s'était retiré à Marche-en-Famène, comme prêtre séculier, dans l'intention de ne plus rentrer dans une maison religieuse; mais que son abbaye ayant été rétablie, il fut invité en avril 1790, par l'abbé, à y revenir et à y reprendre la vie monastique. Il écrivit d'abord à l'abbé qu'il obéirait à cette injonction; mais ayant appris que ce dernier avait pris une part active à la révolution, il lui notifia le 10 août suivant,

qu'il changeait de résolution à cause de son attachement à l'empereur, et parce qu'il considérait le rétablissement de l'abbaye comme illégal. Il déclarait ne pas avoir oublié ses vœux, mais il croyait en être dégagé par la puissance sociale; il ne s'attendait d'ailleurs, dans son monastère, qu'à des tribulations et à des malheurs; il voulait se soustraire aux insultes et aux chagrins qui l'attendaient.

Le réclamant développait ensuite longuement ses griefs contre l'abbé et ses confrères. En voici le résumé :

Au commencement de 1785, l'abbé Pepin, prétextant la pénurie de religieux (dont le nombre était cependant de vingt-deux prêtres, deux sous-diacres et sept novices), l'avait rappelé de l'abbaye de Sifferdange, où il était directeur spirituel depuis dix ans, bien qu'aucune plainte n'eût été élevée contre lui, et que l'abbesse eût insisté pour le conserver. L'abbé l'avait mal reçu à son arrivée à Cambron, et il lui avait même refusé le remboursement de ses frais de voyage, cinq louis et demi, qui absorbaient son pécule. Il l'avait chargé de la direction des novices; et, lors de la tenue du chapitre pour la réception de ceux-ci, il l'avait humilié en lui défendant, en présence de la communauté, d'exposer, comme d'usage, les bonnes ou les mauvaises dispositions des postulants.

En outre, en 1787, un jour pendant le repas, l'abbé, le prieur, divers religieux qui occupaient des fonctions à l'intérieur et certains curés des environs, avaient proféré des propos injurieux contre l'empereur. D. Lambert en manifesta son indignation; alors un des religieux menaça de le frapper s'il soutenait encore les réformes que le souverain voulait introduire. En 1788, le plaignant écrivit au ministre, comte de Trauttmansdorff, pour le prévenir qu'on enfreignait la défense d'enseigner la théologie à l'abbaye. Le conseiller fiscal du Hainaut fut chargé d'aller informer à cet égard; mais celui-ci était beau-frère du receveur principal de Cambron et ami intime de l'abbé; il interrogea simplement le

prélat, le receveur et le professeur, et il ne vit point les étudiants. Le réclamant, ayant vu ce qui s'était passé, écrivit de nouveau au ministre; mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'on savait à l'abbaye qu'il était l'auteur de ces dénonciations; en effet, étant allé demander des vacances à l'abbé, il fut reçu par ce dernier d'une façon inconvenante; il se vit refuser par lui un cheval de la maison, lequel était accordé à tous ceux qui le demandaient; d'ailleurs, l'abbé affectait un mépris sensible à son égard.

Le pétitionnaire ajoutait dans sa requête que, lors de la suppression de l'abbaye en 1789, l'abbé avait rédigé une réclamation ayant pour but de se disculper des accusations portées contre lui; l'abbé la présenta le 29 février au réclamant pour la lui faire signer, mais celui-ci refusa. Le prélat insista pour obtenir cette signature, promettant de réparer ses torts et le chagrin qu'il lui avait causé. L'opposant persista dans son refus; dès lors, il fut regardé par ses confrères comme un apostat : on se séparait à son approche; il ne lui resta qu'à rentrer dans sa cellule, et à se plaindre au ministre, au conseiller Leclercq, au commissaire impérial Ransonnet à Mons; il ne reçut de consolations que de M. De Ronquier.

D. Lambert rappelait encore dans sa supplique, que l'abbé Pepin avait chargé,dès le 22 février 1790, D. Ghislain Huart, maître-des-labours, d'engager les fermiers à fournir de l'argent et des hommes pour l'armée des Patriotes; et que l'abbaye ayant procuré trente-quatre hommes, tant volontaires que soldés, qu'elle avait enrôlés pour quatre années; D. Ghislain avait marché à leur tête comme colonel et aumônier.

Le conseil d'État, malgré les titres que D. Lambert invoquait, ne trouva ni motifs suffisants pour le soustraire à ses obligations religieuses, ni possibilité de forcer l'abbaye à lui payer une pension (1).

(1) Archives du Royaume. Conseil d'Etat,carton,n° 60 ; Conseil privé,n° 1461.

Des démarches officieuses près de l'abbé restèrent sans résultat; l'affaire resta sans suite. On attendit soit une occasion de pourvoir ce religieux d'une position convenable, soit une demande de sécularisation de sa part.

Cette plainte de Charles-Joseph Donné montre que les anciens exemples d'insubordination conservaient des imitateurs. Du reste, il n'est pas étonnant que la communauté fût profondément ébranlée par les secousses des cinq années précédentes. Les moines étaient comme les citoyens : tout était bouleversé; on était lancé dans une révolution sociale qui allait faire disparaître toutes les autorités préexistantes.

§ V. — *Suppression de l'abbaye par les autorités françaises.*

A l'ouverture de la campagne de 1794, l'empereur François II vint en Belgique commander l'armée, tant pour encourager ses troupes par sa présence, que pour réchauffer la tiédeur des Belges pour son gouvernement. Mais l'Autriche n'était pas de force à résister à la république française, et les conseillers de l'empereur décidèrent l'abandon de nos provinces. L'armée impériale fut battue à Fleurus, le 26 juin 1794; et les Autrichiens se retirèrent au-delà de la Meuse. La Belgique eut alors à subir des avanies de tous genres. Les représentants du peuple, qui furent investis de pouvoirs discrétionnaires, se mirent à pressurer le pays sous le prétexte que la guerre était faite dans son intérêt, et qu'il devait en supporter les charges. Dès le mois de juillet, la tyrannie la plus insolante et la plus brutale pesa sur nos provinces; tous les cantons furent taxés à des sommes énormes exigibles en numéraire; les biens des nobles, des prêtres, des communautés et des églises furent séquestrés et employés au profit de la république.

Ces événements accélérèrent la ruine de l'abbaye de Cambron; les énormes charges qui l'avaient minée depuis 1789, avaient épuisé toutes ses ressources et même son crédit. A la fin de juin 1794, les religieux craignaient de devoir abandonner la maison. On distribua alors à chacun des 32 moines qui s'y trouvaient réunis, 120 couronnes, ce qui emporta un capital de 3,840 florins : 2,500 fl. furent fournis par D. Joachim Dion, receveur de Ronquières; 100 couronnes par D. Denis Adam, maître-des-bois; et le surplus, consistant en 340 couronnes (2,221 livres, 6 sols 8 deniers), par D. Maur Mesnage.

L'entretien du personnel de l'abbaye absorbait des sommes immenses, si l'on en juge par les dépenses suivantes : 10,899 l., 14 s., payées au sieur Joly, marchand de vin à Soignies; 37,697 l., 14 s. 8 d., au sieur Ferin, marchand de vin à Rheims, pour livrances de vin en 1793; 1,942 l., 13 s. pour un foudre de vin de Moselle venant de Luxembourg, y compris les frais de voitures et les droits, etc. Chaque religieux qui était receveur pour la maison, touchait une gratification de quinze pistoles. Ces chiffres sont extraits d'un compte arrêté entre D. Maur Mesnage et le sieur Dobignie, inspecteur du domaine national, pour la période de la St-André 1791 au 13 novembre 1794.

Le 1er juillet 1794, l'une des divisions de l'armée française de Sambre-et-Meuse entra à Mons, et le lendemain les représentants du peuple y établirent des officiers municipaux. Les commissaires Gillet et Laurent imposèrent à la ville une contribution d'un million de livres en numéraire, payable par les riches dans les vingt-quatre heures. Le 10, Pichegru, commandant en chef de l'armée française, avait son quartier-général à Ghislenghien. La ville de Nivelles ne fut pas épargnée : le 14 octobre (23 vendémiaire an III), ses magistrats reçurent un réquisitoire qui taxait à trois millions de livres

en numéraire, les biens des nobles, des riches et des ecclésiastiques de la ville et du Brabant-Wallon, et qui accordait l'autorisation de charger et de vendre publiquement les biens des maisons religieuses délaissées par des ecclésiastiques absents qui seraient en défaut de fournir leurs taxes provisoires; de les y contraindre par voie d'exécution ; enfin d'aliéner à concurrence des sommes taxées, les biens des maisons d'ordres religieux et militaires. Comme l'abbaye de Cambron était propriétaire de domaines considérables dans ce canton, elle devait contribuer à cette taxe. Elle reçut en conséquence l'invitation suivante :

« Le magistrat de la Ville et Quartier de Nivelles, en vertu de l'arrêté des Représentants du peuple, le 23 vendémiaire 3me année Républicaine, qui charge ladite ville et le pays du Walon-Brabant de verser, dans huit jours, la somme de trois millions de livres en numéraire, dans la caisse de la République française, ordonne à l'abbaye de Cambron, dans les environs d'Ath, de verser à vue, en la maison commune de la même ville, la somme de cinquante mille livres en numéraire, ou en argenterie, à compte de celle qu'elle doit fournir en satisfaction à ladite contribution, à peine que ses biens seront vendus pour fournir sa quote-part en la même contribution. — Fait au bureau de la commune de Nivelles, ce 30 vendémiaire, 3me année de la République Française une et indivisible. (Signé) J.-J. Mercier, président, J. Del Bruyère, magist-secrét. »

Cette pièce était accompagnée d'une lettre en ces termes :

« Liberté, Égalité, Fraternité.—Nivelles, le 30 vendémiaire, 3me année Répne. — Le Magistrat de ladite Ville à l'abbaye de Cambron. — Citoyens ! — Nous vous enjoignons de faire verser votre contribution conformément au billet ci-joint, à peine de responsabilité. — Nous sommes fraternellement. (Signé) A.-J. Daras, magt. — Aux citoyens religieux de l'abbaye de Cambron, dans les environs d'Ath, à Cambron. »

A la réception de ces avis, l'abbé et les religieux capitulairement assemblés le 5 novembre 1794, autorisèrent D. Joachim Dion, receveur des biens et des revenus de Ronquières et des environs, à exposer en vente publique les biens d'Hennuyères, Rebecq, Ronquières et d'ailleurs, et à recevoir le prix pour payer cette quote-part. Il fut procédé à cette vente le 13 du même mois, devant Hugues-Joseph Champagne, notaire de résidence en la principauté de Rebecq.

Il est à présumer que l'abbaye aura également été taxée du chef de ses propriétés dans le canton d'Ath, ou dans la prévôté de Mons, car on trouve qu'elle paya au receveur Marcellin à Mons, une somme de 62,996 livres 19 sols 6 deniers, et qu'elle compta une somme de 26,088 l. à Ath, pour 36,000 aunes de toile. Quant à la taxe répartie par les magistrats de Nivelles, elle la solda à concurrence de 40,000 l.

En outre, le 20 messidor an II (8 juillet 1794), elle fut frappée individuellement d'une contribution de 250,000 l. par le représentant du peuple Laurent. Dès le 22 fructidor suivant (8 septembre), elle paya un à compte de 2,100 l. Elle versa successivement à la trésorerie nationale, les sommes suivantes : le 21 nivôse an III (10 janvier 1795), 12,799 l. 2 s. 6 d.; le 30 nivôse (19 janvier), 10,131 l.; le 8 pluviôse (27 janvier), 20,458 l. 5 s. 8 d.; et le 7 thermidor de la même année (25 juillet 1795), 2,100 l.

Dans l'intervalle, l'inspecteur du domaine national D'Obignie se rendit à Cambron, et exigea de D. Maur Mesnage un compte de sa gestion depuis le 30 novembre 1791 jusqu'au 13 novembre 1794. Cette comptabilité provoqua de la part de cet agent des demandes d'explications; et par mesure préventive, le citoyen Jasmin Lamotz, commissaire civil, fit transférer D. Maur à la châtellenie de Mons; celui-ci y resta emprisonné depuis le 23 brumaire jusqu'au 26 nivôse an III (13 novembre 1794 — 15 janvier 1795). Huit religieux de Cambron furent aussi incarcérés à cette époque.

La vérification des comptes démontra que D. Maur n'avait pas mal géré ; deux points seulement restaient à établir : le premier, c'était le paiement des domestiques à gages ; et le second, la quittance d'un à compte de 24,000 l. faisant partie de la contribution de 250,000 l. imposée par Laurent, représentant du peuple. D. Maur répondit, quant aux gens de service, que l'usage était constant de n'exiger pas de reçus de leur part; d'ailleurs, ils ne savaient pas écrire, et l'absence de réclamation de leur part, prouvait évidemment que ces gages avaient été soldés. En ce qui concerne la quittance de 24,000 l., la meilleure preuve que cette somme n'avait pas été détournée par le comptable, c'est qu'aucune poursuite n'avait été exercée contre l'abbaye pour l'acquit du montant de cet à compte. Il faisait en outre connaître que, pendant sa détention au château de Mons[1], on s'introduisit dans sa chambre à Cambron, et qu'on en enleva la plus grande partie des papiers et des notes relatives à sa recette, et notamment les six quittances justificatives du paiement des 100,000 l. de contribution ; que ces six quittances furent présentées par les religieux

1. État de ce qui est dû à François Leblanc, cepier du Châtel de Mons, à cause de la détention de Dom Maur de Mesnage, moine de l'abbaye de Cambron, depuis le 23 brumaire jusques au 19 nivose, comme s'ensuit :

Pour cinquante-sept jours de détention, à raison de trente sous par jour, porte	85 10
Pour neuf bouteilles de vin pour dire la messe, à raison de huit francs la bouteille	72 00
Pour vingt sous de chandeille par jour	57 00
Pour chandeille de la messe et pour pain d'autel	10 00
Entrée et sortie	1 00
Au vidangeur	6 00
Ensemble.	232 00

Reçu la somme de dix couronnes de la raine pour le compte du dit État.

Signé : LEBLANC.

Je dis 63 l.

Ghislain Huart et Placide Collignon, au commissaire Lamotz, et ensuite à Bruxelles aux représentants Lefebvre et Mesnard; mais que, de ces six pièces, il ne lui en fut remis que cinq, la sixième de 24,000 l. étant égarée. Ce fait était constaté par la déclaration des citoyens Romain Maleingreau, prieur, Ghislain Huart, maître-des-labours, Placide Collignon, maître-des-bois de l'abbaye, et du citoyen Defacqz, commissaire nommé pour lever le scellé apposé sur le comptoir de la maison.

Pendant l'arrestation de D. Maur, les fonctions de boursier furent remplies par D. Florent Declercq. Dès le lendemain de cette arrestation, D. Charles Lebrun tint un journal des dépenses; ses notes s'étendent du 14 novembre au 7 décembre 1794. Il nous apprend que D. Maur n'avait que très peu de fonds en sa possession : 21 couronnes de France, 57 couronnes impériales et des assignats pour 378 livres; ensemble : 869 l. 2 s. 6 d.

Nous avons dit que l'abbaye avait payé cinq à compte sur la contribution de 250,000 l. qui lui avait été imposée le 20 messidor an II (8 juillet 1794), et que le dernier de ces paiements datait du 7 thermidor an III (25 juillet 1795). Quatre jours après, le 11 thermidor (29 juillet), l'abbé, le prieur et D. Florent Declercq, secrétaire de l'abbaye de Cambron, s'adressèrent aux représentants Lefebvre et *Maynart*, envoyés par les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse *à pays conquis*, afin d'être autorisés à payer en assignats, le solde de compte envers la république s'élevant à la somme de 20,905 l. 10 d. Leur requête était basée sur des faits connus; cependant, eu égard aux détails qu'on y trouve, nous croyons devoir l'analyser. Ils invoquaient les pertes immenses qu'ils avaient subies : ils levèrent un capital de 400,000 l. pour rétablir leur maison, après que le gouvernement des Patriotes leur eût rendu leurs propriétés; en 1792, Dumouriez les re-

quit de verser à la caisse du payeur général de l'armée un autre capital de 200,000 l.,lequel devait leur être restitué par la trésorerie générale; malgré leurs efforts, ils ne purent réunir que 100,000 l., en y comprenant même le prix de 75 bonniers de terre qu'ils durent vendre pour la modique somme de 30,000 l.; ils cédèrent alors pour 200 à 300 l. des bonniers de terrain qui se vendaient ordinairement 1800 florins ; ils firent ces sacrifices par crainte d'être arrêtés, et sous l'empire de la terreur qui régnait en ce moment. S'occupant ensuite de la contribution de 250,000 l. imposée à l'abbaye le 20 messidor an II, ils faisaient observer que celle-ci ne devait être assise que sur la généralité de ses biens, et qu'ainsi les cotisations qui avaient été fixées par les autorités dans les endroits où les dits biens étaient situés, devaient entrer en déduction de cette contribution primitive. C'est ainsi que l'abbaye avait payé au receveur Marcellin, une somme de 62,996 l. 19 s. 6 d.; à Ath, pour 36,000 aunes de toile, une autre somme de 26.088 l., et à Nivelles, une somme de 40,000 l.; ensemble : 129,084 l, 19 s. 10 d. Les pétitionnaires ne se prévalaient pas du paiement de contributions partielles, ni de la circonstance que le 25 messidor an II (13 juillet 1794), un sieur Fonson, se disant muni de pouvoirs du représentant Laurent, s'était présenté au refuge d'Ath, et y avait mis en réquisition les chevaux et la voiture de l'abbé valant 200 louis, objets qui n'ont jamais été restitués. Ils rappelaient néanmoins que leurs fermiers, à qui on avait enlevé les grains au prix du maximum, leur avaient payé les fermages en assignats au pair. Ils réclamaient en conséquence le bénéfice de l'arrêté des représentants du peuple qui permettait de payer les trois quarts des contributions en assignats au pair, et le quart restant en numéraire.

Nous ignorons si cette réclamation fut accueillie.

Vers la même époque, le gouvernement français requit

l'établissement d'un état des biens de l'abbaye. Cette pièce fut rédigée le 28 thermidor an III (15 août 1795), et fut signée par l'abbé Florent Pepin et le prieur Romain Maleingreau. Un état nominatif des religieux accompagnait ce document. Comme c'est la dernière fois que nous trouvons les noms des moines de Cambron, nous croyons devoir les reproduire.

Florent Pepin, abbé; Romain Maleingreau [1], prieur; Jacques Lequien, Benoit Dupont, Robert Lanceau, Bernard Laporte, Alexandre Becquet [2], François Le Duc, Charles Le Brun, Maur Mesnage, Pierre Deryck, Daniel Riche, Martin Dubois, Louis de Combrughe, Joachim Dion, Amand Tellier, Thomas Blanchart, Nicolas Berlemont, Edmond Perseau [3], Clément Leblanc, Bruno L'Ecolier, Henri Diric, Gérard Espital, Etienne Charles, Ghislain Huart, Nivard Baleriaux, Antoine Bruyland, Adrien Glarie, Gérôme Jacobi, Philippe Bridoux [4], Albérique Du Bois, Florent De Clercq, Jean-B. L'hoir, Grégoire Borez, Théodore Mazy, Maximilien Surin, Dominique Broës [5], Norbert Drianne, Augustin Dumoulin, Placide Colignon, Fastrede Bouillet, Guillaume Havet [6], Ambroise Bievenot, Léopold Wauquiez.

1. Malengreau, Antoine-Joseph, ancien prieur de Cambron, mourut vicaire à Flobecq, le 13 janvier 1820.

2. Était maître-d'hôtel du quartier des hôtes en 1791, 1792, 1793 et 1794.

3. Un des trois maîtres de chant. Il était doué d'une voix magnifique et mangeait, dit-on, du pain de seigle pour la conserver.

4. Bridoux, Daniel-Joseph, recteur à Masnuy-St-Jean, décéda le 19 avril 1807.

5. Figure dans la nécrologie de la cartabelle du diocèse de Tournai, comme décédé le 28 novembre 1819.

6. Havet, Pierre-Louis, ancien religieux de Cambron, décéda chanoine honoraire à Tournai, le 10 septembre 1826.

7. Waucquez, Alexandre-Joseph, ancien religieux de Cambron, fut ensuite recteur à Bonsecours; né le 18 juin 1765, il mourut le 18 septembre 1835.

On faisait observer qu'Antoine Bruyland, Augustin Dumoulin et Gérard Espital étaient placés dans différents prieurés; et que Charles Le Brun, qui était sorti de la maison en vertu d'un arrêté des commissaires de l'arrondissement du Hainaut, approuvé par les représentants du peuple le 15 prairial an III (3 juin 1795), était rentré dans la communauté avec le consentement de l'abbé, après avoir déclaré que la terreur seule qui régnait alors, l'avait entraîné à cette démarche précipitée [1]. Une note ajoutée à l'état nominatif indiquait que les trois moines absents étaient revenus à l'abbaye au mois de fructidor suivant (septembre 1795).

Enfin l'état des biens était suivi de la déclaration suivante :

« Le soussigné prieur de la communauté de Cambron, en vertu de l'arrêté du 26 prairial dernier, s'est adressé à la communauté dûment convoquée et lui a présenté l'état des biens ci-dessus spécifiés pour qu'en vertu dudit arrêté, elle ait à le signer ; elle lui a répondu que n'ayant aucune connaissance des biens dont il s'agit, les receveurs seuls devant en connaître, elle ne voulait point s'engager à une responsabilité qui n'était point de son ressort. — (Signé) F. Romain Maleingreau, prieur, au nom de la communauté. »

On aura sans doute remarqué que les prénoms de cette liste ne concordent pas avec ceux que donnent les notes qui sont extraites de la cartabelle du diocèse de Tournai ; cela provient du peu de soin apporté à l'établissement de la liste, ou bien de ce que les religieux adoptaient de nouveaux prénoms en entrant en religion.

1. Charles Le Brun ne resta probablement pas dans le monastère, car on trouve une quittance datée de Lens, le 13 avril 1796, par laquelle il a touché de D. Florent DeClercq, receveur de l'abbaye de Cambron, l'entier paiement de sa pension alimentaire de 1800 l., qui lui avait été accordée le 22 pluviôse an IV (11 février 1796) par l'administration centrale et supérieure de la Belgique. Il rappelait aussi l'arrêté des représentants du peuple du 15 prairial an III (3 juin 1795), qui lui avait d'abord alloué une pension.

Quelques semaines plus tard, la Belgique fut définitivement réunie à la république française par la loi du 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795). L'administration d'arrondissement du Hainaut fut dissoute le 23 novembre suivant, et l'administration centrale du département de Jemappes devint l'autorité de la province.

L'abbaye de Cambron ne paraît pas avoir été inquiétée à cette époque; elle restait en jouissance de ses biens, car on voit que le 12 février 1796, elle paya au sieur Joly la somme de 2,777 l. 18 s., à compte sur les vins livrés par lui depuis le 15 avril 1793 jusqu'au 14 novembre 1794. L'abbé acheta encore le 6 avril 1796, une pièce de vin de Champagne au prix de 48 couronnes de France, et la fit expédier au refuge de Mons; il en paya le montant le 18 du même mois à J.-D.-P. Joly, père et fils, à Soignies.

Vers le milieu de l'année 1796, les scellés étaient apposés sur les papiers du receveur de Cambron. Le procès-verbal qui suit en constate la levée.

« Ce jourd'hui vingt messidor, 4e année Républicaine, nous soussignés commissaires dénommés par le Cn Dobigny, inspecteur du domaine national, chargé de mettre à exécution l'arrêté de l'administration centrale du département de Jemappes en date du 5 prairial dernier, nous sommes transportés chez le grand receveur de l'abbaye de Cambron, accompagnés de l'agent municipal de Castiau-Cambron, du prieur de l'abbaye, dudit receveur et du juge de paix du canton de Lens, lequel après avoir reconnu sain en entier, les scellés *(sic)* apposés par luy tant sur la porte de la chambre que sur celle de la case n° 17, les a brisé; nous avons alors procédé à l'enlèvement des registres et papiers relatifs à la reddition de ses comptes pour être de suite remis au receveur des domaines nationaux Collet, conformément aux ordres du susdit inspecteur en dedans l'ordre suivant, etc... Le susdit

receveur nous ayant déclaré que les pièces susmentionnées suffisaient pour la reddition de ses comptes, nous avons renfermé tous les autres en sa chambre sur laquelle le juge de paix a déposé son scellé; en avons signé le présent procès-verbal. (Etait signé) F. Romain Maleingreau, prieur, F. Florent Declercq, J.-J. Masquillier, juge de paix. Pour copie conforme : Rubi et Defacqz. »

« Nous sommes ensuite passés chez Dom Ghislain, maître des labours, accompagnés du prieur, dudit maître des labours, de l'agent municipal de Cambron-Castiau et du juge de paix du canton de Lens, qui après avoir reconnu sains les scellés apposés sur une commode renfermant quatre registres, les a rompus; nous avons enlevé lesdits registres, dont un des grains, un de la basse-court et deux de la chapelle, pour être remis au receveur du domaine national. En avons signé coinjointement les jour, mois et an que dessus. (Était signé) J.-J. Masquillier, juge de paix, F. Gh. Huart, maître de labours, F. Romain Maleingreau, prieur, Antoine Manche, officier municipal. Pour copie conforme : Rubi, c^re^, Defaczq, c^re^. »

Cette opération administrative eut lieu le 8 juillet 1796.

Environ deux mois après, fut promulguée la loi du 15 fructidor an IV (1er septembre 1796) qui supprima les ordres monastiques, et tous les établissements religieux dans les neuf départements réunis. Il semble que cette loi ne fut pas appliquée avec trop d'empressement, car le sequestre ne fut mis sur les biens de Cambron que le 6 prairial an V (25 mai 1797); le 14 messidor suivant (2 juillet), l'administration centrale du département de Jemappes enjoignit aux anciens receveurs de l'abbaye de Cambron de rendre leurs comptes, à l'effet d'obtenir une provision pour pouvoir vivre dans leur maison. Les moyens d'existence leur étaient enlevés : le peu de numéraire qui leur restait fut retiré, et mis sous séquestre

chez le citoyen Collet ; en outre, on avait vendu la récolte de vingt-un bonniers emblavés de toutes espèces de grains; enfin, on avait affermé la basse-court le 17 fructidor (3 septembre).

Nous n'avons pas rencontré la date à laquelle les religieux quittèrent l'abbaye; nous présumons toutefois que ce fut dans l'été de 1797.

La dernière pièce que nous ayons vue aux archives du royaume concernant l'abbaye de Cambron, est une requête de D. Maur Mesnage à l'administration centrale du département de Jemappes. Il y exposait qu'il avait exécuté l'arrêté de cette administration du 11 thermidor an V (29 juillet 1797), ordonnant aux anciens receveurs de l'abbaye de Cambron de rendre leurs comptes, et qu'il avait présenté les siens au citoyen Dobignie, inspecteur des domaines nationaux; il en résultait qu'il lui était dû d'abord 760 l. 17 s. 4 d., ensuite 1260 l. que la maison avait à lui payer à titre d'honoraires, comme elle les avait toujours accordés aux receveurs, à raison de 15 pistoles par an, soit 2,020 l. 17 s. 4 d. ; il priait l'administration d'ordonner que le paiement lui en fût fait par le citoyen Collet, receveur des domaines nationaux.

Un avis du directeur des domaines, une attestation du citoyen Charles Lebrun, et le compte rendu à Dobignie furent produits. Il fut reconnu qu'il y avait lieu de mandater à son profit la somme de 760 l, 17 s. 4 d. ; et quant à ses honoraires, on différa toute décision jusqu'à ce que le pétitionnaire eût prouvé le titre auquel des honoraires devaient lui être accordés.

On ne voit pas la suite qui fut donnée à l'affaire.

L'abbaye de Cambron partagea bientôt le sort des autres monastères, toutes ses propriétés furent vendues comme biens nationaux[1].

1. Mons, le 26 brumaire an III.
L'administration de la fabrique de la paroisse de Ste-Waudru.

On ne sait pas bien ce que devint l'abbé Pepin après la ruine de son abbaye. Ce malheureux prélat joignait à des talents réels beaucoup de bonnes qualités, mais il n'était pas doué d'une âme assez fortement trempée pour des circonstances aussi difficiles : il eut la faiblesse de se prêter à toutes les démarches qu'on lui demandait, et il ne mena depuis qu'une vie chrétienne, mais obscure et attristée par de justes regrets. Il avait oublié la devise de ses armoiries en quelque sorte fatidiques :

Morere, ut vivas.

On croit qu'il mourut en Hollande vers la fin du siècle.

Sa faiblesse ne sauva point son monastère. Comme les autres couvents du pays, celui-ci fut vendu, et ses solides bâtiments tombèrent sous le marteau des démolisseurs. Il ne resta debout que les murs d'enceinte, la basse-court, les superbes avenues de tilleuls et de hêtres qui, pendant dix siècles, avaient conduit le pauvre et le malheureux à la maison

Monsieur le Préfet du département de Jemappes,

Nous avons L'Espoir et peut être sommes au moment d'obtenir Le Superbe orgue de la cidevant abbaïe de Cambron; mais les colonnes de Marbre qui lui servoient de support et qui soutenoient le jubé sont demeurées dans cette maison avec le reste du mobilier de son Eglise.

Nous désirerions replacer ce chef-d'œuvre unique en ce genre dans le fond du magnifique édifice qui honore la ville de Mons, et que vous Déterminiez, Monsieur le Préfet, le mode à suivre pour en avoir la propriété.

Nous avons l'honneur de vous saluer avec respect.

De Gages, Vigneron, d'Assonleville.

Soit la présente Réclamation ainsi que copie du procès verbal d'adjudication de la cidev[t] abbaye de Cambron, communiquée au Directeur des domaines et de l'Enregistrement pour avoir ses observations et avis.

Fait à Mons, Le 28 brumaire an XIII.

Par Empêchement du Préfet :
Le Secrétaire-Général de la préfecture,
Lavalée.

hospitalière, un pan considérable de la muraille de l'église, des tombeaux mutilés et une haute tour, conservée sans doute pour indiquer de loin au voyageur les lieux où florissait autrefois l'abbaye de N.-D. de Cambron.

C'est en 1797 au plus tard, que l'heure de la dispersion définitive sonna pour les moines de Cambron. Rentrés dans le monde, les uns reprirent la vie séculière, suppléant par le travail agricole ou la spéculation à l'insuffisante pension allouée par le gouvernement qui s'était emparé des propriétés religieuses; d'autres, jetant sans pudeur le froc dont ils n'avaient jamais été dignes, persistèrent dans les égarements qui avaient affligé les derniers jours du monastère, et le reste de leur vie ne fut qu'un affreux scandale pour l'Église et pour le peuple. Mons se rappelle encore trois ou quatre de ces religieux apostats, entre autre C... et F... qui y vivaient en simples bourgeois. Ils buvaient sec comme du temps qu'ils étaient au couvent. Ils fréquentaient le café Lor sur la grand'-place et ils y déblatéraient avec un sans-gêne éhonté contre les vérités fondamentales du christianisme. Leur fin déplorable fut digne d'une telle vie : ils moururent en libres-penseurs. Ils laissèrent chacun par testament une pièce de drap dans laquelle devait se découper leur drap mortuaire : le reste était légué par portions égales aux porteurs de la bière. Certaines personnes pieuses firent les plus grands efforts pour décider C.., à se confesser avant de mourir au curé de Ste-Waudru. — « Je veux bien, répondit-il, recevoir le curé pour... conférer avec lui sur la confession[1]. »

1. Le dernier survivant de ces moines renégats se peint lui-même avec la plus triste fidélité dans la pièce suivante, reproduite par l'*Organe de Mons*, le 17 mars 1868, n° 77 :

Testament fait en 1825, par M. Surin, ancien moine de l'abbaye de Cambron. Ce testament est déposé au rang des minutes de M. Guillemin, notaire, qui en a dressé acte de dépôt le 4 avril 1835.

Mais, souvenir plus consolant, plusieurs anciens membres de la communauté prouvèrent une fidélité inaltérable à leur vocation ; ils n'abandonnèrent qu'avec peine, en attendant des jours meilleurs, l'habit religieux, proscrit à cette époque de terreur ; obligés de se cacher pour échapper à la persécution, ils surent exposer courageusement leur vie pour aller distribuer au peuple les secours et les consolations spirituelles, et lorsque le calme succéda à la tourmente révolutionnaire, ils continuèrent à donner jusqu'à leur dernier soupir l'exemple de l'abnégation et de la vertu.

« Mons, le 24 novembre 1825.

« A Messieurs mes exécuteurs testamentaires.

« Messieurs et bons amis,

« Je vous adresse spécialement la disposition codicillaire suivante, dans la persuasion que vous ne balancerez pas de faire exécuter.

« Ennemi du faste pendant ma vie, je ne veux pas être fastueux après ma mort.

« Egalement ennemi de toutes superstitions, je repousse avec horreur les momeries sacerdotales, les cérémonies lugubres et ridicules que des jongleurs en surplis, à la honte de la raison humaine, pratiquent sur un peu de matière inanimée.

« Désirant donc être inhumé avec la plus grande simplicité possible, je veux que ma dépouille mortelle soit de grand matin, à l'ouverture des portes de la ville, portée directement au lieu de ma dernière demeure, que je laisse à votre choix, par quatre hommes que vous choisirez parmi les plus pauvres et en même temps les plus honnêtes de la ville de Mons ou des environs.

« Chacun d'eux recevra pour salaire et par motif de charité, cinquante francs avec dix pains blancs et dix livres de viande de bœuf, en tout deux cents francs, quarante pains et quarante livres de viande.

« On leur donnera en outre à partager également entre eux quatre, le drap noir que l'on achètera pour couvrir mon cercueil depuis ma maison jusqu'à l'endroit où vous me ferez inhumer.

« Quand vous ferez la lecture de cette lettre, mes yeux ne verront plus, mes oreilles n'entendront plus, je serai sourd aux regrets que vous formerez, je ne doute pas, de m'avoir perdu.

Les pages que nous venons de parcourir ont fait connaître l'humble origine du monastère de Cambron, sa longue et grande prospérité, enfin sa ruine. Nous pouvons donc apprécier aujourd'hui à sa juste valeur, le jugement téméraire de ceux qui font remonter jusqu'à l'institution de l'ordre de Citeaux, et à ses tendances qu'ils qualifient d'anti-sociales et d'anti-économiques, des erreurs, des fautes, des scandales qui ne furent que les funestes conséquences de l'oubli de la règle et du but imposé à tous ses membres. En effet, Cambron a prospéré et a rendu de grands services à la société et à l'Église aussi longtemps qu'il est resté fidèle à la règle de S[t] Bernard, et aux inspirations sublimes de ce grand réformateur; sa décadence ne date que du jour où il méconnut sa mission sociale et religieuse. Il faudrait être bien aveugle ou bien ingrat pour méconnaître les services immenses rendus par ces ardents et infatigables pionniers du défrichement et de la civilisation, car c'est leur labeur infatigable, leur austérité à toutes épreuves, et leur charité inépuisable qui domptant la nature et la barbarie, ont conquis pour nos pères le pain du corps et de l'âme, et répandu sur les populations voisines du monastère ces richesses dont ils s'étaient imposé le mépris pour eux-mêmes.

« J'aurai quitté pour toujours le territoire des méchants, pour franchir les portes de l'éternité et rentrer dans le sein de la nature notre mère commune à tous.

« Adieu mes bons et honorables amis.

« Adieu, sans espoir de vous revoir jamais !

« Adieu enfin pour le temps sans bornes ! ! ! ! Semez des fleurs s'il vous est possible le reste de votre carrière... ne me plaignez pas, je suis heureux. »

Est signé M. Surin,
Enfant de la Nature.

Adresse qui était sur la lettre : « A Messieurs les exécuteurs testamentaires nommés dans le testament de Maximilien Surin, et particulièrement à M. Philippe-François Cattier, philosophe aimable et vénérable ami, à Mons. »

Aussi longtemps que les moines de Cambron se sont montrés fidèles à la règle qui leur imposait l'humilité, la pauvreté, la prière, le travail, et surtout une charité active envers les malheureux dont ils avaient été établis les soutiens et les mandataires, on n'a jamais eu le droit de les accuser d'être inutiles ou nuisibles à la société, ni même de ne plus être à la hauteur du progrès. Soulager la misère, inspirer le désintéressement et savoir en donner l'exemple, c'est une nécessité de tous les temps ; on ne peut donc soutenir que l'obligation rigoureuse d'être utile au prochain interdît le progrès aux Cisterciens ; il est même évident que le progrès était un impérieux devoir pour eux, car les infirmités sociales se modifiant avec les siècles, il faut constamment rechercher de nouveaux moyens de les soulager. Si donc Cambron s'écroula après une longévité de plus de six siècles, ce n'est pas par le vice de son institution, c'est moins aussi par les coups du temps et des révolutions, que par les intrigues et les rivalités qui divisèrent la communauté. On pouvait en prophétiser la ruine du jour où l'austérité et la mortification cessant d'y protéger les cœurs, ceux-ci devinrent le jouet des passions mondaines. Par l'oubli de plus en plus profond des obligations de la vie cénobitique, l'orgueil se substitua à l'humilité, l'égoïsme à l'abnégation, l'avarice à l'esprit de pauvreté, la haine à la charité. Lorsque l'insubordination et la révolte obligèrent les abbés à recourir à l'intervention de l'autorité séculière, Cambron avait perdu cette cohésion indispensable à tout corps militant. Quand se leva le grand jour des épreuves et de la lutte, Cambron succomba comme succombent toujours les corps indisciplinés, moins redoutables aux adversaires qu'à la cause qu'ils doivent défendre.

C'est pour mieux faire ressortir cette vérité, que nous avons soulevé un coin du voile qui dérobait aux yeux de notre génération tant de turpitudes et de scandales. La ruine de Cam-

bron n'est que la triste mais juste punition de ses fautes. S'il ne s'est pas relevé de sa chute, c'est qu'il était trop coupable, c'est qu'il était condamné par Dieu même comme le mauvais figuier de l'Évangile. Fidèle à sa mission il aurait pu renaître comme tant d'autres monastères qui florissent aujourd'hui à l'abri de nos larges libertés. Ceux-ci existeront aussi longtemps qu'ils seront utiles à la société, et à la religion qui en est la base fondamentale; ils seront indispensables aussi longtemps qu'il faudra des sources plus vives et plus pures pour retremper les âmes desséchées par l'aride scepticisme du siècle; aussi longtemps que des esprits désabusés rechercheront la solitude pour y méditer en paix les vérités éternelles,que des cœurs trop cruellement éprouvés chercheront l'oubli dans la religion; aussi longtemps que de grands coupables devront s'efforcer de mériter le pardon par la prière, le travail et la mortification.Cambron dans ses beaux jours répondait à tous ces besoins, hélas! encore si grands dans la société actuelle,et la preuve de l'excellence de sa règle s'élève comme une pensée consolante du sein de ses ruines. On ne peut parcourir celles-ci sans y rencontrer le souvenir de ces bons moines, religieux par l'esprit et par le cœur, qui ne furent que les témoins affligés de tant d'égarements dont on les rendit solidaires. Quand arriva le jour fatal de l'expiation, arrachés du fond des cellules qu'ils aimaient, et repoussés dans le monde par la violence, ils y restèrent toujours fidèles à leur vocation ; la sainteté de leur vie et leur charité inaltérable édifièrent longtemps les populations au sein desquelles ils exerçaient les fonctions du saint ministère; ils prouvèrent jusqu'à leur dernier soupir que l'institution de Cambron fut l'œuvre de Dieu et que sa ruine fut celle des hommes.



Imprimé par G. Bartholomée à Bruxelles

Réduction et Gravure par L. Van Peteghem

ABBAYE DE CAMBRON

d'après un plan levé vers 1784 par Ch. Launoy.

CHAPITRE V.

DESCRIPTIONS DE L'ÉGLISE ET DES BATIMENTS CLAUSTRAUX.

§ 1. — *L'église conventuelle.*

L'église de l'abbaye de Cambron fut la construction la plus importante du monastère. Bien qu'on possède assez de détails sur cet édifice, on n'est guère fixé sur l'époque à laquelle les travaux furent exécutés.

On lit dans un des manuscrits de Marc Noël [1], au sujet de l'abbé Daniel de Grammont (1164-1196) : « .... et le premier « qu'il fit fut d'achever en partie l'église, qui avoit été beau- « coup avancée par Gérard (de Bourgogne, 1156-1164) ». On trouve au contraire dans l'autre manuscrit de cet auteur « à propos du même abbé Daniel : «.... commence les bâti- « ments de l'église, fait le cloistre, chapitre, dormitoire... »

Comme ces passages manquent de précision, les différences qu'ils présentent sont sans doute plus apparentes que réelles. En effet, les premiers moines n'établirent d'abord qu'un petit oratoire, proportionné aux besoins de l'institution ; mais lorsque celle-ci eut pris une grande extension par l'affluence des

1. Il existe, à notre connaissance, deux manuscrits d'une chronique inédite de cette abbaye, composée par Marc Noël, dans la première moitié du XVII[e] siècle, cette chronique a pour titre : « Fondation de l'église « et abbaye de N.-D. de Cambron, ordre de Cistiau, Dcèse de Cambrai, « etc., avec un abrégé des abbés et prélats, depuis le B. Fastré , p[re], jus- « ques et y compris M D. Antoine Le Waitte abbé dudit lieu, le temps « qu'ils ont gouverné, leur mort, le lieu de leur sépulture, ce qu'il y a « gravé sur leur tombe, les armoiries tant de leurs parents que du lieu « de leur naissance. Ensemble les nos et armes des chevaliers et dames « reposants tant en l'église qu'au cloitre dudit monastère, comme s'en- « suit. — Le tout recueilli par D. Marcq Noël, religieux audit Cambron.» — Ce travail est tout à la fois une histoire et un armorial de l'abbaye.

cénobites, la chapelle aura été insuffisante, et on aura entrepris la construction d'une église semblable à celles des autres abbayes. Comme d'usage, on aura d'abord mis la main à l'œuvre pour élever le chœur ; cette partie pouvait provisoirement suffire au culte. Dans la suite, on aura bâti le vaisseau de l'église. Si notre supposition est vraie, le premier manuscrit aura voulu indiquer que Daniel acheva le chœur; et le second manuscrit aura voulu faire connaître que cet abbé entreprit la construction des nefs, partie qu'on pouvait plus particulièrement appeler « l'église ».

Quoi qu'il en soit, les travaux de cet édifice, commencés vers 1160, ne furent achevés que vers 1240 [1]. Comme il s'écoula près d'un siècle entre la fondation du monastère et l'achèvement de l'église, l'abbé Le Waitte, dans son *Historia Camberonensis*, compare, sous le rapport de la durée des travaux, le sanctuaire de son abbaye au temple de Salomon.

Selon la règle de l'ordre de Citeaux, l'église fut dédiée à la S[te]-Vierge Marie. Elle fut consacrée le lendemain de la fête de S[t]-Luc (19 octobre) 1240, par Gui ou Guiard de Laon, évêque de Cambrai, ancien chanoine de l'église cathédrale de ce diocèse et docteur de l'université de Paris. La cérémonie eut lieu en présence d'un grand nombre de fidèles, des abbés et des seigneurs voisins. Les sires d'Enghien, de Gavre et de Ligne y assistèrent.

Cette église était du style roman de l'époque de transition, avec des voûtes ogivales. Elle se composait de trois nefs et avait la forme d'une croix. Dans chacun des bras de celle-ci, se trouvaient trois autels au-dessus desquels étaient placées les armoiries des plus illustres familles de la province. Cette église était un monument d'architecture très remarquable.

Vers la fin des travaux de l'église, l'abbé Siger de Gand

1. *Vinchant-Ruteau*, p. 233, disent que l'abbé Bauduin de la Porte (ou de Tournai) acheva l'église en 1245.

(1221-1233) fit poser dans l'enclos, les fondations d'une chapelle qui devait perpétuer le souvenir de la comtesse Jeanne de Constantinople, bienfaitrice du monastère. A la même époque et dans le même but, on avait construit une église à Stapeldyck, en Zélande, au milieu des propriétés de l'abbaye; mais l'abbé Siger, dans la crainte que cette église ne fût détruite par les inondations (ce qui en effet arriva plus tard), voulut que la communauté de Cambron possédât dans son enceinte un monument plus durable. Cet édifice qu'on nomma *Chapelle Comtesse*, fut achevé sous l'abbé Bauduin de la Porte (1233-1245), et consacré en même temps que l'église conventuelle. Elle était contigue à l'infirmerie, bâtiment remplacé depuis lors par le château actuel de Cambron ; jusqu'à l'époque de la suppression on y célébrait chaque jour la messe fondée par la comtesse Jeanne pour le repos de son âme. Vers 1535, l'abbé Dubois se fit bâtir près de la chapelle Comtesse une cellule d'où il se rendait dans cet oratoire pour aller prier et entendre la messe. Il y fit placer une verrière sur laquelle il était représenté agenouillé devant la Ste-Vierge.

Nous présenterons maintenant l'ensemble des particularités qu'on trouve sur l'église conventuelle.

Cette église subit divers changements qui en modifièrent l'ordonnance architectonique.

On a attribue à l'abbé André du Pape (1376-1394) d'avoir fait réparer et recouvrir l'église et de l'avoir ornée, car avant lui elle n'avait d'autre ornement que l'autel, conformément à la sévérité de la règle de Citeaux quant aux temples et aux vêtements sacerdotaux; toutefois Le Waitte croit que c'est la chapelle de N.-D. qu'il fit orner, car la règle sur la simplicité du culte était encore rigoureusement observée; et l'église conventuelle ne fut redevable de ses beaux ornements qu'à l'abbé Delecourt (1561-1572).

L'abbé André du Pape fit encore construire, au jardin des

religieux, une pièce et plusieurs édifices qui tombèrent en ruine au XVII[e] siècle. Il fit placer ses armoiries dans une grande verrière placée derrière le grand autel. Il reçut plusieurs reliquaires précieux qui ornèrent la chapelle de N.-D.

En 1441, sous Nicaise Ninem, on construisit près du portail, la chapelle de S[t]-Sébastien. On y employa des pierres de la carrière de l'abbaye et des carrières d'Ath. On fit aussi usage des matériaux de cette provenance à la même époque pour restaurer le dortoir. L'an 1446, il fit paver le chœur.

Le même abbé donna au monastère des reliques de S[t] Maurice et de S[t] Sébastien.

Nous avons vu qu'à l'avénement de l'abbé Hoton, l'église du monastère réclamait des travaux considérables, auxquels la maison se trouvait dans l'impossibilité de suffire par suite des guerres de l'époque, et des pertes essuyées dans les environs de Hulst. Pour trouver les ressources nécessaires, cet abbé avait sollicité et obtenu du pape Pie II des indulgences qui augmentèrent considérablement les offrandes des pèlerins.

L'abbé Jean Hoton (1449-1464) fit plafonner et badigeonner l'église;celle-ci ne possédait alors que deux petites cloches : il en fit fondre plusieurs grosses pour appeler les séculiers aux offices. Il fit aussi monter les premières orgues, dont l'usage venait d'être introduit dans le chant liturgique. C'est ce même abbé qui fit venir un moine de l'abbaye de S[t]-Feuillen pour diriger dans leurs travaux, les religieux de Cambron qui écrivaient et notaient les livres du chœur en chant grégorien.

L'abbé Willem acheta une mître très riche provenant de l'abbaye des Dunes, ainsi que plusieurs objets d'art, et notamment la grande châsse d'argent contenant des reliques des onze mille vierges placées dans la chapelle de N.-D. L'an 1481 on fit confectionner trois ornements pour les morts.

En 1527, l'abbé Allard du Bois fit placer de nouvelles

orgues près du crucifix, du côté droit en entrant dans la nef.

Sous la prélature de Jean de Florebecq (1538-1543), on acheta une magnifique crosse d'argent doré; mais en 1631, dans un moment de gêne, on la vendit à un orfèvre nommé Quayselaire. On aliéna, en même temps, plusieurs calices et des statuettes en argent des apôtres qui dataient de l'époque de l'abbé Jean Willem (1501-1513).

Quintin du Belloy (1543-1548) acheta en 1547, par l'intermédiaire de Jean Moranus, abbé de St-Bernard, près d'Anvers, des ornements sacerdotaux vendus par les églises d'Angleterre, à la suite du schisme d'Henri VIII. Ces ornements, d'une magnificence rare, étaient de drap d'or, et faisaient, dit-on, plier les prêtres sous le poids du métal et des pierreries. On s'en servait aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte, etc. Voici le prix d'achat tel que le donne la copie du manuscrit de Marc Noël :

« L'an 1547, pour chasuble, tuniques et chappe de drap d'or avec orfrois pleins de perles, venant d'Angleterre, VI Ct VI l. et pour 2 chapes de même drap IIIICLXXIIII l. item, 2 tuniques de même drap pour les acolytes avec orfroiz de toile d'argent, C et LXVIII l. »

D. Jean Dentelin laissa comme souvenir de sa prélature (1549), l'horloge et le carillon qui fut renversé par l'effroyable tempête du jour de Pâques 1606. Les annales du Hainaut font mention de cette calamité.

Sous l'abbé Guillaume Delcourt, l'église s'enrichit d'un admirable *repositoire* d'albâtre, véritable chef-d'œuvre de sculpture, qui s'élevait depuis le sol jusqu'à la voûte. Il reposait, comme sur des colonnes, sur les épaules des quatre évangelistes, également en albâtre. La tente, décorée des symboles du pain et du vin, représentait à droite Abraham et Melchisédech prosternés, à gauche le prophète Élie. Sur la

porte et la partie antérieure, on voyait la manne tombant du ciel aux Hébreux dans le désert. Au sommet du tabernacle, était sculpté en albâtre le Christ faisant la Cène avec ses apôtres. Ce véritable chef-d'œuvre était supporté par les quatre docteurs de l'église, également en albâtre.

C'est de la même époque que dataient les admirables stalles du chœur. La construction en avait été momentanément abandonnée pendant l'occupation de Mons par Louis de Nassau. Après la reprise de la capitale du Hainaut, l'abbé Delcourt, qui avait dû se réfugier à Ath, se hâta de revenir à Cambron pour presser l'achèvement de son œuvre; mais la mort vint bientôt le surprendre, et il n'eut pas la satisfaction de voir ces stalles achevées. Elles avaient été entreprises par l'habile sculpteur Nicolas Hemers et Walrand Scheppemann, pour la somme de 2000 livres de Hainaut.

L'église devait encore à ce prélat, un grand chandelier de cuivre qui étendait ses branches d'une muraille à l'autre, et pesait environ 8000 livres. Les lourdes charges de la guerre obligèrent les religieux à vendre ce chef-d'œuvre de dinanterie, en 1662. Ils en obtinrent 4230 livres de Hainaut qui servirent à liquider les dettes, que les charges de la guerre avaient portées alors jusqu'à 200,000 florins, et dont la liquidation exigea onze ans. Ce sacrifice si pénible fut consommé entre le décès de l'abbé Séjournet et l'élection de Le Waitte, son successeur. Ce chandelier faisait l'ornement du chœur, où il était placé devant le maître-autel, sur le degré du presbytère. Il en supportait 24 petits, dont on allumait les cierges aux fêtes solennelles et au moment du Salve Regina, après les complies du dimanche. Contre la tige ou colonne centrale, s'appuyait un ange, aussi de cuivre, dont les ailes déployées supportaient le livre de l'épître. Près du tabernacle, se trouvait encore un grand pupitre de cuivre pour le chant de l'Évangile. Il s'en élevait de chaque côté des candélabres,

dont on allumait les cierges en même temps que ceux du grand chandelier.

L'abbé Farinart fit achever les stalles commencées par son prédécesseur. Il laissa, comme traces de son passage, plusieurs belles pièces d'argenterie, dans l'église et la chapelle de N.-D. dont il va être fait mention. On remarquait, parmi celles-ci, les statues de la Vierge, des Apôtres et de plusieurs autres saints,et des candélabres d'une grandeur remarquable. Il fit, en outre, placer dans l'église un tabernacle doré. On acheta aussi de son temps, des ornements d'une richesse inappréciable où l'or se mariait à l'argent, un baldaquin magnifique et de précieux reliquaires dont il sera parlé en leur lieu.

On lit dans un compte de 1573 que d'Ostelart fit peindre « l'escole », et dorer en partie les « fourmes »; qu'il paya à Nicolas Hemert pour « l'escrinerie des fourmes » cent-cinquante livres, sans comprendre les « miséricordes »; que l'albâtre du grand autel et du repositoire coûtait six livres le pied, et que Walerand reçut pour la taille de l'albâtre du grand autel, deux-cent-trente livres, plus quarante-six-livres pour l'ouvrage d'un des côtés des miséricordes. Quant à la taille de l'autre côté, elle fut payée 45 livres,en mai 1606, à un sculpteur de Mons.

L'abbé Séjournet fit refondre dans de plus grandes dimensions les cloches de l'église, et celles de la chapelle de N.-D. Il fit en même temps rehausser le crucifix, et monter les deux jeux d'orgues. Sa mort empêcha l'exécution de beaucoup d'autres embellissements qu'il avait projetés.

Sous l'abbé Libert, on blanchit l'église ; on y plaça une magnifique table d'autel, les grandes orgues et les dalles de marbre noir et blanc depuis le jubé jusqu'au grand portail ; on en renouvela les vitraux. Pendant que s'exécutaient ces travaux, survint un violent orage, le jour de Ste-Claire, 1679.

La foudre frappa le clocher et en endommagea deux faces sans y laisser une seule ardoise. Entrant ensuite dans l'église par la porte du chœur, elle parcourut les chapelles et la nef avec un bruit épouvantable. Les religieux, frappés d'une terreur panique, allaient déserter les stalles, si, par son calme et sa fermeté, le prieur D. Henri Lemaire ne leur eût rendu assez de courage pour continuer l'office. Le fluide électrique s'échappa ensuite en laissant une odeur si infecte, que plusieurs des assistants en furent incommodés. Cet accident fut comme le triste présage des calamités qui allaient s'abattre sur le monastère. En effet, dès 1680, on était déjà réduit à vendre de l'argenterie. Des pièces magnifiques, telles qu'une statue de la Vierge de 2 $^1/_2$ pieds de hauteur, six statues des Apôtres de plus de 1 $^1/_2$ pied, quatre chandeliers d'autel, deux chandeliers de table, un service de table, comprenant poivrier, sucrier, moutardier, vinaigrier, olivier avec assiette en pied, trois guéridons, deux grands plats avec leurs aiguières, une lourde crosse d'argent doré, deux réchauds, vingt calices et deux chandeliers d'acolytes, furent cédés pour 4500 florins. Cette somme, jointe à celle de 1800 florins empruntés à Anvers, servit à payer le rediguage des poldres inondés aux environs de Hulst. Ces épreuves avaient sans doute atteint leur terme en 1685, car, cette année-là, l'abbé faisait acheter à Bruxelles un grand ostensoir payé 1700 florins, y compris la main-d'œuvre. Il est à remarquer qu'une des copies de Marc-Noël dit « ..... fit construire la table d'autel de la chapelle N.-D.......» C'est aussi de son temps qu'on fit faire le bel ostensoir, qu'on acheta des religieuses de l'abbaye d'Épinlieu plusieurs argenteries et de beaux ornements d'église, une croix de procession en argent estimée à 300 florins, ainsi que les belles tapisseries de leur chapelle, savoir : deux tapisseries en huit pièces, et quatre devants d'autel, dont trois en toile d'or et un en velours bleu brodé. En 1686, époque de la construction

des nouveaux cloîtres du côté de l'église, les quatre mausolées des seigneurs de Gavre qui se trouvaient dans les anciens, furent transportés au chapitre, où ils restèrent jusqu'aux derniers jours de l'existence du monastère.

La même année, fut entreprise une table d'autel dédiée à Ste Marie-Madeleine et à Ste Pharaïlde. La menuiserie fut l'œuvre d'un frère convers du couvent, nommé Henri Thys, de Malines ; Jean Vandensteen se chargea d'une partie de la sculpture, moyennant une messe à perpétuité à son intention. Cette fondation était rachetable et transférable à un autre monastère. L'abbé Libert se chargea de remplir cette condition sa vie durant. La sculpture coûta 4000 florins, y compris les deux côtés et le marbrage. Cette table fut achevée en 1687 et consacrée par l'abbé. On avait déposé dans le sépulcre du nouvel autel une boîte de plomb contenant d'assez nombreuses reliques trouvées dans l'ancien et auxquelles on avait ajouté celles des deux saintes.

En octobre 1688, Michel de Tramasure, chanoine des chapitres d'Anderlecht et de Ste-Waudru à Mons, fonda un obit pour son oncle D. Sébastien de Tramasure, prieur de Cambron, décédé le 3 mai 1655. A la rente de douze livres affectée à cette fondation, il ajouta le don fait à l'église d'un calice doré avec plat, ampoules et boîte aux saintes huiles en argent.

Le 18 septembre 1692, entre 1 1/2 et 2 heures après-midi, un tremblement de terre se fit sentir dans toute l'Europe « l'espace d'un *pater* et d'un *ave* », dit le manuscrit que nous suivons. L'abbaye n'en essuya d'autre dommage que la rupture d'une pierre formant le cordon de la voûte à droite du crucifix, et d'une autre au cordon de la rose du frontispice de l'église. A cette occasion, le couvent célébra une messe solennelle d'action de grâces à la chapelle de N.-D. De semblables actions de grâces furent célébrées dans toutes les églises de Mons.

C'est en 1693, au milieu des calamités de la guerre, que fut entrepris un nouvel orgue. Le contrat stipulait de fortes garanties pour l'entrepreneur. Cet orgue fut l'œuvre de Mathieu Le Roy, la menuiserie, celle de Machaire Zeghe assisté d'un frère convers, et la sculpture, celle de Joseph Vansebroeck. L'ancien orgue, cédé par le contrat au facteur Le Roy, fut revendu par lui aux Jésuites de Mons, mais l'ancien jubé fut placé au réfectoire. On employa à ce travail trois ou quatre menuisiers, autant de facteurs d'orgue et autant de sculpteurs. A la même époque, fut acheté un marche-pied qui couvrait une grande partie du presbytère.

Le conseiller Roose, dont le frère, Ambroise, était moine à Cambron, avait légué mille florins au couvent. L'abbé les employa à embellir l'église. C'est ainsi qu'il fit abattre les *misericordias* (sic) du bas-chœur qui paraissait trop étroit; qu'il fit transporter les tombes de ses ancêtres dans les chapelles de l'église, et graver leurs noms sur les pierres posées aux endroits où ces tombes se trouvaient antérieurement. Il fit enfin paver le chœur, ainsi que l'église, de marbre noir et blanc. A cette époque fut brodé le plus bel ornement sacerdotal, dû en grande partie au travail d'un religieux de la maison.

Sous l'abbé Noël, furent élevés devant le chœur, deux autels dont les tableaux étaient du peintre Le Plat de Gand.

En 1774, le 5 août, la foudre frappa le clocher. Le nonagénaire de Cambron-Casteau, Nicolas Lory, qui fut témoin oculaire de l'incendie, nous a raconté que le feu prit à la tour à minuit, et triompha de tous les efforts faits pour l'éteindre. Le beau carillon, considéré comme une merveille, se faisait encore entendre à 5 heures 3/4 du matin; il venait de sonner lui-même son glas funèbre; quelques instants après, il n'était plus; le métal des cloches en fusion communiqua le feu à la toiture de l'église. Celle-ci faillit être consumée entièrement,

par suite même des efforts tentés pour la préserver. Les charpentiers voulant arrêter l'incendie sans attendre l'arrivée des pompiers d'Ath, crurent y parvenir en abattant à coups de hache le sommet de la flèche; mais ils donnèrent ainsi un libre passage à l'air, et activèrent les ravages des flammes. Moins d'une année après le sinistre, les voûtes endommagées et le toit réduit en cendres étaient complétement restaurés, grâce à l'activité et à la bonne administration de l'abbé. Déjà dès le 13 mars 1775, le comité administratif de l'abbaye prenait la résolution de construire la nouvelle tour; le 15 mai suivant, on en jetait les fondements, et le 5 juin 1778, selon le désir de la communauté, la fonte des nouvelles cloches fut décidée.

En entreprenant la tour actuelle, on avait d'abord suivi le conseil peu judicieux de la construire en dehors de l'église, en un lieu donnant à peu près dans l'angle du transept. On avait déjà jeté sept à huit pieds de fondements, lorsqu'on reconnut que ce projet, qui avait déjà coûté des sommes énormes, aurait compromis l'existence de l'édifice qui était très ancien. Alors l'abbé consulta le major ingénieur Jamet et l'architecte Wincq. Ceux-ci présentèrent un nouveau projet qui fut adopté. On avait enfin reconnu que le frontispice de l'église était vieux et exigeait de fortes réparations, tandis que celle-ci, quoique très belle, était d'une longueur disproportionnée avec la largeur. L'architecte proposa de réunir le frontispice et la tour, dont on prit la base en dedans de la partie intérieure de la nef de l'église, qui fut ainsi mieux proportionnée.

La tradition populaire attribue à D. Romain Maleingreau, de Flobecq, la conception du plan de cette tour. En effet, un rapport adressé au gouvernement par le conseiller d'État de Kulberg, sur la vérification de l'administration du monastère en 1780, renferme ce passage : « Le boursier Pepin est un

homme actif autant qu'intelligent, qui, avec le religieux Dom Romain, a dirigé les ouvrages que l'abbé a faits depuis son élection, et ce D. Romain a des connaissances en architecture. »

En 1780, la tour était pour ainsi dire achevée ; il ne s'agissait plus que de la couvrir de sa charpente. Les cloches furent fondues et le carillon fut, paraît-il, placé l'année suivante. Ils furent l'œuvre d'un excellent fondeur de Bruges. On employa à la fonte le métal des anciennes cloches détruites par l'incendie, et celui des cloches des jésuites de Bruxelles achetées par l'abbé.

Il est à remarquer que tous ces ouvrages furent payés à mesure de leur exécution.

Les travaux dont nous venons de parler, furent les derniers. Quelques années plus tard, la révolution des Patriotes éclatait ; nous avons rappelé au § III du chapitre IV, les particularités qui accompagnèrent la suppression momentanée du monastère.

Ce qui précède peut donner une idée générale des richesses alors renfermées dans l'église conventuelle et la chapelle de N.-D. de Cambron, mais on ne lira pas avec moins d'intérêt les détails qui suivent. Ils sont extraits de l'inventaire dressé à Cambron, le 26 février 1789, en vertu de la suppression décrétée par Joseph II :

8 calices avec patènes et cuillères, dont 2 pour les grand'-messes ; 2 remontrances, dont 1 garnie de pierreries ; 1 Ste-Agathe avec couronne, 1 croix pour procession, 1 reliquaire en forme de Ste croix soutenue par un ange, 1 petit coffret renfermant des reliques, 1 crosse abbatiale d'argent doré, 1 index de bois garni en argent, 2 burettes avec leur plat ; 1 encensoir avec la boîte, 1 plat d'argent destiné à recevoir les gants de l'abbé à l'offertoire, 1 christ orné de quelques pierreries, 1 bénitier et le goupillon, 2 bâtons de chantre (ceux-ci en bronze doré), 2 chandeliers d'acolyte, 1 christ d'argent

avec pied en cuivre doré, 1 petit chandelier servant au maître des cérémonies.

Tous ces objets furent mis sous scellés dans les armoires de la sacristie, à l'exception de 7 calices avec patènes et cuillères, dont 1 pour les grand'messes qui furent laissés entre les mains du trésorier de l'église, D. François Le Duc, qui en délivra reçu.

Dans l'église :

Au 1er autel en sortant de la sacristie, 1 reliquaire d'argent parsemé de quelques pierreries;

Au 3e autel,

1 reliquaire d'ébène garni en argent;

Au 4e,

1 reliquaire semblable à celui du 3e ;

Au 6e,

1 reliquaire semblable à celui du 1er;

Sur l'autel au milieu de l'église :

1 tabernacle de cuivre doré surmonté d'un christ, et orné de quelques attributs en argent. Ce tabernacle renfermait un ciboire et une boîte aux Stes-Huiles d'argent doré. Cette dernière appartenait à la chapelle de N. D. de Cambron.

Dans le chœur :

1 lutrin de cuivre rouge orné de quelques attributs d'argent;

Dans une chambre du dortoir:

1 grand et 2 petits canons en argent, et 1 porte-missel garni de même métal.

Ces objets furent expédiés à l'hôtel des Monnaies à Bruxelles, pour y être fondus. Le dernier envoi, daté du 2 novembre 1789, fut fait par l'administrateur De Ronquières, à Ath ; le charretier Willame fut chargé de transporter le coffre. On trouve aux archives une pièce datée du 18 octobre, et signée par M. de Mullendorff, qui permet de retirer de la monnaie les vases sacrés de Cambron susceptibles d'être

distribués aux églises, et de les déposer en attendant au trésor royal. Cette pièce prescrit en outre de faire emballer incessamment les argenteries encore déposées dans la chapelle de la Vierge, autorisant du reste le directeur de la chambre des comptes, à retenir un calice pour l'exonération des messes fondées dans la chapelle paroissiale. Ce dernier fonctionnaire était en outre chargé d'expédier, dans une caisse à part, les ornements du lutrin, dont le curé de Tongres offrait 2 couronnes l'once. Celui-ci pouvait les faire prendre à ce prix à l'hôtel de la Monnaie, où ils seraient déposés en attendant. Un calice avec patène et cuillère, estimé à 114 florins 15 sols, fut remis à M. Drugman, administrateur de l'hôpital St-Pierre, pour celui des Brigittines. L'orfèvre Dudart, de Bruxelles, fut envoyé à Cambron pour emballer le tabernacle du maître-autel avec le christ qui le surmontait.

Une dépêche impériale, datée du 4 juillet 1789, céda à l'église paroissiale et abbatiale de St-Jacques-sur-Caudenberg les objets suivants :

1° Un ornement d'abbé officiant pontificalement, consistant en :

6 chapes de damas tissu cramoisi dont les orfrois étaient de velours cramoisi brodé en or, avec crépines et campanes d'or au dossier ;

2 dalmatiques et une chasuble de même étoffe et broderie ;

1 voile de calice, 1 bourse, 3 manipules, 2 étoles, 1 écharpe et 1 grémial de même étoffe.

Cet ornement servait aux messes de la 1re classe en rouge.

2° 1 ornement semblable et aussi complet de moire d'argent, même broderie, servant aux fêtes de la 1re classe en blanc ;

3° 4 pièces de drap d'argent brodées en or, avec franges et crépines, servant au dais ou baldaquin dans les administrations générales ;

4° 1 porte-missel de cuivre doré avec garnitures en argent;

5° 3 canons travaillés dans le même genre;

6° 1 missel de velours cramoisi, garni en argent, avec 2 médaillons sur le couvercle;

7° 2 crosses de cuivre doré, surmontées d'un groupe d'anges artistement travaillé. Elles servaient aux chantres dans les offices de la 1re classe;

8° Un orgue avec buffet et balustrade. Le jeu de cet orgue était complet et surpassait de beaucoup ceux des environs.

9° 1 table de marbre servant de crédence.

10° 2 bénitiers en cuivre;

11° 10 burettes d'étain et 6 plats;

12° 4 robes rouges et autant de bonnets pour les acolytes;

13° 1 grand et 2 petits tapis vert et rouge pour les 3 autels aux grandes fêtes;

14° 1 missel romain, selon le concile de Trente, imprimé à Anvers;

Et entre autres linges sacrés très nombreux, 60 aubes, dont 6 ornées de riches dentelles, et 7 ornées de dentelles de seconde classe.

Tous ces objets furent délivrés par De Ronquières à l'abbé et curé de Caudenberg, le 28 juillet 1789.

Par appointement du comité général en date du 17 décembre 1789, les moines de Cambron rentrèrent dans leur monastère, et déjà le 21 de ce mois, l'abbé s'adressait aux États du Hainaut pour les prier d'interposer leur autorité à l'effet de les maintenir, lui et ses religieux, dans leurs propriétés et possessions quelconques. En suite de cette requête, tout ce qui avait été fait depuis l'expulsion des religieux, fut reconnu inconstitutionnel et annulé, même les ventes d'objets faites à d'autres églises. Le couvent réclama en conséquence, son argenterie existant encore à la monnaie en janvier 1790, et consistant en six lingots évalués à 10,302 florins 2 sols. Les

orgues déjà montées à Caudenberg, ainsi que les argenteries cédées à cette paroisse, furent réexpédiées à Cambron par bateaux jusqu'à Ath. Mais l'abbaye dut payer à la fabrique de St-Jacques, 2,000 florins pour les frais et l'argenterie évaluée à 1,495 florins 14 sous.

Indépendamment des objets ci-dessus détaillés, l'inventaire indique encore :

2 mitres, gants et collets en drap d'argent brodé en or (1re classe) ;

8 chaises de velours cramoisi avec galon d'or ;

1 mitre d'abbé en moire blanc brodé en argent, servant aux offices des morts, et 1 autre mitre brodée en or (2e classe) ;

2 grands chandeliers de cuivre pour les acolytes, 7 gros missels, 1 épistolaire, 1 missel romain et 6 missels des morts ;

En entrant dans l'église :

1er autel à la romaine en bois de chêne sculpté, doré, surmonté d'un christ, le tour de la table garni en cuivre jaune, et un reliquaire ;

2e autel, en bois de chêne comme le précédent ;

3e, comme le 2e, et un reliquaire ;

4e, comme le 3e ;

5e, comme le 2e ;

6e, en tout semblable au 1er ;

Chœur :

42 stalles au-dessus desquelles se trouvaient 10 tableaux sur toile retraçant les principaux faits de la vie de St Bernard, avec cadres dorés et sculptés. Au-dessus de la stalle de l'abbé, était le tableau représentant l'Assomption de la Vierge ; il était lui-même surmonté d'un cadre orné de quelques attributs ;

39 livres liturgiques, 1 livre de leçons, 2 vieux bréviaires et 1 chandelier de fer ;

1 maître-autel à la romaine en bois sculpté et doré, le tour

de la table garni en cuivre, 2 adorateurs en bois, 6 grands chandeliers de cuivre, 1 tabernacle et 1 pupitre (déjà mentionnés plus haut), 1 crédence avec table de marbre;

3 tabourets couverts de panne et ciselés, 1 table de communion et balustrade en bois de chêne, 6 grands et 10 petits prie-Dieu, 1 buffet d'orgue monté sur 4 colonnes de marbre, 1 dais, 2 confessionnaux, 12 figures de plâtre contre le mur;

Au-dessus de l'entrée de la sacristie :

1 tableau sur toile représentant le Sauveur en croix, et, à côté, un autre tableau sur toile représentant l'Ensevelissement de J.-C.;

Vis-à-vis de la sacristie :

1 trophée d'armes ou monument funéraire *daté de l'année 1148 (?)* de Walter *(sic)* de Ligne, en bois de chêne doré et sculpté, 1 tableau de la Descente de croix;

Dans un petit cabinet à côté du jubé :

Entre autres petits objets : 1 civière et 1 cadran de cuivre pour l'horloge à mettre au-dessus de l'orgue;

Sur la tour :

5 cloches de diverses grandeurs, 1 horloge avec tambour, et 1 carillon de 35 cloches.

La vente de ces cloches fut fatale au citoyen Jasmin Lamotz, administrateur-général du département de Jemappes. Accusé à ce propos de malversation par un sieur Grenier de Brugelette, Lamotz, condamné, porta sa tête sur l'échafaud à Valenciennes.

§ II. — *Chapelle de Notre-Dame de Cambron.*

Cette chapelle était bâtie au lieu même où s'était manifesté le prodige qui lui avait donné naissance [1]. Le projet de la construire remonte à l'abbé Nicolas Del Hove [2]. Dans ce but, il avait déjà rassemblé quelques matériaux légers lorsqu'il mourut un an environ après le supplice du juif Guillaume. Ives de Lessines, son successeur, traça le plan du nouvel oratoire, et en dirigea lui-même l'exécution ; mais en dépit de son zèle et de son activité, il mourut aussi au bout de deux ans à peine, avec le regrèt de laisser l'œuvre inachevée. L'abbé Jean de Mons trouva les fondements jetés. Grâce aux offrandes provoquées par les miracles opérés en ce lieu, l'édifice s'acheva plus promptement. L'image miraculeuse de N.-D. servait de table d'autel à cette chapelle. Dès que celle-ci fut terminée, l'évêque de Cambrai vint la consacrer en présence d'un grand concours de fidèles. Parmi les assistants, on remarquait plusieurs seigneurs attirés, soit par la piété, soit par le désir de plaire à Jeanne de Valois, épouse de Guillaume-le-Bon comte de Hainaut.

La comtesse Jeanne avait en effet coopéré financièrement à l'achèvement de l'édifice. On peut se faire une idée de sa libéralité par celle de Marguerite de Werchin, dame de Sart [3] l'une de ses dames d'honneur, mentionnée dans la pièce suivante :

1. Nous renvoyons, pour les détails de ce sacrilége, au § II du chapitre III ci-dessus et aux historiens du Hainaut, qui n'ont point manqué d'en conserver le souvenir, notamment à VINCHANT. *Annales*, 1322 et 1326.

2. Nous avons rencontré plusieurs fois le nom de l'abbé sous cette forme.

3. Fille de Nicolas, baron de Werchin, sénéchal de Hainaut, et de Jolende de Luxembourg dame de Roubaix. Portait d'azur billeté d'argent au lion de même. LE BLOND. *Quartiers généalogiques.*

« Ives Prieurs (1327) de Cambron de l'Ordene de Cistials at receu de Madame dou Sart, cent et sissante livres pour convertir en commun de son Eglise, etc., obligeant le Couvent d'escrire au Memento du Missel de la Capelle. » Cet argent était destiné à la couverture du toit. C'était une bien grande libéralité pour l'époque que 160 livres parisis.

Quant à la comtesse, elle affecta une rente hypothéquée sur des biens situés à Ath, à l'entretien d'une lampe qui devait brûler perpétuellement devant l'image miraculeuse. Le comte ratifia cette donation, le 1er août, jour de St-Pierre-ès-liens 1334, en ces termes :

« Guillaume Cuens de Haynneaux, de Hollande, de Zeelande, et sire de Frise,etc., at avoué ladite donation faite par sa compagne Jehanne de Valois. A quoi frère Jehans dis Abbés de Cambron,le mesme jour et an, at promis maintenir ladite lampe ardente jour et nuit [1]. »

Il était d'usage dans l'ordre de Citeaux de chanter chaque jour une messe dite conventuelle et d'en célébrer deux autres basses : l'une en l'honneur de la Vierge et appelée *de Beatâ*, l'autre pour les trépassés, particulièrement pour les bienfaiteurs et les familiers du couvent. Ces deux messes, dites primitivement dans la grande église de Cambron, furent transférées à la chapelle de N.-D. aussitôt qu'elle fut consacrée; mais dès lors la messe dite *de Beatâ* se chanta selon le désir de la comtesse. A cette fin, on désigna hebdomadairement deux ou trois chantres pour le jubé de la chapelle.

La chapelle achevée sous Jean de Mons n'avait ni la forme ni les dimensions des derniers temps ; elle était au contraire

1. Cette rente s'élevait à quarante-un sous de blanc et neuf chapons; elle était hypothéquée sur diverses maisons d'Ath.

Cart. de Cambron, 1re part., pp. 247 à 249. — DEVILLERS, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut*, etc., t. III, pp. 378 à 380.

petite, et à peine assez spacieuse pour abriter l'autel sur lequel on célébrait la messe. Elle tenait à la chapelle de la Ste-Trinité. Celle-ci servait d'église paroissiale aux séculiers de la Grande-Mairie de Cambron, pour lesquels il n'y avait pas encore alors d'entrée à l'église donnant sur la Grande-Cour.

Une des sœurs d'Ives de Lessines, « *Demiselle Maroye* », avait donné à Jacques de Montignies six bonniers de terre arables et de prairies ; mais Ives les avait rendus à ses autres sœurs. Celles-ci, à l'exhortation de Maroye, les donnèrent de nouveau pour la fondation de la chapelle de N.-D., où fut fondé un obit pour les âmes de leurs père et mère.

Par acte daté de Valenciennes en 1342, le comte Guillaume, fils de Jeanne de Valois, fonda à Cambron une chapellenie en l'honneur de N.-D. Il assigna à cette fondation tous ses rendages et biens situés à Éverbecque, consistant en cens, terres, aulnois, prairies et droits sur la propriété dite de *Estinkerke*, plus cinq muids de blé et la mouture sur le moulin de *Paychegien* près de la ferme de *Papeghien* (Papignies). Le cens rentra dans le trésor, le blé dans le grenier de l'abbaye, mais les chanoines de la cour de Valenciennes jouirent du revenu à titre de l'autel de N.-D. de Cambron. On ne peut s'expliquer comment ils sont parvenus à se mettre en possession de ce bénéfice.

A la requête de l'abbé Baudouin de Resignies, les religieux de Cambron obtinrent l'autorisation d'entendre les confessions des pèlerins de N.-D., même de les relever de l'excommunication encourue alors par beaucoup de monde pour avoir communiqué avec le comte Louis de Bavière (1347). A cette époque de grande ferveur religieuse, un tel privilége devait exercer une influence considérable sur l'accroissement des richesses du monastère. Baudouin de Resignies était d'une ferveur extraordinaire envers N.-D., à tel point qu'il s'était fait construire une chambre à coucher contigue à la

chapelle; il y avait fait percer une fenêtre, afin de voir l'autel à travers le mur.

En 1355, un noble hennuyer, le chevalier Radulphe, assigna sur son fief de *Glatiniez*, une rente pour l'entretien d'une lampe à allumer tous les dimanches devant la sainte image.

En 1417, fut fondée dans cette chapelle la confrérie de St-Eloi, à laquelle donna naissance la peste qui ravageait alors le Hainaut, et les contrées voisines. L'abbé Ninem rédigea le règlement de cette association.

Cette institution fut approuvée par le pape, le 24 novembre.

Beaucoup d'habitants du voisinage, même des nobles, se firent inscrire au nombre des confrères. Chaque année se chantaient à la chapelle, deux messes solennelles auxquelles assistaient tous les religieux. L'abbé contemporain, Nicaise Ninem, avait offert à cette occasion un beau calice d'argent doré dont les dessins, relevés en bosse, le représentaient agenouillé. L'abbé André du Pape (1376-1395) embellit, dit-on, la chapelle. Mais il paraît plus probable qu'il commença à la reconstruire sur un plan plus vaste, car on voit qu'elle n'était pas encore achevée sous l'abbé Jean de Lobbes, et qu'elle ne le fut que sous Jean Hoton, l'un de ses successeurs. Certains auteurs disent que c'est ce dernier qui reconstruisit la chapelle en pierres de taille, dans de plus grandes proportions.

Quoi qu'il en soit, il est rapporté que Jean de Lobbes ayant trouvé la chapelle inachevée, sollicita des indulgences pour ranimer la ferveur des pèlerins, et pour puiser de nouvelles ressources dans leurs offrandes. Ces indulgences lui furent accordées le 16 octobre 1412, par Jean de Gavre, archevêque de Cambrai; mais les guerres de Jacqueline de Bavière ne lui permirent pas de mener l'entreprise à bonne fin. C'est à Jean

Hoton qu'était réservée cette satisfaction. Le nouvel édifice fut dotéen 1458 de 3 cloches pesant chacune de 17 à 1800 livres.

En 1463, la chapelle de N.-D. fut rebâtie en pierres de taille, telle qu'elle subsista jusqu'à la suppression de l'abbaye; on éleva, à la même époque, deux autels sous le jubé de l'église.

C'est sous la prélature de l'abbé Hoton que mourut Jean de Ligne, fondateur du couvent des Récollets à Ath. Il avait fait placer dans la chapelle de N.-D. de Cambron des vitraux peints aux armes de la maison de Ligne; il y était représenté en costume de chevalier, agenouillé devant la Vierge et précédant S[t] Jean-Baptiste, qui le présentait à la reine des cieux. Ce seigneur avait aussi fait offrande d'un cœur en argent portant cette inscription : « Aux grands par-« dons de la chapelle M.CCCC.LXIII. fut donné un grand cœur « d'argent armoriez des armes de Ligne. »

L'évêque suffragant vint consacrer cette chapelle en 1463. On y monta des orgues en 1464, année de l'élection de Guillaume Dieu.

Du temps de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, les revenus du monastère avaient beaucoup diminué, par suite des guerres de Jacqueline de Bavière. Mais en 1450 l'abbé obtint, par le crédit de ce prince auprès du pape, de nouvelles largesses spituelles en faveur des pèlerins de N.-D. C'est ainsi qu'une indulgence plénière fut accordée à ceux qui s'étant confessés et ayant communié, visitaient l'image miraculeuse le jour de sa fête solennelle. Pendant l'octave six confesseurs, choisis parmi les religieux ou agréés par l'abbé, pouvaient absoudre les pèlerins des cas réservés même au pape, les relever des vœux, excepté de ceux de religion, de chasteté perpétuelle et de voyages aux lieux saints, au tombeau des apôtres à Rome, et à S[t]-Jacques de Compostelle. Une autre indulgence de cent jours était acquise à ceux qui assisteraient

au salut dans la chapelle; mais, pour profiter de ces indulgences, il était indispensable d'offrir quelque chose pour l'entretien et la réparation de cette chapelle.

Quentin du Belloy, élu abbé en 1543, fit fabriquer de magnifiques tapisseries représentant le miracle de N.-D. Il y était lui-même représenté à genoux devant la Vierge, à qui il semblait adresser cette prière :

Virgo cui fodit Judæus vulnera quinque
Da mihi, Quintinus quod te Belloyus orat.

La chapelle avait aussi été dotée par lui d'une verrière qui le représentait à genoux devant N.-D. Cette peinture était une œuvre de Vertrudden, qui jouissait alors d'une grande réputation. Elle rappelait la date de l'inauguration du donateur.

L'abbé Jean Dentelin était, dit-on, représenté avec ses religieux sur le tableau qui ornait l'autel de la Ste-Trinité à la chapelle de N.-D.

L'an 1618, la chapelle et la statue de N.-D. avaient été parées de leurs ornements les plus précieux, pour la solennité de sa fête. Trois voleurs crurent pouvoir profiter de cette occasion. A la faveur de la nuit, ils escaladèrent les murs de l'enclos, pénétrant ensuite par les fenêtres du sanctuaire, et ils enlevèrent les chandeliers, la lampe d'argent et autres objets précieux.

On a vu, à la page 275, les détails de ce vol sacrilége, et les conséquences terribles qu'il eut pour la plupart des coupables.

L'an 1688 (vers 1677 suivant un autre manuscrit), sous l'abbé Libert, on construisit trois grands vitraux de Venise; l'un fut offert par lui, les deux autres, par les religieux et le duc d'Havré. En juin 1693, cet abbé fit ériger un autel neuf à l'honneur de N.-D. L'ancien fut placé dans le transept de la chapelle. Le tableau qui se trouvait antérieurement dans la

chapelle de N.-D. du Rosaire, fut retouché et agrandi par le peintre Carnounckel d'Enghien, et on le plaça au nouvel autel. Le plan et la sculpture de celui-ci furent l'œuvre de Joseph Vansebroeck, religieux de l'abbaye d'Heylissem; la menuiserie fut exécutée par Henri Thys, frère convers de la maison. Peu de temps après, la chapelle fut repavée à neuf; on construisit en même temps une nouvelle table d'autel.

Parmi les nombreux pèlerins de Cambron, on distingue l'infante Isabelle. Lorsque le soin des affaires empêchait cette princesse d'accomplir elle-même le pèlerinage, elle se faisait remplacer par Trevigy, son médecin ; celui-ci venait faire les offrandes en son nom à la chapelle.

Comme on l'a vu en parlant de l'abbé Willem, l'empereur d'Allemagne, Maximilien, veuf de Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire, visita aussi en 1512, la célèbre image miraculeuse. On retrouve encore au château de M. le comte Duval de Beaulieu, propriétaire actuel de Cambron, les débris d'un vieux tableau peint sur bois que l'impérial pèlerin avait offert à la chapelle.

Dans l'inventaire cité plus haut à propos de l'église conventuelle, on remarquait les objets suivants appartenant à cette chapelle, qui partagea les destinées du reste de l'abbaye, et qui fut démolie après la suppression :

1 crucifix dont le christ était d'argent massif. Il était sans pied et s'adaptait au sommet du tabernacle;

6 chandeliers d'argent,

3 calices dont 1 doré,

1 ciboire,

2 couronnes d'argent, dont une pour la Vierge et l'autre pour l'enfant Jésus,

1 sceptre pour la Vierge,

1 cœur d'or,

1 croix d'or avec un collier de perles fines,

7 balles d'argent,

6 porte-bouquets garnis en argent,

26 offrandes (ou *ex-voto*) tant cœurs que figures en argent battu,

2 reliquaires,

2 demi-couronnes dorées sur l'image de la Vierge et l'enfant Jésus,

1 lampe,

3 canons dont les cadres étaient garnis en argent.

Tous ces objets certifiés présents par le moine D. Gérard Espital, curé de N.-D. de Cambron, furent déposés dans un coffre à côté de la chapelle; ils furent ensuite expédiés à l'hôtel de la Monnaie à Bruxelles. Il n'y eut d'exception que pour les couronnes restées sur l'image de la Vierge, les six porte-bouquets, le ciboire, deux calices et un reliquaire restés à la garde de D. Gérard pour le service de la chapelle. Mais en vertu d'une dépêche du gouvernement en date du 18 octobre 1789, il ne fut laissé qu'un calice, les demi-couronnes de la Vierge et de l'enfant Jésus, ainsi que les deux petits reliquaires : « à cause, dit cette dépêche, de la grande vénération du peuple. *Pris égard d'ailleurs au peu de valeur de ces objets*, selon qu'il conste de l'acte du maître orfèvre. »

L'inventaire détaille ainsi le mobilier :

En entrant dans l'église, au-dessus de la porte :

1 buffet d'orgue monté sur deux colonnes de pierre,

1 confessionnal,

1 bénitier de pierre,

1 grand chandelier de fer,

2 grands bancs de bois le long de la muraille,

1 banc de communion.

Dans le chœur, à gauche :

1 chaire de bois de chêne,

1 armoire de chêne sur laquelle se trouvent 5 tapis de haute-lisse roulés,

1 grande lampe avec platine en cuivre en dessous,

1 lutrin de chêne,

1 tableau représentant N.-S. portant sa croix, et

1 autre représentant la descente de croix,

1 autel en bois surmonté d'un christ en bois doré, avec un tableau représentant S[t] Nicolas dotant de pauvres filles,

6 chandeliers en cuivre,

1 maître-autel en bois surmonté d'un christ en bois argenté et doré, avec un tableau représentant la Vierge tenant l'enfant Jésus et différents personnages,

6 chandeliers de cuivre.

A droite :

1 vieux tableau représentant les miracles de N.-D. de Cambron,

1 autel surmonté d'un christ en bois doré, avec un tableau représentant la naissance de J.-C.,

4 chandeliers de cuivre,

1 armoire dans laquelle se trouvaient *l'écusson (sic)* et le bâton du paralytique qui doit avoir combattu le juif qui a insulté N.-D. de Cambron,

1 banc,

3 vieilles chaises,

3 prie-Dieu,

1 sonnette en cuivre jaune,

1 grand bénitier de cuivre jaune.

Sur la tour :

3 cloches de différentes grandeurs.

Près de la dite église :

3 vieilles colonnes de pierre, dont une brisée, qui ont servi au frontispice de l'ancienne église de l'abbaye, et quelques autres vieilles pierres sculptées.

Il existe aux archives du Royaume un chassereau des terres, rentes et revenus, tant en argent qu'en huile, dus à la chapelle de N.-D. C'est celui qui fut renouvelé en 1783 par D. Gérard Espital. On y trouve en détail les produits indiqués ici sommairement.

CAMBRON-CASTEAU.

11 l. — 3 — 11, dont 4 l. pour la décharge annuelle de 4 messes pour Arnould de Febvrimont.

CAMBRON-St-VINCENT.

66 l. — 0 — 0, dont 24 l. idem de 24 messes pour Claudine Cantillon.

GAGES.

80 l. — 0 — 0, produit de dîme dont 37 l. 10 s. pour l'obit de Jeanne Michel et de ses trois maris.

MASNUY-St-JEAN.

12 l. — 10 — 0.

THORICOURT.

56 l. — 1 — 10, dont 12 l. pour la décharge de 12 messes fondées par Claudine Cantillon.
1 l. — 14 s. id. de l'obit de Jean de Fossé.
2 l. — 1 — 8 id. de 2 obits id.

RECEVEUR DE LA ROSIÈRE.

35 l. — 0 — 0, dont 9 l. — 0 — 0 id. des obits d'Antoine Dentelin, Eger Bisart, Pierre Bassi, etc.,
20 — 0 — 0 pour luminaire,
6 — 0 — 0 pour l'huile de la lampe fondée par Mme de Malineus (en dernier lieu la maison donnait l'huile en décharge de la rente).

CENSIER DU PONT-DE-LENS.

10 l. — 0 — 0, pour 10 lots d'huile.

CENSIER DE CHATILLON.

3 l. — 0 — 0, idem.

Ce qui portait le revenu fixe de la chapelle à la somme de 273 l. — 15 — 9.

Le casuel consistait :

1° Dans les offrandes faites par les novices le jour de la prise d'habit, à raison de 3 l. — 3 — 0 chacun [1] ;

2° Les offrandes du *bloc* et du *pourchas,* qui allaient annuellement de 22 l. — 5 — 0 à 32 l. — 4 — 0 ;

3° Les offrandes ; celles-ci allèrent à 4 l. — 4 — 0 pour 1784, 3 l. — 3 — 0 pour 1785, 65 l. — 6 — 0 pour 1792; 17 l. — 10 — 0 pour 1793, et 27 l. — 10 — 0 pour 1794 ;

4° Les enterrements, messes chantées, son de cloches, etc. On peut s'en faire une idée assez exacte par les citations suivantes. Celles-ci sont choisies de manière à indiquer autant que possible les funérailles de chaque catégorie pour la population de la mairie et paroisse de Cambron:

Funérailles de Claudine Cantillon, ci-devant gouvernante de la basse-cour : 22 l. — 0 — 0.

La défunte laissa à la chapelle une rente de 24 l. et une autre de 12 l. , pour la décharge de 36 messes à 8 patars de rétribution chacune pour le curé. Celui-ci devait les célébrer en blanc en l'honneur de la Vierge, et, autant que possible, pendant les octaves de ses fêtes. Les 7 l. 14 s. de surplus devaient indemniser la chapelle des frais de la décharge ; de sorte que si l'on opérait le remboursement d'une ou de ces deux rentes, le curé de la chapelle devait, au moyen des capitaux, créer de nouvelles rentes équivalentes s'il était possible. Dans le cas contraire, le nombre des messes, toujours rétribuées à 8 patards, devait diminuer de manière à laisser à la

1. Le chassereau dit : « 7 Juin 1794 pour l'offrande de Fr. Michie Delfosse, Joseph Herman, Paul Desmalander et André Arnoul rien reçu. Ils sont tous partis à l'approche de l'armée française. »

chapelle les 7 l. 14 s. pour l'indemniser de la fourniture du pain, du vin, etc.

24 mai 1783, reçu pour les funérailles de Nicolas Jeva, 10 livres.

24 août 1785, reçu pour celles d'Antoine Loquet, ancien tonnelier de la maison, 5 l. — 4 — 0.

5 novembre 1787, reçu de Marie-Anne Lemaire, veuve de Norbert Dauchot, 10 l. .

16 janvier 1787, reçu de Pierre-Joseph Gérard, porcher à la basse-cour, 2 l. — 16 — 0.

15 mai 1790, reçu de Léopold-Joseph Vigneron, censier du Pont-de-Lens, décédé le 9 février, 22 l. — 0 — 0.

22 juillet, reçu de Nicolas-Joseph Huart, père, chef de cuisine, 8 l. — 0 — 0.

22 avril 1793, reçu une messe chantée en action de grâces, 2 escalins 1 l. — 8 — 0.

10 novembre 1794, pour les funérailles de Jeanne Dubois, poulaillière, rien reçu par charité.

12 juillet 1795, de Joseph Huart fils, serviteur de messe, rien reçu par charité.

Pour donner une idée assez exacte de ce qu'était, lors de sa suppression par les républicains français, la paroisse de *la Mairie de Cambron*, il suffit de citer textuellement la pièce suivante :

Formulaire de la tabelle à remettre au gouvernement, tant par les gens de Loi et Régens des Villages et Hameaux, que par les décimateurs et les seigneurs des lieux respectifs, en exécution de l'ordonnance de Sa Majesté du 29 mai 1786, pour préparer une nouvelle distribution des paroisses au Pays-Bas.

Cambron-l'Abbaye dit la Grande-Mairie, seigneur haut justicier les abbé et religieux de l'abbaye de Cambron.

Cette paroisse contient 166 paroissiens catholiques.

Les habitants de cette paroisse appartiennent la plus grande partie à la paroisse de Lombize, diocèse de Cambrai, décanat d'Elsinne (*sic*) parce que trois censes sont réunies à la paroisse de Gondernie (*sic*), une autre à Cambron-Casteau et une troisième à la paroisse de Bauffe, et une maison à la paroisse de Thoricourt à cause de la proximité de ces paroisses.

Tous lesquels habitants vont par des chemins unis et se trouvent deux censes qui doivent traverser une rivière sur le pont proche de l'abbaye de Cambron qui est très rarement inondé, dont le distance sont éloignée de la paroisse de Lombize de trois petits quarts d'heure, une autre d'une heure et d'autre d'une demi heure.

Le curé de Lombize pour se rendre à une cense éloignée d'une lieue proche de Neuville doit traverser une partie de la paroisse de Louvenie (*sic*) et de Neuville.

Le service divin s'y fait tous les dimanches et fêtes.

Les habitants d'une cense proche Neuville fréquente les offices audit Neuville distant d'un quart d'heure.

Il se trouve dans ladite paroisse de la mairie de l'abbaye de Cambron où il y a une chapelle séparée de la grande église dont plusieurs habitants fréquentent les offices et est regardée comme paroisse[1] puisque l'on fait la lecture des édits de Sa Majesté et les actes d'office. Il y a aussi une petite chapelle dans le bois de Cambron paroisse de la Mairie distante d'une demi-lieue de Lombize, un religieux de l'abbaye y va dire la messe quatre à cinq fois par an par dévotion le curé de Thoricourt faisant la procession des rogations il y dit aussi la messe une fois.

Il y a un couvent des religieux de l'abbaye de Cambron.

1. En octobre 1789, le curé de la chapelle de N.-D. de Cambron était D. Gérard Espital, en même temps directeur de l'infirmerie.

Ainsi fait par Nous Mayeur, Eschevins de la Grande Mairie de Cambron dit Cambron-l'abbaye, Ce vingt-sept Julette Mille sept cent quatre-vingt-six (*sic*). »

(Signés), N. B. (ou P.) Du Pont, Mayeur,
1786.

J.-N. Cattier,
1786.

A.-J. Labricq.

P.-J. Delecluse,
1786.

P.-F. Brison.

—

La chapelle de N.-D. de Cambron, dans l'enceinte de l'abbaye, servait de paroisse pour les employés et les domestiques du monastère, ainsi que pour les habitants de la mairie domiciliés aux environs. Elle était desservie par un religieux, qui avait le titre de curé et de maître de la basse-cour. Le dernier paraît avoir été D. Ghislain Huart, qui figure comme tel dans les compte de D. Maur Mesnage, pour les compétences de 1791 et 1792.

La paroisse de la mairie de Cambron se trouve aujourd'hui comprise pour la majeure partie dans celles de Lombise et de Cambron-Casteau. Les curés de Lombise figurant dans la notice que nous avons composée sur cette localité, nous nous bornerons à donner ici la série de ceux de Cambron-Casteau, qui, avant la suppression, faisaient partie du doyenné de Chièvres.

1770,	Gages et Cambron-Casteau,	curé, P.-J., Lagneau [1].
1782,	id.,	Pierre-Ambroise-Joseph, de Quiévrain.
1782,	id.,	vicaire, Nicolas Labricque, de Cambron - Casteau.
1791—2—3,	id.,	curé, Duchesne.
	id.,	vicaire, Labricque.

1. *Calendrier ecclésiastique du diocèse de Cambrai aux Pays-Bas autrichiens pour l'an 1794.*

1810, Cambron-Casteau, curé, Cheoir, décédé le 21 avril 1815[1]
1810, id., J. Druenne, ou Deruenne, recteur de Chièvres jusqu'en 1825, décédé à Gages le 2 février 1833.
1826—27, id., Vacat.
1827, id., Gorez, de Gozée.
1829—30, id., Vacat.
1831, id., Courcelles, d'Herquegies.
1840—70, id., Empain, Louis, de Binche [2].
Bataille, Félicien (vicaire de Brugelette) desservant provisoire.
1870-72, id., Aubert, Gustave-Joseph, d'Houtaing.
1872—5, id., Laurent, Jules, d'Ath.
1875, id., Pêtre, Isidore, de Neufvilles.

Prêtres et religieux nés à Cambron ou Cambron-Casteau :

1787, Florent-Vincent-Joseph Labricque, desservant à Braine-le-Comte[3].
1824, N . . . Labricque, curé de Tongre-N-D. id.

Sœur Marie-Cyrille Staumont, religieuse du 1/2 ordre de St-François à Blicquy.

1. *Cartabelle du diocèse de Tournai.*

2. Il avait pris sa retraite dans son ancienne paroisse. Son monument funèbre, placé près de la porte d'entrée de l'église, est en marbre blanc ; il est surmonté du calice, emblême du sacerdoce. On y lit l'inscription suivante gravée en lettres dorées :

« A la mémoire de M. Louis Empain, curé de Cambron-Casteau pendant 30 ans, y décédé le 24 janvier 1874.

R. I. P. »

3. *Calendrier du diocèse de Cambrai.*

§ III. — *Les bâtiments claustraux.*

Nous ne possédons aucune description du monastère primitif de Cambron. Les constructions du XIIe siècle et du XIIIe ont disparu depuis longtemps, sans avoir laissé d'autre trace apparente que la tour du Quesnoy, qui porte à l'intérieur la date de 1148 : est-ce pour indiquer celle de sa propre construction ou pour rappeler celle de la fondation du monastère.

C'est après cette tour, le mur d'enceinte qui est le fragment le plus ancien de l'abbaye. Il fut commencé en 1293 sous la prélature de Bauduin de Boussu. Cet abbé s'étant rendu à Citeaux à une convocation de l'ordre, remarqua la muraille de clôture qui entourait cette abbaye. Il la trouva si utile qu'il résolut d'en faire construire une semblable autour de Cambron. Cette enceinte avait pour avantage d'empêcher les incursions des chasseurs, des brigands et des ennemis, qui étaient alors très nombreux. Malgré son âge avancé et les paiements considérables qu'il avait dû faire, Bauduin entreprit cette construction avec le concours des frères convers, parmi lesquels se trouvaient des maçons et des tailleurs de pierres. Le monastère n'avait été clos jusqu'alors que par des haies et des pieux vermoulus, et il avait hâte de mettre un terme aux avanies de toutes espèces auxquelles son monastère était exposé. On peut se faire une idée des désagréments qu'essuyait à cette époque la communauté, par ceux dont elle eut encore à souffrir après la construction des murs et des portes renforcées de herses de fer. Les souverains durent, dans la suite, réprimer par des menaces et des amendes, les attentats commis contre l'abbaye. Au XIIIe siècle, ces murs furent nécessaires pour tenir à distance les trouvères, les musiciens ambulants et les femmes de mauvaise vie, qui voulaient pénétrer dans l'enceinte. Des attentats criminels furent

commis en 1453 et 1458, et par un édit daté de cette dernière année, Philippe-le-Bon défendit l'accès de la maison à certaines gens de mœurs dépravées, dont la présence aurait exposé les moines à des tentations qu'il fallait leur éviter.

On lit dans la vie de l'abbé Daniel de Grammont, qu'étant devenu abbé, en 1164, il fit bâtir le cloître, le chapitre et le dortoir qui le surmontait, en même temps qu'il faisait continuer la contruction de l'église.

Les bâtiments primitifs subsistèrent apparemment plus de deux cents ans, car la première mention d'une reconstruction date de la fin du XIVe siècle. L'abbé André du Pape (1376-1396) fit rebâtir le dortoir, et porta le nombre des chambres à septante. Il renouvela, selon Marc Noël, « la citerne et l'arbre de la fontaine (probablement de celle qui est dite encore aujourd'hui de St-*Bernard*), l'ayant revêtu tout de plomb l'an 1379 ». Il éleva aussi dans le jardin des religieux, plusieurs édifices qui subsistèrent jusqu'au XVIIe siècle.

Le dortoir fut restauré en 1441 et repavé en 1448. Il fut, paraît-il, entièrement consumé avec une partie du quartier abbatial en 1446, et incendié de nouveau en 1477.

Jean Willem, premier abbé mitré (1501-1513), fit construire, en 1506, un magnifique pavillon au milieu du grand étang. Celui-ci se composait au rez-de-chaussée, d'une salle, chambre, bibliothèque, cuisine, dépense et issue par terre ; à l'étage, de deux chambres, un grenier et dépendances; il y avait aussi une tourelle percée de douze fenêtres qui formaient avec celles du reste du bâtiment, un total de cent vingt-une verrières. Ce pavillon fut démoli par Robert d'Ostelart, en 1576.

Quentin du Belloy fit bâtir un nouveau réfectoire en 1548, et reconstruire de fond en comble le quartier abbatial, qu'il orna de vitraux représentant la vie de St Quentin. Dans les derniers temps, ce local fut assigné au logement du prieur.

Le quartier des hôtes fut élevé peu de temps après par l'abbé Van der Gracht (1551-1554).

En 1567, l'abbé Delcourt ajouta à ce quartier deux chambres d'étrangers.

On sait que l'abbé d'Ostelart fit construire, en 1574, la galerie du quatier abbatial depuis la tour jusqu'au pont de fer.

François Libert (1678-1706) fit, au commencement de son administration, restaurer le monastère, embellir le réfectoire, qui reçut un pavement neuf, huit grandes verrières, des tables, des marche-pieds et des dossiers; on commença en même temps les chambres du dortoir. En 1686, les vieux cloîtres furent démolis, et on en construisit de nouveaux du côté de l'église. Les quatre mausolées des seigneurs de Gavre, qui étaient placés dans les anciens cloîtres furent alors transportés au chapitre. C'est de 1687 que dataient les peintures du réfectoire exécutées par le P. Carme *René Drossette* ou *Droslette*, le grand plan de la maison, et quelques peintures qui décoraient le quartier abbatial. Vers la fin de décembre 1689, l'abbaye faillit être détruite par un incendie allumé, par des cavaliers du régiment de Du Puis, aux greniers des écuries des chevaux de selle, et à la grande salle où l'on avait retiré les *surbattues* de froment. Au mois de juillet 1690, les Français vinrent, comme on l'a vu, du camp de Blicquy abattre près de trois mille pieds des murailles de l'enclos, dans la direction de Lens et de Bauffe. Ils exigèrent que la communauté pratiquât quatre ouvertures dans l'enceinte vis-à-vis de Gages et du bois. Ils firent en outre sauter la Basse-Porte, dont ils réclamèrent la démolition jusqu'aux fondements, ainsi que de la Haute-Porte et du grand pigeonnier et de celle qui était appelée *Gotte* [1]; de sorte que non seulement

1. Cette porte paraît être celle qui est représentée vis-à-vis du quartier abbatial sur le plan à vol d'oiseau datant de 1724.

ces portes, mais encore les édifices situés au dessus et à côté, fussent démolis près de la Haute-Porte et de la basse-cour. La Haute et la Basse-Porte ainsi que le *Quartier du Bailli*, avaient été construites sous l'abbé Séjournet (1649-62). Ils réclamèrent aussi une ouverture de cent pas à la muraille qui entourait le jardin du Quesnoy, ainsi qu'à la petite muraille servant de réduit, qui allait au moulin sur la chaussée entre les deux étangs, et des vieilles écuries découvertes qui flanquaient ces étangs ; ils exigèrent de plus la levée des barrières du Pont-de-Lens, qui ne pouvaient plus être rétablies. Libert s'appliqua à réparer les désastres de la guerre dans les dernières années de sa prélature. Il fit rebâtir les écuries du monastère incendiées par la négligence d'un valet ; il fit aussi construire l'ouvrage uniforme qui surmontait la porte Gotte, pour remplacer la belle tour que les Français avaient fait sauter.

Du temps de l'abbé Noël (1706-1714), furent construits les cloîtres des officiers, la grande horloge qu'on voyait encore en 1772, et la galerie qui conduisait à la salle.

En 1717, l'abbé de Steenhault fit reconstruire les parties du mur de l'enclos qui avaient été abattues en 1690, ou qui s'étaient écroulées plus tard. En 1718, il fit voûter le réfectoire et rebâtir le quartier de l'abbé et celui des hôtes. Les années suivantes virent exécuter d'autres travaux importants. En 1719 et 1720, s'élevèrent la grange près de la Haute-Porte et la basse-cour de l'abbaye. C'est encore à cet abbé que remontent la terrasse entourée de murs et garnie de plantations, l'étoile de la carrière et la brasserie. En 1722, on plaça la balustrade devant le grand quartier abbatial : les petits balustres coûtèrent chacun six escalins, et les gros, vingt-deux. On construisit aussi la Haute-Porte, les remises des chariots, des carrosses, et les ateliers qui s'étendaient depuis la grange jusqu'à la brasserie. En 1723 et 1724, furent reconstruites la

ferme de Lombisœul et la porte de la cense d'En-Bas, et exécuter des peintures au réfectoire et au quartier abbatial. En 1729, fut terminée la basse-cour. On commença le dortoir des religieux en 1731 ; on lisait sur ce bâtiment l'inscription suivante :

« *R. D. Ignatius de Steenhault abbas quadragesimus qui totam ferè domum renovavit et me primum huic dormitorio lapidem posuit 16 martii 1731.* »

Vers l'année 1775, les bâtiments de l'abbaye étaient dans le plus déplorable état, et le 30 mars de cette année, le comité administratif décida la démolition du grand escalier. L'abbé Hocquart entreprit les restaurations urgentes. Il fit reconstruire la boulangerie, la brasserie, restaurer le moulin à farine et la scierie à bois, ainsi que les murs soutenant les rives de la Blanche, sur laquelle il éleva des écluses et des tenues.

L'abbé Hocquart songeait à entreprendre d'autres ouvrages aux habitations, lorsqu'il en fut détourné par la nécessité de rétablir la toiture et le clocher de l'église détruits par la foudre en 1774. Il fit néanmoins reconstruire le grand escalier en pierre de taille à trois rampes qui, dans les derniers temps du monastère, servait encore de pont pour joindre le quartier des hôtes à la terrasse du jardin, en passant par dessus la Blanche.

On a vu qu'à l'avénement de l'abbé Pepin, en 1782, l'église, le dortoir, la bibliothèque, le réfectoire et la basse-cour étaient en bon état d'entretien; mais que, pour cause de vétusté, il fallait reconstruire le quartier abbatial, ceux des hôtes, des officiers et des employés du monastère. En 1787, on répara et rehaussa de cinq à six pieds avec un toit d'ardoises les murailles de l'enclos, afin de mettre celui-ci à l'abri des vols fréquents qui s'y commettaient. On en avait déjà réparé sept mille six-cent-cinquante pieds de longueur, et il en

restait encore deux mille six-cent-dix pour achever le pourtour. L'infirmerie, située où s'élève aujourd'hui le château, fut achevée en 1787 d'après les plans de l'architecte Debrissy. On en estimait l'ameublement nouveau de cinq à six mille florins. En 1788, il était question de construire le quartier des hôtes qu'on voyait encore il y a quelques années sous le nom de Magasin, et qui fut démoli lors de la construction du château actuel de Cambron. Les événements politiques et la suppression définitive de l'abbaye empêchèrent la réalisation de la plupart de ces projets.

CHAPITRE VI.

PROMENADE DANS L'ENCEINTE DE L'ABBAYE.

Nous avons déroulé l'aride kyrielle des constructions et des démolitions du monastère pour offrir, s'il est possible, le fil d'Ariane nécessaire au milieu des découvertes que les travaux futurs mettront inévitablement au jour, sur l'ancien emplacement de Cambron. Maintenant, dans le désir d'être plus agréable au lecteur, nous proposons une excursion en touriste, au milieu des derniers vestiges de la célèbre abbaye dont nous venons d'esquisser le passé.

Par une belle matinée d'été, nous suivons l'ancienne route de Cambron à Bruxelles. Au sortir du village de Gages, se déploie une vaste plaine, soigneusement cultivée, que dorent les plus riches moissons, et qui ont été si souvent foulées et ravagées par les campements des armées étrangères, attirées par la grande fertilité du sol. Le plateau que traverse la route s'incline, dans la direction du N.-E., vers les prairies où serpente la Blanche. De là le regard se repose sur un horizon des plus pittoresques. A droite, au delà du vallon qu'arrose le cours d'eau, Cambron-Casteau s'élève en amphithéâtre sur une colline assez raide, parsemée d'arbres ; ce petit village paraît se cacher coquettement à demi dans le feuillage ; du point culminant s'élance la flèche d'un massif clocher gris, semblable à un curieux qui observe attentivement ce qui se passe dans le lointain pendant que tout est en paix autour de lui. A gauche, la plaine se perd dans les magnifiques bois de Lombise, aujourd'hui connus sous les noms de *la Provision* et *Delmotte*, anciennement sous celui de Jetterlau[1]. Au centre se développent en panorama d'im-

1. Ces bois ont fourni beaucoup de beaux arbres pour la mâture de la marine française, après la bataille de Trafalgar.

posantes constructions, dignes spécimens des dernières splendeurs abbatiales de Cambron. D'un côté, c'est la vaste ferme, la grange monumentale, le beau pigeonnier et la girouette légère, véritable chef-d'œuvre découpé à jours ; de l'autre, c'est le château qui a succédé au palais de l'abbé ; enfin, au milieu, et comme couronnement de ce bel et riant tableau s'élève, imposante et superbe, la tour qui rappelle de loin aux voyayeurs le lieu où fut le monastère de Cambron.

La route s'engage bientôt dans une magnifique drêve de tilleuls. De chaque côté d'une chaussée vraiment royale, s'élèvent majestueusement leurs troncs gigantesques ; leurs rameaux robustes et séculaires, forment une immense voûte de verdure où l'air et la lumière se jouent à merveille. Quel est le poète ou l'artiste qui résisterait à la tentation de s'asseoir un instant sur cet antique et lourd banc de pierre tapissé de mousse ? Qui n'aimerait à y rêver à l'ombre du riant et frais feuillage qui abrite cette romantique solitude ?

Au fond se dresse l'entrée monumentale de l'enclos appelée autrefois la Haute-Porte. Elle a été rebâtie en 1722 dans le style de l'époque, et elle est d'un aspect assez grandiose ; dans la niche qui la surmonte, une haute statue de la Vierge rappelle le souvenir de N.-D. de Cambron. La porte se ferme par deux immenses et lourds battants dont le chêne vermoulu, est renforcé par d'énormes têtes de clous rapprochées et disposées en quinconce ; à droite, près de la loge du concierge, s'ouvre une petite porte semblable dont le vasistas est protégé par une épaisse grille de fer rongée par les siècles.

En pénétrant dans l'enceinte, visitons d'abord *la Basse-Cour;* sa grange élevée et spacieuse, sa belle et solide construction et l'heureuse disposition de ses parties excitent une légitime admiration. A part quelques légères modifications de détails, elle est encore telle que la représente le plan levé à l'époque de la suppression. Au centre domine la grande remise des

chariots, surmontée du pigeonnier qu'on aperçoit de loin dans la campagne. L'entrée principale de la grange porte le millésime de 1719, le puits, celui de 1728. Cette basse-cour paraît avoir été bâtie pour remplacer la ferme d'En-Haut ou *du Haut-Courtil*, entrevue en partie sur un plan de 1724, où le reste est masqué par la chapelle de N.-D.

Une seconde porte fait communiquer la face occidentale de la basse-cour avec le verger connu autrefois sous le nom *du Quesnoy*, sans doute parce qu'il était primitivement planté de chênes, comme le jardin qui en a été retranché. On y remarque près de la rivière, une tour épaisse et carrée à deux étages comprenant chacun une seule pièce ; elle portait aussi anciennement le nom de *Tour du Quesnoy*. Sur le plan de 1724 elle est représentée couverte d'un toit qui a disparu. Il est difficile d'apprécier la date de cette construction en pierres brutes du pays, à moins de considérer comme telle le millésime de 1148, qu'elle porte en chiffres de fer dans la pièce la plus élevée ; ce n'est pas d'ailleurs l'opinion de Le Waitte, qui discutait la question de savoir si les religieux venus de Clairvaux y ont logé la première nuit après leur arrivée en ces lieux. Cette tour est enveloppée de l'épais manteau d'un lierre qui l'enlace vigoureusement, et lui donne un cachet d'antique rusticité. Entre les murs du fondement, jaillit une source d'eau limpide qui porte, comme la tour, le nom de *St-Bernard*. Ses propriétés ferrugineuses et salutaires ont fixé l'attention de plusieurs célébrités médicales. Nous croyons que c'est de cette fontaine qu'il s'agit, lorsque Marc Noël rapporte que l'abbé André du Pape « renouvela la citerne et l'arbre de la fontaine (1376-1394) ».

En remontant la pente du verger, on aperçoit au bord de la Blanche, l'ancienne tannerie, d'où provenaient sans doute les cuirs saisis autrefois à Mons aux dépens du monastère, comme on l'a vu précédemment. Elle forme l'extrémité occi-

dentale de la suite d'ateliers qui s'étendait depuis la grange jusqu'à la brasserie. Elle servait en dernier lieu de chenil à la meute de chasse du comte Dieudonné Duval de Beaulieu.

Cette suite d'habitations et d'ateliers est scindée par un passage cintré que ferme une porte à deux battants. De chaque côté de ce passage, s'ouvrent les portes des écuries où logeaient jadis les meilleurs chevaux du haras de Cambron[1]. Au dessus de l'une d'elles on lit la date de 1717.

1. Le comte Dieudonné Duval de Beaulieu, ancien propriétaire de Cambron, y avait établi un haras qui occupait le premier rang dans le pays. Les courses de l'époque ont prouvé qu'il possédait le type d'une très belle race de chevaux. Au banquet de l'inauguration du chemin de fer de Jurbise à Tournai, toutes les coupes étaient des prix remportés aux courses par les chevaux de ce haras.

Ces chevaux, tous indigènes et de l'âge de quatre à cinq ans, provenaient de diverses juments anglaises choisies avec soin, et d'un étalon anglais célèbre sous le nom d'Offa's Dyke. Celui-ci avait été élevé par M. C. Cock, l'an 1807. En 1810, il gagna 50 livres sterling à York et le grand prix à Morpheth ; en 1811, 50 liv. sterl. ; 80 liv. à Manchester et 240 guinées à Moostyn ; en 1812, 80 liv. sterl. à Manchester ; la coupe d'or de la valeur de cent guinées à Worcester ; 80 liv. sterl. à Kingscote, et 200 guinées à Neuwmarket.

En 1813, ce cheval a gagné le grand prix de Graven, contre 18 chevaux à 10 guinées chaque, et 100 guinées à Neuwmarket ; 110 guinées à Ascot ; la coupe d'or de la valeur de 100 guinées à Winchester, et 300 guinées à Neuwmarket ; en 1814, 300, 200, et 100 guinées à Neuwmarket.

En 1816, il a gagné 100 guinées à Michel Grove; en 1817, il a gagné à Valenciennes 50 liv. sterl., 45 guinées, 50 liv. sterl. 100 guinées, 60 guinées. C'est à cette époque que M. le comte Duval de Beaulieu en fit l'acquisition.

Quoiqu' âgé ce cheval était frais, gai, dispos, vigoureux, au point qu'on le prenait souvent pour un jeune poulain : ce qui caractérise les chevaux de sang, qui se conservent et sont bons jusqu'au dernier moment.

Des pouliches, des entiers et des hongres (environ quarante), provenaient du même père au haras de Cambron, qui, avec des juments de race, a produit des poulains et des chevaux montrant autant de sang, autant d'espèce que le cheval arabe ou anglais, et qui auraient été pris pour tels par de bons connaisseurs.

Cette communication nous conduit vers *la Grande-Cour.* Si l'on suit, en tournant à droite, le grand chemin qui traverse l'enclos et longe les ateliers, on remarque, en face et parallèlement à ceux-ci, une succession de parterres et de jardins potagers. C'est sur la partie de la pelouse qui s'étend au-delà et en face du portail de l'église que s'élevait la chapelle de

On voyait dans ce haras un grand nombre d'écuries avec des jardins ou cours, et de l'eau courante dans la plupart, ainsi que dans les grandes enceintes, où il y avait des baraques, bien moins pour garantir les chevaux des temps rigoureux que pour les mettre à l'abri de la chaleur et des mouches. Le grand nombre qu'on y élevait nécessitait une telle consommation que plus de cent bonniers en exploitation ne fournissaient pas d'avoine en quantité suffisante.

L'amélioration de la race chevaline, n'est pas le seul titre du comte Dieudonné Duval de Beaulieu au profond souvenir qu'il a laissé dans le pays. Ancien page de l'empereur Napoléon Ier, auditeur au Conseil-d'État à vingt ans, il en sortit pour gouverner une province conquise, et la ville de Raguse rend encore témoignage de la noble conduite de l'intendant français. Chargé de l'intendance de Burgos en 1809, Duval y laissa des souvenirs non moins honorables qu'en Dalmatie. Membre du conseil des magistrats du Rhin en 1811, du corps équestre de Mons, des états-provinciaux, de la seconde chambre des états généraux, du congrès national, du sénat, il se fit connaître partout par cette généreuse indépendance d'opinion qui fait taire les intérêts personnels, pour ne s'occuper que du bien-être général. Partisan de l'ordre avant tout, il n'hésitait pas à combattre les projets du ministère lorsqu'il les croyait défavorables à la prospérité du pays. Il savait aussi résister à l'entraînement de la multitude. Les séductions de la popularité n'avaient guère plus de prise sur lui que les honneurs des cours. Il recherchait peu les vains hochets que tant de poitrines ambitionnent. Chacune de ses décorations rappelait des services réels. Le collier de commandeur de l'ordre de Saxe-Cobourg, était le souvenir d'une mission de confiance que le roi des Belges lui avait donnée en 1832 ; l'étoile de la légion d'honneur, pour laquelle il avait été proposé en 1813, ne lui vint que dans les derniers jours de sa vie, parce qu'il avait toujours attaché plus de prix à s'en rendre digne qu'à l'obtenir. Il avait reçu la croix de fer comme gage de son patriotisme éclairé, et lorsque la croix de Léopold lui fut donnée en 1843, nul ne s'avisa de contester ses droits à cette distinction. Les discours qu'il

N.-D. de Cambron, au lieu même où le juif a commis son sacrilége. Il y a environ cinquante ans qu'ont disparu les dernières traces de ce sanctuaire si célèbre. Le cimetière qui y était contigu, et qui servait aux laïcs des environs dépendait de la paroisse de *la Basse-Cour*, et il a conservé son enceinte presqu'intacte. On y arrive par un escalier assez raide, rendu nécessaire par la différence de niveau assez sensible entre le chemin et le terre-plein ; celui-ci est aujourd'hui converti en jardin légumier à l'usage du meunier.

prononça pendant sa vie parlementaire, improvisés pour la plupart, prouvaient tout à la fois l'élévation de ses sentiments, la variété de ses études, et la vivacité de son esprit.

L'usage que le comte Dieudonné Duval fit de sa fortune lui mérite toute la gratitude du pays ; nul n'exerçait mieux que lui l'hospitalité, et personne ne faisait avec plus de grâce les honneurs de chez lui aux étrangers. Ils étaient toujours sûrs de trouver chez lui l'accueil le plus flatteur, le plus bienveillant, le plus cordial. Ses idées sur l'amélioration des races chevalines ont produit des résultats considérables, et les nombreux opuscules dans lesquels il a consigné les résultats obtenus par la société qu'il avait fondée (pour l'encouragement de l'amélioration des races de chevaux dans la province de Hainaut, le 15 mai 1840), sont consultés aujourd'hui par tous ceux qui s'occupent de haras.

Pour bien apprécier le comte Duval, il fallait l'avoir vu chez lui, dans cet intérieur auquel une femme aimable, bonne et dévouée prêtait tant de charmes. Tout à ses amis, il s'oubliait pour leur être utile ; on félicitait, et l'on devait féliciter en effet les personnes assez heureuses pour avoir avec lui des relations intimes.

Il avait épousé le 20 juillet 1819, à Bruxelles, Marie-Thérèse, vicomtesse du Toict d'Ackelghem, née à Bruxelles, le 14 juin 1791, décédée au château d'Attres le 21 juillet 1851, fille de Hyacinthe-Joseph et de Marie-Aldegonde-Isabelle Van der Helck.

Né à Mons le 15 juin 1786, cet homme de bien mourut à Bruxelles le 19 février 1844 à son hôtel, rue du Pont-Neuf. Ses funérailles furent célébrées à l'église du Finistère avec les honneurs accordés à son rang de sénateur par le décret du 24 messidor an XII. Le sénat y assista presqu'au grand complet. Les coins du poêle étaient tenus par le comte de Baillet, les chevaliers de Rouillé et de Bousies de Rouveroy, les barons

La route passe ensuite devant le moulin, qui porte le millésime de 1721, et devant la belle brasserie qui jouit, depuis longtemps, du repos qu'elle a si bien mérité par son activité du temps des moines. La bière qu'elle produisait était d'une qualité telle qu'elle obtint les suffrages des cuirassiers autrichiens quand ils traversèrent la grande drêve des tilleuls, pour aller prendre part à la bataille de Fleurus. C'était par un dimanche, et la chaleur était insupportable. Les moines naturellement sympathiques à la cause pour laquelle ces soldats allaient combattre, ne leur épargnèrent pas les rafraîchissements ; leur excellente bière affluait dans la drêve, et, comme le temps pressait, on ne songait pas à se servir de robinets ; on défonçait les tonneaux pour y puiser à volonté; aussi les cuirassiers disaient-ils dans l'élan de leur satisfaction : « *Que les Français viennent contre cela.* » Du reste, les moines n'appréciaient pas moins bien leur bière que ces militaires, témoin l'anecdote suivante racontée encore aujourd'hui dans le peuple. Un religieux se servait, pour boire sec, d'un gobelet de cristal supporté par un pied sculpté en forme d'ange. L'abbé lui ayant fait des observations sur sa manière de boire, il lui répondit qu'il trouvait l'ange si beau qu'il ne pouvait résister au désir de le voir le plus distinctement possible au fond de son verre. Le supérieur parut se

de Macar et de Stassart. Le deuil était conduit par le lieutenant-général comte Duval de Beaulieu, baron de Blaregnies, frère, et les deux fils du baron. On remarquait dans le cortége : le prince de Chimay ; le comte Coghen ; le général Goblet, ministre des affaires étrangères ; Duvivier, ministre d'État; Taintenier, bourgmestre d'Ath ; le général Ghigny ; les aides-de-camp du roi, Anoul et Brialmont; sir Hamilton Seymour, ministre d'Angleterre accrédité en Belgique, un grand nombre de représentants. Il y avait plus de quarante voitures dans le convoi funèbre, sur le parcours duquel se trouvait une foule considérable malgré le temps le plus détestable. Le corps du défunt fut transféré au caveau de la famille dans l'église d'Attres, et sa tombe est placée au milieu des hommes simples et laborieux dont il fut le constant bienfaiteur.

contenter de la réponse, mais, le lendemain, il eut soin de faire substituer à l'ancien verre un nouveau dont le pied représentait un diable. Ce changement n'en apporta aucun dans la manière de boire du moine. L'abbé en ayant exprimé tout son étonnement à ce religieux, celui-ci lui répondit : « Monsieur l'abbé, la chose est toute naturelle : ce diable est si laid, et je le déteste si cordialement que je ne puis me résoudre à lui laisser la plus petite goutte pour se rafraîchir ».

La route, qui fait un coude à droite en dépassant la brasserie, nous fait passer sur un beau pont en maçonnerie, orné de deux pilastres surmontés d'antiques vases flambants.

De là on peut admirer le beau point de vue qu'offre le passage de la Blanche entre la brasserie et le moulin d'un côté et la scierie de l'autre, sous l'ombrage mélancolique de grands saules pleureurs. La roue du moulin anime ce beau point de vue en tournant comme aux plus beaux jours de l'abbaye, mais la scierie garde depuis longtemps l'immobilité et le silence. Un peu au-delà et à gauche, près d'une petite écluse qui faisait communiquer la rivière avec les anciens étangs, on rencontre un pan de mur : c'est le dernier vestige de la porte qui a existé en cet endroit et des écuries qui la flanquaient, comme on le voit encore sur le plan de 1724 et sur le dernier. La communication est établie entre ce point et l'ancienne Porte-de-Fer par une chaussée un peu élevée qui traverse, entre deux belles rangées de platanes, le lit des anciens étangs convertis en prairies. Les arbres et la nouvelle porte assez coquette et gracieuse qui a remplacé l'ancienne, remontent à M. le comte Joseph-Constant Duval, ancien maire de Mons, acquéreur de l'abbaye vendue comme propriété nationale par la république française [1].

1. Joseph-Constant-Fidèle Duval, chevalier, naquit à Leuze le 9 avril 1751. Licencié en droit à l'université de Louvain, il fut créé baron par lettres patentes du 12 octobre 1809, puis comte Duval de Beaulieu le 26

A quelques pas en deçà de *la Porte-de-Fer*, un embranchement de la route se dirige à gauche vers le parc. Suivons-le dans cette belle allée, au milieu de ces hêtres dont les troncs noirâtres et robustes atteignent parfois six mètres de circonférence ; il nous mènera vers la source aux eaux fraîches et pures près de laquelle, dit la tradition populaire, les religieux aimaient à se réunir autour de la vieille et large table de pierre qui y est encore debout. On s'y occupait de tout autre chose que de l'office divin et des méditations ascétiques; les eaux, dédaignées pour les vins les plus exquis, ne servaient plus qu'à en glacer les flacons, car le passage latin le mieux compris par ces bernardins dégénérés était : *Bonum vinum lætificat cor hominis.*

Quittons le théâtre de ces réunions peu édifiantes, et abandonnons un instant les sentiers battus pour nous diriger vers l'ancienne carrière abandonnée. L'aspect de ce roc taillé à pic n'est pas sans grandeur ; d'énormes blocs de pierre moussue et fendue par le temps, à qui rien ne résiste, le font ressembler à une immense ruine féodale ; ce n'est pas sans étonnement que le regard mesure l'épaisse muraille à laquelle il sert de base, et l'on craint de la voir soudain s'écrouler dans l'abîme.

Un peu plus loin vers la gauche, on aperçoit à l'écart et dissimulé dans le feuillage, un édifice qui offre toutes les apparences d'une chapelle assez spacieuse. On y parvient en gravissant un escalier nécessité par le niveau de la plaine extérieure sur laquelle le bâtiment fait saillie, et avec laquelle il communique par une petite porte voisine pratiquée dans le mur d'enceinte.

décembre 1820. L'empereur d'Autriche, Léopold, l'avait déjà élevé spontanément au rang de baron, le 23 janvier 1792, en lui donnant la devise : *Fidelitati*, destinée à éterniser le souvenir de la noblesse de ses sentiments.

L'intérieur offre un contraste frappant avec cet extérieur religieux : on s'attend à y rencontrer de pieux souvenirs, mais des peintures que l'humidité et un badigeonnage peu discret n'ont pas assez effacées, prouvent que la chapelle se réduisait, hélas ! à un pavillon d'agrément. Il est du reste connu sous le nom de *Cabinet-des-Moines*, et les traditions qui s'y rattachent sont peu en rapport avec l'austérité et la mortification de la vie ascétique. Hâtons-nous donc de fuir ce lieu aux souvenirs peu édifiants, et allons admirer la belle partie du parc autrefois connue sous le nom d'*Étoile-de-la-Carrière*.

Ces magnifiques allées d'arbres ont été dessinées sous l'abbé de Steenhault, vers 1720. Du centre l'on jouit du plus beau point de vue de l'abbaye.

A droite se développe, dans ses grandes et belles proportions, la façade à colonnes du château bâti vers 1854 d'après un plan de l'architecte Limbourg, surl es fondements de l'infirmerie conventuelle ; en face, les ruines de l'église, la tour et le magnifique escalier construit avec un art admirable au dessus de la rivière ; ce chef-d'œuvre donne au site une perspective grandiose, complétée par la verte et spacieuse pelouse qui s'étend devant le portail de l'église, par la brasserie et le moulin, heureusement reliés par divers groupes d'arbres. Un sentier va du château vers le moulin, en passant sous *le Grand-Escalier*. Il longe le pied de la colline où s'élevaient les bâtiments conventuels. En le suivant, le regard découvre encore d'anciens fondements qui se font jour à travers le gazon, et des portes de souterrains qui se dérobent sous les arbustes. Certains de ces vastes et mystérieux souterrains étaient destinés à faciliter la fuite des moines en cas d'invasion de l'abbaye par l'ennemi ; celui-ci ne pouvait les y poursuivre à cause des oubliettes ou puits ouverts dont les moines seuls connaissaient l'emplacement, et sur lesquels,

dans leur fuite, ils posaient un pont qui était immédiatement enlevé.

Entre ces ruines et la hauteur où nous sommes, court le vallon de la Blanche, autrefois submergé par des étangs aujourd'hui desséchés ; ils sont convertis en fertiles prairies où paît en liberté un magnifique bétail, tandis que dans la rivière de grands cygnes se livrent à leurs ébats nautiques. Jadis ce vert et riant vallon voyait errer en liberté des cerfs, des daims, même des sangliers ramenés captifs des Ardennes, à la suite des grandes chasses du comte Duval. Du temps que les nombreux et célèbres chevaux du haras y broutaient l'herbe, ces échos ont souvent retenti des fanfares de la chasse, et des aboiements joyeux de la meute bondissant sur la piste d'un malheureux cerf abandonné à sa fureur. Aujourd'hui ces lieux ont retrouvé un calme plus en rapport avec les souvenirs qu'ils éveillent.

En face et près de nous, un grandiose escalier de gazon nous invite à descendre ; il forme un ensemble avec celui que nous venons d'admirer vis-à-vis. De chaque côté de la pente, s'élevaient autrefois des ifs artistement taillés en forme de moines dans l'attitude de la prière. C'étaient, dit-on, des merveilles qu'un prétendant à la crosse abbatiale dut sacrifier à l'envie d'un grand seigneur, car celui-ci ne voulut consentir à faire triompher sa candidature qu'à la condition expresse que ces ifs seraient enlevés. Au pied de la pente une chaussée nous fait traverser le fond de l'ancien grand étang, où, paraît-il, et probablement à notre gauche, l'abbé Willem avait construit, en 1506, le pavillon mondain et princier que son successeur d'Ostelart fit détruire en 1576.

Nous voici parvenus au pied du grand escalier ; gravissons-le pour mieux juger encore de ses grandes proportions et des restes de sa belle balustrade. Le palier supérieur nous introduit au centre du carré indiqué, sur le plan moderne, sous le

nom de *Cour-du-Donjon*. L'aile gauche des bâtiments qui l'entouraient a continué d'exister jusque vers 1853 sous le nom de *Magasin*. C'était, paraît-il, le quartier des étrangers construit après 1788. Sur la face contigue à l'escalier, se trouvait la belle balustrade construite en 1722.

Un peu obliquement à droite, on entrevoit, dans un enfoncement tapissé de lierre, la porte de l'église romane et primitive de l'ancien village de Cambron. Cette porte à demi cachée sous la terre et le feuillage est rectangulaire. Elle est précédée d'un portique supporté par quatre colonnes de marbre, ce qui lui donne un cachet monumental. Il a déjà été question plus haut de cette ancienne église, enfouie aujourd'hui sous un amas de terres rapportées ; c'est ce qui a induit en erreur ceux qui l'ont prise pour une crypte. Cette erreur est rendue plus manifeste par le plan de 1724 : on y voit une tourelle au dessus de l'emplacement de la motte qui recouvre actuellement cet édifice ; celui-ci est d'ailleurs tout à fait en dehors du portail de l'église conventuelle telle qu'elle existait à cette époque, tandis que tous les auteurs d'architecture religieuse s'accordent à placer la crypte sous le chœur. Quoi qu'il en soit, cet antique sanctuaire est un curieux spécimen de l'époque romane de transition avec voûtes ogivales. Les moines, peu appréciateurs sans doute de cette curiosité archéologique, l'avaient convertie en cave à vin ; aujourd'hui, sans doute, elle doit espérer une destination plus digne d'une si religieuse antiquité.

En revenant sur nos pas, nous pouvons, tournant à droite, traverser *la Grande-Cour*, que nous avons déjà aperçue de loin. Elle formait une spacieuse place devant le portail de l'église, le quartier abbatial et la chapelle paroissiale de N.-D. de Cambron. Elle était parfaitement encadrée par l'ensemble des constructions formant l'enceinte. C'est sans doute sur cette place qu'au dire de certains, les religieux firent

brûler Joseph II en effigie. Du temps du comte Dieudonné Duval, elle servait de promenade aux chevaux du haras, et les dimanches de la belle saison, la jeunesse de l'enclos et des environs y venait prendre ses ébats ou jouer à la balle. C'est là que s'élève la margelle du gracieux puits en pierre au chapiteau ou dôme supporté par trois colonnes ioniques, qui a été reproduit par le musée populaire belge. Sur une des faces se lit le millésime de 1674, sculpté au-dessus des armes de l'abbé contemporain.

De cette cour, on peut admirer la belle perspective que forme *la Drêve-des-Tilleuls*, par laquelle nous sommes arrivés; d'un autre côté, le beau frontispice de l'église; le cadran y existe encore; l'aiguille marche, et les heures y sont sonnées comme du temps des moines, par une petite cloche au son argentin. A droite de la tour, de jeunes sapins recouvrent la motte de la petite église; à gauche, un bosquet épais achève de compléter le site en dissimulant les derniers pans de mur de l'édifice en ruines.

En tournant de ce côté, nous déboucherons bientôt dans un magnifique verger indiqué sur le plan sous le nom de *Pâture-du-Prieur*. Il est limitrophe à un grand jardin qui longe la muraille d'enceinte; c'est ici que les moines cultivaient les fruits savoureux et rafraîchissants qu'on apprécie encore très haut dans le pays. Au bout de ce jardin, entre la muraille et une haie vive, se trouvait une bande de terre resserrée appelée *la Promenade*. Les religieux y venaient sans doute respirer l'air en faisant la méditation. Plus bas, à l'angle oriental de l'enclos, se trouve encore la porte dite anciennement d'En-Bas et qui servait d'entrée à la ferme du même nom ou du *Bas-Courtil*. Celle-ci a été supprimée en 1780. Elle existe encore au-delà de l'étang à droite sur le plan de 1724.

Un beau soleil du midi darde sur nous ses rayons ardents:

profitons, pour achever notre excursion, de l'ombrage que nous offre le feuillage, presqu'impénétrable, d'une allée qui mérite de figurer auprès de celles que nous connaissons déjà ; nous reviendrons ainsi vers les ruines de l'église, en passant devant la seconde façade du château, tournée vers la plaine de Gages, et tout à fait digne de la première.

L'examen du plan qui nous a guidés et les observations que nous avons pu faire, nous permettent maintenant de constater que, dans les derniers temps de leur existence, l'ensemble des bâtiments claustraux de Cambron répondait au type que les auteurs d'archéologie nous donnent de l'architecture abbatiale. D'un côté, l'église conventuelle a son entrée vers l'occident, et le chœur, vers l'orient, en occupant une face du rectangle que forme le cloître. Sur le côté oriental de celui-ci se trouve la bibliothèque, et en partie sur le prolongement le dortoir des religieux ; au midi se trouvaient le réfectoire d'hiver et sans doute le chapitre; à l'occident, à côté du portail de l'église, et, comme sentinelles vigilantes, les quartiers de l'abbé et du prieur, séparant les locaux affectés aux religieux d'avec ceux destinés aux étrangers. Nous n'avons à constater ici qu'une légère dérogation, c'est que l'église se trouve au septentrion au lieu d'être au midi du cloître. La division des différents quartiers répond également à celle du type susmentionné. D'abord le cloître et les divers locaux plus spécialement affectés aux religieux, et où les laïcs et les étrangers ne pouvaient être introduits qu'exceptionnellement; ensuite, extérieurement au précédent, les quartiers de l'abbé et du prieur, avec celui des étrangers et les magasins plus spécialements destinés au monastère, disposés autour d'une seconde cour. En dehors de celle-ci et devant le portail de l'église, la grande-cour, entourée des ateliers et des demeures assignées aux artisans qui y étaient attachés; plus loin, c'est la basse-cour, formant avec toutes ses dépen-

L'ABBAYE DE CAMBRON.



Légende.

a. Eglise.
b. Sacristie
c. Bibliothèque
d. Dortoir.
e. Infirmerie en construction
f. Ancien corps de Bâtiment
g. Réfectoir d'été
h. Réfectoir d'hiver
i. Quartier de l'abbé
k. Quartier du prieur
l. Quartier des étrangers
m. chapelle et cimetière
n. Bâtiments pour les corps de métier et ouvriers.
o. Brasserie et chauffoir des brasseurs
p. Moulin à farine
q. boulangerie
r. Moulin aux écorces et scierie
s. Grand escalier ou perron
t. couches.
u. Réservoir
v. Cour du donjon
x. Avant-cour.

Réduction linéaire au 1/4 du plan levé, pour la vente comme bien national, par l'arpenteur Lemire

Back of
Foldout
Not Imaged

dances un quartier séparé en dehors du reste; enfin, comme dernière enceinte, la muraille de l'enclos, formant un circuit de dix mille deux-cent soixante pieds de Hainaut.

Le 30 août 1872, pendant que la plupart des villageois étaient aux champs, le feu éclata vers onze heures du matin dans la grange de la basse-cour que nous venons de voir. On venait d'y rentrer la récolte de soixante-dix hectares de blé et, à neuf heures et demie, la fermière y était encore entrée pour prendre un échantillon de graine de colza à présenter au marché.

Lorsque le comte Duval, propriétaire et bourgmestre du village, arriva l'un des premiers sur le théâtre du sinistre, les flammes s'élevaient déjà en tourbillons à travers la toiture; le foyer de l'incendie devint promptement si intense qu'on dut renoncer à s'en rendre maître. On se résigna donc à faire immédiatement la part du feu, et l'on se contenta de protéger les bâtiments voisins à l'aide des pompes de Lens, de Gage et de Lombise, qui étaient accourues au premier cri d'alarme. Les flammèches volaient jusqu'à deux cents mètres de distance. On put sauver le bétail, mais les récoltes furent entièrement consumées et il ne resta plus que les murs de la grange. Cinq semaines plus tard, le feu couvait encore sous la cendre. On n'eut à déplorer que des pertes matérielles qu'on évalua à cent mille francs. La cause de ce sinistre est restée ignorée.

De nombreux travailleurs de Cambron-Casteau et des environs firent preuve de beaucoup de courage. On remarqua particulièrement le curé, M. Aubert, qui, par son activité, son sang-froid et son dévouement, fut jugé digne d'être proposé au gouvernement pour une récompense honorifique.

Avant de quitter ces lieux si intéressants pour le visiteur, allons jeter un dernier coup-d'œil sur les ruines de l'église. Voici déjà celles du chœur ; elles sont facilement reconnaissables aux fondements qui sortent encore de terre; quelques

traces de badigeonnage et de peinture y sont restées visibles ; et çà et là de nombreux fragments de constructions ou de pierres tombales, sont amoncelés ou éparpillés sur le sol. Ces restes du chœur sont séparés de la nef par un petit sentier. Le sol de celle-ci est aujourd'hui planté de jeunes sapins. Ces arbres sont assez resserrés pour y former une ombre presqu'impénétrable. Les lieux témoins de la vision de St Bernard, et qui ont si longtemps retenti des louanges du Seigneur, sont aujourd'hui plongés dans une demi-obscurité mélancolique; le silence le plus profond règne sous ce bocage d'un caractère sévère et sombre ; tout y est en harmonie avec l'aspect lugubre des trois statues colossales qui reposent sur des tombeaux, dans des arcades creusées dans l'ancien mur du cloître encore debout à notre gauche. Ici, des traces de peinture, là, quelques lettres presqu'effacées, ou de grandes taches noirâtres, montrent que la rage des flammes y a coopéré avec celle des hommes, à l'œuvre sauvage de la destruction. Des trous régulièrement percés autour des arcades, prouvent que jadis des grilles protégeaient ces antiques chefs-d'œuvre et les nobles restes qui y reposaient ; mais ces grilles ont été arrachées dans un jour de colère populaire; les statues horriblement mutilées, sans pieds, sans mains, sans nez, les tombes fouillées et vides des cendres illustres qui ont été jetées au vent, tout y atteste avec la plus énergique et la plus triste éloquence un vandalisme aussi barbare que sacrilége. Plus loin, à quelques pas vers la grand'porte, une haute colonne de pierre est encore debout, le chapiteau gisant au pied. Enveloppée de son voile de lierre et de mousse, seule au milieu des débris qu'elle domine de toute sa grandeur, elle ressemble à un solitaire méditant tristement sur la fragilité des choses humaines [1].

1. Nous avons compté soixante-sept pas de l'extrémité du chœur à l'entrée principale de l'église, et huit entre la colonne et le mur où sont les arcades des tombeaux.

En longeant l'ancien mur du cloître, on y découvre des traces de communication avec l'église. Dans le fond de celle-ci, à gauche, s'ouvre au pied de la tour une porte grillée. Elle donne accès dans un couloir peu élevé, courbe et obscur, formé d'arceaux en ogive; c'est peut-être l'ancienne communication entre les bâtiments de l'abbaye naissante et l'église primitive de Cambron. Celle-ci n'est séparée du couloir que par une fenêtre grillée de fer, qui a sans doute remplacé, ou tout au moins surmonté la porte d'autrefois; on en descendait probablement par un escalier dans l'église primitive. Sous cette arcade, on lit sur une pierre la liste chronologique des abbés, et d'autres inscriptions funèbres dont il sera fait mention au *Nécrologe de Cambron*. Les yeux, habitués aux ténèbres qui règnent en ce lieu, distingueront, en sortant à droite et au pied de la grille, une sculpture fantastique, d'un cachet assez ancien et intéressant rappelant les formes du chien.

A gauche en sortant du couloir, s'ouvre l'escalier de la tour; il nous invite à monter sur la plate-forme, du haut de laquelle on jouit d'un des plus beaux panoramas du pays, au milieu d'une vaste et fertile plaine parsemée de bourgs, de nombreux et riants villages.

En passant par le portail, nous ne parlerons que pour mémoire d'une foule de noms aussi obscurs que prétentieux qui en tapissent les murs; ils nous rappellent ce dicton latin : *Stultorum nomina ubique inveniuntur :* les noms des fous se trouvent partout. Pour se rendre célèbre, Érostrate brûla le temple d'Éphèse; ceux-ci se sont contentés de souiller d'un crayonnage insignifiant les murs où l'on trouvait naguère la protestation suivante :

Ah! cesse donc, passant, d'écrire le vain nom
Qui signe sottement ta vaniteuse phrase!

Il est sur ces débris dont la grandeur t'écrase,
Ce qu'est sur un parquet la trace d'un oison.

En nous éloignant du riant et poétique séjour de Cambron, jetons un regard d'adieu sur la tour qui s'élève, imposante et superbe, du sein de toutes ces splendeurs naturelles et pittoresques. Sa masse et sa grandeur semblent défier les siècles ; cependant elle a déjà subi les outrages du marteau de la démolition. Déjà la spéculation en avait évalué les pierres, déjà la flèche légère et élancée en avait été enlevée, lorsqu'un possesseur plus éclairé et plus appréciateur du beau, la fit couronner de la galerie de bois qui en forme comme le diadème. Elle est en effet, par son architecture et ses belles proportions, la reine monumentale du canton qu'elle domine ; mais ses vitraux brisés, les arbustes parasites qui poussent leurs racines entre ses pierres, l'herbe et la mousse qui en creusent les interstices, lui donnent un caractère noble et triste qui fait rêver aux splendeurs du passé, et qui proteste contre les débris qui jonchent aujourd'hui le sol environnant[1]. Mais quelle que soit la solidité de cette tour, les âges futurs la verront subir l'inexorable sort des choses d'ici-bas ; un jour, elle ne sera plus qu'un souvenir, et ses débris imposants, dispersés sur le sol où elle s'élevait, diront d'une voix éloquente à nos arrière-neveux : *Sic transit gloria mundi !* ainsi passe la

1. Le vendredi, 9 mai 1873, vers 4 heures de l'après-midi, un violent orage ayant éclaté sur Mons et les environs, la foudre tomba sur cette tour. Vers le soir, elle paraissait en feu de la base au faîte ; selon l'expression d'un témoin oculaire M. J. Laurent, curé de Cambron-Casteau, elle flamba comme une chandelle jusqu'à 4 heures du matin. De sa gigantesque charpente, il ne resta plus que de la cendre. Pendant que l'incendie était dans toute sa fureur, on vit tomber à terre rôtis, de nombreux corbeaux et pigeons qui avaient bravé la mort pour disputer aux flammes leurs nids et leurs petits.

gloire de ce monde! mais alors comme aujourd'hui, la verdure et les fleurs renaissant à chaque printemps, toujours aussi riantes et toujours aussi belles au milieu de ces ruines, viendront rappeler au passant la consolante pensée qui a si souvent retenti dans ce sanctuaire : La vérité et les œuvres du Seigneur sont éternelles : « *Veritas Domini manet in æternum* »[1].

C. MONNIER.

1. Si ce travail a pu offrir de l'intérêt, le lecteur doit une grande partie de sa reconnaissance à M. Félix HACHEZ, directeur au Ministère de la justice, et à M. Léopold DEVILLERS, président du Cercle et conservateur des archives de l'État, à Mons. Le premier de ces MM. a bien voulu guider l'auteur dans l'emploi des matériaux ; le second a puissamment contribué par son amicale et persévérante influence à résoudre le problème difficile de la publication de la présente histoire.

ADDENDA.

Page 176. — Les archives de l'abbaye de Cambron se trouvaient encore au dépôt du royaume à Bruxelles lorsqu'elles furent compulsées par l'auteur. Depuis cette époque, une disposition ministérielle a fait expédier ces documents au dépôt de l'Etat à Mons.

Page 283. — A la liste des curés de Gages et de Cambron-Casteau, doivent s'ajouter les suivants. Ils ont été découverts, depuis l'impression de la feuille 17, par M. R. Paternotte, secrétaire communal, dans les anciens registres des baptêmes.

1606 à 1693. Christophe de Froimont.
Adrien Regnier.
Jean Bosquette.
1725. J.-B. Ghison, vicaire de Gages et de Cambron-Casteau.
1727. Berland, Nicaise.
1734-1737. J.-F. De Verney.
1737-1739. E. Hecq.
1739-1751. B. Leduc.
1752. Dom J.-B^te^ Derrecq et Lagache.
1752-1755. Frougnée.
1755-1762. Dom Florent Pepin.
1762-1768. Frougnée.
1769-1780. Laigneaux.
1780-1783. P.-A. Duquesne.

ERRATA.

PAGES.	Alin.	Ligne	*au lieu de :*	*lisez :*
3	1	1	quoiqu'il,	quoi qu'il.
12		18	Concordat	concordat.
		dernière	remblais	remblai.
14	1	8	leur susciter	susciter des querelles aux religieux.
16	2	12	Gérard son	Gérard, son.
19	2	4	qu'Ivette ses	qu'Ivette, ses.
note	1	6	1re p.	1re partie.
21 note	1	3	Fouleng que	Fouleng, que.
22		1	Liedwide du	Liedwide, du.
		3	court avec	court, avec.
24	3	1	tenant	contigu.
	4	3	Marke	Marke,
25 note		4	fief, de	fief de.
			tenant	contigu.
28	1	3	devât	devāt.
		5	tre	tr̅e̅.
	2	8	devat	devāt.
29		5	dte	dt̅e̅.
	1	5	bonns	bonns.
	3	3	fût.	fût ?
33	3	6	suivant ;	suivant,.
35	note	5	cérisier	cerisier.
37 note	1	1	Les signataires de la charte	La charte.
	4	2	Saint-Empire de	Saint-Empire, de.
40 note	1		doit être considérée comme renvoi après le mot Harlebecca de la 5e ligne.	

PAGES.	Alin.	Lign.			
41	3	9	*au lieu de :*	quoiqu'il	*lisez :* quoi qu'il.
50		12		des	de.
51	4	2		mars	mars ;
53	2	2		Jeanne, de	Jeanne de.
64 note 2				doit être considérée comme renvoi au 1er alinéa, 2e ligne, après le mot : nom, *au lieu de* après princesse, 2e alinéa, 4e ligne.	
67	3	2		demi bonnier	demi-bonnier.
69		13		venait ; et	venait, et
		24		sainte-patronne	sainte patronne.
71	2	3		célérier	cellérier.
75	note	1		en	an.
76	4	1		1364	1304.
77	3	6		de Herchies	d'Herchies.
79		avant-dernière		de Herchies	d'Herchies.
83 note, 2		2		racconté brièvemen	raconté brièvement.
88	2	8		Einsidlen	Einsiedeln
	2	1		basse-court	basse-cour.
	3	2		»	»
note	1	6		cce	cc et.
91	3	1		Il	Bauduin.
93		5		degener ?	degener.
94	4	dernière		Noel	Noël.
96	6	7		St	St-.
96ter	2	14		indulgenge	indulgence.
100		dernière		Ste-Léocadie,	Ste Léocadie.
103		10		Groecè	Græcè.
	3	13		Hîc	Hìc.
108	2	10		poésie » :	poésie » ;
	3	2		bibliograghes	bibliographes.
110	3	7		le remplacer	son successeur.
113	5	2		abbé	l'abbé.
116		3		cérémonie	opération.
118 note		1		Chistiana	Christiana.
120	4	2		hœreticus	hæreticus.
121	3	1		oïront	orront.

PAGES.	Alin.	Lign.	*au lieu de :*	*lisez :*
125	note	2	est	et.
		dernière	de scendentes	descendentes.
126	note	2	Vister	Vester.
128	2	3	Trevigi	Trevigy.
131	1	1	il	Jean.
146	2	1	Cœuvres lieutenant	Cœuvres, lieutenant.
	dernier	1	Grand	grand.
151		4	ville où	ville, où
159		10	demi fermage ;	demi-fermage.
177	3	8	économique	économique ;
178		17	celui-ci	l'abbé.
186		11	Reume de	Reume, de.
187	2	6	court	cour.
205	3	3	conserver	consacrer.
218		4	emparé	emparés.
246		3	basse-court	basse-cour.
247	4	4	»	»
255	1	1	nous présenterons maintenant	nous allons présenter.
256	5	1	mître	mitre.
		dernière.	Allard	Alard.
260		25	Marc-Noël	Marc Noël
264	dernier	4	Ste croix	Ste-Croix.
265		21	N. D.	N.-D.
270	2	dernière	Bon comte	Bon, comte.
	3	3	Sart[3]	Sart[3],
	note 3	2	Luxembourg dame	Luxembourg, dame.
272	1	5	fondation	construction.
274	4	5	spituelles	spirituelles.
285		avant-dernière	vie, qui	vie qui.
287	3	2	quatier	quartier.
288		1	au dessus	au-dessus.
		7	réduit, qui	réduit qui.
291	1	7	N.-E.	S.-O.
297		15	cela.	cela !



PARTICULARITÉS

SUR

LA VILLE DE HAL.

I.

ARMOIRIES ET SCEAUX COMMUNAUX.

Ce fut le 19 juillet 1357 que Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, seigneur de Hal, accorda à cette ville les armoiries qui figurent aujourd'hui sur le sceau communal.

Les titres de concession s'étant perdus pendant les troubles du XVI[e] siècle, le magistrat s'adressa à Charles, sire de Croy et d'Arschot, lieutenant-gouverneur du Hainaut, afin de le prier d'approuver les armoiries trouvées, en 1595, chez Josse de Lockenberghe, lieutenant de la Toison-d'or. — Voici l'acte d'approbation :

« Charles, sire et duc de Croy et d'Arschot, prince du S[t]-Empire, Chimay et Portian, comte de Beaumont, Senighem et Meghem, etc., chevalier de l'ordre de la Toison-d'or, du conseil d'Estat de Leurs Altesses sérénissimes, lieutenant-

1. Le pennon de la ville et le fond des bannières des *Gildes* était bleu et blanc, comme les deux quartiers des armoiries.

La célèbre statue miraculeuse de la S.-V. fut donnée en 1267 à l'église de Hal par la comtesse Mathilde, femme de Florent IV, comte de Hollande et de Zélande, *Seigneur de Hal*. Elle était primitivement argentée et est devenue noire par l'oxydation.

gouverneur, capitaine-général et Grand-Bailly du pays et comté de Hainnau et ville de Valenciennes.

« Comme ainsy soit que les Bailly et Eschevins de la ville de Hal nous auroient remonstré que, par le laps et injure du temps, les vraies armes de laditte ville de Hal auroient esté obscurcies, voires rendu incongnues, et par la diligente recherche desdis Bailly et Eschevins retrouvé en l'an XV^c nonante-cincq, chez Josse de Lockenberghe, hérault d'armes, lieutenant du Thoison-d'or et escripveur de généalogies, et debvoir porter écartelé, à dextre, premier quartier d'azur à une demie Notre-Dame d'argent le Jhésus et imaige couronné et cheveux d'or, le ij^e au chief écartelé d'or à quattre lions asscavoir deux de sable et deux de geulle, armes de Hainnau (desquels lesdis de Hal se sont servis depuis l'obscurcissement des vraies armes de Hal), et le quartier senestre de la poincte debvoir porter de Bavière, lozengée d'argent et d'azur. Et nous aiant supplié de leur vouloir permettre l'usaige desdittes vraies armes, Scavoir faisons qu'aians prins regard à tout ce que dessus et nous estant deument apparu du narré ci-dessus, come souverain officier et Grand-Bailly de Hainnau, permettons et consentons par cestes que d'oresnavant ils se polront aider et user des susdittes armes, les faisant graver et tailler ès cachets et scels dont ils uzent ordinairement, cassant et annulant néantmoins leurs autres cachets et scelz. En tesmoing de quoy, avons ceste signé de nostre nom et y faict appozer nostre cachet armoiré de nos armes, le XX janvier 1606.

(Signé :) « Charles, sire et duc de Croy et d'Arschot. »
Par ordonnance de
Son Ex^ce
Coels[1]. »

1. Archives de la ville de Hal.

Les armoiries accordées par le comte Guillaume n'avaient jamais figuré sur le sceau communal ; elles n'y parurent pas davantage après que l'autorisation ci-dessus eut été donnée.

En effet, le plus ancien scel connu, scel qui fut employé jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, représente une vierge debout sous une arcade ogivale et portant en chaque main les armes du Hainaut. Il porte en exergue : SIGILLUM SCABINORUM DE HAL.



Le *sceau aux causes,* s'imprimant sans cire, était écartelé à quatre lions.

Sous la domination française, à la fin du 18[e] siècle, l'admi-

nistration se servait d'un cachet aux divers emblêmes de la république avec l'exergue Municipalité de Halle[1].

De 1815 à 1830, c'est-à-dire pendant la réunion de nos provinces à la Hollande, la ville faisait usage d'un scel sur lequel était représenté St. Martin, patron de l'église paroissiale, et qui portait en exergue : Regering der stad Hal (Zuyd-Brabant), « administration de la ville de Hal (Brabant méridional) ».



Vers la fin de 1823, une requête fut adressée par le magistrat au Conseil noble afin d'obtenir la reconnaissance des anciennes armoiries. La confirmation demandée fut accordée le 11 décembre de la même année.

Les armoiries furent de nouveau vérifiées et finalement maintenues par arrêté royal du 29 août 1842; depuis lors, elles figurèrent sur le sceau communal avec l'exergue : Sigillum Urbis Hallensis Deiparae[2].

1. Orthographe flamande du nom *Hal*. — L'orthographe française est rétablie sur un sceau gravé plus tard.

2. La ville est appelée Hal-Notre-Dame pour la distinguer de Halle (Anvers).

Voici la copie de l'arrêté royal :

Ministère de l'Intérieur. — 1re Direction, N° 12085. — Administrations provinciales et communales.

—

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut :

« Notre Ministre de l'Intérieur nous ayant exposé, dans son rapport du 22 de ce mois, que, par délibérations en date du 3 mars 1838 et 28 août dernier, le Conseil communal de la ville de Hal, province de Brabant, a émis le vœu d'obtenir la vérification et la maintenue des armoiries octroyées anciennement à cette commune;

« Considérant qu'il est établi par des documents dignes de foi déposés à la Bibliothèque dite : des manuscrits des ducs de Bourgogne, que la ville de Hal est, depuis un grand nombre d'années, en possession d'armoiries particulières, dont les titres primitifs de concession sont égarés ou détruits ;

« Vu notre arrêté en date du 6 février 1837 réglant la forme des sceaux des communes ;

« Nous avons accordé et accordons :

« A la commune de Hal les présentes lettres confirmatives avec autorisation à avoir et à porter les armoiries dont elle a usé

jusqu'à ce jour, telles qu'elles sont figurées et coloriées au milieu d'icelles et qui sont :



« Écartelées au premier d'azur et à une demi-image de Notre-Dame d'argent tenant son fils couronné et chevelé d'or, le 2e et 3e de Hainaut et le dernier de Bavière.

« Chargeons Notre Ministre de l'Intérieur de l'exécution des présentes, qui seront annexées au Bulletin officiel.

Donné à Bruxelles, le 29 août 1842.

LÉOPOLD.

« Par le Roi :
Le Ministre de l'Intérieur,
NOTHOMB.

Vu, vérifié et inscrit au registre matricule f^{o} n° 183.
Le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur,
CH. SOUDAIN DE NIEDERWERTH. »

II.

ASSAUT DE 1580.

Nous donnons ici le dessin d'une pierre commémorative d'un des assauts que Hal a eu à subir, pierre qui vient d'être mise en évidence. Ce petit monument a 50 cent., de largeur

sur 40 de hauteur. Il se trouvait dans l'avant-nef, au-dessus d'une cage en bois à claire-voie, où reposaient 33 boulets en pierre, arrangés de telle façon qu'il était difficile en les comptant, de trouver deux fois le même total. Dans sa naïveté, le peuple a toujours considéré cette difficulté comme provenant d'une cause surnaturelle.

Aujourd'hui, les boulets sont déposés dans une niche, réouverte lors de la dernière restauration du parvis, et la pierre commémorative a été placée au-dessus du cintre.

Voici l'événement rappelé par l'inscription et par les boulets. En 1580, Olivier van den Tymple était gouverneur de Bruxelles pour Guillaume d'Orange. Voulant livrer au Taciturne les parties du pays wallon, restées fidèles à l'Espagne, il se dirigea vers le Hainaut à la tête d'une petite armée, mais il fut arrêté dans sa marche devant Hal, première ville Hennuyère qu'il rencontra.

Dans ce temps, notre ville n'avait pas encore vu les Français raser ses remparts, combler ses fossés[1] et démolir ses murailles[2] et ses bastions ; protégée qu'elle était de deux côtés par la Senne et de l'autre, par les eaux du Grobbegracht, ayant de plus une ceinture de murailles et un château assez fort pour l'époque, elle pouvait offrir quelque résis-

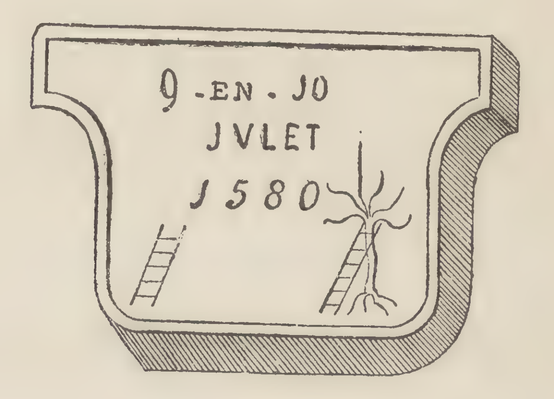
1. Les fossés avaient 40 pieds de largeur.

2. Les murailles avaient une hauteur de 30 pieds au-dessus du *dos-d'âne* (doddaine).

Les fortifications existaient déjà dans la première moitié du XIVe siècle puisqu'il est dit dans une charte donnée, le 19 juillet 1357, par Guillaume III de Bavière : « Que les devant dict mayre, eschevins et communaulté ayent à tous jours et perpétuellement les bruyères et warissaix du lieu ; voulons aussy qu'ils l'ayent et leurs donnons perpétuellement pour convertir à l'entretien des ponts et voyes et fortresses d'icelle ville, là où plus grand besoing sera à leur advis, parmy cinq solz blans qu'ils en renderont à nous chacun an. »

tance à l'armée Orangiste. Ce fut le 9 juillet 1580, que Hal eut à souffrir le premier assaut, qui fut victorieusement repoussé. Le lendemain, avant l'aurore, Van den Tymple revint avec des forces plus nombreuses, mais, malgré le petit nombre de défenseurs de la ville, il subit un nouvel échec qui l'empêcha de pénétrer dans le Hainaut.

Les Hallois, pour éterniser la mémoire de ce glorieux événement, déposèrent à l'église 33 des boulets tirés sur la ville et gravèrent dans la pierre les dates si mémorables pour eux.



La conduite des habitants de Hal, dans cette occurence et le courage dont ils avaient fait preuve, leur mérita les félicitations d'Alexandre Farnèse, Gouverneur des Pays-Bas[1].

1. Pour plus de détails sur l'expédition de Van den Tymple, voir l'*Histoire de la Ville de Hal,* par Léop. Everaert et Jean Bouchery.

III.

PEINTURES MURALES DU XVe SIÈCLE DÉCOUVERTES DANS L'ÉGLISE DE N.-D.

M^{r} De Coster, curé-doyen, et la fabrique d'église ont fait commencer cet hiver la restauration intérieure du superbe monument dont Hal peut être fier à juste titre. On a gratté le plâtre et le badigeon qui couvraient et déparaient les murs, les faisceaux de colonnettes et les dentelles des balustrades.

Pendant ce travail, les ouvriers ont mis à nu plusieurs peintures murales dont deux, assez bien conservées, étaient remarquables par la netteté et la beauté du dessin. Ces deux fresques furent découvertes près de l'autel de la Ste-Trinité. Elles avaient chacune environ 4 mètres carrés de superficie. L'une représentait Jésus crucifié, et la S.-V. avec l'apôtre St-Jean ; l'autre, la Mère des douleurs assise et soutenant le cadavre de son divin Fils sur ses genoux. Un chevalier portant sur la manche de son vêtement noir un lion contourné d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, était agenouillé devant ce groupe. Au fond, à gauche, se tenait debout le saint patron du donateur portant une église ou au moins une tour dans la main. Le style et les costumes prouvent que ces œuvres de mérite appartenaient à la dernière moitié du XVe siècle.

Le pilier à côté du premier groupe, était décoré d'arcs et de flèches d'or sur fond vermillon, entre lesquels était peint le nom HAL. Il est donc à supposer que la chapelle fut jadis celle de la *Gilde* ou serment de St-Sébastien (arc-à-la main).

On a eu soin de tenir des copies des fresques avant de faire disparaître celles-ci.

IV.

PERSONNAT DE HAL.

Le *Personnat*[1] de l'église de Hal était un bénéfice simple, perpétuel et séculier, sans charge d'âmes ni obligation de séjour en ville. La *Personne* avait le droit d'occuper la première place au chœur pendant les vêpres des quatre grandes fêtes de l'année.

Le bénéfice du Personnat consistait en une seigneurie foncière à laquelle appartenaient la moitié de la ville et des terres *extra-muros*. La Personne possédait aussi les $\frac{5}{9}$ de la *Grande-dîme*, d'importantes rentes seigneuriales, une ferme près la Porte de Bruxelles et 22 bonniers de terres labourables. Elle avait le droit de nommer un mayeur et de recevoir le serment de celui-ci. C'est devant ce mayeur que devaient se passer tous les actes qui intéressaient la seigneurie du Personnat.

« Ceux qui payaient des impôts à cette seigneurie, » dit le P. Maillard, « n'étaient tenus à aucune redevance au Roi pour la vente des maisons ou d'autres biens. »

On peut calculer les revenus annuels du Personnat à environ 2,000 fl.

L'opinion générale est que le Personnat fut fondé vers 1356 par Guillaume III de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise et de Hal. Il retint une redevance annuelle d'un muid de blé que la Personne devait donner à lui et à ses successeurs. Il fit tailler ses armoiries dans une dalle posée au milieu du chœur, vis-à-vis la place que la Personne avait le droit d'occuper.

1. Voir Van Espen, *Œuvres canoniques*, partie 2, titre 4, ch. 2, nº 5.

Le premier bénéficiaire connu fut Nicolas Plonchet, chambellan, secrétaire, familier et commençal ordinaire de S. S. le pape Nicolas V, en 1451[1]. Jean Rebs, prévôt du chapitre d'Anderlecht, était revêtu de cette dignité en 1560.

En 1622, Sébastien Bricquet, docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai et Personne de l'église de Hal, s'arrogea le premier le droit de nommer les curés de celle-ci.

Les RR. PP. Jésuites, admis à Hal en 1621, s'adressèrent à Mgr. Van der Burch, archevêque de Cambrai, afin d'obtenir par son intermédiaire une bulle de réunion du Personnat à leur collége, après la mort de Sébastien Bricquet.

Le prélat pria le pape d'accorder immédiatement le bénéfice du Personnat au collége des Jésuites, « de peur qu'à la mort du bénéficiaire Bricquet, déjà très avancé en âge, l'université de Louvain ne s'empresse de lui nommer un successeur. » L'archiduchesse Isabelle apostilla cette requête. Séb. Bricquet mourut en septembre 1623 et l'archevêque, n'ayant reçu aucune instruction du saint-siége, désigna Gaspard Lonway pour le remplacer, tandis que S. S. nomma Égide des Ursins à Vivariis, docteur en droit, protonotaire apostolique et son prélat domestique, comme bénéficiaire du Personnat.

Cette double nomination donna lieu à un procès entre les deux titulaires. Cette affaire devait être jugée par le nonce apostolique dans les Pays-Bas, mais Gaspard Lonway, afin d'aplanir les difficultés, céda ses droits à son compétiteur à Vivariis. Celui-ci, à son tour, renonça au bénéfice entre les mains du S. Père qui, par sa bulle du 7 avril 1624, l'accorda aux Jésuites.

Le magistrat, superintendant des biens de l'église, alla en

1. Voir la bulle de Nicolas V, du 4 septembre 1451.

appel, mais en vain, contre cette décision, tant auprès du pape que devant la Cour de Mons. Le roi Philippe IV accorda son approbation à la bulle papale, le 4 juillet 1626, et l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, l'exécuta le 27 décembre 1627. La bulle fut lue au prône le 19 du même mois par le P. Breeckmans, S. J., en présence des témoins suivants : Guillaume de Richardot, comte de Gammerages, seigneur de Lembecq ; Antoine de Wérimont, bailli de Hal, etc. Des copies en furent affichées le même jour aux portails de l'église.

De Vivariis, qui avait gardé le bénéfice pendant tous ces démêlés, le céda une seconde fois et, le 23 août 1628, l'archevêque ordonna au curé-doyen de recevoir Jacques Wyns, recteur des Jésuites, comme Personne, dans l'église de Hal. La réception solennelle eut lieu le 24 septembre 1628, en présence des témoins prénommés.

La Personne possédait le droit de collation des bénéfices suivants :

1° Celui de la *Première fondation*, avec un revenu annuel de 750 fl., à charge de célébrer 2 messes basses et une messe solennelle par semaine. Ce bénéfice avait toujours été accordé au premier chapelain. Celui-ci devait au comte de Hainaut une rente annuelle de 7 sous 6 deniers et 1 $\frac{1}{4}$ « oison. » Les Jésuites retinrent ce bénéfice pour leur collége, en 1640.

2° Le bénéfice de la 2e fondation, dit *Cousterie*, auquel étaient attachés ceux de Saint-Martin et de Saint-Nicolas, avec un revenu annuel de 450 fl. Ce bénéfice était toujours accordé au *Koster*, clerc ecclésiastique, chargé de coucher dans l'église, d'en ouvrir et fermer les portes et d'assister le curé dans l'exercice de ses fonctions pastorales[1].

1. Le curé payait annuellement 28 fl. au *Koster* pour son assistance aux services funèbres. Le clerc ecclésiastique recevait en outre une petite dîme de 20 fl. et la somme de 25 fl., prix du loyer d'une maison située au Mie-

3° Le bénéfice de la 1re *fondation de Sainte-Anne*, produisant un revenu de 90 fl., à charge de dire 3 messes par semaine.

4° Celui de *Saint-Jean-l'Évangéliste*, de 30 fl. pour 3 messes dans la quinzaine.

5° Celui de *Saint-Jean-Baptiste*, qui rapportait 100 fl. pour 3 messes par semaine.

6° Celui de *Sainte-Barbe*, avec un revenu annuel de 50 fl. pour dire hebdomadairement 2 messes.

7° Le bénéfice de la 2e *fondation de Sainte-Anne*, qui rapportait une somme de 25 fl. avec charge de dire une messe tous les quinze jours.

8° Celui du *Saint-Esprit*, avec un revenu de 12 ½ fl. pour une messe chaque quinzaine.

9° Celui de *Sainte-Catherine*.

10° Le bénéfice de *Sainte-Gertrude*.

Et enfin, 11° celui de *la Sainte-Trinité*.

V.

LA CURE.

La cure était le plus important et le plus ancien bénéfice de l'église de Hal [1]. On n'en connaît pas le fondateur, mais il est très probable qu'il fut un laïque, puisque la *cure* appartint à la famille Coels de 1433 à 1600. Cette famille la donna plusieurs fois en location à des prêtres, tout en en conservant les biens héréditaires.

renberg. Il avait aussi la libre jouissance d'une maison et héritage, appelée *Cousterie*, située au pont du Vondele, sur les bords de la Senne.

1. Il ne faut pas confondre l'ancien *curé*, possesseur du bénéfice de la *cure*, avec le *pasteur*, chef spirituel de la paroisse.

Guill. Coels, fils de Guillaume et époux de Marguerite Groels, donna la cure à louage en 1433 et mourut en 1500, après avoir fondé une messe hebdomadaire dans la chapelle Sainte-Catherine *intra-muros* ou de « la cimetierre [1] », où ses parents étaient enterrés.

Guillaume, fils du précédent, fut doyen [2], curé-héréditaire de Hal, chanoine de la 2e prébende de Sainte-Gudule à Bruxelles.

Guill. Coels, son neveu, lui succéda. Celui-ci fut suivi par son frère Nicolas, puis par Jean, fils d'Arnold, qui mourut en 1592. A ce dernier succéda Jean, fils d'Antoine; il mourut en 1594, pendant qu'il faisait ses études à l'université de Louvain. Jean Coels eut pour héritière Élisabeth, sa sœur mineure. Celle-ci se maria plus tard à François le Mercier. Ce dernier possesseur de la cure étant décédé sans laisser de postérité, l'université de Louvain fit usage de son *indult* pour nommer M. Bauwens comme curé.

Dès lors, le bénéfice de la cure appartint toujours aux pasteurs. Ceux-ci furent :

Égide Élinckx (1614-1627). Il fut nommé par Séb. Bricquet, *Personne* de Hal.

Égide Breeckmans (1627-1635), ancien curé de Tourneppe.

1. Sur la place occupée aujourd'hui par le marché aux bestiaux.

2. L'ancien doyenné de Hal comprenait les communes de : Rhode-Saint-Genèse, Alsemberg, Tourneppe, Buisinghen, Huissinghen, Linkebeeck, Beersel, Ruisbroeck, Leeuw-Saint-Pierre, Vlesenbeeck, Berchem-Saint-Laurent, Audenaken, Élinghen, Gaesbeeck, les deux Lennicq, Goyck, Lombeeck-Notre-Dame, Strythem, Meerbeeck, Pamel, Wambeeck, Ternath, Lombeeck-Sainte-Catherine, Braine-l'Alleud, Wauthier-Braine, Plancenoit, Ophain, Ohain, Genval, Baisy-Thy, Hennuyères, Tubise, Oisquerque, Brages, Bogaerden, Lembecq, Rebecq-Rognon, Liedekerke, Borgt-Lombeeck et une partie du Hainaut actuel.

Il fut nommé par l'université et *admis* par la *Personne*. Il devint plus tard doyen rural, résigna ses fonctions le 3 novembre 1635 et se fit Jésuite.

Ferdinand Jacobs (1635-1689), bachelier en théologie et doyen rural.

J.-B. Plattebourse ou Platteborze (1689-1700).

Machaire van den Hauten (1700-1704), licencié en droit, juge synodal le 17 juillet 1717. Il était né à Gand, fils de Pierre-Liévin et de Cath. van den Hauten, issus d'une famille noble. Philippe-Érard van der Noot, évêque de Gand, lui accorda la 8e prébende libre du chapitre de Saint-Bavon, le 14 août 1721; Van den Hauten en prit possession le 29 du même mois. Mais, ayant réfléchi que le prélat se trouvait hors de son diocèse lors du décès de son prédécesseur, Ignace-Jos. Madoets, il craignit qu'à Rome on obtînt le bénéfice pour un autre titulaire, et il demanda de nouvelles lettres d'investiture au pape Innocent XIII. Ayant obtenu cette provision, il prit pour la seconde fois possession de sa prébende, le 13 février 1722, et restitua tout ce qu'il avait reçu entre-temps.

Van den Hauten mourut le 13 mars 1734. Une pierre tumulaire fut placée à sa mémoire à l'entrée de la chapelle de Saint-Macaire, dans l'église de Saint-Bavon; ses armoiries y furent taillées.

L'épitaphe était conçue comme suit [1] :

1. HELLIN, *Hist. des évêques de Gand.*

D. O. M.

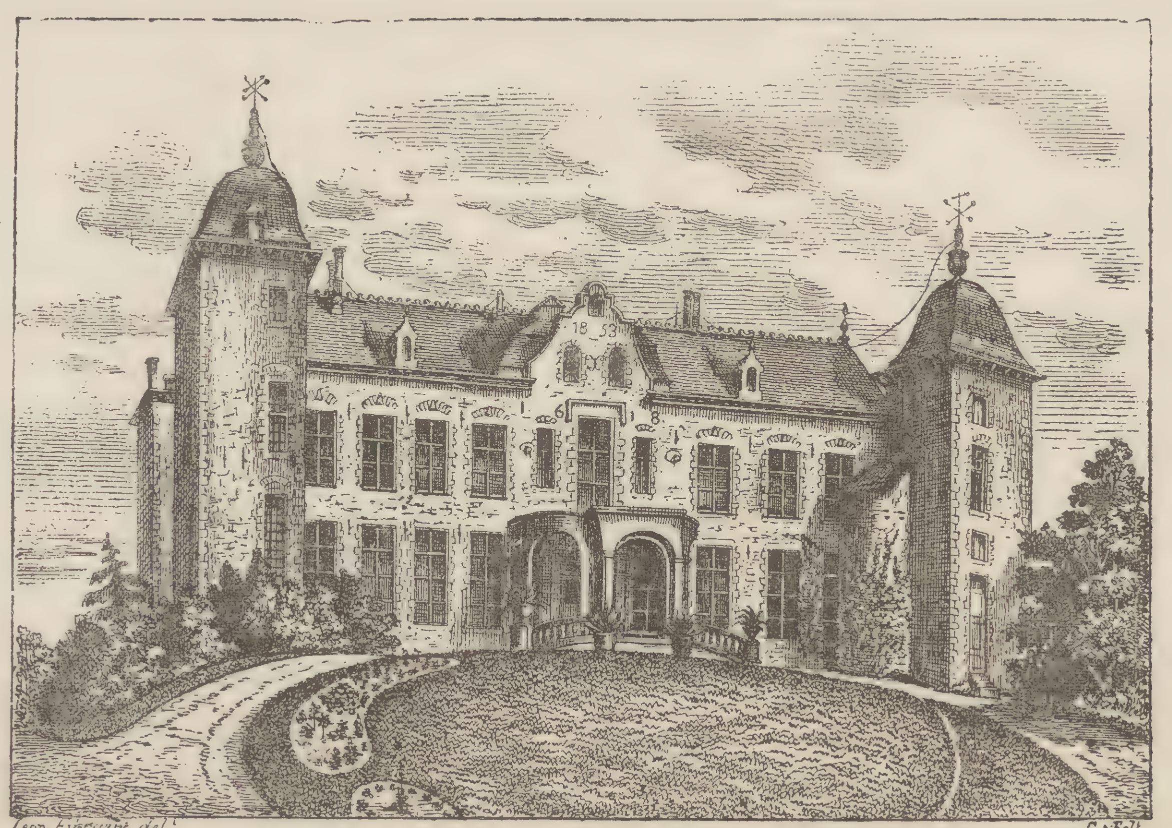
R° ADM. AC AMPL° D°
MACHARIO VAN DEN HAUTEN
J. V. L.
QUONDAM OFFICIALI SYLVÆ DUCENSI
DEIN HALLIS DIVÆ VIRGINIS PASTORI
POSTEA HUJUS CAPITULI S. BAVONIS
CANONICI
NEC NON
JUDICI SYNODALI APOSTOLICO
QUI FUNDATO ANNIVERSARIO
OBIIT 13 MARTII 1734.

R. I. P.

Joachim Herincx (1704-1724).
Pierre-François Descamps (1724-1753).
. . . *Loquet* (1753-1768).
A. F. Bayens (1768-1773).
J. van Laethem (1773 ....).

L. Everaert.





Leop Evercert del[t] C t'Felt

CHATEAU DE LEMBECQ.

NOTICE

SUR LE

VILLAGE DE LEMBECQ.

Quoique la commune de Lembecq n'appartienne plus au Hainaut, nous avons cru ne pas sortir du cadre qui nous est tracé par le Cercle archéologique de Mons, en communiquant à nos honorables collègues quelques particularités sur cette ancienne franchise, et d'abord, parce qu'elle occupe quelques pages brillantes dans l'histoire du comté [1] et ensuite, parce qu'au XII[e] siècle, la seigneurie de Lembecq était un fief relevant du château de Mons [2].

ÉTYMOLOGIE. — Le flamand ayant toujours été la langue usuelle de Lembecq, c'est d'après l'orthographe flamande du nom que nous devons chercher la signification de celui-ci. Les plus anciens documents et le sceau primitif donnent à notre commune le nom de *Lenbeek* ou *Lenbeke*, dont les radicaux sont *Len* et *Beek ;* le premier est l'abréviation de *Leen*, fief ; le second [3] signifie ruisseau. Lembecq, fief de Vauthier de Lens et plus tard de la famille d'Enghien, était situé sur les bords de la Senne.

SITUATION TOPOGRAPHIQUE. — Lembecq est bornée au N. et à l'O. par le territoire de la ville de Hal, au S.-E. par Braine-

1. Nous voulons parler de la « Guerre de Lembecq ». Voir à ce sujet : Gislebert, Delewarde, J. de Guyse, Hossart, d'Oudegherst.
2. DE REIFFENBERG, Hist. du comté de Hainaut, tome 2.
3. Wallon : *Bise*, Tubize, Jurbise. etc.

le-Château; au S. par Clabecq et Tubise et à l'O. par Bogaerden, Bellinghen et Brages.

La commune est située à 50°-40′-16″ latitude N. et à 1°-54′-5″ longitude E. de Paris. Elle est distante de 18 kil. de Bruxelles et de 30 de Mons.

HAMEAUX. — *Hondsocht* est une agglomération bien bâtie le long de la chaussée de Hal à Enghien. La tradition veut que la meute de Gilles de Chin y aurait levé les traces du dragon. De là : *Hond*, chien, et *zocht*, imparfait du verbe chercher.

La Malheyde, bruyère du *Mallum* ou cour de justice et chambre de conseil en plein vent des premiers habitants. Ce hameau qui se trouve à l'Est de la commune se compose de maisons éparses.

Le Vlasmerkt, marché au lin, est situé le long de la chaussée de Hal à Nivelles, près de la Malheyde. Il est à supposer que, dans les premiers siècles de notre ère, les marchands de lin des Flandres, voyageant par caravanes à cause du peu de sûreté des chemins, avaient choisi cet emplacement près de la *Justice* pour y exposer en vente une matière qui n'était pas cultivée dans nos environs.

ANTIQUITÉ. — Les armes et outils en silex, découverts par M. Paul Claes, lors de l'approfondissement de l'étang de son château, prouvent que l'emplacement sur lequel Lembecq est bâti, était déjà habité dans l'âge de pierre.

La première église chrétienne de Lembecq existait déjà au IXe siècle, puisque le corps de St. Veron y fut enterré vers l'an 863 [1]. La commune peut donc se glorifier d'une existence au moins dix fois séculaire [2].

1. C'est en 1012 que le comte Regnier fit transporter à Mons la plus grande partie des reliques du St patron de Lembecq. — Voir DE GUISE, « *Mons capitale du Hainaut,* » publié par le Cercle.

2. Une chronique manuscrite dont nous possédons une copie attribue

Seigneurs. — En 1182, la seigneurie appartenait à Gossuin d'Enghien qui la tenait en fief de Wauthier de Lens. Ce dernier relevait le fief du château de Mons. A cette époque, elle fut donnée en engagère au comte de Hainaut, ce qui donna lieu à la fameuse guerre de Lembecq. En 1266, elle appartenait encore à Wauthier I d'Enghien qui lui donna ses armoiries. Nous ignorons quand et comment la seigneurie est venue entre les mains de la famille Richardot qui la possédait au XVIIe siècle. Voici la liste chronologique de ses seigneurs :

Antoine Richardot, fils de Jean Grusset, dit Richardot, était seigneur de Lembecq où il mourut sans postérité.

Guillaume Richardot, prévôt et chancelier de Douai, puis seigneur de Lembecq et d'Ottignies, comte de Gamerages par érection du 3 novembre 1623, épousa Anne de Rye, fille de Philibert, comte de Vara, etc. De ce mariage naquit :

Albert Richardot, comte de Gamerages, se disant baron de Lembecq et prince de Steenhuyse en vertu du testament de Jeanne Richardot, sa tante paternelle. Albert mourut en duel.

Alexandre Richardot, frère d'Albert, épousa en 1650 Claire-Eugénie-Albertine Schetz, fille de Conrad, comte d'Ursel, et en eut :

Claude Richardot, comte de Gamerages, seigneur de Grut-Zhuze, Herzelles, Ottignies, Veremael, etc., se qualifiant baron de Lembecq et prince de Steenhuyze, sergent-général de bataille, mestre de camp d'une terce d'arquebusiers à cheval, gouverneur des Pays-Bas espagnols et gentilhomme de la chambre du duc de Bavière, mort dernier hoir mâle de sa famille le 13 avril 1701, sans laisser de postérité de *Marie-Françoise* de Bournonville, son épouse.

Alexandre-Albert-François de Bournonville hérita la sei-

la fondation de Lembecq aux Grecs et veut en faire remonter l'origine à l'époque du siége de Troie !

gneurie de sa sœur. Il était duc et prince de Bournonville, comte de Hennin-Liétard. Il fut enseigne, puis sous-lieutenant des gendarmes de la garde du roi, et maréchal des camps et armées de France. — Il épousa Marie-Charlotte d'Albert, fille de Louis-Charles, duc de Luynes et de Chèvreuse.

Philippe-Alexandre de Bournonville, fils du précédent, était mestre-de-camp-lieutenant du régiment de Condé, cavalerie ; il est mort sans hoirs en 1727. Il eut pour héritière sa sœur :

Angélique-Victoire, princesse de Bournonville, comtesse de Hennin-Liétard, baronne de Caumont, dame de la Broye et de Tamise ; mariée à Jean de Durfort, duc de Duras, maréchal de France, etc. Elle fut nommée dame d'honneur de Madame Victoire de France en 1748 et de Mesd. Sophie et Louise en 1750 ; elle mourut à Paris en 1764, sans laisser de postérité.

2[e] Branche. — *Jean-Benjamin de Bournonville*, 3[e] fils d'Alexandre, duc de Bournonville, et d'Anne de Mélun, fut baron de Capres et connu sous le nom de marquis de Bournonville. Il était chevalier de l'Ordre militaire de S[t]-Jacques, lieutenant-général des armées de S. M. I., gouverneur d'Audenarde en 1704. Il mourut à Namur en 1719. Il s'était marié en premières noces avec Marie de Perapertussa (en Catalogne) et en secondes noces avec Marie-Ferdinande-Thérèse de S[te]-Aldegonde. Il eut du 2[e] lit :

Wolfgang-Guillaume de Bournonville, baron de Capres, seigneur de Sars ; colonel du régiment de Sars ; général des armées de Charles VI ; gouverneur de Termonde ; gouverneur et capitaine-général du duché de Limbourg et du pays au-delà de la Meuse. Il mourut le 17 septembre 1754. Il avait épousé en premières noces Marie-Madeleine Haudion et en secondes noces Angélique-Florence d'Ursel. Du 2[e] lit, il eut :

François-Albert-Charles de Bournonville, duc de Bournonville et Grand d'Espagne. Il hérita tous les biens de la 1[re]

branche. Il était chevalier de la Toison-d'Or et de St-Janvier, lieutenant-général des armées de S. M., capitaine de la compagnie flamande des gardes. Il mourut à Madrid en octobre 1769, sans laisser de postérité à sa femme *Charlotte d'Ursel.*

La seigneurie de Lembecq passa entre les mains de la famille d'Ursel.

Armes de la famille de Richardot : d'azur à deux palmes d'or placées en croix, accompagnées de 4 étoiles de même, l'une au dessus, deux sur les côtés et la dernière à la pointe.

Famille de Bournonville : de sable au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.

PRIVILÉGES.

Dénombrement et déclaration des haultheurs, priviléges, droicts, exemptions et prééminences de la frainche et soveraine ville, terre et Srie. de Lembecq, tenue en compte par feu le seigr Ducq de Longueville come appert par lettres en date du mois de septembre 1571.

« Premièrement, la ditte terre est neutrale et n'est comprise dans aucune des dix-sept provinces, *ne relevant que de Dieu et du soleil* ; le seigneur fait seulement serment à son entrée, à Dieu sur le saint Évangile et reliques de St-Verron, reposantes en l'église paroichiale dudit Lembecq.

« *Item*, appertient à la ditte terre droict de pescherie, de chiasse et frainche trompe avecq le droict de vent et de course d'eauwe.

« *Item*, toutte justice haulte, moienne et basse avecq droict de confiscation, de faire grâce et donner rémission aux crimineles, laquelle est valliable par touttes les dix-sept provinces.

« Et peult ledit seignr donner frainchise sur toutte la ditte terre aux délinquans de tous crimes commis aillieurs, pour laquelle frainchise chiasque délinquant debvrat payer pour vin selon la discrétion du seigr ou son officier et selon la qualité des personnes et l'importance du délict, duquel vin la moictié appertient au seigr, et de l'autre moictié, les deux tiers au bailly et l'aultre tiers au mayeur et ce, par-dessus le droict ordinaire de la loy.

« *Item*, peult le dit seigr asseoir et imposer touttes amendes pour le maintiennement de la police à observer au dit Lembecq et à cause de sa souveraineté.

« *Item*, at le dit Sr. droict des mortemains en un quartier du dit Lembecq, scavoir par-delà la rivière de la Zenne du costé de Clabbecq et Braine le Chasteau, commenchant depuis la ditte rivière et montant au loing de certain ruisseau prennant source à certain alloit gisant au bas de la cense de Basse-Vilers appertenant aux hoirs de Vroon de Vogheler, dit Gote, et de là tirant droict au bois de Biesbroeck et tout du loing au dit bois, vers la cense de haute Luerbecq (?) tenant à la terre de Braine le Chasteau ; et de là costoiant la terre de Clabbecq jusqu'à la ditte rivière et de là montant la rue jusqu'au grand chemin qui vat de Lembecq à Mons et puis retournant du dit grand chemin jusqu'à un ruisseau qui vient de Hontsocht et descend dans la ditte rivière et borne le dit district qui est subject au dit droict. De sortte que généralement tout le terroir comprins et enclos dedans les dittes limites est subject au dit droict de mortesmain.

« *Item*, at le dit Sr. droict d'aubanité, confiscation des biens des bastards et biens d'espaves.

« *Item*, at pouvoir de commettre grand bailly et liutenant bailly, mayeur, eschievins, greffier, massart, sergeants, clerçq ou marlisour, mambours d'église et des pauvres, et tous aultres officiers, ouyr comptes d'iceulx.

« *Item*, at le grand bailly ou son liutenant pouvoir et aucthorité d'exploicter par toute la dite terre et frainchise de Lembecq, tant par dehors que par dedans la *vrypoorte* [1], tant pour cas criminel que civil et mixte soit par adjournement ou appréhention, et doit estre présent à toutte judicature et aultres besoingnements de loy, sauf et hormis ceulx où le seigr en at de l'intérest, dont la judicature se doibt faire sans sa présence pour estre en tel cas partie.

« *Item*, de créer, de démettre et renouveller les eschievins et gens de loy; commettre sergeants et prendre leur serment, recepvoir leurs rapports, faire mambours d'église et des pauvres, ouyr leurs comptes et ceulx de la communaulté.

« *Item*, le mayeur doit semoncer les eschievins et nul aultre s'il ne commet.

« *Item*, lui ou son liutenant peult prendre le serment de toutte manière

1. Ville libre.

des gens venants à enqueste par-devant eschievins de tout cas tel qu'il se soit, et dont les eschievins ont la cognoissance, mais le grand-bailly estant présent, et qu'il le veut faire, la prééminence de prendre le serment luy est deue.

« *Item*, le dit mayeur at pouvoir de faire exploict dans la frainchise seulement et y arrester meubles et cattels, et son arrest fait avecq deux eschievins ou deux bourgeois est suffisant et vaillable et ce, avecq la permission du dit grand-bailly (au cas qu'il soit au lieu, en son absence sans permission), auquel come officier souverain le droict de toutte sortte d'exploict appertient.

« *Item*, le prédit Sr. at le droict d'eriger compagnies, confréries et francq mestier et leur donner statuts come il at fait aux arbalestriers et archiers et au mestier des brasseurs.

« *Item*, les placcarts d'ailleurs ny sentenses d'aulcunes aultre court ne sont exécutoires au dit Lembecq sans la permission du dit seigr. ou de son grand-bailly, ainsi doibvent estre mis les dits sentences et placcarts à exécution par ses officiers estants receuz ou admis.

« *Item*, at le dit Sr le droict de patronat à l'hospital de Lembecq comme premier fondateur, et a pouvoir de dénommer et commettre la dame prieuse, et de donner le pain à telles qu'il trouverat capables d'estre receues religieuses au dit hospital et d'ouyr les comptes de la dite maison sans intervention d'aultres.

« *Item*, at le dt Sr aussy come patron la collation du cantuaire ou office de la chappelle de Nostre-Dame ter Merren à Hontsocht, de Ste.-Catherine et de deux messes par sepmaine fondées par Jean Francaert en son temps bailly du dit Lembecq, l'une à l'église et l'aultre au dit hospital.

« *Item*, at le dit Sr droict de tonlieu[1],.. et winage: le quel droit se prend par toutte la ditte terre de Lembecq et de touttes personnes indifféramment, menant ou faisant mener et porter touttes sorttes de marchandises, n'estant mesme exempts les chevaliers de l'ordre du Thoison.

« *Item*, le dit Sr at le droict d'afforraige et fenestraige. Le droict d'afforaige est de pouvoir faire afforrer les bierres et vins qui se brasseront ou venderont audit Lembecq et les mettre à juste prix, ce que se debvra faire tous les mois, affin que les brasseurs et taulniers n'intéressent les mannants ou passants par des prix excessifs, pour lequel debvoir est deu aux officiers du dit Lembecq de chiasque pièce de vin qui sera fourfait au lieu un lot de vin.

1. Ce droit de tonlieu levé par le seigneur de Lembecq donna lieu aux décrets du gouvernement du 27 novembre 1756 et du 14 octobre 1758.

« *Item,* de chiasque tonnau de bierre foraine que l'on y vendra par pot, un lot de bierre; de chiasque brassin de bierre qui sera brassé et vendu au dit Lembecq deux lots de bierre, de quoy la moictié appertiendra au grand-bailly, et l'aultre moictié aux mayeur et eschievins du dit Lembecq pour sallaire d'afforraige.

« Le droict de fenestraige est que nul mannant pourra tenir bouttique au dit Lembecq pour y vendre aulcune marchandise sans permission du Sr ou son officier; pour laquelle permission on payerà trente-deux patards une fois à l'entrée ou institution de la ditte boutticque.

« *Item*, le dit Sr at aussy pouvoir de donner deux francqs marchez par an ausquels jours et au jour de la procession, le droict de stallage et de maltotes ne serat perceu.

« *Item*, at le dit Sr le tiers de ce que gaignent les moulins de Roonem [1] et le vieux moulin scituez sur la revière du dit Lembecq, sans estre tenu de contribuer à quelque réparation, charge de rentes, louage de serviteurs ny à quelqu'autres charges. Ainsy doibt tirer son tiers francq, soit en nature au dit moulin ou le donnant à ferme hors main ou par rescours.

« *Item*, les bourgeois et mannans du dit Lembecq sont francqs, libres et exempts de touttes et quelconques maltottes, subsides, tailles, impositions, contributions de 10, 20, 100es deniers et aultres charges mises ou à mettre par le prince ou l'Estat du Pays-Bas, lesquels ont esté maintenues la ditte frainchise et exempts mesme du temps du Ducq.... après contestation pour ce fait au grand conseil de Malines.

« *Item*, peuvent les dits bourgeois et mannans librement hanter et trafiquer par touttes les dix-sept provinces et amesner frainchement leurs marchandises au dit Lembecq, soit par mer, revière ou par terre sans en payer aulcun droict de tonlieu, winage, pontaige ou aucuns semblables droicts.

« De la mesme frainchise jouyront au dit Lembecq les dits mannants pour les marchandises qu'ils meneront hors le dit lieu par leurs propres chievaulx, chariots ou charettes provenantes des humeurs creu au traficq de Lembecq si come bois, bierre, pierres, bled et aultres semblables et de touttes marchandises que les dits mannants iront quérir aillieurs pour estre consommez au dit lieu ou pour y demeurer.

« *Item*, doibvent tout les natiefs et mannans du dit Lembecq, receuz à la bourgeoisie, estre admis par touttes les dix-sept provinces à desservir toutte sortte d'office à quoy ils sont capables.

1. Rodenhem, sous Hal

« *Item*, tous ceulx ayant apprins leur mestier au dit Lembecq, sont francqs et doibvent estre receuz partout pour y faire leur mestier, non plus ou moins que s'ils auroienl apprins en la ville où ils désirent l'exercer.

Item, il y at au dit lieu deux francqs serments ou guldes : l'une de l'arbalestre et l'aultre de l'arcq-à-la main.

« *Item*, les bourgeois et mannants du dit lieu ne peuvent estre callengés, molestés ny arrestés, ny aucuns de leurs biens meubles, par tout le Pays-Bas, ne soit aux villes closes, ains doibvent iceulx aller libres de leur arrests, et estre renvoyez à Lembecq par-devant juge compétent pour n'estre traittables par-devant aultre justice, et at la loy du dit lieu cognoissance de touttes actions personnelles, mesmes d'aucuns fonds d'héritaiges appelés *Poortterhues*, lesquelles suivent la loy et coustume de Grandmont qui est leur ressort, mesme at la ditte loy de Lembecq aussy cognoissance des actions crimineles, quant aux aultres actions elles suivent la plus grande partie la loy et coustume d'Hainault, sauf aucuns fiefs qui suivent la coustume de Brabant.

« *Item*, ne peult aulcun prévost, drossart, sénéchal de campaigne, sergeant ou aultre officier des dix-sept provinces prendre prisonniers ou exploicter au dit Lembecq, mesme ont esté constraints autres fois restituer prisonniers prins à Lembecq par ignorance du privilége et aultres sergeants jugez le poing couppé pour avoir violé la franchise en exploitant [1] ».

Seigneuries foncières. — Quinze seigneuries foncières se partageaient le territoire de Lembecq, savoir :

1. Selleque d'A appartenant au seig^r de Lembecq.
2. Le Burch » » »
3. Saint-Denis » à l'abbaye de St-Denis en Broqueroie.
4. Wauthier-Braine » à l'abbaye de Wauthier-Braine.
5. Ouwemolen » au baron de Mortaigne.
6. L'hôpital » à la prieuse de l'hospice.
7. Pergat » au chevalier de Steelandt.

1. Copie sur papier, aux archives de Hal.

8. Wachhullen	» au sire de Landas, seigneur de Rameloi.
9. Meerbeek	» au chanoine de Meerbeek.
10. Ter-Meeren	» à la famille Louwys, etc.
11. Montignie de Malheyde	» » Schockaert, etc.
12. De Roo	» » Sebattiaensens.
13. Hondsocht	» » de Hauwyck, de Giey, etc.
14. De Vleughe	» » de Wargny.
15. Wayenbergh	» » Meulepas.

Sceaux de Lembecq. — Les exemplaires plus ou moins endommagés des sceaux de Lembecq au XIVe siècle ont la forme d'un ovale pointu, et portent des armoiries gironnées de sable et d'argent de dix pièces chaque pièce de sable chargée de croix, au pied fiché sur le sable, parties d'argent à un lion de sable armé et lampassé de même et couronné d'argent. La première partie de ces armes appartient à la famille d'Enghien. L'écusson est suspendu au bord du sceau par deux anneaux; il est flanqué de deux oiseaux dont les queues en forme de lyre, se rejoignent à la pointe, et encadré par un ornement qui se compose de 4 demi-cercles, séparés par autant d'angles aigus. En exergue:

† S. SCABINORUM : DE : LENBEK...



En 1709, après l'incendie qui détruisit la plus grande partie du village, on fit graver un nouveau sceau dont la matrice, bien conservée, existe encore. Il est loin d'être aussi beau que le premier. L'artiste lui a donné la forme circulaire et a également arrondi la pointe de l'écusson. La légende porte :

SIG. SCABINOR. DE LEMBECQ RENOVEL. 1709.



Les armoiries de la commune furent approuvées par le Conseil supérieur de noblesse le 8 décembre 1819 et maintenues par arrêté royal du 13 mars 1837. Seulement, dans ce dernier acte, le Gouvernement a, pour des raisons que nous ne saurions deviner, changé l'ordre des deux parties des armoiries et contourné le lion.

Chateau. — Le château fut construit sur l'emplacement du vieux *burcht* [1] détruit par les Français à la fin du XVI[e] siècle. Ce fut Guillaume Richardot qui en fit jeter les fondations en 1618; les travaux furent achevés en 1624. « Richardot », dit un chroniqueur local du XVIII[e] siècle, « démolit le pont de la Malheyde et en fit un neuf, pour avoir un enclos de grande étendue, enfermé de la Senne, où il y avoit de beaux parterres, des vignes, des vergers, des berceaux, des étangs. La basse-cour, qui étoit à deux ailes, prenoit vis-à-vis le cloître des dames religieuses et, côtoyant la rue jusqu'à la porte du château, elle continuoit au levant jusqu'à la Senne où sont les moulins du prince [2]. L'on voyait dans cette basse-cour les

1. Forteresse.
2. Aujourd'hui la papeterie de M. Nerincx.

écuries, le logement des domestiques au-dessus d'une longue et belle galerie couverte et soutenue de colonnes de pierre bleue et ouverte du côté du levant. C'étoit un séjour royal, qui plut en effet au roi Guillaume III, roi d'Angleterre, qui y logea avec toute sa cour en 1692. »

La basse-cour a disparu, mais il reste le château, qui, surtout depuis la restauration faite par M. Paul Claes, mérite en effet le titre de séjour royal. Il présente un rectangle interrompu par quatre tours aux angles. La gravure que nous donnons avec cet article fera mieux comprendre les détails de l'architecture que la description que nous en pourrions faire.

Le château étant bâti sur le sommet d'une colline, le côté antérieur, qui est la façade principale, possède une terrasse de toute la largeur du bâtiment, à laquelle on monte par un escalier monumental. Un ravissant jardin d'hiver a été construit depuis quelques années. C'est M. Blaton-Aubert qui en a fait les roches, les cascades et les grottes.

M. Paul Claes, pour rappeler le souvenir des fortifications du *burcht*, a fait construire dans l'enclos de celui-ci et dans le parc, un donjon en miniature avec des pans de murs en ruine.

CULTE. — *Église paroissiale.* Nous ne donnerons la description ni de l'église, ni du cénotaphe de S[t]. Véron, cette description ayant été faite par M. Hachez, avec bien plus de talent que nous n'en avons, dans le tome IV de nos annales.

Nous nous bornerons donc à communiquer les inscriptions des pierres sépulcrales :

ICY GIST
NOBLE HOME FLORAIN
D'AUENNE, ESCUYER ET
Sr DUDIT LIEU QUI
TREPASSA LE TRENTIESME
DE MARS 1636.
REQUIESCAT IN PACE.

D. O. M.
ICI GIT LE COEUR
DE FEUE MADAME
LA COMTESSE DE BENTHEM
NÉE DE
BOURNONVILLE
DÉCÉDÉE A PARIS
LE 29 MARS
1791
LAQUELLE A DÉSIRÉ
QUE SON COEUR
FUT INHUMÉ
A LEMBECQ
R. I. P.

D. O. M.
Ci gist
Noble home Mathieu de Wargny
Vivant seigneur de Nult
Pof Roqut, Mont et Bas-Bogarde
qui en cette eglise paroissiale
fonda le bénéfice
Sous l'invocation de St-Nicolas
et est décédé
le 2 mars de l'an 1541
R. I. P.

ici repose
le corps de Mre
Adrien Tramaseure
Chapelein de ce
lieu qui trépassa
le 14 avril 1730.
Priez Dieu pour
Son âme.

D. O. M.
icy gist le corps du
Sieur Pierre De Mol
reverend pasteur de
cette ville pendant
vingt-neuf ans lequel
après avoir gouverné
sa paroisse avec
vigilance, rétabli et
embelli entièrement
cette église
trepassa regretté
de ses ouailles
le 5 de février 1738.
R. I. P.

Pierres sépulcrales maçonnées dans le côté extérieur des murs de l'église.

D. O. M.
Sépulture de Monsieur Jean-Baptiste Claes
décédé à Lembecq le 11 septembre 1822
en son vivant le père des pauvres
Priez Dieu pour son âme
R. I. P.

François-Joseph Alexandre Claes né à Gand le 7 Mars 1819 y décédé le 25 juillet 1826.	Henriette Claes 1817 Henri Meeus, son époux, 1822.
Charles-Louis Claes décédé à Lembecq 1820.	François-Alex[e] Claes Sénateur né à Lembecq le 4 septembre 1791 décédé à Gand le 4 juin 1845.

HIC SITI SUNT
ALEXANDER II DUX ET
PRINCEPS DE BOURNONVILLE
M.DC.

———

Alexander Carolus
Francus filius utriusque
MDCLX

Ernestina ex principibus
de Arenberg Alex. vxor
MDCLXIII

A. J. C de Bethune
Csse de Durfort, dame de l'ordre
de la croix étoilée
décédée à Bruxelles
le cinq juin
MDCCXIV.

Chapelle de Termeeren, ou de Saint-Pierre-ès-liens à Hontsocht. — Elle était située, ainsi que le cimetière, au centre du hameau. Le chapelain était nommé par le seigneur de Lembecq, et institué par l'archidiacre du Brabant à Cambrai[1].

La chapelle, qui existait déjà vers la fin du XVIe siècle, possédait plusieurs bénéfices et des revenus assez importants, tant en numéraire qu'en nature. La famille Claes a fait bâtir un oratoire sur son emplacement.

Hôpital. — L'affluence de pauvres affligés qui venaient invoquer St Veron, était devenue si grande au XIIIe siècle, qu'il était impossible de les loger tous à Lembecq. Afin de parer à cet inconvénient, la noble dame Marie de Rethel, mariée en 3es noces à Wauthier I, seigneur d'Enghien et de Lembecq, fonda en 1266 un hospice qui devint plus tard un hôpital et dont les parties les plus modernes se voient encore près de

1. « *Description des biens et revenus que fait maître Guillaume Pitteurs, bachelier formé dans la sainte théologie à Louvain, de la chapelle de Termeeren à Honsocht, soubs Limbec, laquelle chapelle est un bénéfice dont ledit Guillaume Pitteurs a obtenu la collation de S. E. madame la princesse de Steenhuyse, née duchesse de Bournonville, et dont il a pris possession après avoir obtenu les institutions de l'archidiacre de Brabant à Cambray.* » *Arch. gén. du Royaume à Bruxelles. Conseil privé. 1671-1685.*

l'entrée du château. Ce refuge fut dédié à Dieu et à sa sainte Mère, et était desservi par des religieuses de l'ordre de St-Augustin [1] du couvent d'Enghien. Les pèlerins indigents y recevaient l'hospitalité pour deux nuits.

L'hospice reçut en 1311 la donation de tous les biens qu'un certain chevalier Rupain possédait à Tubize, sous condition que tous les impotents de cette commune y soient hébergés gratuitement.

Plus tard, une chapelle fut ajoutée à l'hôpital ; elle fut bénie le 16 mars 1520, par Adrien, de l'ordre des Carmes, suffragant de l'évêque de Cambrai [2].

L'usage d'accorder l'hospitalité à de pauvres pèlerins exista jusqu'en 1630. Il était prouvé que les étrangers abusaient des soins charitables des religieuses, et que même ils avaient introduit à l'hôpital une maladie contagieuse. C'est pourquoi l'archevêque de Cambrai délivra à jamais les sœurs de cette charge, et les intentions pieuses de la fondatrice furent changées en ce sens que les nonnes eurent à distribuer des aumônes.

L'hôpital subit de grandes pertes par les ravages faits par les armées françaises, à la fin du XVIIe siècle. En 1690, les sœurs se trouvaient tellement dans la misère que leurs créanciers menaçaient de saisir leurs biens. Elles s'adressèrent au roi Charles II pour qu'il leur accordât sursis de paiement ; elles obtinrent cette grâce par l'acte suivant :

« CHARLES, par la grâce de Dieu, à nos chiers et féaux les chiefs et gens de nostre conseil ordinaire à Mons, salut et dilection, receu avons l'humble supplication et reqte des religieuses de l'hospital à Lembecq contenant

1. On conserve aux archives de Lembecq un très vieux manuscrit sur parchemin, bien conservé et intitulé : « Ritus vestiende novitias Angien hospitalis. » On y trouve aussi un magnifique cartulaire in-4o du XIVe siècle.

2. Le procès-verbal repose aux arch. communales.

que, par les passages et repassages des gens de guerre, arrivez successivement pendant la présente guerre elles sont esté reduites à la dernière mendicité et ont à grande paine de quoy pour subvenir à leur subsistance journalière; nonobstant quoy, elles se trouvent de tous côtez accablez par leurs créditeurs tant pour debtes réeles que personnelles, quoy qu'elles ont offert au regard des réeles un canon chaque année pendant la guerre et icelle venant à cesser, deux, jusques à l'entière satisfaction; et au regard des personnelles et nommément un acte de tauxe obtenu par le chapitre de Nivelles, ou leur procureur Calabache, à la charge des remonstrantes, par-devant les eschievins de Tubise, portant trois cent vingt et quatre florins, et à compte duquel est satisfait la some de cincquante escus, il seroit qu'on prétend les exécuter pour le surplus, ce que menacent aussy de faire leurs autres créditeurs sans avoir esgard qu'il leur est impossible d'y fournir et come semblables exécutions dont elles sont menacées, causeroient leur totale ruine, pour y prévenir elles nous ont très humblement supplié de déclarer qu'elles passeront en payant un canon de leurs rentes tant que la guerre durera et au regard du surplus dudit acte de tauxe prétendu par ledit procureur Calabache et des autres leurs créditeurs qu'elles passeront en payant un tiers d'icy en deux ans, et ainsy continuant jusques à l'enthière satisfaction, leur faisant à cette fin depescher nos lettres d'attermination en forme.

« Pour ce est-il que Nous, ce considéré, et sur ce eu votre advis, voulant pourvoir lesdittes suppliantes, selon l'exigence du cas, nous leur avons octroyé et accordé, octroyons et accordons de grace espéciale par ces présentes, terme, respit et attermination au regard du procureur Calabache, à charge de payer un tiers de sa prétention au mois de septembre prochain, un autre tiers en Mars de l'an seize cent nonante-un et le surplus au Noël ensuivant, et vous mandons et à chascun de vous en droict soy et si come à luy appertiendra que de cette notre présente grace, respit et attermination vous faciez souffrir et laissez lesdittes suppliantes, plainement et paisiblement jouyr et user, selon et en la forme et manière que dit est, cessants tous contredits et empeschements au contraire, car ainsy Nous plaist-il, nonobstant quelconques obligations ou renonciations sur ce faites ou passées par foy et serment, pourveu qu'elles en soient dispensées par leur Prélat ou autre ayant de ce pouvoir, ou autres lettres sub. ou obrepticement impétrées ou à impétrer à ce contraires. Donné en nostre ville de Bruxelles, le vingt-sixiesme d'avril l'an de grace mil six cent et nonante, et de nostre règne le vingt-cinquiesme.

CHARLE ROY
en son Conseil. A. Snettinck[1]. »

1. Sur parchemin, aux archives de Lembecq.

En 1709, cet état de choses n'était pas encore amélioré, puisque les religieuses demandent à l'archevêque de Cambray l'autorisation pour pouvoir vendre des terres. Elles écrivent :

« A Monseigneur l'archevêque et duc de Cambray, prince du Saint-Empire, comte de Cambresis, etc.

« Remonstrent avec très-grand respect et humilité la dame prieure et religieuses hospitalières de Limbec *(sic)* 1° que par ces campements et ruines continuelles des armées elles n'ont rien du tout dépouillés des biens de leur maison depuis trois années routiers; de sorte que, pour s'entretenir jusqu'à présent et resemer leurs terres, elles ont été obligées d'emprunter de l'argent et des grains des bonnes personnes qui à présent (à cause de la grande pauvreté et cherté extraordinaire n'ont plus la commodité de continuer la même charité) mais redemandent même les grains et argent qu'ils leur ont avancées.

« 2° Qu'il est impossible aux religieuses de se retirer présentement chez leurs parents pour soulager leur maison d'autant qu'elles sont presque toutes orphelines natives des villages circonvoisins, dont les frères et sœures et autres parents sont ruinés par les armées, et ainsy n'ont la commodité de les entretenír.

« Finalement que les créditeurs levant grosses rentes seigneurialles et autres sur les biens de la maison qu'on n'at pu payer à raison des pertes continuelles, menacent de les faire exécuter incessament si on ne leur donne satisfaction (ce qui est présentement impossible), puisqu'outre la stérilité généralle causée par les grosses gélées, les marsages resemés depuis l'hiver sont encor ravagés par les armées qui campent encor actuellement au dit lieu ; ainsy les suppliantes sont encor hors d'espoir de pouvoir dépouiller les moindres fruicts cette campaigne.

« A cette cause, elles prennent leurs recours vers votre Grandeur illustrissime et réverendissime ;

« La suppliante très humblement d'estre serviée et de leurs accorder la permission de pouvoir vendre quelques pièces des terres éloignées de leurs maison et dont elles reçoivent petit profit pour subvenir aux nécessitez les plus pressantes de leur maison, et prieront Dieu pour la conservation de vie de sa Grandeur.

Plus bas était : « Le contenu de cette requeste est véritable, ce qu'atteste.

G. Renson,

pasteur d'Enghien, Doyen de Halle. »

L'archevêque autorisa les hospitalières à vendre des terres jusqu'à concurrence de 400 fl.

La chapelle de l'hôpital fut, ainsi que tout le couvent, réduite deux fois en cendres : la 1re fois le 23 janvier 1705; la 2e, le 7 septembre 1719.

Les religieuses se virent donc forcées d'avoir recours à la charité publique pour rebâtir l'hospice. Le curé de Lembecq leur donna le certificat suivant :

« Le soubsigné, curé de la paroisse et franchise de Limbecq, certifie et déclare à tous ceux qui ces présentes voiront et lire ouyront, que le 23e de janvier 1705 pour la première fois, et le 7e de septembre 1719 pour la seconde fois, s'est excité et survenu un incendie horrible par lequel le cloître des religieuses hospitalières situé en cette franchise, église et autres bâtiments sont entièrement ruinés, ayant non-seulement perdu leurs meubles, grains, fourrages et toutes provisions pour leur subsistance et nouriture, mais en outre par surcroy de malheur à cause du feu et incendie de Tubize, voisine de cette franchise, arrivé le 2e d'août 1719, aussi perdu le peu de bien qu'elles y avoient, d'où elles prévoyoient tirer le pain, dont elles sont présentement entièrement privées, partant se trouvent réduites à la dernière pauvreté et dans un état déplorable, dont elle ne peuvent espérer le redressement, sans un ayde particulier du Tout-Puissant et des bonnes personnes. En foy de quoy j'ay signé ces présentes, le 12e octobre 1719.

« Estoit signé : P. De Mol,
pasteur de Limbecq.

« *Collata concordat sui originali, quod attestor* [1]. »

Les autorités religieuses firent afficher des ávis dans toutes les églises du pays et des quêtes furent faites pour la restauration de l'hospice.

Journellement on disait la messe dans la chapelle de l'hôpital. Nous trouvons dans le « Livre des mémoires, » qu'en 1755, M. Cleerbout, pasteur, disait 6 messes par semaine, pour lequel service il recevait 200 fl. par an. Plus tard, nous voyons que les PP. récollets de Hal y officièrent du 21 avril

1. Arch. de Lembecq.

1783 jusqu'en octobre 1790 et qu'on leur payait 50 fl. par trimestre.

Déjà depuis les premiers temps de sa création, l'hospice avait reçu « le cantuaire d'une messe par sepmaine fondée par Jean Vranckart, le jour du sabmendi à basse-voix, à l'honneur de Dieu et la nativité Notre-Dame, dont il a laissé la collation au seigneur de Lembecq. »

Ce bénéfice rapportait annuellement 26 fl.

Liste chronologique des prieures de l'hôpital.

1385, Elisabeth de Haulterops.
1398, Marguerite d'Enghien.
1490, Remenyse van den Traynote.
1497, Hermine Tranoit.
1507, Claire Imbrechts.
1551, Adrienne van Grimberghen.
1583, Jacqueline van Halewyn.
1603, Anne Lefebure.
1649, Cath. Meulpas.
1653, Thérèse Dupont.
1680, H. Meremans.
1704, Barbe de Noyon.
1717, Marguerite Loyal.
1750, Marie de Walsche.
1761, Jeanne-Marie Clément.
1764, Marie Clément.
1774, H. Tramasur.
1791, Jeanne-Cath. Tramasure.

Vestiges des anciennes fortifications. — Des fortifications bâties en 1181 par le comte Baudouin V, il restait quelques ruines au commencement de ce siècle. Des tours de défense du *Burcht*, l'une avait des murs d'une épaisseur de 9 pieds, l'autre de 7 pieds. Une troisième s'élevait dans la *Torenweide*,

prairie de la tour, près de la porte de l'Esplanade. Celle-ci se trouvait au centre actuel du village à l'endroit où est bâtie la distillerie de M. P. Claes.

Dans cette dernière tour se voyait l'entrée d'un passage souterrain qui semblait se diriger vers la tour de l'Enclos, dont nous parlerons ci-dessous. Cependant dans cette dernière on ne découvrait aucune issue. On a essayé en vain d'y pénétrer : la rareté de l'air éteignait les lumières qu'on y introduisait. Le passage voûté pouvait servir de refuge ou de moyen de communication entre les deux forts.

La tour de l'*Enclos* était ronde et ses murs, percés de meurtrières, avaient 2 m. d'épaisseur. Sur son emplacement fut bâti un moulin à laver le coton.

D'autres tours s'élevaient encore à Pergate, à Hondsocht, etc. Ces dernières étaient évidemment des ruines des castels des seigneurs de Pergate, Hondsocht, etc., et non pas des restes de l'ancienne enceinte de la ville comme le prétendent les chroniqueurs de Lembecq, qui avaient l'imagination si féconde qu'ils plaçaient les *halles* de Lembecq à *Halle*, et la place du marché au *Vlasmerkt*, à plus de deux kilom. du centre.

Enseignement. — Nous n'avons rien su découvrir sur ce point intéressant de l'histoire de Lembecq. Nous savons seulement qu'en 1809, M. Boulenger, adjoint-maire, commissaire de police et sacristain, exerçait en même temps les fonctions d'instituteur primaire. La commune ne lui payait ni traitement, ni émoluments. De chaque élève il recevait 29 centimes par mois, ce qui lui rapportait la somme peu rémunératrice d'environ 100 fr. par an. Les cours se donnaient pendant 3 à 4 mois d'hiver à un nombre de 70 à 80 élèves, et le programme, qui n'était pas surchargé comme celui d'aujour-

d'hui, ne comprenait que l'enseignement du catéchisme, de la lecture et de l'écriture.

A peine la loi de 1842 fut-elle votée que le premier instituteur communal fut nommé. En 1847, on lui adjoignit un sous-instituteur.

Ce fut en 1868 que le superbe local d'école fut bâti sur la chaussée de Lembecq à Hondsocht. Il coûta 37,000 francs. — L'école est divisée en 4 salles dont 2 pour les garçons et 2 pour les filles. — La même année, eut lieu la séparation des sexes et deux institutrices furent nommées.

Le nombre des élèves fréquentant les deux écoles est de 424: ce qui fait un *sixième* de la population.

Pour démontrer combien le bourgmestre, M. P. Claes, et son conseil sont amis éclairés de l'enseignement populaire, nous n'avons besoin que de dire qu'en 1854 le budget de l'instruction montait à 1,048 fr. soit 0 fr. 40, par habitant, tandis qu'en1875 il s'élevait à 8,183 fr. 75, ou 3 fr. 14, par habitant.

Superficie, population, etc. — En 1723, Lembecq avait une superficie de 847 arpents, 100 verges de terres labourables ; 104 arpents de bois, 12 arpents de prairies et 5 arpents de pré dans l'enclos du château. Il y avait alors 146 maisons et un moulin à eau. Le nombre d'habitants s'élevait à 1000, parmi lesquels il y avait 600 bourgeois.

En 1810, Lembecq comptait 1400 âmes et son territoire avait 900 hectares de superficie, divisés comme suit : 100 hectares de bois ; 120 hect. de prairies ; 100 hect. semés de trèfle, 60 de colza, 400 de froment et de seigle, 100 d'avoine et 20 en jachère.

Il y avait en tout 120 chevaux.

Le produit moyen de la récolte en froment et en seigle était de 6400 hectolitres : mais ce rapport était insuffisant pour la

consommation, car on en employait 2800 hectolitres pour l'alimentation, 700 pour les semailles, 5460 pour les distilleries, donc en tout 8968 hectolitres.

Aujourd'hui, la commune compte environ 2600 habitants.

Industrie. — L'agriculture et l'industrie sont les deux moyens d'existence des habitants de Lembecq. C'est surtout la betterave à sucre qui y est cultivée sur une grande échelle. Déjà au temps de la domination française, en 1811, le gouvernement répandit des circulaires et des instructions pour l'introduction de cette culture dans nos environs. M. Claes convoqua les maires de son canton et sut les engager à seconder les vues de l'administration supérieure. Dans ce but on choisit dans chaque commune les meilleurs terrains, et une somme de 150 francs fut accordée aux laboureurs qui récoltaient les plus belles racines.

M. Claes peut donc être à juste titre regardé comme l'introducteur de la culture des betteraves dans notre canton, culture qui procure aujourd'hui de si grands avantages à nos laboureurs et à nos industriels. Les semences de betterave, que le gouvernement mettait à la disposition de M. Claes, étaient calculées sur le pied de 5 livres par bonnier de terre.

A côté de l'agriculture, l'industrie occupe une place bien honorable à Lembecq. En 1723, on y trouvait 15 alambics pour la distillation d'eau-de-vie. Ce spiritueux coûtait ici deux sous (18 cent.) de moins qu'en Brabant. Dans la susdite année, on produisit 1000 emmes d'eau-de-vie. Les distilleries atteignirent le point culminant de prospérité sous le règne de Joseph II. A cette époque, il y avait à Lembecq une trentaine de ces usines qui concouraient entre elles pour livrer les meilleurs produits. Cette branche d'industrie perdit beaucoup de son importance sous la domination française. Aujourd'hui il n'existe plus que trois distilleries ; mais la fabri-

cation du genièvre continue à rester une spécialité pour Lembecq, et les produits de la distillerie de M. Claes, appelés *Schiedam belge*, sont toujours préférés à ceux des autres parties du pays.

Les bâtiments de la fabrique avec les terrains en dépendants occupent une superficie de plus de 2 hectares. Douze appareils livrent journellement environ 50,000 litres d'alcool, et la force totale des machines qui mettent tout en mouvement est de 375 chevaux. M. Claes paie annuellement environ 3,000,000 fr. pour droits d'accise et 250 à 300,000 fr. de frais de transport.

Annuellement on consomme de 47 à 50 millions kilogr. de matières premières, et la fabrique produit environ 8,000,000 litres de genièvre, d'alcool et de flegme. Plus de 700 bêtes à cornes sont engraissées avec les résidus. (1)

LÉOPOLD EVERAERT.

(1) Cette notice a été extraite et traduite de l'ouvrage : *Geschiedenis der oude vrijheid Lembeek* , publié par MM. LÉOP. EVERAERT et J. BOUCHERIJ; in-8° avec planches.

NOTICE

HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

SUR LA

FAMILLE FRANCQUE.

La famille Francqué est originaire du Hainaut; elle habitait, vers 1400, la ville de Braine-le-Comte, comme il conste des documents divers reposant au *ferme* de cette localité.

Ses ascendants étaient déjà, le 21 janvier 1515, reconnus porter à juste titre l'écusson des armes d'aujourd'hui, et jouissaient des prérogatives, droits et priviléges, attachés et octroyés à leur extraction noble.

Leurs armes étaient: de gueules *au lion d'or, armé et lampassé d'azur, à la bande de vair brochante sur le tout.* — Supports : *deux lions d'or armés et lampassés d'azur.* — Cimier : *le lion de l'écu naissant.* — Heaume : *couronné.*

Cette maison s'est distinguée dans les armes et la magistrature; elle a fourni au pays des gouverneurs, des généraux, des magistrats et des administrateurs, dont nos annales conservent religieusement le souvenir.

I. — En tête de sa généalogie figure *Jean Francqué*, natif de Mons, qui épousa en cette ville, Waudru Ghilet ou Ghillet, dont il était veuf en 1626. Il se livra aux opérations commerciales, et perdit ainsi sa qualité de noble, aux termes de l'ar-

ticle VI de l'édit d'Albert et d'Isabelle, en date du 14 décembre 1616. [1]

II.— *Jean Francqué* eut un fils, nommé *Antoine*[2]. Celui-ci vint se fixer à Ath, où il obtint le droit de bourgeoisie avec ses priviléges, franchises et immunités. Son aptitude, son activité et son savoir le mirent bientôt en évidence, et, en 1635, il se vit investi des premières fonctions municipales : d'abord échevin, puis membre du conseil de ville, il déploya

1. Le commerce était au nombre des professions dérogeantes. Les termes de cet article sont absolus.

Les voici :

« Art. VI. Ceux qui ont souillé leur noblesse par quelque exercice mé-
« chanique, mestier ou autrement, par quelque profession déroguante
« à leur première qualité, ne pourront plus jouyr d'icelle, ny d'aucuns
« honneurs, prérogatives et immunitez de noblesse, si préalablement ils
« ne délaissent et abandonnent par effect la dicte profession méchanique
« et vérifient duement d'estre légitimement descendus en ligne directe
« masculine des maisons et familles, dont ils se disent issuz. Et qu'en-
« suyte de ce debvoir, ils n'obtiennent de Nous, pour effacer du tout la
« dicte souillure, noz lettres de réhabilitation et de restitution de leur
« ancienne noblesse, et les faire enregistrer aux registres de noz offi-
« ciers d'armes, en la forme ci-après déclarée, à peine de cent florins
« d'amende en la quelle escherront tous ceulx qui auroient fait le con-
« traire, sauf ès provinces et lieux où, par coutume expresse, décrétée ou
« observée publicquement, par le temps à ce suffisant, telle réhabilitation
« ou restitution n'est requise. »

2. Outre ce fils, Jean Francqué eut quatre autres enfants, savoir :

1° Jean, né le 2 mai 1589, allié, le 14 janvier 1626, à Marie de Mesvin, dont postérité inconnue ;

2° André, né en 1597, religieux à l'abbaye d'Alne, mort le 15 septembre 1646;

3° Marguerite, alliée, le 3 octobre 1633, à Simon de Suzaine ou Juzaine ;

4° Philippe, né le 21 juillet 1591, allié à Françoise Huet, dont de nombreux descendants, parmi lesquels on compte un conseiller à la cour souveraine du Hainaut, un échevin de Mons, un aide-major de S. M. I., chevalier de Marie-Thérèse, un premier magistrat de la ville de Mons, enfin un aumônier de S. A. R. Charlotte de Lorraine.

dans sa charge, toutes les qualités d'un administrateur intègre et éclairé. *Antoine Francqué* mourut vers 1640 ; il avait épousé *Catherine de la Barre*, née à Ath, le 2 mai 1587, fille de Jean de la Barre et de Marie Rebbe.

De cette union sont nés six enfants : *Antoine*, *Philippe*, *Jean*, *Albert*, *François* et *Jeanne-Élisabeth*.

1° *Antoine*, seigneur de Morbeck, fut échevin de la ville d'Ath, en 1640, 1642, 1643 et 1647. De 1648 à 1650, il fut premier échevin, c'est-à-dire bourgmestre. Pendant les dix années que dura sa présence à l'hôtel-de-ville, il se signala par une sage énergie, par un dévouement sans bornes aux intérêts publics.

A l'époque de son entrée aux affaires, la Dendre n'était pas navigable d'Ath à Lessines ; elle n'offrait guère de communication plus praticable depuis cette dernière ville jusqu'à Termonde.

Antoine Francqué contribua puissamment, et par son vote et par ses démarches, à la réalisation d'un projet de navigation de cette rivière, proposé par la société dite *des Zéleux*, composée en grande partie de riches commerçants anversois.

Par octroi du 30 juillet 1641, Philippe IV, roi d'Espagne, accorda à *Jean-Pierre Hannecart*, bourgeois d'Ath, l'autorisation de *rendre navigable la rivière de Tenre, depuis cette ville jusqu'à Tenremonde, moyennant une redevance annuelle qu'il pouvait prélever sur les péages et droits à imposer sur les bateaux et marchandises qui passeraient par cette nouvelle voie.*

Durant les temps d'effervescence politique qui précédèrent et suivirent la paix de *Munster*, Ath, comme toutes les autres villes de la province, était devenue la proie d'une soldatesque indisciplinée, qui ajoutait aux maux de la guerre, le pillage, la violence et les excès de tous genres. Dans l'intervalle qui séparait un siége d'un siége, une bataille d'une bataille, les troupes en garnison se délassaient du sac des villes, des fati-

gues des combats, par la rapine et la mutinerie, dont en définitive les habitants étaient toujours les malheureuses victimes. Le soldat était devenu d'une exigence révoltante : au moindre refus, il menaçait de mettre le feu aux quatre coins de la place d'Ath [1]. *Antoine Francqué* se distingua dans ces tristes circonstances, par une grande force d'âme, par une rare habileté. Il fut souvent chargé par ses collègues des missions les plus délicates et les plus épineuses ; il fut plusieurs fois député par eux près des États de la province ; plusieurs fois, il fut délégué vers le comte de Bucquoy, grand-bailli de Hainaut, vers les gouverneurs des Pays-Bas, le marquis de Bedmar, le marquis d'Aytona, le Cardinal-Infant, Don Francisco de Melo, Emmanuel de Castel Rodrigo, etc., etc., à l'effet de présenter les doléances de la ville d'Ath et de réclamer l'affranchissement des contributions onéreuses qui l'écrasaient.

Par son influence et par son crédit, il réussit, en maintes occasions, à obtenir justice, au grand contentement de ses administrés.

Sa Bourgmaitrise ne fut point la tâche la moins rude qu'il accomplit dans sa carrière administrative. En 1648, 1649 et 1650, Ath était surchargée de garnison ; elle était inondée de troupes allemandes, italiennes et espagnoles, entassées dans son enceinte. Il fallait les nourrir, les loger. Les officiers étaient hébergés dans les maisons bourgeoises dont la moitié était alors déserte ; les soldats toujours mécontents étaient abrités dans les tours ou devaient bivaquer sur les places publiques. Depuis longtemps, l'administration abattue, découragée ne pouvait plus subvenir aux dépenses des logements militaires ; la caisse communale était vide , les ressources épuisées.

1. Voir l'Annexe I.

Antoine Francqué, poussant le dévouement jusqu'à l'abnégation, s'engagea, moyennant remboursement dans des temps meilleurs, à fournir, pendant quinze jours, à deux régiments allemands et à cinq compagnies italiennes, le pain, le beurre, le fromage et la bière nécessaires à leur consommation.

Il fit plus, dans la séance du Conseil de Ville, du 9 mars 1650, il offrit au Magistrat, toujours en pénurie d'argent, de reprendre, par voie de cession, l'action que la ville d'Ath avait et pouvait avoir, à la charge de sa Majesté, pour le pain livré et distribué à la garnison, aux mois d'août et septembre 1649, et ce, à condition de payer et fournir incontinent 1,000 *patagons*, à employer au service de la ville.

Cette offre généreuse et désintéressée fut accueillie avec reconnaissance, et Antoine Francqué resta sans doute longtemps créancier du roi d'Espagne.

Malgré les services incessants qu'il avait rendus à sa ville natale, *Antoine Francqué* ne fut point à l'abri de l'envie et de la critique des esprits malintentionnés : la première année de sa bourgmaîtrise, il fut attrait en justice par un nommé Michel Lemaire qui l'avait injurié, et auquel il avait infligé une légère correction.

Voici ce qu'on lit à ce sujet, dans le procès-verbal du Conseil de Ville, du 25 mars 1649 :

Représenté que le S[r] eschevin Francqué se trouve atraict en justice par un nomé Michiel Lemaire, de ce qu'il auroit donné quelq colp à la chaude, et come il s'y est treuvé obligé sur ce que le dict Lemaire l'auroit taxé d'avoir faict venir la garnison en la ville, ou l'a procuré, à quoy n'ayant jamais pensé, mais au contraire rendu touttes sortes de services et de debvoirs notoirement cogneus à Messieurs du magistrat et conseil, demandé que la ville voldroit emprendre son faict à la conservation de son honneur.

Advisé de faire tenir bonne et ample informaon sur l'injure proférée par le dict Lemaire en préjudice de la réputation dud. S[r] Francqué ; et s'il en apert, la ville se joindre en cause avec luy à le poursuivre en réparation convenable.

Présents : Zuallart, mayeur, d'Ysembart, Delecourt, Hocq et Duquesne, eschevins ; Desprets, Tournay, J.-L. Hocq, La Motte, Léon Mahieu, N. Schilders, A. Huet, P. Deglarges, L. Aulent, G. Couvreur et A. Aulent, membres du Conseil.

Moi présent Greffier,
De la Motte.

Tels furent les principaux actes administratifs de cet homme de bien, qui se retira des affaires, entouré de l'estime et de la considération publiques[1].

Bientôt il fut appelé à d'autres fonctions plus importantes : il fut nommé *dépositaire général, tenant les comptes des exploits du Grand-Bailliage du Hainaut*[2]. Cette charge, il l'exerça probablement jusqu'à sa mort.

Antoine Francqué s'unit à Catherine Cocquéau dont il eut : *A*. François-Ignace, licencié ès lois, mort en célibat; *B*. Ferdinand, seigneur du Hazoit, mestre de camp d'infanterie, au service d'Espagne, gouverneur des place et château d'Albuquerque, en Estramadure, décédé sans alliance, à Charleroi, en 1729 ; *C*. Marie-Anne, qui s'allia en premières noces à N. Scoriot, grand-bailli de Fleurus, et, en secondes noces, à N. Delver, major de la ville d'Ath.

2° Philippe, né à Ath, le 7 janvier 1619, fut lieutenant-colonel d'un régiment haut-Allemand ; il mourut sans alliance.

3° Jean, né à Ath, le 20 mars 1622, fut mestre de camp d'un terce [3] d'infanterie wallonne ; il mourut en Espagne, célibataire.

1. Ces renseignements et ceux qui précèdent sont inédits : ils ont été puisés aux archives de la ville d'Ath, notamment dans le registre aux délibérations du conseil de ville, de 1640 à 1650.

2. C'est dans les mains du dépositaire général que se faisaient tous les nantissements. (Voir : *Charles nouvelles du Pays et Comté de Hainaut. Chapitre 66, article I.*) Il était en outre chargé de l'enregistrement des admissions dans l'ordre de la noblesse.

3. *Terce*, mot francisé de l'espagnol *tercio*, qui signifie régiment, corps de troupes, etc.

4° Albert (voir plus loin, § III).

5° François, né à Ath, le 27 août 1629, servit sous Philippe IV et Charles II, rois d'Espagne. Très jeune, il montra du goût pour la carrière des armes, dont il parcourut avec honneur toute la hiérarchie. Chose rare, à 40 ans, il était général en chef de la cavalerie en Sicile et en Catalogne, gouverneur et capitaine général de la province de Guaputana.

Ayant reçu de Charles II démission honorable de ses fonctions, il se retira au monastère de Huerta, où il vécut en homme privé; mais la cour eut bientôt besoin de ses lumières et de son expérience, et il y fut rappelé par ordre de son souverain. Il séjourna trois mois entiers à Madrid, puis regagna sa retraite de Huerta, où il mourut, le 24 septembre 1691, à l'âge de 62 ans. Il s'était allié à une demoiselle de la maison de Zuniga, l'une des plus riches et des plus illustres de l'Espagne.

6° Jeanne-Élisabeth, née à Ath, le 9 octobre 1632, fut mariée, en premières noces, à Jean Cocqueau dont est né un fils, Albert Cocqueau, mort en célibat le 6 décembre 1727, et, en deuxièmes noces, à N. Bertin, capitaine au service d'Espagne.

III. *Albert Francqué* naquit à Ath, le 3 juillet 1624. Par lettres patentes de S. A. I. l'archiduc Léopold d'Autriche, en date du 14 février 1650, il fut nommé capitaine hors régiment. Le 19 mars 1668, il obtint du gouvernement espagnol, ainsi que ses frères Antoine et François, réhabilitation et restitution de noblesse, noblesse à laquelle, comme il a été dit plus haut, son aïeul avait dérogé par le trafic ou le commerce. Autorisé à porter les anciennes armoiries de la famille, il eut en outre le droit d'y ajouter deux lions d'or pour supports, et de remplacer le bourrelet par une couronne d'or : le tout sans finance [1]. Albert Francqué eut pour épouse, Marie-

1. Voir l'ANNEXE II.

Anne Cocqueau, qui lui donna deux fils : Laurent dont il sera parlé ci-après (§ IV), et Ferdinand, mort sans alliance.

IV. *Laurent Francqué*, seigneur du Hazoit, en Everbecq, né à Ath et baptisé à l'église St-Julien, le 11 mai 1667, mourut à Chièvres, le 16 février 1760. Il avait épousé, en cette dernière ville, le 2 août 1693, Marie-Ignace Dumont. De ce mariage sont issus six enfants, savoir :

1° Marie-Antoinette, qui décéda en célibat.

2° Albert-Joseph, seigneur du Hazoit, licencié en droit et avocat à la cour de Mons, mort, le 6 août 1764 il s'allia, par contrat du 20 octobre 1730, à Marie-Josèphe Delecourt, fille de Jean-François, intendant de la maison d'Egmond, dont il eut une enfant : Amélie-Josèphe, femme de Pierre-Joseph de Cocqueau, Sgr de Westbrouck et des Mottes.

3° Marie-Thérèse-Ferdinande, non mariée.

4° Jeanne-Louise, qui épousa Philippe Delecroix, licencié ès droit, avocat à la cour souveraine de Mons, et échevin de la même ville.

5° Jean-Baptiste. (Voir plus bas, § V.)

6° Marie-Albertine, qui s'unit à Jacques-Philippe-Rupert Pienne, conseiller-pensionnaire et premier greffier de la ville de Mons.

V. *Jean-Baptiste Francqué* naquit à Ath, où il fut baptisé à l'église Saint-Martin, le 24 février 1702.

Il épousa Marie-Anne-Josèphe de Baralle, de laquelle sont nés :

1° Pierre, mort en célibat ;

2° Jeanne-Louise, alliée à Henri-Paul Oreins ;

3° Louis-Joseph, qui suit.

VI. — *Louis-Joseph Francqué*, écuyer, avocat à la cour de Mons, naquit à Chièvres, où il fut baptisé le 12 octobre 1739; il mourut à Bouvignies, le 13 janvier 1819. Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 20 novembre 1767, Anne-

Thérèse-Amélie Dumont, fille de François Dumont, conseiller au Conseil de Hainaut, et de Marie-Thérèse-Joachime Carlier; en secondes noces, Marie-Françoise Fagot ; et, en troisièmes noces, à Ath, le 20 brumaire an VIII, Marie-Julienne Lemaire, fille de Jacques - Philippe Lemaire et de Marie - Josèphe Cauchie.

Il n'eut point d'enfant du premier lit; du deuxième, il eut :

1° Antoine, qui mourut en célibat ; et, du troisième :

2° Clotilde-Marie-Josèphe, née à Ath, le 19 nivôse an IX, alliée à César-Casimir Dugnolle, dont génération : Adolphe et Désirée;

3° Louis-Léopold-Joseph, né à Ath, le 29 pluviôse an X, bourgmestre de la commune de Bouvignies, pendant plus de quarante ans, allié à Heltrude Deneubourg, dont un fils, Mucius Francqué, actuellement bourgmestre de la même commune ;

4° Alexandre-Joseph (voir § VII);

5° Napoléon-Joseph, né à Ath, le 30 janvier 1806, décédé capitaine de la 4e compagnie du bataillon de la garde civique d'Ath, allié à Catherine-Hortense Gevenois, dont génération : Ferdinand et Antoinette, décédés en célibat ; Lydie, alliée à Henri Van Cutsem, capitaine au régiment des grenadiers.

VII. — *Alexandre-Joseph Francqué*, écuyer, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, naquit à Ath, le 9 vendémiaire an XIII.

En septembre 1830, lorsque le tocsin révolutionnaire tintait dans le cœur de tous les citoyens vraiment dignes du nom belge, Alexandre Francqué arbora franchement le drapeau de l'indépendance nationale.

Le 27 septembre de la même année, après la reddition de la forteresse d'Ath, l'un des plus beaux fleurons de la couronne civique de ses habitants, il suivit, accompagné de MM. Lepage, de Moerkerke, Dessy, Lecocq, Lefebvre, Piérart, Dupret, etc.,

etc., les trois cents volontaires athois, qui volaient au secours de la capitale menacée. Ceux-ci amenaient avec eux, une batterie de six pièces de campagne, un obusier et six caissons de poudre et de cartouches.

Arrivé à Bruxelles, *Alexandre Francqué* trouva l'occasion de prouver son patriotisme et son dévouement ; sa place était marquée au chevet des blessés et des mourants ; il ne faillit pas à son devoir.

Pour récompense, le gouvernement provisoire le préposa d'abord au service de santé de l'infirmerie militaire de sa ville natale, le 6 octobre 1830 ; puis, il le nomma, le 10 janvier 1831, médecin de bataillon au 4e régiment de ligne, où il remplit *ad interim*, les fonctions de médecin de régiment. Au mois d'octobre de la même année, il obtint, sur sa demande, démission honorable de sa charge, et rentra dans ses foyers, au sein de sa jeune famille.

En 1848, il fut élu médecin de bataillon de la garde civique d'Ath ; en 1857, il fut appelé par l'administration locale aux fonctions de médecin des hospices civils de la même ville, fonctions qu'il exerce encore aujourd'hui.

En 1869, le roi lui conféra la croix civique de 1re classe, en récompense de ses bons et loyaux services.

Alexandre-Joseph Francqué a obtenu reconnaissance de noblesse, par arrêté royal du 7 novembre 1857. Allié à Eugénie Marissal, par contrat du 10 janvier 1827, il a eu de cette union cinq enfants, dont deux filles, Mathilde et Irma, enlevées à l'âge de vingt ans à l'affection de leur famille, et trois fils : Léon, ancien élève de l'école militaire de Belgique, actuellement capitaine au 3e régiment de chasseurs à pied ; Émile, ancien élève de la même école, décédé capitaine au 1er régiment de ligne ; Aquila, officier au corps du génie dans l'armée mexicaine, mort au champ d'honneur, le 13 décembre 1866, à l'âge de 22 ans.

Les titres du père étant transmissibles à sa descendance, Léon Francqué, le seul enfant survivant, jouit de la noblesse.

EMMANUËL FOURDIN.

Annexe I.

Information sur aulcunes menasses faictes par le S^r marquis de Bentivoglio, de faire mettre le feu aux quatre coings de la ville d'Ath, et autres termes, à l'ordonnance de Monsieur de Warelles, gouverneur dud. Ath, par François de Blois, son greffier, ainsy que s'enssuilt :

Du iiij^e novembre 1649, audit Ath.

Charles Zuallart, mayeur dudit Ath, après serment presté, a dit en acquit d'iceluy, que le j^r de ce mois, estant, avec les Srs Louys du Mont, d'Ysembart, premier et deuxième eschevins, et leur greffier, allé treuver Monsieur le marquis de Bentivoglio, tant sur le fait de son logement propre, que de la distribution des billets, le priant vouloir suivre et faire observer le règlement de Son Altesse, il usa de parolles fort advanageuses, entre autres qu'il entendoit d'estre noury et ses soldats aussy, et avoir maison pour son logement, avec syx plaches à faire feu, escurie pour trente-sept chevaux, bois et fouraiges.

Qu'aucuns bourgeois avoient dit qu'il avoit peu de gens pour estre maistres, et l'ayant requis vouloir faire nomer ou monstrer ceulx-là ou l'un d'iceulx, qu'à l'instant l'on en feroit justice, il déclara qu'il montreroit bien ce qu'il estoit, qu'il en feroit coucher quantité sur la place, voir qu'il feroit mettre le feu aux quattre coings de la ville, et aussy autres plusieurs propos haultains; tout quoy le parlant a fort bien entendu et retenu, quy est tout ce qu'il sçait ; concluant à luy releu qu'il a signé.

CH. ZUALLART,
1649.

Charles d'Ysembart, second eschevin de ceste ville, déclare en acquit de son serment que le premier de ce mois, estant, avec les Srs Charles Zuallart, mayeur, et Louys du Mont, premier eschevin, allé treuver Monsieur le marquis de Bentivoglio, à l'hostèlerye du *Cigne*, tant pour son acomodement que de ses gens, il déclara que, pour sa personne, il luy falloit avoir maison pour sa suitte et escuirie pour xxx (30) chevaulx,

autrement ne sortiroit d'où il estoit, se faisant nourir avec serviteurs et chevaulx, et quant à ses soldats qu'ils seroient nouris. Aulcuns de la bourgeoisie avoient dit qu'il avoit seullement des gens pour les femmes, il le montreroit bien ; quand il tomberoit trois à quattre testes de parte et d'autre, ce ne seroit encoire rien : vingt de mes soldats chasseront tous vos bourgeois ; je ferai mettre le feu aux quattre coings de la ville, et nous verrons qui sera le maistre. Si dit que, le lendemain à l'après-midi, s'estant le dit S^r marquis, avec ses gens, mis en armes par esquadron sur le marché, contre la bourgeoisie, luy qui parle l'a entendu dire qu'il feroit mettre le feu à la ville, et delà un de ses domesticqs dit qu'il falloit colper la gorge aux bourgeois, et premièrement à vous, Monsieur le bourgmestre, parlant au Sr Loys du Mont : finant à lui releu, qu'il a signé.

CHARLES D'YSEMBART.

Le Sr Louys du Mont, premier eschevin de ceste ville, après serment, dit que le premier de ce mois, estant allé, avec les deux tesmoins précédens, le greffier et quelques personnes du Conseil, treuver Monsieur le marquis de Bentivoglio, à l'hostèlerye du Cigne, pour luy faire et donner son logement, qu'il entendoit avoir maison capable pour le logement de sa personne et gens avec tapisseries et autres accomodemens, aussy escuiries pour y mettre trente chevaulx, autrement qu'il ne sortiroit du dit logis du Cigne, où luy et ses gens estoient fort bien nouris, et ses chevaulx de mesme, avec bon foing et avoine ; quant à ses officiers et soldats qu'ils auroient le mesme accord de l'an passé, ou qu'il leur comanderoit de se faire nourir par leurs patrons et faire bonne chière, déclarant que quelquns de la bourgeoisie avoit dit qu'il avoit peu de gens, ni mesme assez pour les femmes, ou mots semblables, et estant requis de vouloir faire cognoistre ceulx-là pour en faire justice, il réplicqua qu'il monstreroit bien qui il estoit, et quand il y en auroit cincq ou syx couchés par terre de parte et d'autre, ce seroit à cela afaire. Sy a esté parlé de feu, mais qu'il estoit ocupé parlant à un capitaine là présent, ne sçauroit respondre quant à ce point.

Déclare aussy que le lendemain, ij^e de ce mois, allant pour empêcher la bourgeoisie au temps que la soldatesque estoit avec ses armes, et avoient blessé le lieutenant de garde bourgeoise, un des gens du dit S^r marquis, usa de ces termes : il faut colper la gorge aux bourgeois et à vous tout le premier bourgmestre, parlant, à ce déposant ; concluant à lui releu qu'il a signé.

DU MONT,
1649.

Jaspard de la Motte, greffier eschevinal, après serment, dit que le jour de la Toussaints, à suitte des tesmoings précédens et autres estans allez parler à Monsieur le marquis de Bentivoglio, le priant de vouloir accepter un logis désigné pour son accomodement, et delà faire loger ses gens, il déclara s'il n'avoit maison ajustée de tapisseryes, meubles, aussy escuiries pour xxx ou xxxv chevaulx, il ne bougeroit d'où il estoit, où il se faisoit fort bien nourir avec sa suite et ses chevaulx ; qu'il entendoit aulcuns de la bourgeoisie avoir dit qu'il avoit petit nombre de soldats, voir seullement pour les femmes ou vallets de la ville, il le monstreroit bien, quand sur la place, en feroit coucher cincq ou six de parte et d'autre. Ayant aussy parlé de feu, mais n'a sceu entendre les propres termes, à raison que luy parlant estoit le plus esloigné ; et estant justement requis vouloir faire recognoistre quels bourgeois auroient usé de ces parolles, il a radoucy tellement son discours sur ce faict que le dit parlant a conçeu une croiance qu'il n'en estoit rien. Dit aussy qu'au lendemain, ij^e du courant, après que fut apaisé le trouble et prince des armes par les soldats premiers, et les bourgeois après, estant, par charge du magistrat, allé prié le dit S^r marquis de les faire ramasser pour recepvoir les billets des mains des dits du magistrat, comme de coustume, il déclara son intention estre que les billets de chasque compaignie luy seroient délivrez et que luy les feroit distribuer à chasque capitaine distinctement, autrement qu'il n'accepteroit logement, et qu'il voioit bien que l'on ne seroit point d'accord, s'il n'y avoit testes abattues. Dit de plus qu'ayant hier soir faict faire l'estat de la dépence au logis, il y avoit jusques à deux cent cincquante-deux florins, et pour le présent croid qu'ils reviennent bien à trois cents florins. Concluant à luy releu, qu'il a signé.

De la Motte.

Annexe II.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de Castille, de Léon, d'Arragon, des Deux-Sicilles, de Hierusalem, de Portugal, de Navarre, de Grenade, etc., etc , etc. . . . . . .

Et Marie-Anne, par la mesme grâce, Royne de Castille, de Léon, d'Arragon, des Deux-Sicilles, de Hierusalem, de Portugal, etc., etc. . . mère, tutrice et curatrice du dit Charles, n^re fils, et commisse à la régence de

ses Royaumes et États. — A tous présens et à venir qui ces présentes verront ou lire oiront, salut.

De la part de n^re^ cher et féal Albert Francqué, jadis capitaine d'une compagnie d'infanterie hors de régiment, natif d'Ath, en n^re^ pays et Comté de Haynnault, nous a esté remonstré que ses ancêtres auroient tousiours esté bons catholicques et fidels vassaux de nos prédécesseurs, leurs princes naturels, tenuz et réputez pour nobles, ayans de tout temps porté armoiries timbrées, et fait alliances avec des bonnes maisons, à la quelle noblesse aiant dérogé son ayeul par le commerce, il nous a très humblement supplié qu'en considération de ses services rendus par l'espace de longues années en la guerre, et de ceux de ses frères, Antoine Francqué, seigneur de Morbeck, en son vivant aussy capitaine; François Francqué, m^re^ de camp, Philippe Francqué, vivant lieutenant-coronel d'un régiment de hauts allemans, et Jean Francqué, m^re^ de camp d'un terce d'infanterie valonne, décédé en nos royaumes d'Espaigne, il nous pleust de luy accorder nos lettres de réhabilitation de noblesse, effaçant tout ce en quoy son dit ayeul ou autres ses prédécesseurs y pourroient avoir dérogué, et luy permettant la continuation des armoiries qu'il a porté jusques ores, qui seroient : de gueules au lion d'or, armé et lampassé d'azur, à la bande de vair, brochant sur le tout. — Timbré : un heaume de parade. Cimier au lion naissant d'or, et de plus ample grâce l'honnorer d'une couronne sur l'heaume desdites armoiries, et de deux lyons pour supports d'icelles, et sur ce luy faire dépescher nos lettres-patentes en tel cas requises. — SCAVOIR FAISONS que nous, ce que dessus considéré, inclinons favorablement à sa supplication et requeste, avons de n^re^ certaine science, authorité souveraine et plaine puissance, pour nous, nos hoirs et successeurs, remis et effacé, remettons et effaçons par ces présentes tout ce en quoy son dit ayeul ou autres, ses prédécesseurs, pourroient avoir dérogué à la noblesse en quelque manière que ce soit, et suivant ce réhabilité et restably, réhabilitons et rétablissons le dit suppliant au dit estat de noblesse de ses prédécesseurs, l'annoblissant de nouveau, en tant que besoing soit, par ces présentes, voulans et entendans qu'il, ses enfans et postérité masles et femelles, naiz et à naistre en léal mariage, aient à jouir et user, jouissent et usent d'ores en avant, et à tousiours comme gens nobles, en tous lieux, actes et besoignés, de tous et quelzconques honneurs, prérogatives, prééminences, libertez, franchises, priviléges et exemption de noblesse, dont les autres nobles de Nos Pays-Bas ont accoustumé de jouir, jouissent et jouiront, et qu'il soyent, en tous leurs faitz et actes, tenuz et reputez pour nobles, en touttes places en jugement, et hors d'iceluy, comme les

déclarons et créons tels par ces présentes, et que semblablement ilz soient et seront capables et qualifiez pour estre eslevez à estatz et dignitez, soit de chevallerie ou autres, et puissent et pourront en tout temps acquérir, avoir, posséder et tenir en tous nos Pays, signament en nos dits Pays-Bas, places, terres, seigneuries, rentes, revenuz, possessions et autres choses mouvantes de nos fiefz et arrier-fiefz, et tous autres nobles tènemens, et iceux prendre et tenir de nous, ou d'autres seigneurs féodaux de qui ilz seront dépendans; et si aucunes des choses sus-dites ilz ont jà acquis, les tenir et posséder, sans estre contrainctz de par nous ou d'autres les mettre hors de leurs mains, à quoy nous les habilitons et rendons suffisans et idoines par ces dictes présentes, faissans vers nous et nos dits hoirs et successeurs les debvoirs y appartenans, selon la nature et conditions d'iceux fiefz et biens acquis ou à acquérir, et la coustume du Pays où ilz sont scituez. — Et pour démonstrer davantage la favorable considération qu'avons aux dits services, avons de n^re plus ample grâce fait et faisons par ces présentes au dit suppliant et à ses dits enfants et postérité, quitance, don et rémission de la finance et somme de deniers qui pourroit estre deüe à cause de ceste présente réhabilitation de noblesse. Et, afin de tant plus décorer la dite noblesse et armoiries du dit suppliant, luy avons aussy accordé et permis, accordons et permettons par ces dites présentes, que luy et sa postérité de léal mariage, comme dit est, pourront d'ores en avant et perpétuellement en tous et quelzconcques leurs faitz, gestes et autres actes licites et honnestes, continuer à avoir et porter les armoiries cy-dessus spécifiées, décorées d'une couronne d'or au lieu de bourlet, et supportées de deux lyons aussy d'or, ainsy qu'elles sont peinctes et figurées au blanc de cestes. — Nonobstant quelconques ordonnances ou placcarts au contraire ausquels avons à ce dérogé et dérogeons par ces dites présentes. — Si ordonnons à n^re lieutenant-gouverneur et capitaine général de nos dits Pays-Bas et de Bourg^ne, et donnons en mandement à nos très chers et féaux les gens de n^re Conseil d'Estat, chef président et gens de nos privé et Grand Conseil, chef trésorier général et commis de nos domaines et finances, grand-bailly de Haynau et gens de n^re Conseil ordinaire à Mons, président et gens de n^re Chambre des comptes à Lille, et à tous autres nos justiciers et officiers présens et à venir, et à tous autres nos subjets, qu'estant par les dits de nos comptes bien et deüement procédé, comme leur mandons de faire à l'intérinement et vérification de ces dites présentes, selon leur forme et teneur, ilz facent, souffrent et laissent le dit Albert Francqué et sa postérité de léal mariage, de n^re présente grâce, octroy, réhabilitation de noblesse, port et décoration d'armes et de tout le contenu en ces

dites présentes, plainement, paisiblement et perpétuellement jouir et user sans leur faire, mettre ou donner, ni souffrir estre fait, mis ou donné à aucun d'eux contre-dict, destourbier ou empeschement quelconque. — Bien entendu que le dit Albert Francqué sera tenu de la présenter, en n^re^ dite Chambre des comptes, à l'effet de la dite vérification et intérinement en-déans l'an après la date d'icelles, comme aussi en-déans le même terme à n^re^ Roy d'armes ou autres qu'il appartiendra en nos dits Pays-Bas, en conformité et aux fins portez par le quinziesme article de l'ordonnance décrétée par feu l'Archiducq Albert, le quatorsiesme de décembre, mille six cents et seize, touchant le port des armoiries, timbres, titres et autres marcques d'honneur et de noblesse, l'un et l'autre à paine de nullité de ceste n^re^ présente grâce, ordonnant à n^re^ dit premier Roy d'armes ou à celuy qui exercera son estat en nos dits Pays-Bas, ensemble au Roy ou héraut d'armes de la province, qu'il appartiendra, de suivre en ce regard, ce que contient le règlement fait par ceux de n^re^ Conseil privé, le deuxiesme d'octobre mille six cents trente-sept, au subject de l'enregistrature de nos lettres-patentes, touchant les dictes marcques d'honneur, en tenant par nos dits officiers d'armes respectivement notice en ces dites présentes. Car ainsi nous plaît-il et voulons estre fait, nonobstant quelconques ordonnance, statutz, coustume, usages et autres choses au contraire, desquelles nous avons relevé et dispensé, relevons et dispensons les dits de nos finances et comptes, et tous autres à qui ce peut toucher et regarder. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousiours, Nous Royne, en qualité susdite, avons signé les présentes et fait sceler du grand seel du Roy n^re^ fils, saulf en autres choses n^re^ droict et l'autruy en toutes. Donné en n^re^ ville de Madrid, royaume de Castille, le dix-neufiesme jour du mois de mars, l'an mille six cents soixante-huict, et du règne de nous Charles, le troisiesme.

(Signé) MARIA ANNA.



VARIÉTÉS.

Découverte d'antiquités a Cousolre. — Une découverte vient d'avoir lieu à Cousolre, dans une propriété limitrophe des communes de Grandrieu et Leugnies (villages du canton de Beaumont). Un cultivateur, M. Marciat, fermier à la ferme du *Vigneux*, a mis au jour, en creusant un étang, un vase en terre grise renfermant 300 médailles en argent de petit module. Seize de ces pièces m'ont été données par le propriétaire ; elles sont à l'effigie de Gordien, à celles de Philippe, de Gallien et de Valérien.

En parcourant le terrain qui avoisine cette ferme, j'ai remarqué que le sol était parsemé de matériaux provenant d'anciens édifices. Cela m'autorise à croire qu'il se trouvait une habitation romaine en cet endroit, à l'époque déterminée par les médailles susdites.

T.-A. BERNIER.

Découverte d'antiquités a Wasmes. — Des ouvriers terrassiers de la Société anonyme de Pâturages et Wasmes, en extrayant de l'argile sur une partie de terre dite : « la taille aux fossés », sur Wasmes, ont découvert les vestiges d'un cimetière romain.

La configuration du terrain, fortification naturelle, sa proximité d'un cours d'eau, tout porte à croire que cet emplacement a pu servir de retranchement aux légions romaines lors de la conquête des Gaules.

Une pièce de monnaie de forme octogone qu'on vient de trouver, portant l'initiale C, précédée d'une autre lettre qu'il est impossible de désigner quant à présent, semble confirmer cette opinion.

Les ossements qui ont encore parfaitement conservé leurs formes, tombent en poussière dès qu'on les touche.

Enfin, à quelques minutes de cet endroit, sur le territoire de Pâturages, se trouve un chemin fort large qui, de temps immémorial, porte le nom de : « *rue du camp romain* ». Cette dénomination dont jusqu'ici on n'avait pas bien compris le sens, avait sa raison d'être et me confirme de plus en plus dans mon opinion.

Tous les objets trouvés jusqu'ici sont déposés dans le bureau de M. Hensens, directeur-gérant de la Société.

(Extrait d'une lettre adressée le 11 mars 1876, par M. J. Colmant, bourgmestre de Wasmes, à Monsieur le Gouverneur du Hainaut, et communiquée par ce haut fonctionnaire au Cercle archéologique, le 18 du même mois, 1re Division, nº 20,332.)

Journal d'un abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie. — La bibliothèque des PP. Bollandistes, à Bruxelles, possède un manuscrit intitulé : *Journal de Martin Gouffart, abbé de St-Denys (en Broqueroy) près de Mons*. C'est un in-18, sur papier, assez gros. Ce journal commence au 9 mars 1607 et finit en décembre 1667 ; il comprend pour une période de plus d'un demi-siècle une relation sommaire des événements qui concernent l'abbaye de Saint-Denis. Comme cette abbaye avait des possessions ou des droits dans un grand nombre de localités du Hainaut, ce manuscrit fournit beaucoup de renseignements pour l'histoire de notre province au XVIIe siècle et sa publication serait le complément des deux chroniques de

l'abbaye de Saint-Denis, éditées par feu le baron de Reiffenberg, dans le tome VII des *Monuments pour servir à l'histoire du Hainaut*. L'auteur présente, il est vrai, une relation assez sèche des événements; il ne se départit de cette sécheresse que lorsqu'il trouve une occasion d'attaquer les jésuites. Martin Gouffart était janséniste. D'après une note placée sur la couverture du manuscrit, il fut élu abbé en 1646 et mourut en 1669. (Voir *Monuments*, t. VII, pp. 633-637.)

E. MATTHIEU.

Les Rhétoriciens de Mons. — « Pour fraix et despenses fais « par Me Anthoine Becku, prestre, et aultres compaignons, « eulx meslans de réthorique, lesquels estoient commis à « composer les dictiers des hours et histoires à la venue de « Monsgr., icelle despense faicte en la maison Jehan le Francq. . . . . xliiij s. »

(Extrait du compte de la dépense faite par la ville de Mons, à l'occasion de l'entrée du prince Charles d'Espagne, le 12 octobre 1515.)

Le monument funèbre de Charles Daelman. — Charles-Ghislain Daelman, célèbre théologien montois, fut président du collége du pape Adrien VI à Louvain et professeur de théologie de cette Université. Il mourut à Louvain le 21 décembre 1731[1] et fut inhumé en l'église de Saint-Pierre de cette ville, où une pierre tumulaire placée au pied de l'autel de St-Charles Borromée rappelle encore sa mémoire. Son épitaphe est peu connue; elle est surmontée des armes de la famille Daelman,

1. Son éloge funèbre fut prononcé par Jean Stoupy, de Thuin.

portant : d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef d'une étoile et d'un croissant de gueules, et en pointe d'une rose de même, feuillée de sinople. L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé et liseré d'or, orné de son bourrelet et de ses lambrequins d'or et d'azur, et au-dessus en cimier, une étoile de gueules, entre un vol d'or. Au-dessous on lit la devise : *Sine valle Daelman.*

CAROLUS GISLENUS DAELMAN
MONTENSIS, GENERE NOBILIS, NOBILIOR
VIRTUTE, SAPIENTIA NOBILISSIMUS,
S. THEOL. DOCTOR EXIMIUS INTER EXIMIOS.
REGENS FACULTATIS, PRIMARIUS PROFESSOR,
PRÆCES COLLEGII PONTIFICIS, CANONICUS
S. PETRI LOVANII ET S. GERTRUDIS NIVIGELLIS,
THEOLOGIÆ LUMEN CLARISSIMUM ET
SPLENDIDISSUM, SCHOLÆ REX
CUI NULLA SÆCULA MAIOREM DEDERUNT;
QUOD TESTANTUR TAM LECTIONES, QUAM
SCRIPTA PUBLICA QUÆ IPSUM FECERUNT
IMMORTALEM. PRO NOBILITATE MORATUS,
RECTUS, INTREPIDUS, GRAVIS, TOTUS
IRRETORTUS, ACADEMIÆ LINGUÆ CONSILIUM
PRAESIDIUM, RARA APUD PRINCIPES GRATIA.
SÆPE RECTOR, SÆPE DEPUTATUS, UTRINQUE
MIRIFICUS. OMNIA GESSIT INCREBILI
FACILITATE. NOMINATUS ET IAM PRIMO
LOCO AD EPISCOPATUS NAMURCENSEM,
GANDAVENSEM ET TORNACENSEM SUBTERFUGIT.
OBIIT A°. AETATIS 61, X^BRIS^. 21 A°. 1731.
R. I. P.

Ce n'est pas le seul souvenir que conserve Louvain du professeur montois : un portrait de Daelman existe au Musée académique de l'Université catholique. (N° 59 du catalogue.)

La famille de ce théologien, annoblie par lettres patentes du 20 mars 1705, est originaire d'Enghien ; plusieurs de ses membres furent inhumés dans l'église paroissiale de cette petite ville, devant la chapelle de N.-D. du Rosaire où l'on voit encore ces mots sur une pierre tombale :

MONUMENTUM
FAMILIÆ DAELMAN.

Les armoiries de la famille surmontent cette inscription.

E. MATTHIEU.

Liste des prisonniers du chatel de mons, le 15 brumaire, 3e année républicaine[1].

« Entré Arnoux Rivière, conduit par un caporal, par ordre du citoyen Lamotze.

« Sortis

« L'abbé de Cambron, par ordre du citoyen Lamotze.

« Hossart, par ordre du citoyen Vanderpepen, et un autre municipal.

« Dom Gillain de Cambron.

« L'abbesse, la prieuse et une religieuse d'Ath.

« Le prieur et deux religieux de Bonne-Espérance.

« Le prieur et deux religieux de Saint-Feuillen.

« La prieuse et une religieuse de Ghilengien.

« La sous-prieuse et deux religieuses d'Epinlieu.

« C. Demarbay, ex-avocat.

« Dusausois, idem.

« Wilmet, curé de Sainte-Elisabeth.

« Corné, abbé du Val, par ordre du citoyen Lamotze.

« Sorti Charles Legrand, par ordre du tribunal criminel.

1. 5 novembre 1794.

« Le 17 dito.

« Entré le cuisinier de l'hôpital national, conduit par un caporal et un volontaire, pour quatre jours, par ordre du commissaire de guerre Devaux.

« Sortie l'abbesse de Ghilengien, pour aller rester chez Petit, à la Grand'rue, n° 86, par ordre du citoyen Lamotze.

(Signé) LEBLANC. »

Archives de l'Etat, à Mons. (Papiers divers.)

EXTRAITS DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LILLE. (Chambre des comptes.) — Les documents qui se rapportent à l'histoire de Mons et que renferme le dépôt des archives départementales de Lille sont en très grand nombre ; généralement on ne connaît pas cette source féconde, non plus que le 1er volume de l'*Inventaire* publié en 1865 par M. Desplanque : c'est ce qui m'engage à signaler à l'attention de MM. les membres du Cercle archéologique qui recherchent spécialement les souvenirs de nos vieilles annales montoises, les quelques extraits suivants : puissent-ils les engager à aller puiser à cette mine riche et trop peu connue !

1432, *avril-juillet*. — Voici un document qui se rattache à l'ancien hôtel de Naast : « Procès-verbal d'inspection par Robert Coëspe, correcteur des comptes du pays de Hainaut, et par Simon Nockaert, clerc du bailliage d'icellui, de dix sacs de titres reposant dans une huche à deux serrures, « ledicte huge estant en le tour quarrée de l'ostel de nostre « sire à Mons, au moyen estage d'icelle tour, à laquelle on ne « peut venir sans passer deux huisseries. »

Section B, carton 1491. — *Inventaire*, t. I, p. 360.

1445, *septembre-décembre*. — Quittances par Colart Beaucant, marchand détailleur de draps, demeurant à Valencien-

nes, d'une somme de 259 livres 16 sous, « qui deue lui estoit « pour la vente de 150 ausnez de drap vermeil à faire robbes « de livrée aux officiers du païs de Haynneau, c'est assavoir : « au receveur-général, à ses lieutenans de Mons, de Valen- « ciennes, de Hal, de Braynne, de Bouchain, de Bavay, de « Beaumont, de Funaing, du Quesnoy, d'Ath et de Binch, aux « maistres machon, carpentier, fossoyeur, aux deux mesu- « reurs, au maïeur de Valenciennes, aux clercs des comptes « et de la dicte recepte, au sergent de le feste et à la garde « de l'orloge du castel de Mons, et ce, pour la feste de Pas- « ques charnelz[1]. »

Section B, carton 1544. — *Inventaire*, t. I, p. 424.

1446, *août-décembre*. — Quittance par les religieuses de Notre-Dame de Bethléem, de l'ordre de Saint-Victor, lez la ville de Mons, d'une somme de 30 livres : « qui deue nous « estoit par monseigneur le duc de Bourgogne, pour bois « qu'il nous avoit donné de sa grâce espécialle, jusques à la « valleur de ladicte somme, à prendre en ses bois dudit « Mons, pour tourner et convertir ès réparations et soustè- « nements de nostre église, dortoir, granges et édifices, et « non ailleurs, sous peine de le recouvrer sur nous, se trouvé « estoit que autrement en feyssions. »

Section B, carton 1547. — *Inventaire*, t. I, p. 429.

1447, *avril-juillet*. — Un prévôt de Sainte-Waudru, Antoine Haneron, fut un des précepteurs du comte de Charolois, comme il appert de ce document : « Quittance par Antoine Haneron, prévôt de Sainte-Waudru de Mons, d'une somme de 200 livres, « que monseigneur le duc de Bourgo- « gne m'a ordonné prendre de pension, durant ce que je suis « maistre d'escole de monseigneur de Charrolois. »

Section B, carton 1549. — *Inventaire*, t. I, p. 432.

E. M.

1. *Pasques charnelz*, le jour de Pâques.

RECUEIL DE PLANS, PAR PIERRE LEPOIVRE, DE MONS. — Il existe à la Bibliothèque royale de Bruxelles (2e section), un manuscrit, extrêmement curieux, ainsi désigné dans l'Inventaire (no 19611a): *Recueil de plans de batailles, siéges, combats, etc., pendant les règnes de Charles-Quint, Philippe II, Albert et Isabelle, exécutés par Pierre Lepoivre, architecte et ingénieur de S. M., de* 1616 *à* 1619. In-fo. — En tête du volume, est placé le portrait de Le Poivre, géographe habile, qui naquit à Mons, au XVIe siècle, et qui appartenait à une famille distinguée de cette ville.

Voici l'indication de ceux des plans composant ce magnifique volume, qui concernent des localités de la province actuelle de Hainaut :

Disposition de l'armée de S. A. Fernand, duc d'Albe.

C'est une vue du siége de Mons de 1572.

Description topographique de la rivière de Haine.

Le chasteau d'Havré.

Ce dessin représente le siége du château d'Havré, en 1578; il est reproduit, en partie, dans l'ouvrage publié par la Société des Bibliophiles belges, sous ce titre : *Description de l'assiette, maison et marquisat d'Havré.* Mons. Dequesne-Masquillier. 1874. In-8o.

La ville de Binche assiégée par le duc d'Alençon.

Ce plan sera prochainement édité par la Société des Bibliophiles belges, séant à Mons, no 25 de ses publications.

Description de la ville de S. Ghislain.

Description du siége de la ville de Tournay.

Description de la province et seigneurie du païs du Tournésis.

C. R.

L'IMAGE ET LA CHAPELLE DE N.-D. DE CAMBRON, A MONS. — L'année dernière[1], l'on a replacé, en l'église paroissiale de Sainte-Élisabeth, la statue de N.-D. de Cambron, qui était anciennement l'objet d'une grande vénération dans un oratoire élevé, en 1551, hors la porte du Parc. Cette statue en bois est due au ciseau d'un « tailleur d'images », du XVIe siècle, dont le nom est resté inconnu. Elle a été restaurée avec goût par M. Auguste De Baisieux, artiste-sculpteur en notre ville, qui a su respecter l'œuvre primitive. Une niche de style ogival (chêne et or), abrite cette image miraculeuse de la Vierge Marie.

L'origine du culte de la Vierge sous le vocable de N.-D. de Cambron, et l'histoire de la chapelle érigée en son honneur à Mons, ont été retracées par des membres de notre Cercle, MM. Félix Hachez, Léopold Devillers et Théophile Lejeune, dans d'intéressantes publications auxquelles nous renvoyons le lecteur[2]. Nous nous bornerons, ici, à citer quelques faits qui avaient échappé aux savantes investigations de ces estimables collègues, et que nous avons découverts dans des documents reposant aux Archives communales de Mons[3].

1. Voyez *Le Hainaut*, journal de Mons, numéro du 21 juillet 1875.

2. F. HACHEZ. *Essai sur la résidence à Mons des Juifs et des Lombards.* Mons, Manet, 1853. In-8°, pp. 13 et suiv. — L. DEVILLERS. *La chapelle de N.-D. de Cambron, à Mons.* Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, tome XIX, pp. 506 et suiv. — THÉOPHILE LEJEUNE. *La Vierge miraculeuse de Cambron.* Annales du Cercle archéologique de Mons, tome VII, pp. 67 et suiv. — Le même, *Notice historique sur la Vierge miraculeuse de Cambron et sur la chapelle érigée en son honneur à Estinnes-au-Mont.* Écaussinnes. 1872. In-12.

3. Les Échevins de Mons étaient administrateurs du temporel de la chapelle de N.-D. de Cambron. Les comptes des « commis à la recette des biens » de cette chapelle, étaient, chaque année, soumis à l'approbation du Magistrat. C'est pourquoi l'on conserve à l'Hôtel-de-ville une collection assez complète de ces comptes.

La chapelle était ornée d'un tableau, partagé en seize compartiments offrant, chacun, une des scènes de la légende de la Vierge miraculeuse de Cambron; au-dessous de chaque dessin, on lisait une explication en vers, dont M. Devillers et, après lui, M. Lejeune, ont reproduit le texte. Le nom de l'artiste qui créa cette œuvre, était demeuré inconnu jusqu'à ce jour. Un compte de 1562-1563 nous révèle que c'est « Jehan de Pammelle, peintre, » qui a fait cette « pourtraiture », pour le prix stipulé de 20 livres tournois, à cause de « son grand labeur. » La veuve Christophe Noël avait fourni 12 aunes de toile, « pour peindre l'histoire et miracle de la Vierge Marie.» On voit, par là, que le tableau exécuté par Jean de Pammelle était de grande dimension.

Le même peintre « acheva aussi la table d'autel de dorures.» D'après le compte de cette année, 1562, l'orfèvre Jean Sandrart obtint 18 livres 8 sols pour faire la châsse d'argent, destinée à recevoir la relique de la Sainte-Épine.

Pendant le siége de Mons, de 1572, la chapelle fut « ruinée par les ennemis de la foy chrestienne. » Elle fut reconstruite, au moyen des dons « de gens de bien », et à l'aide du produit de collectes faites en ville. Le 1er mai 1584, eut lieu la cérémonie de la consécration du nouvel oratoire par Monseigneur l'archevêque de Cambrai.

En 1596, le 2 du mois d'août, une pieuse dame, Antoinette Sapvreux, veuve de Gilles De Le Vigne, avocat, fit un legs important pour la fondation d'une messe à célébrer, chaque jour et à perpétuité, dans la chapelle. Sa libéralité comprenait, entre autres biens, « l'héritage d'un pret à foen et wain, gisant près la porte du Parc, sur lequel la ditte chappelle est assize, contenant ung bonnier ou environ[1]. » La première des

1. Un chassereau, formé en 1726, des biens appartenant à la chapelle de Cambron, renferme cette mention : « N. Descamps tient de louage un bonnier de terre, sis à la porte du Parcq, tenant au Boulevart, à M. An-

messes fondées par Antoinette Sapvreux, fut dite le 1er octobre 1596.

Une neuve cloche fut placée, en 1620 ; elle était l'œuvre de « Jehan Grognart, célèbre fondeur de Mons, qui a fondu la cloche du Château. »

Un différend s'éleva, en 1691, devant la Cour souveraine de Hainaut, entre les Confrères et maîtres de la musique de la chapelle de N.-D. de Cambron, demandeurs, et les Échevins de Mons, intimés. Les Confrères réclamaient le titre d'une rente annuelle de cent florins que leur avait cédée le sieur Émérique-François Lecocq, prêtre, par acte de donation entre-vifs, du 15 novembre 1685, « pour subvenir aux frais, tant pour les messes qui se font les samedis en musique et les sept fêtes de la Vierge, pour des livres, cordes de violon, pour satisfaire quelques musiciens que l'on pourra avoir, que toutes autres choses nécessaires au doxal, laissant la maniance (de la rente) aux maîtres musiciens de la Confrérie[1]. »

Rappelons, à ce propos, que jusqu'à l'époque de la suppression de ce sanctuaire, à la fin du siècle dernier, les membres de l'Académie de musique de la ville de Mons, y chantaient une messe tous les samedis.

Le mobilier de la chapelle était riche, surtout en bijoux et objets d'art, offerts à la Vierge par la piété des fidèles. Il fut publiquement vendu, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal, en date du 21 prairial an VI (9 juin 1798), qui est conservé aux Archives communales de Mons.

CHARLES ROUSSELLE.

siau, à la rivière de la Haine et au pont de la chaussée allant à Ghlin. » Ce qui nous indique la situation de la chapelle, laquelle fut entièrement démolie, en 1817, lors de la construction des fortifications de Mons.

1. Arch. de l'Etat, à Mons. Cour souveraine de Hainaut; Procès jugés, dossier nº 45013. — *Registres aux dictum*, à la date du 23 octobre 1694.

Murs de la première enceinte de Mons. — En exécutant une tranchée nécessaire à l'égoût public, les ouvriers ont mis à découvert, le 3 août 1876, dans le carrefour de notre grand'place formé par les rues d'Havré, de la Chaussée et des Clercs, un fragment considérable d'une muraille ancienne. Cette muraille, trouvée à un mètre environ du niveau actuel, s'étend sur une longueur de quatre à cinq mètres ; la partie mise à nu commençait dans l'alignement des maisons de la rue de la Coupe en face de l'habitation portant le n° 33 et se dirigeait vers la rue d'Havré.

Ces substructions formées de gros moellons bruts appartiennent incontestablement au XIIIe siècle. On était donc en présence d'un ouvrage de la première enceinte fortifiée de Mons. De quelle nature était cet ouvrage ? C'est une question assez difficile à élucider. Il nous paraît permis de conjecturer que les substructions découvertes étaient les fondations d'un ouvrage avancé de l'enceinte primitive de Mons. Gislebert[1] nous apprend que, dans les fortifications élevées par Baudouin V, il existait vers le bas de la rue des Clercs une porte nommée *Porte du Marché (porta foris).* Cette porte, d'après des conjectures étayées sur la direction des vestiges qui nous restent des murs de Baudouin V, devait se trouver non loin du lieu de jonction des rues de la Poterie et des Clercs. Il devait donc rester entre cette porte et les substructions récemment découvertes, un emplacement assez étendu où se tint peut-être le marché. Cet emplacement n'aurait-il pas été protégé par la forte construction dont on vient de rencontrer les solides fondations ?

Aucun écrivain ne fait mention de cet ouvrage fortifié.

M. Hachez a rappelé, dans un des derniers bulletins de nos séances (3e série, p. 169), l'existence dans la cour de la

1. Édition du marquis du Chasteler, p. 138.

maison dite la *Botte Rouge*, rue d'Enghien, et dans celle de l'estaminet *la Grappe de Raisin*, au coin de la rue des Clercs, de constructions qui pourraient avoir fait partie des murs d'enceinte.

Un reste plus important de ces premières fortifications se voit encore dans la maison nº 3 de la rue Cronque[1] ; il comprend une muraille en grès fort épaisse, servant de séparation entre cette demeure et la maison portant le nº 2 de la rue des Gades et de la maison nº 1 de la rue Cronque. Ajoutons que, lors de la reconstruction toute récente de la maison nº 8 de cette rue, on a rencontré des fondations en grès qui pourraient dater aussi du XIIIe siècle.

Ces constructions ne se rattacheraient-elles pas au mur découvert sur la Grand'Place? C'est une question qu'il ne serait pas inutile d'élucider et sur laquelle je me permets d'appeler l'attention de mes honorables collègues du Cercle.

E. MATTHIEU.

1. Cette maison est actuellement occupée par M. le capitaine pensionné Lemerelle.

CORRESPONDANCE.

DÉCOUVERTES D'ANTIQUITÉS
A ESTINNES-AU-MONT ET A VELLEREILLE-LE-SEC.

Monsieur le Président,

Vous avez accueilli avec tant de bienveillance mes communications sur l'histoire des Estinnes pendant la période romaine, que je prends de nouveau la liberté de signaler à l'attention de mes collègues du Cercle quelques trouvailles de l'âge préhistorique faites en ma paroisse et en celle de Vellereille-le-Sec.

Dans ma dernière lettre, j'émettais cette opinion : que la commune d'Estinnes-au-Mont avait été habitée ou du moins visitée par les populations préhistoriques de l'âge de pierre ; quelques haches en silex trouvées en divers endroits de notre territoire rendaient cette opinion plausible, aujourd'hui elle est devenue certaine. Sur les indications de Monsieur Cornet, notre estimable collègue à l'œil de qui rien n'échappe, j'ai exploré les terrains situés entre la station d'Estinnes-Haulchin et le clocher de ma paroisse, et là sur une étendue de quelques hectares, à peu de distance de la rivière, de nombreux débris de silex jonchent le sol. J'en ai recueilli quelques centaines, parmi les plus remarquables, consistant en haches taillées et polies, grattoirs, couteaux, etc., tout l'attirail d'une peuplade de l'âge de pierre.

Monsieur Cornet a bien voulu orner ma collection d'une hache polie trouvée par lui-même au même endroit, et qui peut passer pour un petit chef-d'œuvre de travail et un mi-

racle de conservation. Je la placerai sous vos yeux à ma prochaine visite. Tous ces silex, sauf quelques rares morceaux qui décèlent une origine étrangère, proviennent de l'atelier de Spiennes.

Quelques mois après cette découverte, j'ai eu le plaisir de rencontrer M. le docteur Cloquet, qui m'a dit avoir recueilli des silex taillés sur le territoire de la commune de Vellereille-le-Sec. J'ai profité d'un loisir pour explorer cette localité et là aussi, sur une éminence située au midi du village actuel, j'ai rencontré des marques certaines d'habitations de l'âge de pierre. Des milliers d'éclats de silex se trouvent sur tous les terrains avoisinant la motte. J'ai recueilli de nombreux échantillons de haches taillées et surtout de haches polies, couteaux, poinçons, grattoirs, etc., etc. Tous ces objets sont identiques de forme et de fabrique à ceux des stations préhistoriques de Spiennes et du bois de Mons. Le silex provient des carrières de Spiennes.

Ces deux stations préhistoriques d'Estinnes-au-Mont et de Vellereille-le-Sec, situées en des lieux élevés, appuient l'opinion de quelques auteurs affirmant que les peuplades de l'âge de pierre choisissaient de préférence les lieux élevés, découverts, à peu de distance d'une rivière ou d'une source, pour se mettre plus facilement à l'abri des attaques des bêtes sauvages et pouvoir correspondre entre elles par des signaux. C'est ainsi que des habitations des Estinnes et de Vellereille, on peut apercevoir les stations de Spiennes, du bois de Mons, du Rœulx, de Mont-Sainte-Aldegonde, et correspondre en cas de besoin au moyen de feux allumés.

De Vellereille-le-Sec, un seul intermédiaire, qui se rencontrera sans doute, nous manque pour tendre la main à M. Debove, d'Elouges, le grand explorateur qui a exhumé les préhistoriques, les Romains et les Francs ensevelis côte à côte.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Louis LAIREIN.

Estinnes-au-Mont, le 12 octobre 1876.



TABLE DES MATIÈRES.

GRAVURES.

VIGNETTES DANS LE TEXTE.

